This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

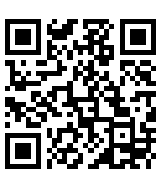

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 493065

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.P363
v.13-14

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

Treizième volume.

4e TRIMESTRE 1850. — 1er TRIMESTRE 1851.

REIMS

P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

BRISSART-BINET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE.

—

MDCCCLI

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nighoff
8-22-30
22443

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1850-1851.

N° 1. — *Trimestre d'Octobre* 1850.

ALLOCUTION

de M. MAX. SUTAINE, Président.

Séance du 8 Novembre 1850.

Messieurs,

Nous nous réunissons pour la première fois depuis le jour où vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à la présidence. Permettez-moi donc, avant de recommencer nos travaux, de vous exprimer ma reconnaissance la plus sincère. Cet honneur, je l'apprécie bien haut, Messieurs ; Dieu veuille seulement qu'il ne soit pas au-dessus de mes forces comme il est au-dessus de mon mérite. Je compte beaucoup sur l'indulgence de la Compagnie ; je compte surtout encore sur l'excellent esprit d'union et de bonne confraternité qui n'a cessé de l'animer, et qui a fait sa prospérité jusqu'ici.

Digitized by Google

Il est bien rare, MM., qu'au bonheur de nous retrouver ensemble chaque année, ne vienne se mêler quelque amer souvenir, quelque pénible regret : celle qui vient de s'écouler nous a été fatale ; elle nous a enlevé notre vénérable doyen, M. le vte Ruinart de Brimont. Tous ceux qui l'ont connu, savent combien le vide qu'il a laissé dans nos rangs sera difficile à combler ; espérons que la mort sera plus clémente pour nous cette année.

Si nous avons un triste souvenir à enregistrer, nous avons heureusement aussi un grand sujet de joie à signaler : l'élévation de Mgr l'archevêque à la dignité de Prince de l'Église est un glorieux événement pour nous, MM. -- La haute marque de distinction si justement méritée dont vient d'être honoré notre illustre fondateur, en jetant un nouveau lustre sur la Compagnie, lui impose en même temps aussi de plus grandes obligations. L'Académie de Reims n'oubliera pas que, de même que l'Académie française, elle devra son existence à un cardinal, et elle s'efforcera de justifier, comme sa sœur aînée, sa glorieuse origine !

Digitized by Google

SCIENCES.

RELATION

DU CHOLÉRA-MORBUS, QUI A RÉGNÉ A SUIPPES EN 1849;

Par le Docteur **SEURE**,

Médecin à Suippes et Membre correspondant de l'Académie.

(Séance du 8 *Novembre* 1850. *)*

Le choléra-morbus sévissait depuis plusieurs semaines sur divers points du département de la Marne, lorsqu'une épidémie de cholérine se manifesta dans la petite ville de Suippes, vers le milieu du mois de mai 1849. Elle disparut à la fin de juin, après avoir atteint d'une manière plus ou moins intense la presque totalité de sa population. Cette maladie ne constituait, dans la grande majorité des cas, qu'une indisposition très légère, n'occasionnant que de faibles coliques, accompagnées d'un peu de dévoiement, ou seulement de borborygmes, avec sentiment d'une diarrhée imminente, et le plus souvent sans dérangement de l'appétit. Plus rarement il survenait des coliques assez vives, une diarrhée qui durait de un à quatre jours, des nausées, de l'inappétence, des lassitudes spontanées, une faiblesse générale, quelques douleurs sourdes et instantanées, paraissant suivre la direction des muscles des membres et de la région postérieure du tronc. Chez quelques personnes, aux symptômes précédents se joignaient des crampes dans les membres, et plus particulièrement dans les jambes. Une jeune dame de vingt-six ans, qui n'était nullement indisposée, et qui avait pris, quelques instants

Digitized by Google

auparavant, pour son déjeûner, une tasse de café au lait, comme elle en avait l'habitude, éprouva tout-à-coup dans le ventre de violentes coliques auxquelles vinrent bientôt se joindre des crampes horriblement douloureuses dans toutes les parties du corps, mais surtout au visage, aux mains et aux pieds. La pauvre malade demeura six heures dans cet état, éprouvant à de longs intervalles quelques instants de relâche mais pourtant ne cessant pas de jeter des cris perçants, arrachés par l'acuité de ses souffrances.

La terminaison de la cholérine fut toujours prompte et heureuse, excepté chez deux malades des plus gravement atteints, et chez lesquels des écarts de régime commis pendant la convalescence amenèrent une fièvre typhoïde, dont l'un guérit (un jeune garçon de seize ans), et à laquelle l'autre (une femme de cinquante ans), succomba au bout de six semaines.

Le plus grand nombre des personnes qui furent atteintes de la cholérine, ne suivirent aucun traitement; on considérait l'indisposition comme trop légère pour y faire attention. Aux malades qui réclamèrent mes soins, je prescrivis les moyens généralement conseillés, c'est-à-dire une diète relative, le repos, des boissons légèrement astringentes, des quarts de lavement amilacés. Dans les cas les plus graves, des bains entiers tièdes, prolongés pendant deux heures, produisirent un très bon effet, en faisant cesser rapidement les coliques, les crampes et les douleurs musculaires. La diarrhée cédait facilement aux pilules de cynoglosse, de dix centigrammes chacune; une seule par jour suffisait ordinairement, mais quand les selles se renouvelaient souvent, j'en faisais prendre une matin et soir. Cependant elles furent impuissantes dans quelques cas où les vomitifs, donnés avec ménagement, arrêtèrent le dévoiement.

Il y avait près d'un mois que la cholérine régnait

Digitized by Google

à Suippes, lorsqu'un premier cas de choléra se manifesta sur M. L., ancien fabricant de bas, en ce moment retiré des affaires, et s'occupant des travaux des champs. M. L... était arrivé le 14 juin de Paris, où il venait de passer quelques jours en visite chez des parents. Trois jours avant de quitter cette ville, il fut pris de dévoiement, et cependant, malgré cette indisposition, malgré ses soixante-douze ans, il entreprit le voyage à pied.

Il fit le trajet (quarante-cinq lieues) en moins de trois jours, ne pouvant, me dit-il, aller plus vite, à cause du temps qu'il perdait chaque fois que se faisait sentir le besoin d'aller à la selle. Pendant son séjour à Paris, il eut un mal de gorge qui lui affaiblit beaucoup la voix, et pendant lequel il éprouva souvent le hoquet.

A son retour à Suippes, il ne se plaignit pas d'être trop fatigué, il soupa comme à l'ordinaire, se coucha et passa une assez bonne nuit, sauf le dérangement causé par trois ou quatre selles. Le 15 juin, il se livra à ses occupations journalières, et alla dans les champs faire de l'herbe pour ses vaches. Dans l'après-midi, le dévoiement devint plus fréquent, toujours sans colique, et cependant il soupa le soir et mangea de la salade. La nuit suivante, il eut au moins quinze selles, quelques crampes dans les jambes et aux pieds, et pas de sommeil; en même temps il éprouva une soif vive, et quitta plusieurs fois son lit pour aller boire de l'eau froide à discrétion. Le lendemain, dans la matinée, le dévoiement augmenta, et les selles, devenues blanchâtres, glaireuses, très liquides et infectes, se renouvelaient toutes les demi-heures, accompagnées de forts gargouillements. Bientôt survinrent des vomissements, composés d'aliments d'abord, puis de matières bilieuses, puis de toutes les boissons ingérées; les urines devinrent rares, les crampes in-

Digitized by Google

tenses. La famille du malade voulait alors me faire appeler, mais celui-ci, se doutant qu'il avait la maladie qui régnait à Paris pendant qu'il y séjournait, s'y opposa, dans la crainte que la chose ne fût ébruitée, et qu'on ne l'accusât dans le public de l'avoir rapportée dans son pays. C'était bien, en effet, le choléra-morbus, comme il sera plus facile de le reconnaître plus bas. D'ailleurs, j'avais vu assez de cholériques en 1832, d'abord dans les hôpitaux de Paris, puis à Saint-Remy-en-Bouzemont, dans ce département, pour qu'il ne me restât pas le moindre doute sur la nature de cette maladie. Cependant, comme les accidents faisaient de rapides progrès, le malade consentit à ce que l'on vînt me chercher dans l'après-midi, et à trois heures je le trouvai dans l'état suivant :

Il se tient couché sur l'un ou l'autre côté indifféremment, et replié sur lui-même, il dit n'éprouver d'autre malaise qu'une grande faiblesse et un sentiment de chaleur brûlante à l'intérieur, qui l'excite à repousser ses couvertures. Cependant la peau est froide au nez, aux oreilles, aux mains, aux jambes, et surtout aux pieds ; toutes ces parties sont colorées d'une teinte violacée très apparente ; aux mains, la peau est ridée, comme si elles avaient longtemps macéré dans l'eau, et les plis que l'on y fait s'effacent lentement ; la chaleur du tronc est à peu-près naturelle ; le visage, sensiblement amaigri, est très altéré ; les yeux sont caves et cernés ; extinction complète de la voix ; respiration facile ; langue blanche, humide, tiède ; bouche pâteuse ; soif modérée ; le malade préfère les boissons froides, qu'il vomit presque aussitôt leur ingestion, quelque faible qu'en soit la quantité ; tous les quarts-d'heure une selle blanche, fétide, semblable à une décoction de riz ; ventre souple, un peu rétracté, indolent ; suppression des urines depuis la veille au

Digitized by Google

soir; pouls faible, à 95° à la minute, avec quelques intermittences ; crampes moins fréquentes que dans la matinée.

Je prescrivis de donner immédiatement un bain entier de deux heures, à 30 degrés Réaumur, avec addition de 500 grammes de carbonate de soude, et au sortir du bain, d'essuyer rapidement le malade avec des serviettes chaudes, puis de l'envelopper dans une couverture de laine bien chauffée, et de le coucher aussitôt dans un lit bassiné, avec des cruchons d'eau chaude aux pieds et sur les parties latérales des jambes. Il devait rester une heure au moins dans cette position, après quoi on retirerait la couverture de laine, puis on lui remettrait sa chemise, et on lui rendrait la liberté de ses membres supérieurs. A partir de ce moment, il devait prendre toutes les deux heures un quart de lavement à l'eau de pavots. A l'intérieur je lui donnai tous les quarts d'heure une cuillerée à bouche d'une potion gommeuse contenant 30 gouttes d'éther sulfurique, et autant d'eau distillée de laurier-cerise, et pour boisson de l'eau froide et de l'eau de riz édulcorée avec le sirop de groseilles, à la dose d'une seule gorgée à la fois.

Le 17, à sept heures du matin, j'apprends du malade que les vomissements ont cessé dès les premières cuillerées de la potion, mais qu'il a eu pendant la nuit une quinzaine de selles, dont les dernières étaient colorées d'un jaune-brun ; qu'il a pris une heure de sommeil dans la matinée ; qu'il a eu une seule crampe dans la jambe gauche. Du reste, je constate que la cyanose est plus prononcée aux mains et aux pieds, que le réfroidissement est le même, que le pouls, plus faible, toujours intermittent, est à 100 pulsations.

Il prend dans la matinée une pilule de cynoglosse, des quarts de lavement avec l'amidon et l'eau de pavots, et un bain chaud, comme la veille, avec 750 grammes

Digitized by Google

de carbonate de soude ; après le bain, mêmes soins que la veille ; continuation des boissons en très petite quantité.

Dans la journée, quatre selles jaunes glaireuses, avec excrétion d'un peu d'urine chaque fois, pas de vomissements, quelques hoquets, pas de crampes. Sur le soir, la réaction commence à s'opérer, la peau est moins froide, le visage moins altéré, la cyanose moins apparente : le malade prend une seconde pilule de cynoglosse, et peu de temps après il s'endort d'un sommeil calme qui dure plusieurs heures.

Le 18, au matin, il se trouve bien, l'expression de la figure est bonne, les extrémités se réchauffent ; cependant il y a de la sécheresse à la langue, un peu de surdité, des tintements d'oreilles, une injection assez marquée aux conjonctions ; le pouls reste à 100°, avec quelques irrégularités, mais moins de concentration. Le malade prend un bain simple, à la même température que les précédents : peu de temps après, les mains et les pieds se réchauffent complétement ; la peau reprend son élasticité naturelle, et le pouls descend à 90°. A partir de ce moment, le mieux fait de rapides progrès chaque jour, et le malade commence à prendre du bouillon et de l'eau rougie, les forces et la voix se rétablissent peu à peu, en même temps que disparaissent les tintements d'oreilles et la surdité, la sécheresse de la langue et le hoquet ; de telle sorte que des aliments solides peuvent être digérés facilement dès le 24 juin, jour où le pouls avait repris son type normal.

L'apparition de ce premier cas de choléra parfaitement caractérisé, devait-elle nous faire craindre une épidémie plus ou moins étendue, à raison des conditions hygiéniques défavorables dans lesquelles il se manifestait? Ou bien pouvait-on le considérer comme un fait isolé, dont la cause devait être recherchée ailleurs que dans les influences locales, le malade arrivant de

Digitized by Google

Paris avec une diarrhée contractée au foyer de l'épidémie ? Confiant dans l'immunité dont la ville de Suippes avait joui en 1832, et rassuré d'ailleurs par une conviction bien établie sur la non-contagion de cette maladie, je me persuadai facilement qu'elle ne prendrait pas d'extension parmi nous ; mais l'événement ne tarda pas à détruire mon espoir, car deux nouveaux cas se présentèrent à quelques jours d'intervalle.

En effet, madame L..., femme du précédent, fut prise de dévoiement le 20 juin, pendant qu'elle donnait à son mari les soins les plus assidus, et alors qu'il commençait à bien aller ; cette dame est âgée de 64 ans, elle est sujette à de violentes douleurs de tête. Le lendemain, les selles deviennent fréquentes et perdent de leur couleur à mesure qu'elles se renouvellent ; de telle sorte que, pour le soir, elles étaient blanches comme de l'eau de son. En même temps elle éprouve un sentiment de malaise général et une grande lassitude. Je conseille à madame L... le repos, une pilule de cynoglosse le matin et une le soir, des quarts de lavement avec l'amidon, de l'eau de riz pour boisson, et du riz pour tout aliment. Malgré ces précautions, la nuit suivante fut mauvaise, les selles se répétèrent tous les quarts d'heure. Aussi, le 22 au matin, force fut à la malade de garder le lit ; elle avait des nausées, une grande oppression, de la pesanteur à l'épigastre : elle prit une pilule de cynoglosse, qu'elle vomit peu de temps après avec des matières bilieuses abondantes. Vers midi, elle eut de fortes crampes dans les jambes, la soif était grande, la langue blanche et sèche, la peau chaude, le pouls assez développé, à 90° ; d'un autre côté, le visage était altéré, la voix éteinte, les yeux excavés, les urines rares. On plonge la malade dans un bain à 32° Réaumur, contenant en dissolution 750 gr. de soude du commerce ; elle s'y trouve bien et y demeure deux heures. Cependant d'autres vomissements

Digitized by Google

rapprochés succèdent au premier ; les crampes deviennent plus aiguës et reparaissent au moindre mouvement. On donne tous les quarts d'heure une cuillerée d'une potion gommeuse contenant 25 gouttes d'éther, 15 gouttes d'eau distillée de laurier cerise, et 6 gouttes de laudanum ; dans les intervalles, une seule gorgée d'eau froide, ou de l'eau de graine de lin édulcorée avec le sirop de groseilles. A six heures du soir, les selles sont incessantes et involontaires, blanches, d'une fétidité insupportable : la soif est plus vive ; appétence de boissons à la glace ; malaise extrême ; tintements d'oreilles ; assoupissement ; nez froid ; partout ailleurs la peau est chaude ; pouls faible, irrégulier, à 80°. Un dernier vomissement a lieu à sept heures du soir, et il est composé de matières vertes, visqueuses. Grande agitation pendant la nuit ; pas de sommeil ; crampes plus fortes et plus fréquentes ; soif ardente ; urines nulles.

Le 23, à sept heures du matin, refroidissement des lèvres, des oreilles, des mains, des pieds et des jambes ; toutes ces parties sont fortement cyanosées ; perte de l'élasticité de la peau ; abattement extrême ; prostration des forces ; voix entièrement éteinte ; assoupissement presque constant ; grande anxiété ; parole haletante et difficile ; sentiment de chaleur brûlante très incommode à l'épigastre et au devant de la poitrine ; gargouillements intestinaux s'entendant à distance ; la malade repousse ses couvertures, parce que, dit-elle, elle étouffe de chaleur ; le pouls est petit, faible, à 100°.

Prescription : une pilule de cynoglosse à prendre le matin ; un bain chaud de deux heures, préparé comme la veille ; tous les quarts d'heure, un verre d'eau aluminée en lavement ; mêmes boissons.

La journée se passe sans changement remarquable ; cependant, vers huit heures du soir, la chaleur était un peu revenue aux extrémités ; le facies était moins

Digitized by Google

altéré; le pouls s'était relevé et ne battait plus que 90 fois; les crampes avaient disparu; les selles, qui n'avaient plus lieu que toutes les demi-heures et qui n'étaient plus involontaires, étaient composées de matières verdâtres; la malade s'inquiète beaucoup de ce qu'elle n'a pas uriné depuis la veille, et cependant elle n'en éprouve aucun besoin; toutes les parties de l'abdomen sont sensibles à la pression; il y a un peu moins de prostration. On continue les mêmes lavements, mais seulement toutes les deux heures. La nuit n'est pas trop mauvaise; il y a un peu de sommeil, les vomissements cessent, et les selles deviennent de moins en moins fréquentes.

Le 24, à ma visite du matin, même état que la veille au soir. La malade prend une pilule de cynoglosse et un bain alcalin chaud, comme les jours précédents. Depuis ce moment, plus de selles, si ce n'est après les lavements à l'eau de son qu'on lui administre, et qu'elle conserve assez longtemps. Mais dans la journée, hoquets fréquents, visage fort coloré, pouls à 100°; cependant la nuit est assez calme; un peu de sommeil.

Le 25, assoupissement continuel, visage plus coloré, conjonctives très injectées, parole embarrassée, hoquet plus fréquent; aux extrémités, la cyanose est remplacée par une coloration d'un rouge foncé; six sangsues à l'anus; après les sangsues, un bain tiède simple.

Le 26; état comateux très prononcé; visage d'un rouge pourpre, yeux moins excavés, mais fixes et plus fortement injectés; il est difficile de faire sortir la malade de son assoupissement, et lorsqu'on y parvient, elle fait de grands efforts pour se mettre à son séant, regarde fixement avec hébétude, et répond avec beaucoup de lenteur; la langue est embarrassée, la voix cassée, tremblante : six sangsues derrière les

Digitized by Google

oreilles, fomentations vinaigrées très chaudes sur les extrémités inférieures ; compresses réfrigérantes sur la tête ; un vésicatoire à chaque cuisse.

Le 27, augmentation des symptômes de congestion cérébrale ; soif inextinguible ; respiration stertoreuse ; refroidissement des extrémités, qui se couvrent d'une sueur visqueuse ; pouls ralenti, irrégulier, très dépressible ; ventre balloné ; toujours pas d'urines ; agitation extrême ; plaintes exprimant le sentiment d'une fin prochaine ; continuation des applications froides sur la tête et des révulsifs sur les jambes et sur les pieds ; un quart de lavement, avec 25 centigrammes de sulfate de quinine. — Malgré ces moyens, le pouls va se ralentissant de plus en plus, et ne donne plus que 54 pulsations dans la matinée du 28 ; en ce moment la vue s'obscurcit, l'intelligence se trouble, le refroidissement fait de rapides progrès, et enfin la mort arrive ce même jour vers deux heures du soir.

Deux jours après l'apparition de ce second cas de choléra, un troisième cas se manifesta sur un jardinier de 64 ans, dont l'habitation est fort éloignée de celle des deux premiers malades, avec lesquels, du reste, il n'avait eu aucune relation directe ni indirecte. Cet homme, d'une petite stature, mais d'une bonne santé habituelle, faisait souvent abus de liqueurs alcooliques, et surtout d'eau-de-vie. Il fut pris de la cholérine le 23 juin. Cependant, malgré la perte de son appetit, et bien qu'il eût des douleurs continues dans les membres et aux reins, il travailla comme d'ordinaire, prenant ses repas, et buvant de l'eau-de-vie et du vin comme s'il eût été bien portant. Le lendemain, son état était le même, seulement les selles étaient plus fréquentes ; pourtant il retourna à sa besogne et ne manqua pas de boire de l'eau-de-vie en assez grande quantité pour se donner des forces ; mais au lieu d'augmenter, les forces dimi-

Digitized by Google

nuèrent ; les selles devinrent plus fréquentes et le malaise plus considérable. Cependant il prit son dernier repas comme de coutume, à huit heures du soir. Une heure s'était à peine écoulée, qu'il survint des vomissements nombreux composés d'abord des aliments de son souper, puis de matières liquides claires comme de l'eau ; presque aussitôt les selles furent rapprochées et ressemblaient parfaitement à de l'eau de riz. En même temps il éprouva des crampes aiguës dans les membres supérieurs et inférieurs, puis du refroidissement au nez, aux oreilles, aux lèvres, au menton, aux mains et aux pieds.

On m'appelle vers onze heures du soir : les extrémités étaient froides et fortement cyanosées ; la peau avait perdu son élasticité et semblait avoir macéré dans l'eau ; visage profondément amaigri ; yeux vitreux, cernés, excavés ; voix éteinte ; crampes vives aux quatre membres ; toutes les cinq minutes une selle séreuse, blanchâtre, avec des râclures de boyaux ; pouls filiforme, à peine perceptible, à 110° ; sentiment de chaleur brûlante à l'épigastre ; anxiété des plus grandes ; anéantissement des forces, douleur aiguë à la région précordiale ; respiration difficile, anxieuse ; langue blanche, froide, collante ; soif ardente ; les boissons sont vomies aussitôt leur ingestion.

Prescription : potion éthérée, avec deux centigrammes de sulfate de morphine, par cuillerées, tous les quarts d'heure ; quart de lavement avec l'amidon toutes les demi-heures ; autour du malade, cruchons d'eau chaude ; bain chaud prolongé, à 32° Réaumur, avec 750 grammes de carbonate de soude.

Tous les moyens prescrits furent mis en usage, sauf le bain, parce que l'on manquait d'eau chaude. Quelques heures après, les vomissements, les selles et les crampes avaient disparu, mais le refroidissement avait augmenté avec la cyanose ; les urines étaient suppri-

Digitized by Google

mées; le pouls devint imperceptible à la radiale; la peau se couvrit d'une sueur visqueuse; l'anxiété fut portée à son comble, et le malade annonçait sa fin comme très prochaine. En effet l'intelligence se troubla bientôt, et la mort arriva le 25 juin, à huit heures du matin, douze heures après l'invasion.

En rappelant ces trois observations avec quelques détails, j'ai voulu qu'il ne restât aucun doute sur la nature de la maladie. De ce que le choléra n'avait pas fait un plus grand nombre de victimes lors de sa première apparition, de ce qu'il n'était pas venu à Suippes en 1832, on a cru généralement que je m'étais trompé dans mon diagnostic, mais une nouvelle invasion de ce redoutable fléau vint plus tard démontrer à notre population de quel côté était l'erreur.

Cependant la cholérine continuait sa marche; elle parut redoubler d'intensité pendant les quelques jours où nous eûmes affaire au choléra lui-même; mais bientôt elle reprit son caractère bénin pour disparaître à la fin du mois de juin.

A cette époque, l'autorité municipale me fit l'honneur de me consulter sur les mesures hygiéniques qu'il conviendrait de prendre dans la ville pour arrêter l'épidémie et en prévenir le retour. J'avais alors l'espoir qu'il n'y avait plus rien à craindre du côté du choléra ni de la cholérine, puisque cette dernière maladie avait entièrement disparu. Cependant, comme il est des précautions dont il est bon de ne jamais s'écarter, je conseillai à M. le maire de faire balayer souvent les rues et les ruisseaux, où croupissaient habituellement des eaux malsaines; d'interdire le dépôt des ordures dans le voisinage des habitations; de faire défense d'élever des lapins, des pigeons et autres animaux dans les chambres habitées; de faire remplir les mares; d'obliger les bouchers et

Digitized by Google

chareutiers à transporter hors de la ville le sang et les débris des animaux qu'ils tuent. Je terminais ma réponse par l'expression d'un vœu que je forme depuis bien longtemps : c'est de voir l'autorité supérieure prendre des mesures énergiques pour l'assainissement d'un grand nombre de maisons qui ne sont véritablement pas habitables. Depuis ce moment, l'Assemblée législative s'est occupée de cette importante question, dont la solution était attendue avec la plus vive impatience par tous ceux qui se préoccupent véritablement de l'amélioration du sort de la classe ouvrière.

De la fin de juin à la fin d'août, la ville de Suippes présenta l'état sanitaire le plus satisfaisant; on ne rencontra plus de diarrhées, plus de ces malaises observés en mai et en juin; seulement, les fièvres intermittentes,, qui s'étaient montrées en assez grand nombre pendant le printemps, continuèrent à se manifester fréquemment pendant l'été. Nous nous croyions donc parfaitement débarrassés de l'influence épidémique, lorsque la cholérine nous revint dans les premiers jours de septembre. Cette fois, elle se propagea avec moins de rapidité qu'à sa première apparition, mais elle se manifesta généralement avec une plus grande intensité, sévissant surtout sur les enfants au berceau, dont quinze succombèrent en moins de quatre semaines.

Au milieu de cette mortalité, un vieillard de 68 ans, le nommé H. M..., rentier, fut pris le 15 septembre, d'une attaque de choléra qui l'emporta en seize heures. Cet homme, habitant la rue St-Pierre, mal logé, se nourrissant mal, adonné aux excès de la boisson, avait été pris quelques jours auparavant d'une cholérine assez intense, pendant laquelle il n'avait rien changé à ses vieilles habitudes. Comme chez les précédents malades, tous les symptômes caractéristiques du choléra

Digitized by Google

furent observés : diarrhée blanche, vomissements, crampes, réfroidissement des extrémités, cyanose, extinction de la voix, suppression des urines, altération profonde du visage, etc., etc.....

Cependant, vers les derniers jours de septembre, la cholérine prit un développement plus considérable chez les adultes : à cette époque, les transitions de température furent brusques; après d'assez fortes chaleurs, nous passâmes tout-à-coup à un froid humide, intense. Cette récrudescence fut marquée, le 6 octobre, par l'apparition d'un nouveau cas de choléra dans la rue de la Surginerie, située au nord-est de la ville. Le malade fut un nommé M..., tisseur de mérinos, âgé de 36 ans, d'une faible santé, logé dans une maison humide et mal éclairée, mais proprement tenue. Cet homme a péri.

Ce fut à partir de cette époque que commença véritablement notre épidémie cholérique. En effet, quatre jours plus tard, le 10 octobre, la fille Anne Lambin, domestique, âgée de 52 ans, habitant le même quartier, fut prise du choléra après avoir donné des soins à son beau-frère, M..., dont la maladie l'inquiétait vivement. Elle mourut trente heures après l'invasion. D'autres cas plus rapprochés suivirent ce dernier, de sorte que, du 13 octobre au 30, il y eut 18 malades; du 1er novembre au 23, 9 malades; enfin, du 8 décembre au 23, 4 malades : ce qui donne, à partir du 15 juin, un total de 37 cholériques, sur lesquels il y a eu 24 décès.

Les cas de choléra commençaient à se succéder à des intervalles assez rapprochés, lorsque nous fûmes envahis par une épidémie de suette qui se montra généralement peu grave. Elle débuta le 15 octobre et se termina vers la fin de novembre. Dans cet espace de temps, j'ai donné des soins à 57 personnes atteintes de cette maladie. Tous les quartiers de la

Digitized by Google

ville furent simultanément attaqués; celui où régnait le choléra n'eut pas plus à souffrir que les autres; les maisons les plus saines ne furent pas plus épargnées que les plus insalubres, et la classe indigente pas plus maltraitée que la classe aisée. Sur nos 57 malades, 34 appartenaient au sexe féminin et 23 au sexe masculin; presque tous étaient des adultes, jouissant habituellement d'une bonne santé. J'ai fait, peu de jours après l'invasion de la suette, une remarque qui me semble assez intéressante pour être relatée ici : c'est qu'à partir de ce moment le nombre des cholérines diminua d'une manière très sensible.

Le symptôme caractéristique de cette maladie consistait en une sueur continue, ordinairement très abondante, d'une odeur désagréable, généralement précédée de malaise, de lassitudes, de céphalalgie, de fièvres; mais se déclarant dans quelques cas sans aucuns prodrômes. En même temps que la sueur, et souvent avant son apparition, les malades ressentaient une oppression considérable, accompagnée fréquemment de douleur sourde à la région précordiale et à l'épigastre, d'une vive anxiété et d'irrégularité dans le pouls. Dans les deux tiers des cas, il ne survint aucune éruption à la peau; dans l'autre tiers j'observai, du troisième au quatrième jour, une éruption de miliaire, plus souvent partielle que générale, occupant de préférence le ventre, la poitrine et le dos, et déterminant chez quelques personnes une forte irritation de la peau. En général l'éruption était suivie de soulagement; elle durait trois à quatre jours, dans quelques cas cinq et six jours, après quoi elle s'éteignait; puis la convalescence arrivait, et peu de jours après la guérison était complète. Cependant, chez quelques malades, la marche de la suette ne fut pas si heureuse. Dans un cas où elle avait succédé immédiatement à la cholérine, elle fut suivie d'une attaque

Digitized by Google

de choléra qui se termina par la mort. Dans un autre cas où elle s'était cependant déclarée d'une manière peu intense, elle fut également compliquée de choléra, et ici encore le malade succomba. Je continue, dans ce moment, à donner des soins à deux femmes dont le système nerveux fut tellement affecté par la suette, qu'elles sont devenues hystériques à un haut degré, avec grande tendance à l'hypocondrie.

Dans la presque totalité des cas, le traitement fut des plus simples; je me contentai de prescrire à mes malades de se couvrir légèrement, de prendre pour boisson alternativement de l'eau de gomme et une solution de sirop de groseilles froide, de renouveler souvent l'air de leur chambre, de se mettre les pieds à l'eau matin et soir; de changer de linge autant de fois qu'ils en sentaient le besoin, et enfin de faire la diète. Je pratiquai la saignée du bras dans deux cas seulement, où la céphalalgie, l'oppression et la douleur précordiale se présentaient avec une grande intensité. Un cataplasme sinapisé sur l'épigastre m'a paru très utile, chez plusieurs malades, pour combattre ces deux derniers symptômes. — Je reprends maintenant l'historique du choléra lui-même.

Sa marche, comme on l'a vu plus haut, a été fort lente : arrivé au milieu de nous le 15 juin, il attaque en dix jours trois personnes, dont deux sont mortes. Il disparait ensuite, puis revient deux mois et demi plus tard, le 15 septembre, et se contente cette fois d'une seule victime. Enfin, après une seconde trêve de vingt et un jours, il envahit, le 6 octobre, le quartier Saint-Martin, où il règne exclusivement sans interruption jusqu'au 23 décembre, époque de sa disparition définitive.

Pour bien des personnes, le choléra fut apporté à Suippes par M. L...., qui, le premier, eut une attaque de cette maladie vingt-quatre heures après son

Digitized by Google

retour de Paris. Quant à moi, je ne partage pas cette opinion. M. L....., il est vrai, arrivait d'une ville envahie par l'épidémie; et lorsqu'il quitta Paris, il était atteint depuis trois jours d'une diarrhée intense; donc, dira-t-on, il avait emporté avec lui le germe du choléra, dont l'explosion n'eut lieu que le lendemain de son arrivée chez lui. Mais en rentrant à Suippes, M. L..... y trouve la cholérine, qui, depuis un mois, s'était manifestée dans tous les quartiers de la ville; et puis, le lendemain de son retour, malgré sa fatigue et malgré son dévoiement, il va aux champs travailler comme à l'ordinaire, et le soir il soupe à la table commune, et mange, entre autres choses, une assez grande quantité de salade. En fallait-il davantage pour que le choléra se déclarât chez lui? Neuf jours plus tard, le jardinier H..... qui n'avait eu aucune relation avec M. L....., et dont la demeure est fort éloignée de la sienne, tombe malade du choléra et succombe en douze heures. Est-ce M. L .... qui a transmis le choléra-morbus à cet homme? Cela n'est guère probable. Je suis encore moins disposé à admettre que le choléra se soit propagé du jardinier H..... à H. M....., attaqués l'un et l'autre à plus de deux mois et demi d'intervalle, et de H. M..... à M.....-L....., entre la maladie desquels il y a eu un espace de vingt et un jours. C'est donc à l'influence épidémique, qui agissait sur toute la population, qu'il faut rapporter le premier cas de choléra observé à Suippes, de même que tous ceux qui l'ont suivi à des époques plus ou moins éloignées.

Sur nos trente sept cas de choléra, cinq seulement furent disséminés sur différents points de la ville, et de ce nombre sont les quatre premiers observés; les trente deux autres, c'est-à-dire, presque toute notre petite épidémie, furent concentrés dans le quartier Saint-

Digitized by Google

Martin, qui se compose de deux rues placées sur la même ligne, au nord-est de la ville, à peu de distance du cimetière, dont elles sont séparées par des jardins et par le fossé de l'ancien rempart, où stagnent pendant les trois quarts de l'année, et souvent pendant toute l'année, des eaux chargées de matières végétales et animales en décomposition. C'est, depuis dix-sept ans, la troisième épidémie que j'observe dans ce même quartier, le plus élevé de la ville, un des mieux bâtis, le plus sain en apparence, et où les indigents ne sont pas en plus grand nombre que dans les autres rues. En 1839 et en 1841, ces deux rues eurent beaucoup à souffrir de la dysenterie, tandis que le reste de la ville était complètement épargné. Il est donc très probable que la cause qui favorise le développement de la dysenterie, peut également faire éclater le choléra; deux maladies qui, du reste, ont beaucoup d'analogie entre elles. Cette cause, je crois la trouver dans les émanations délétères qui s'échappent des eaux bourbeuses du fossé du rempart.

Assurément d'autres circonstances concourent à la production du choléra dans une localité quelconque. Il faut d'abord la présence de l'influence épidémique, et ensuite des prédispositions individuelles. Mais il est suffisamment démontré pour moi qu'à ces deux causes il vient quelquefois s'en joindre une troisième sans laquelle elles seraient impuissantes à produire la maladie : cette dernière tient à la localité elle-même.

Ainsi, à Suippes, l'influence épidémique et des prédispositions se sont rencontrées dans toutes les parties de la ville, puisque partout il y a eu des cholérines et des suettes intenses. Mais le choléra, sauf de rares exceptions faciles à expliquer, ne s'est montré que dans un seul quartier : or, d'où peut venir ce triste privilège, si ce n'est d'une cause locale, agissant ex-

Digitized by Google

clusivement sur la population à côté de laquelle elle se développe? Comment interpréter d'ailleurs l'immunité dont jouirent un grand nombre de villes et de villages, autrement que par l'absence de cette cause locale?

A Saint-Remy-en-Bouzemont, où je fus appelé à traiter les cholériques en 1832, et où, sur une population de 500 habitants, 41 personnes succombèrent dans l'espace de deux mois, une mare et des fossés où l'eau reste stagnante pendant l'été et l'automne, traversent le village du midi au nord, et laissent exhaler, par les grandes chaleurs, des miasmes d'une grande fétidité. Dans la note que je publiai à cette époque dans la gazette médicale, je me contentai de signaler l'existence de ces miasmes sans leur attribuer une grande influence sur le développement de l'épidémie. Mais aujourd'hui, que j'ai vu le choléra se déclarer ailleurs, à dix-sept ans d'intervalle, dans des conditions parfaitement identiques, ne suis-je pas autorisé à considérer ces exhalaisons insalubres comme la cause locale de l'épidémie de Saint-Remy?

Des renseignements précis que j'ai recueillis avec soin, il résulte que sur nos 37 cas de choléra, 19 fois la maladie s'est déclarée sur des individus qui avaient eu des rapports plus ou moins prolongés avec d'autres malades, et 18 fois sans qu'il y ait eu aucune communication. Voilà donc deux catégories à peu près égales, comprenant d'une part les faits qui paraissent en faveur de la contagion, et d'autre part ceux qui démontrent le contraire.

Mais de ce que chez la moitié de nos malades l'invasion a eu lieu après qu'ils eurent soigné ou seulement visité d'autres cholériques, faut-il conclure que dans ce cas il y a eu contagion? Je n'hésite pas à répondre d'une manière négative.

Digitized by Google

Tout le monde est d'accord sur ce point : que l'influence épidémique ne donne le choléra qu'à ceux qui y sont prédisposés. Or, si cette prédisposition ne se rencontre dans aucun des membres d'une même famille, toute cette famille est exempte du choléra; que si au contraire elle existe chez plusieurs personnes, et même chez tous les membres de la famille, oh ! alors, rien d'étonnant que tous, ou seulement quelques-uns, soient atteints successivement : si le choléra était réellement contagieux, il ne quitterait pas des ménages composés de sept à huit personnes après avoir attaqué une seule d'entre elles, comme nous l'avons vu plusieurs fois à Suippes. Je citerai un seul fait entre quinze à l'appui de ce que j'avance. La femme F...., récemment accouchée, est atteinte d'une attaque violente de choléra qui l'entraîne au tombeau après six jours de cruelles souffrances ; son mari et six de ses enfants l'approchent, la touchent à chaque heure du jour et de la nuit, et aucun d'eux n'éprouve le plus léger malaise. Il y a plus, l'enfant dont elle venait d'accoucher a continué de prendre le sein jusqu'au troisième jour de la maladie, et il n'a cessé de se bien porter.

Maintenant, quelles sont les causes prédisposantes du choléra ? En première ligne il faut placer les fatigues excessives. Or, quoi de plus fatigant que de soigner un cholérique, près duquel on doit être constamment debout, occupé sans cesse à lui administrer les soins que réclame la gravité de sa position ? A Suippes, la crainte de gagner le choléra s'était emparée de presque tout le monde ; aussi ne trouvait-on que très difficilement des secours. Cette circonstance obligeait les mêmes personnes à passer à côté des cholériques tout le temps que durait leur maladie. Doit-on s'étonner alors que quelques unes de ces personnes, épuisées de fatigue, accablées par les veilles, aient éprouvé à leur

Digitized by Google

tour une attaque de choléra? Pour moi le fait s'explique parfaitement bien sans qu'il soit besoin de faire intervenir la contagion.

Une habitation malsaine, une mauvaise nourriture prédisposent certainement au choléra: car les deux tiers des malades étaient logés très étroitement dans des maisons basses, humides, mal éclairées, mal aérées; et ils se nourrissaient en grande partie de légumes et de fruits L'autre tiers se trouvait dans de meilleures conditions hygiéniques tant sous le rapport du logement que sous celui de la nourriture. Onze de nos malades se livraient fréquemment aux excès de la boisson, et sur ce nombre neuf ont succombé.

Tous les tempéraments, toutes les constitutions ont également souffert du choléra. Les deux sexes ont été atteints dans une proportion à peu près égale; dix-sept malades appartenaient au sexe masculin, et vingt au sexe féminin. Parmi ces derniers, se trouvaient deux femmes enceintes, l'une de sept mois, l'autre de deux mois et demi : la première a été guérie, l'autre est morte des suites d'une fausse couche, survenue le douzième jour de la maladie. Relativement à la mortalité, les deux sexes ont donné un nombre égal de décès : douze hommes et douze femmes.

Tous les âges ont payé leur tribut à l'épidémie : j'ai donné des soins à de très jeunes enfants et à des vieillards de soixante-douze à soixante-treize ans. Cependant le plus grand nombre de malades se trouve au-dessus de quarante ans. Sur les 13 malades qui ont guéri, 12 avaient moins de cinquante ans, le 13e était âgé de soixante-treize ans, et parmi ceux qui ont succombé, 19 avaient plus de quarante ans, et 5 seulement étaient au-dessous de cet âge.

Presque toujours l'invasion du choléra fut annoncée par quelques prodromes, tels que le dévoiement, des

Digitized by Google

évacuations brusques, avec explosion de gaz, des défaillances, un malaise général, des envies de vomir, la céphalalgie, l'agitation de l'esprit, en un mot tous les symptômes que j'ai décrits au commencement de ce mémoire sous le nom de cholérine : c'est ce qui constitue la première période de la maladie. Dans deux cas seulement, les individus ont été surpris brusquement, au milieu d'une parfaite santé, par des vertiges, par des vomissements fréquents par des selles blanchâtres et par des crampes aiguës, symptômes qui forment les traits caractéristiques du choléra confirmé. De la cholérine au choléra, la transition est facile. Dans quelques cas, il n'a fallu qu'un surcroît de fatigue, une perturbation morale, un excès de boisson, pour amener les accidents les plus graves; mais le plus souvent le choléra s'est déclaré à la suite de l'ingestion d'une quantité plus ou moins considérable d'aliments indigestes, alors que la prudence conseillait la diète la plus sévère.

Quelle que fût la cause qui convertissait la cholérine et la suette en véritable choléra, on voyait la diarrhée de jaunâtre devenir d'un gris blanchâtre, présentant l'aspect d'une décoction de riz plus ou moins épaisse; le ventre était affaissé; en même temps les urines se raréfiaient, les reins devenaient douloureux, et le sentiment de faiblesse augmentait rapidement. Bientôt après apparaissaient des vomissements semblables aux selles, les urines se supprimaient, des crampes plus ou moins fortes survenaient ordinairement dans les membres, mais surtout aux inférieurs; la soif tourmentait les malades, la peau se refroidissait, et il y avait de la moiteur; le pouls devenait petit, déprimé, filiforme; le visage se décomposait, enfin la voix changeait de timbre et s'affaiblissait considérablement.

Si dans cette période (que l'on désigne sous le nom de période algide) on ne parvenait pas à enrayer la

Digitized by Google

marche des symptômes et à déterminer la réaction, le pouls cessait d'être perceptible, les yeux devenaient caves, entourés d'un cercle bleu, la langue se refroidissait, la voix s'éteignait complètement; la peau prenait une teinte livide et se couvrait d'une sueur froide et visqueuse ou même aqueuse. Cependant les crampes, les vomissements et le dévoiement cessaient, et alors on voyait la maladie marcher rapidement vers un terme fatal : la respiration devenait courte, accélérée, haletante; presque toujours une douleur brûlante à la base de la poitrine et à la région précordiale, et une anxiété épigastrique extrême tourmentaient les cholériques; chez plusieurs malades, le doigt ne pouvait être légèrement appliqué sur la région de l'estomac sans occasionner les douleurs les plus vives; la peau prenait une couleur de plus en plus bleuâtre, surtout dans la direction des vaisseaux veineux; elle gardait les plis qu'on y faisait en la pinçant doucement; la sueur et l'haleine, toutes deux froides, exhalaient une odeur comme cuivreuse; et ainsi qu'on l'a dit assez justement, le malade qui avait le sentiment de sa fin prochaine, n'était plus qu'un cadavre encore vivant, et même encore parlant.

Pendant la marche des deux premières périodes, les malades se tenaient couchés sur le dos; à partir de l'état d'asphyxie, ils se couchaient sur le côté, et gardaient cette position tant que durait la vie; alors ils devenaient indifférents pour tout ce qui se passait autour d'eux. Quelques malades entraient en convalescence dans la période algide, ou ils passaient à l'état d'asphyxie; mais chez le plus grand nombre la réaction s'établissait d'une manière plus ou moins active. Alors la chaleur revenait peu à peu, la cyanose disparaissait, le visage s'animait, la diarrhée cessait, et elle était remplacée par de la constipation. Quelques heures plus tard, le pouls devenait plein, la langue

Digitized by Google

était rouge à la pointe et aux bords; il y avait un peu de céphalalgie, quelquefois des vomissements, mais alors ils étaient bilieux; et si le malade ne vomissait pas, il avait des régurgitations gazeuses; le ventre n'était plus affaissé; l'épigastre était sensible à la pression, quelquefois douloureux. Dans plusieurs cas il y avait du *ténesme*, et les selles contenaient du sang plus ou moins pur.

Quand les symptômes de réaction marchaient vers une terminaison fâcheuse, la face devenait rouge, les yeux étaient injectés, les veines jugulaires gonflées; le pouls était dur et lent, la respiration fréquente, la langue d'un rouge vif; les gencives se couvraient d'un enduit *fuligineux*; les facultés intellectuelles devenaient de moins en moins libres; les malades répondaient lentement; quelquefois ils avaient du délire, et des soubresauts dans les tendons, et parfois aussi une rétention d'urine; enfin du premier au troisième jour de la réaction arrivait le *coma*, et ensuite la mort.

Sur les 24 cholériques que nous avons perdus, 17 ont succombé dans la période algide, au bout de neuf, trente ou quarante-huit heures; les 7 autres sont morts pendant la réaction, après deux, trois, sept et même quatorze jours de maladie, avec les symptômes d'une affection typhoïde. L'épidémie a conservé le même caractère de gravité depuis le commencement jusqu'à la fin; les derniers malades ont été enlevés avec autant de rapidité que les premiers. Dans une circonstance, j'ai vu le choléra se terminer par une parotide dont les suites ont été favorables au malade; la même personne fut entièrement débarrassée d'une névralgie sciatique dont elle souffrait beaucoup depuis près de deux ans.

Quelques mots maintenant des moyens que j'ai mis en usage dans le traitement du choléra. Ainsi que je

Digitized by Google

l'ai dit plus haut, il m'a toujours été facile d'arrêter les évacuations alvines toutes les fois que mes soins ont été réclamés dès le début de la cholérine. Il suffisait de quelques pilules d'extrait gommeux d'opium ou de cynoglosse, de quelques lavements amilacés ou albumineux, de boissons legèrement astringentes ou sudorifiques, d'un peu de repos et d'une diète relative. Or, puisque l'on peut regarder la diarrhée comme prodrome et comme signe pathognomonique du choléra-morbus, je pense que, lorsqu'à l'aide de ce simple traitement on a arrêté dès le début les selles fréquentes, on a fait avorter la maladie. Plus de 140 cholérines ont été ainsi guéries dans l'espace de deux mois; et je suis bien persuadé que c'est pour avoir négligé de se soigner convenablement, que les dix-neuf vingtièmes de nos malades ont vu le choléra se déclarer chez eux.

A une époque plus avancée de la maladie, j'ai employé avec avantage de larges cataplasmes rubéfiants sur le ventre pour combattre les selles et les vomissements; en même temps je faisais prendre toutes les demi-heures une cuillerée d'une potion éthérée, à laquelle j'ajoutais quelques gouttes d'eau distillée de laurier-cerise, et un à deux centigrammes de sulfate de morphine.

Dans la période algide, je suis presque toujours parvenu à réchauffer rapidement les malades en les plongeant dans un bain chaud de 32 à 33 degrés, auquel j'ajoutais 500 à 1,500 grammes de carbonate de soude, selon l'intensité des symptômes. La durée du bain était de une à deux heures, et je le renouvelais deux ou trois fois en peu de temps, s'il en était besoin. Outre la propriété qu'ont ces bains de rappeler la chaleur et de ranimer la circulation, ils faisaient promptement cesser les crampes, et quelquefois aussi les selles et les vomissements. Au sortir du bain, le malade était leste-

Digitized by Google

ment essuyé avec des linges chauds, puis enveloppé dans une couverture de laine bien chaude, et couché tout aussitôt dans un lit bassiné. On ne lui mettait sa chemise que lorsque la sueur était généralement établie. La chaleur était entretenue à l'aide de plusieurs cruchons d'eau chaude placés tout aut our du malade. Dès ce moment, je lui faisais appliquer des cataplasmes sinapisés sur les extrémités inférieures pour prévenir les accidents d'une réaction trop forte.

Je crois fermement que si les bains alcalins avaient pu être convenablement administrés à tous nos cholériques, nous en aurions perdu beaucoup moins; mais c'est à peine si nous avons pu les employer dans le tiers des cas, faute d'aides suffisamment intelligents, et plus encore faute de bien des choses qu'on ne trouve pas chez les indigents.

Les bains simples, tièdes, les saignées locales, les topiques réfrigérants, les cataplasmes sinapisés et les vésicatoires sont les moyens qui nous ont servi à combattre les accidents qui survenaient fréquemment dans la période de réaction.

Digitized by Google

DE

L'AMAUROSE

DANS LA NÉPHRITE ALBUMINEUSE.

(Deuxième mémoire)

Par M. H. LANDOUZY.

Opinionum commenta delet dies,
naturæ judicia confirmat.

—

Plusieurs praticiens éminents, et, entre autres, MM. les professeurs Roux à Paris, Forget à Strasbourg, Florent Cunier à Bruxelles, ayant, aussitôt la publication de mon mémoire, confirmé par les faits les plus catégoriques la coexistence de l'amaurose (1) et de la maladie de Bright, j'avais résolu

(1) Ainsi que j'ai pris soin de le dire dans mon premier mémoire, j'emploie le mot *Amaurose* pour éviter toute périphrase, et pour ne pas fabriquer d'expression nouvelle. L'acception étymologique du mot (*αμαυρος* obscur) répond suffisamment, du reste, à la signification que je lui donne ici.

Tantôt, en effet, ce trouble de la vue se manifeste sous formes de diplopie, d'hémiopie, de nyctalopie, d'héméralopie ; tantôt sous forme de faiblesse ; tantôt sous forme d'exaltation momentanée, de sensibilité douloureuse, etc., etc.

Comme, à moins de faire une ligne de grec, il était impossible de trouver une expression qui signifiât toutes ces choses, j'ai pris le mot *Amaurose*, consacré déjà pour des symptômes analogues, et qui ne préjuge rien sur la nature de la maladie.

Digitized by Google

de laisser au temps le soin de dissiper les doutes qu'entraîne nécessairement toute proposition éloignée des idées reçues. Mais une néphrite albumineuse, que j'ai actuellement sous les yeux, m'explique d'une manière si frappante comment ont pu se produire plusieurs faits négatifs, que je dois indiquer les sources d'erreurs, sous peine d'entendre nier les troubles de la vue, alors qu'ils deviendraient des plus manifestes, si les malades étaient soumis à un examen suffisamment répété et approfondi.

Voici, avant d'aller plus loin, les principales circonstances de ce fait, qu'ont observé avec moi mes savants confrères Henrot et Wyslouch, et les principaux élèves de la clinique :

Le nommé V..., ouvrier teinturier, âgé de 20 ans, d'une constitution robuste, d'habitudes sobres et régulières, n'a jamais eu d'autres maladies que des accès de fièvre intermittente, il y a trois ans, et un rhumatisme articulaire, il y a dix-huit mois. Hors quelques douleurs aux genoux, dans les changements de temps, il avait une très bonne santé, et travaillait assidûment, lorsque, le 1er janvier 1850, il éprouve tout à coup, le matin un léger malaise qui cependant ne l'empêche ni de sortir toute l'après-midi, ni de travailler les jours suivants toute la journée.

Le 3 janvier, à dix heures du matin, V... étant à son atelier, est pris, sans cause appréciable, d'un vomissement abondant; il dîne néanmoins à midi, retourne à son atelier jusqu'à sept heures, soupe avec appétit, et vomit encore pendant la nuit. Le lendemain 4, V... travaille comme d'habitude, sans la moindre indisposition.

Digitized by Google

Le 6, ses parents s'aperçoivent qu'il a la figure enflée; le soir, on remarque du gonflement aux jambes, et un sillon profond produit au-dessus du mollet par les cordons du caleçon.

V... n'éprouvait, cependant, aucun malaise, et il continuait avec la même assiduité ses travaux à l'usine, lorsque, le 11 janvier, son père, qu'il avait remplacé toute la semaine dans la direction de la teinturerie, revient à l'atelier, et trouve complètement manquées toutes les pièces teintes pendant son absence.

Les nuances à donner aux étoffes étaient celles qu'il avait données déjà cent fois auparavant, et comme on ne pouvait attribuer cet accident à l'inhabileté, V.. avoue qu'il a la vue trouble depuis une huitaine de jours; quoiqu'il assure que, malgré cet accident, il peut continuer à travailler, qu'il a toutes ses forces, etc., on l'engage à retourner chez lui pour se soigner.

Le lendemain 12, le médecin, M. Labbée, ordonne des frictions générales avec l'eau sédative, et des onctions avec la pommade camphrée; le 15 un vomitif; le 14, un purgatif; les 15, 16 et 17, des bains de vapeur; les 18, 19 et 20, des frictions et des onctions avec l'eau et la pommade Raspail.

Comme l'œdème général augmentait beaucoup, qu'il était survenu une toux violente, des mouvements de suffocation pendant la nuit, etc., le chef de la fabrique, M. L... me fait appeler, le 20, à quatre heures du soir.

Le malade est levé depuis plusieurs heures; tout le corps est énormément gonflé, excepté les mem-

Digitized by Google

bres supérieurs; le gonflement de la face est surtout prononcé au menton : les bourses et le pénis causent une grande gêne au malade par l'œdème considérable dont ils sont le siége. La peau est partout d'un blanc mat.

Intelligence parfaite, pas de céphalalgie, langue un peu sèche; pas d'appétit, peu de soif; pas de nausées ni de vomissements; selles naturelles; pouls régulier, plein, résistant, 80 pulsations; bruit de soufflet systolique s'étendant dans les carotides. Matité, absence de respiration, égophonie, etc., dans les deux tiers inférieurs du côté gauche.

Violentes douleurs depuis le matin, et pour la première fois, dans la région lombaire. L'urine, brune, transparente, en quantité normale, donne par la chaleur et par l'acide azotique, un précipité blanc, soluble dans la potasse, et qui, au bout de dix-huit heures de repos, occupe la moitié du tube.

Le malade interrogé sur l'état actuel et antérieur de la vue m'assure *qu'il voit très bien et qu'il a toujours très bien vu*. J'insiste par de nouvelles questions, et toujours le malade me répond : « *Je » vois très bien*; je vous parais peut-être ne pas » voir d'une manière nette, parce que je suis myope » et un peu louche de naissance, mais je vois » parfaitement et j'ai toujours parfaitement vu. »

Effectivement, je fais lire le malade et il lit de la manière la plus distincte des caractères assez fins. Frappé de cette exception, je reviens le lendemain prendre l'observation dans tous ses détails, et ce n'est que lorsque j'insiste près du malade pour savoir pourquoi, n'éprouvant ni faiblesse ni

Digitized by Google

malaise, il a quitté son atelier le 11 janvier, qu'il me répond : « *J'ai abandonné l'atelier parce qu'on était forcé de recommencer toutes les pièces que j'avais teintes.* » — Mais alors vous aviez donc la vue trouble ? — Je voyais bien, mais je me trompais de nuances. — Est-ce parce que vous êtes myope ? — Non, car c'étaient des nuances que j'avais l'habitude d'assortir parfaitement ; mais j'avais comme un brouillard devant les yeux, surtout au grand jour ; dans la rue, j'étais obligé de mettre beaucoup d'attention, afin d'éviter les passants et les voitures.

Prescription. Saignée de 500 grammes.

21. Le malade a passé une bonne nuit ; le sang n'offre pas de couenne. Le dépôt albumineux formé la veille occupe la moitié du tube.

Prescription. Eau de sedlitz, large vésicatoire au côté gauche.

22. La matité est moindre ; le murmure respiratoire reparaît ; le gonflement de la face diminue ; l'œdème des bourses et des extrémités inférieures est aussi prononcé.

23. Trouble considérable de la vue, de 1 à 8 heures du matin. Le malade nous dit qu'il voit très clairement depuis huit heures, mais que pendant la nuit *l'obscurcissement de la vue était tel qu'il ne pouvait distinguer ni les personnes placées près de son lit, ni même les tasses de boisson qu'on lui présentait.*

Depuis cette époque jusqu'au 1er mai, c'est-à-dire pendant trois mois, l'état du malade est toujours resté à peu près le même, malgré le traitement le

Digitized by Google

plus énergique et le plus varié. Limonade sulfurique, eau de Vichy, purgatifs drastiques, digitale à haute dose ; ferrugineux, vésicatoires répétés sur la colonne vertébrale, etc., etc.

L'appétit a toujours été bon, la fièvre nulle.

L'urine, acide, en quantité normale, a toujours été plus ou moins brune, et semblable, en général, au bouillon de bœuf, pour la couleur et pour l'odeur. Le dépôt albumineux a varié entre un quart au minimum, et moitié au maximum, de la quantité d'urine, en volume, après vingt-quatre heures de repos.

L'œdème a, presque toujours, été général ; mais il était cependant plus prononcé tantôt à la face, tantôt au thorax, tantôt aux jambes, tantôt à l'abdomen, tantôt aux bourses ; on le voyait diminuer rapidement dans une région à mesure qu'il augmentait dans une autre.

Ces variations de l'œdème étaient quelquefois telles qu'en moins d'une heure les bourses acquéraient le volume de la tête d'un enfant.

Jamais il n'a été possible d'établir de relation entre les variations de l'œdème et les variations de l'albumine.

La vue a été, tantôt très nette, tantôt très trouble, sans que les yeux aient jamais cessé d'être limpides, et sans que les pupilles aient présenté de modifications appréciables. Pendant une quinzaine de jours, le malade lisait, sans la plus légère fatigue ; puis les quinze jours suivants, la moindre attention le fatiguait, la lumière naturelle ou artificielle lui causait une impression douloureuse. Jamais il n'était possible d'observer ni aucune relation

Digitized by Google

précise entre l'état de la vue et la quantité d'albumine ou l'œdème.

Ainsi, du 18 au 22 mars, dès que le malade voulait lire les premières lignes d'une page, ses yeux se portaient, malgré lui, sur les dernières. Le soir arrivé, il était obligé de se cacher dans son lit pour ne pas voir la bougie ; et si, par hasard, on s'approchait de lui avec une lumière, il se plaignait de recevoir comme un coup violent dans les yeux.

A cette époque, cependant, V... était beaucoup plus fort que dans la dernière quinzaine de janvier, alors qu'il avait la vue très nette, et que la lumière ne lui causait aucune impression pénible.

L'état du malade restait donc à peu près le même depuis trois mois, lorsque, dans les premiers jours de mai, je lui prescrivis un bain de vapeur tous les deux jours (à l'aide de la lampe à alcool), et, pour boisson exclusive, entre les repas, la limonade azotique à la dose de 500 à 700 grammes.

Soit simple coïncidence, car le même traitement a échoué chez d'autres malades, soit heureuse influence de ces moyens, c'est à dater de ce moment que l'œdème disparaît insensiblement de toutes les régions du corps, en commençant par les régions supérieures, et que l'albumine, qui n'avait jamais formé moins du quart de l'urine, en volume, forme seulement le sixième, et enfin le dixième.

La vision n'éprouve plus aucun trouble, et, le 1er juin, V..... n'ayant plus qu'un peu de gonflement aux jambes, retourne à son atelier, d'abord pour s'y

Digitized by Google

distraire par une occupation sans fatigue, et bientôt pour y reprendre ses travaux habituels, qu'il n'a pas interrompus depuis.

V..... n'a jamais pris, par jour, moins d'une demi-bouteille ni plus d'une bouteille de limonade azotique, (35 gouttes d'acide par bouteille d'eau sucrée). Il a continué à prendre cette limonade tous les jours, et un bain de vapeur tous les deux jours jusqu'au 15 juillet.

Les urines, examinées tous les jours pendant les six premiers mois, et tous les huit jours ensuite, ont continué à donner, et donnent encore aujourd'hui, 1er octobre, un dixième de coagulum albumineux; mais la santé, les forces, la vue, etc., n'ont pas éprouvé depuis le 1er juin la moindre atteinte.

Ce qui frappera principalement dans cette observation, c'est le trouble de la vue survenu dès le début même de l'affection. Trouble qu'on ne peut attribuer ni à la faiblesse, puisque le malade est aussi fort que d'habitude, ni aux troubles généraux produits par la maladie, puisque l'amaurose disparaît plus tard, quand les troubles généraux sont plus intenses; ni aux remèdes employés, puisqu'il n'y avait point encore eu de traitement.

Mais, ce que je veux signaler, surtout, c'est la difficulté d'arriver, dans ce cas pourtant très simple, à constater un phénomène aussi manifeste. Or, si, près d'un homme intelligent, j'ai eu tant de peine à constater ce symptôme, moi qui avais intérêt à le trouver, que sera-ce près des malades

Digitized by Google

à qui on se borne à demander : voyez-vous bien? Avez-vous toujours bien vu? Surtout quand des idées préconçues font douter d'avance de la réalité du phénomène à étudier?

Ajoutez à cela que les malades attribuent, le plus souvent, ce trouble des yeux à la faiblesse, à la douleur, à la diète, au traitement, etc; qu'en général ils y prêtent peu d'attention, et qu'ils l'ont naturellement oublié, lorsque, quelques mois plus tard, ils sont interrogés sur les circonstances qui ont marqué le début des accidents.

Telle est la raison pour laquelle plusieurs observateurs habiles n'ont pas constaté d'amaurose chez les albuminuriques.

Beaucoup de malades, en effet, ne sachant pas lire, ou ne lisant pas, et beaucoup exerçant rarement leur vue sur des objets de petite dimension, il devient difficile d'apprécier les troubles de la vision. Ces troubles ont pu être très prononcés au début de la maladie, sans que le malade ait eu occasion de s'en apercevoir; ils ont pu diminuer plus tard, la néphrite albumineuse existant encore, et rester, dès lors, complètement méconnus du malade et du médecin.

Ainsi, quand, quelques jours après ma communication à l'Académie, M. Michel Lévy venait signaler deux albuminuriques sur trois, qui n'offraient pas d'amaurose, nul doute qu'il n'eût ajouté aux deux premiers faits négatifs celui qu'on vient de lire; car le malade eut répondu au savant professeur du Val-de-Grâce, comme à moi : *Ma vue est bonne, très bonne, et elle l'a toujours été.*

Plus tard, encore, si le malade n'avait pas lu,

Digitized by Google

il n'aurait pu penser que la lecture lui serait difficile, car il distinguait nettement les objets ordinaires.

Ainsi, les troubles de la vue peuvent, dans certains cas, rester ignorés des malades et des médecins, soit au début, soit dans le cours de la néphrite albumineuse.

J'ajouterai maintenant que, dans plusieurs observations, l'examen des urines était trop incomplet pour caractériser la maladie de Bright.

Que les urines soient albumineuses ou non, la chaleur y produit un coagulum formé par certains sels, et surtout par les phosphates dans les urines alcalines; l'acide azotique y précipite de l'acide urique, de l'urate d'ammoniaque, et, quelque habitude qu'on ait de ces réactions, elles peuvent être très facilement confondues avec celles de l'albumine.

Or, l'acide azotique empêchant ou détruisant le précipité formé par les phosphates, et la chaleur celui formé par l'acide urique ou les urates, il n'y a pas d'erreur à craindre, dès qu'on a recours à ces deux procédés simultanément.

Voulant donner à ces recherches la plus grande précision, je dissolvais même l'albumine par la potasse ou par l'acide acétique; et, en outre, étudiant principalement l'albuminurie sous le rapport des troubles visuels, je ne devais pas manquer d'éprouver les urines par les réactifs de Bareswil ou de M. Maumené.

Il y a quelques jours encore, au lit du malade, je faisais remarquer aux élèves de l'Hôtel-Dieu combien

Digitized by Google

ces précautions sont loin d'être inutiles, et comment des précipités étrangers peuvent en imposer pour des précipités formés par l'albumine, surtout chez des malades œdémateux, qu'on peut déjà, *à priori*, supposer atteints de la maladie de Bright

Ai-je besoin de dire qu'on ne doit tirer aucune conclusion de l'albumine constatée après l'application des vésicatoires, et qu'il faut attendre assez pour qu'on ne puisse plus attribuer l'altération de l'urine à l'action des cantharides ?

Ceci posé, voyons les faits invoqués contre l'amaurose dans la néphrite albumineuse :

En les réunissant tous, je trouve deux cas signalés à l'Académie par M. Honoré ; trois, par M. Debout, dans le Bulletin de thérapeutique et dans la Gazette des hôpitaux ; trois, par M. Michel Lévy ; deux, par M. Ancelon, dans l'Union médicale.

Les faits de M. Honoré n'ayant pas été publiés ne peuvent être discutés ; je les admets comme des exceptions, me bornant à leur opposer celui que M. Roux invoquait, dans la même séance, à l'appui de mes conclusions.

Quant aux trois malades de M. Michel Lévy, je pourrais dire que, chez l'un, l'albuminurie paraît avoir succédé à la scarlatine, et que j'avais annoncé, dans mon mémoire, n'avoir pu étudier encore, sous ce nouveau point de vue, l'albuminurie consécutive à la scarlatine : je pourrais ajouter que des urines qui précipitent abondamment le 14, et qui cessent de précipiter le 20, ne caractérisent pas la maladie de Bright, et que j'ai parlé seulement de la maladie de Bright.

Digitized by Google

Mais, j'admets ces trois faits pour des maladies de Bright, et je demande si, en examinant l'un des malades, six jours après la disparition complète de la maladie ; l'autre, plus de *dix-huit mois* après l'origine des accidents, on est en mesure de se prononcer avec quelque certitude sur les phénomènes qui ont pu se manifester au début ou dans le cours de l'affection ?

Évidemment, je le répète encore, si, au bout d'un an, on eût interrogé, sur l'état de sa vue, le malade dont j'ai tracé sommairement l'histoire, il eût répondu qu'elle était très bonne alors, puisque, moins de quinze jours après l'origine des accidents, il faut le presser de questions pour l'amener à dire qu'il a quitté son atelier parce qu'il confondait toutes les couleurs.

Des trois faits publiés par M. Michel Lévy, l'un confirme donc la coïncidence de l'amaurose et de la néphrite albumineuse, et les deux autres ne peuvent l'infirmer.

Mais ce qui m'a surpris, surtout, dans la discussion de M. Michel Lévy, c'est cette réflexion « qu'il » serait étonnant que ce symptôme eût échappé » complètement jusqu'à ce jour à tant de médecins » éminents qui ont contribué à fonder et à compléter » l'histoire de la maladie de Bright. »

Comme si les choses les plus faciles à trouver étaient les premières qu'on cherche ou qu'on rencontre ! Comme si Hippocrate avait connu le pouls ; Corvisart, l'endocardite ; Laennec, les bruits du fœtus, Alibert, l'acarus ; Liebig, le sucre du foie ; Tiedemann, l'usage du pancréas, etc., etc. ; comme si, enfin, le plus simple ouvrier ne pouvait trouver à

Digitized by Google

placer utilement une pierre oubliée par le plus habile architecte !

Dans quelques jours, je démontrerai que l'hémiplégie faciale s'accompagne presque constamment d'exaltation de l'ouïe du côté paralysé. M. Michel Lévy s'étonnera-t-il que ce symptôme, s'il était aussi fréquent que je l'annonce, ait échappé à *Gregory*, *Montaut*, *Magendie*, *Bérard*, *Diday*, *Debrou*, *Cruveilhier*, *Gosselin*, *etc.*, qui ont contribué à éclairer l'histoire de la paralysie de la septième paire ?

Quant à moi, ce qui m'étonnerait bien davantage, ce serait qu'un même observateur eût découvert tous les phénomènes relatifs à une même affection ; surtout quand cette affection n'est pas plus fréquente que la néphrite albumineuse ou l'hémiplégie faciale.

Si j'ai insisté, en passant, sur cet argument, c'est qu'en effet, cette idée que les maîtres ont tout vu et tout dit arrête, plus qu'on ne croit, les progrès de la médecine, en faisant considérer, comme exceptionnels, des phénomènes pourtant assez fréquents, mais qu'on croit sans valeur, par cela seul qu'ils ne sont pas indiqués dans les livres !

Or, quand on voit un pareil argument tomber de la plume de M. Michel Lévy, l'un des esprits les plus larges, sans contredit, et les plus éclairés de notre époque, peut-on espérer voir, de sitôt, l'autorité des faits remplacer l'autorité des noms?

Des trois observations que rapporte M. le docteur Debout dans le bulletin de thérapeutique, la première confirme mon opinion, puisqu'au début les objets paraissaient au malade plus volumineux que

Digitized by Google

d'habitude, et les deux autres sont trop peu détaillés pour être discutés utilement. M. Debout explique, il est vrai, ce trouble de la vue au début par l'affaiblissement général de la constitution ; mais notre savant confrère n'a observé le malade que quatre mois après l'origine des accidents. Or, l'amaurose souvent très prononcée au début, alors que les forces n'ont pas diminué d'une manière appréciable, disparaissant dans le cours de la maladie, quelquefois au moment de la plus grande faiblesse, il n'y a pas lieu d'attribuer l'amaurose albuminurique à *l'état anémique des malades*.

M. Debout ne nie pas, d'ailleurs, l'amaurose dans la néphrite albumineuse, mais seulement au début, et il assure que « M. le professeur Forget » a démontré, depuis longtemps, que l'amaurose » devait être inscrite dans la séméiologie de la » maladie de Bright. »

J'en demande pardon à M. le rédacteur en chef ; mais il y a ici une erreur qu'il s'empressera, je n'en doute pas, de réparer à l'occasion, avec son impartialité habituelle : car, avant ma communication à l'Académie, l'amaurose albuminurique n'avait été signalée ni par M. Forget, ni par aucun autre observateur, ni dans le bulletin de thérapeutique, ni dans aucun autre recueil.

Le célèbre professeur de Strasbourg, dans un mémoire très important, dont je parlerai tout à l'heure, et qui a paru un mois après le mien, prend même toutes les précautions que peut suggérer la loyauté scientifique la plus exagérée, pour établir, sur ce point, mes titres de propriété, et il termine ainsi : « Au demeurant, à M. Landouzy ap-

Digitized by Google

» partient (sauf réclamations ultérieures) le mérite » d'avoir, le premier, appelé l'attention des obser- » vateurs sur un symptôme important et assez fré- » quent de l'albuminurie. Cette note n'est donc » point, tant s'en faut, une revendication de prio- » rité ; c'est un témoignage de plus à l'appui des » observations de notre habile confrère : *adjiciamus* » *aurum auro* ».

Effectivement, mes observations, qui toutes ont eu pour témoins des confrères de Reims ou des environs, remontent à 1846 ; et, deux ans au moins, avant la publication de mon mémoire, j'avais parlé de ce phénomène à mes anciens collègues MM. Tardieu et Voillemier, en les priant même de l'étudier, à l'occasion, dans leur service des hôpitaux de Paris.

Les pauvres tiennent plus que les riches à leur modeste pécule; aussi, mon savant confrère, M. Debout, trouvera-t-il juste que j'aie, en passant, nettement résolu la question de priorité.

Quant à la note publiée par M. le docteur Ancelon, dans l'*Union médicale*, je l'aurais examinée avec toute l'attention que mérite le talent bien connu de l'auteur, si les renseignements relatifs à la vision n'avaient été pris sous forme rétrospective, c'est-à-dire cinq mois après la guérison complète des malades ; et si, d'ailleurs, dans l'un de ces cas, l'albumine n'avait disparu au bout de 48 heures de traitement, ce qui exclut l'idée d'une véritable maladie de Bright.

A ce propos, je ferai de nouveau remarquer que, dans mes conclusions, j'ai seulement parlé de la maladie de Bright, de la néphrite albumineuse, et nullement de l'albuminurie en général, c'est-à-

Digitized by Google

dire de ces états où l'on trouve aussi de l'albumine, mais en quantité beaucoup plus faible, et pendant un temps beaucoup moins long que dans la néphrite albumineuse.

Que si j'ai employé l'expression *néphrite albumineuse*, ce n'est pas qu'elle exprime pour moi la nature de l'affection, mais parce qu'elle est passée dans la langue médicale, et qu'elle correspond aujourd'hui, pour la plupart des médecins, à cet ensemble d'altérations fonctionnelles et organiques que Bright, Royer, Martin-Solon, etc., ont si bien caractérisé, et que j'ai presque toujours vu coïncider avec les troubles de la vision.

Moins que personne, d'ailleurs, je crois à une inflammation primitive du rein dans la maladie de Bright, puisque le premier j'ai émis l'opinion que l'altération de sécrétion ne dépendait pas de la lésion du rein, mais la lésion du rein de l'altération sécrétoire, ou de la cause qui produit l'altération sécrétoire.

Je ne dis pas, cependant, que dans certains cas d'albuminurie étrangers à l'ensemble des phénomènes pathognomoniques de la maladie de Bright, il n'y ait pas de troubles de la vision; un fait récent me porterait même à croire que ce trouble peut se manifester sous l'influence d'un très large vésicatoire; je dis seulement que j'ai exclusivement parlé jusqu'alors de la maladie de Bright caractérisée; que je n'ai même cité que des cas très graves, et que plusieurs des faits considérés comme négatifs n'étaient probablement pas des maladies de Bright.

Digitized by Google

Sans me livrer, d'ailleurs, à cette discussion qui, peut-être, n'a pas été inutile pour bien préciser la question, j'aurais pu opposer à ces faits négatifs un nombre au moins égal de faits positifs, signalés depuis mon mémoire par MM. Roux à Paris, Forget à Strasbourg, Florent-Cunier à Bruxelles, Cucuel à Wisserling, Collard à Beine, Charrois à Vitry, Bretonneau à Tours, etc.

Je pourrais en opposer de nouveaux dans lesquels la coïncidence de l'amaurose et de la néphrite albumineuse s'est montrée de la manière la plus manifeste au début et dans le cours de la maladie.

Cette coïncidence, je l'ai observée, aujourd'hui encore, avec M. le docteur Bienfait; il y a quelques jours, avec MM. Henrot et Wyslouch; il y a quelques mois, avec MM. Decès et Henrot.

Si elle est une exception à Paris, elle est donc une règle à Reims, et même une règle très générale, puisque parmi les faits, que j'y ai récemment observés avec mes confrères, il ne s'est pas rencontré une seule exception.

Ces exceptions de Paris doivent du reste m'être imputées, je le reconnais sincèrement; car ayant toujours vu dans mon premier travail, qui ne comprenait que des cas très graves, les troubles de la vue suivre les phases de l'albuminurie, j'en avais induit une relation constante.

Les observateurs qui examinaient d'après moi, et qui voulaient immédiatement de l'amaurose, puisqu'il y avait de l'albumine, pouvaient donc logiquement conclure à l'absence de la coïncidence, dans les cas d'absence d'amaurose.

Digitized by Google

Or, un fait qui ressort des observations de M. le professeur Forget, et de celles que j'ai faites depuis, c'est que l'amaurose ne suit pas d'une manière aussi régulière que je l'avais pensé, les phases de l'albuminurie. L'observation insérée plus haut en est une preuve frappante, et j'ai fait la même remarque dans plusieurs autres cas. Ainsi, chez le malade que j'ai vu, en consultation, avec mes savants confrères Decès et Henrot, les troubles de la vue ont été tels, à plusieurs reprises, qu'ils rendaient impossible la lecture d'une seule ligne.

Le malade apercevait des points noirs, des nuages, des soleils; tous les objets lui paraissaient confus. Il n'en parla cependant ni à ses parents, ni à son médecin, dans la crainte, dit-il, d'effrayer sa famille; et ce n'est qu'en voyant l'intérêt que nous mettions à connaître tous les détails de la maladie, qu'il nous avoua que, pendant quelque temps, il avait craint de devenir aveugle.

Le jour de la consultation, le malade avait la vue très nette; la semaine suivante, il ne peut parvenir à lire une lettre. Le jour où je vais prendre son observation, il voit parfaitement, et lit sans difficulté plusieurs phrases d'un journal de médecine; le lendemain, il se plaint, de nouveau, des soleils, des nuages, des taches noires; et tout cela, sans relation appréciable ni avec l'état général, ni avec l'œdème, ni avec la quantité d'albumine; sans le moindre trouble intellectuel, sans le moindre trouble des autres sens; sans la moindre altération appréciable des milieux transparents, ni des pupilles.

Digitized by Google

Je reconnais donc, avec M. Forget, que l'amaurose peut disparaître, le dépôt albumineux persistant, mais je maintiens mes autres conclusions relatives à la fréquence de ce symptôme pendant le cours de l'affection, et surtout au début. Ainsi, la malade que j'ai vue ce matin, avec M. le docteur Bienfait, a éprouvé, il y a quatre ans environ, un trouble de la vue tel, qu'attendant souvent, sur le pas de sa porte, le retour de son mari, elle voyait dans la rue de grands rassemblements, là où il n'y avait qu'une ou deux personnes. Plusieurs fois, à cette époque, elle a consulté pour ces troubles de la vue, qui ont notablement diminué sous l'influence d'une saignée, mais qui l'ont empêchée cependant de se livrer à aucune occupation. Pendant le premier quart-d'heure, elle voit parfaitement pour lire ou pour coudre, mais ensuite la vue se brouille complètement.

Or, cette malade consultant il y a huit jours, pour la première fois, M. Bienfait, au sujet d'un œdème aux jambes, lui dit que depuis un an ses urines ont une odeur et une couleur inaccoutumées; qu'elles moussent d'une manière extraordinaire, et qu'en vidant le vase, la mousse reste adhérente aux parois; et, ces détails elle les donne spontanément, et avant d'être interrogée sur l'état des urines.

Celles-ci sont, du reste, très brunes; elles ont une forte odeur de bouillon de bœuf, et donnent un dépôt abondant d'albumine, sous l'influence de la chaleur et de l'acide azotique.

Ici, évidemment, l'amaurose a été le symptôme initial, le premier symptôme appréciable de la ma-

Digitized by Google

ladie de Bright, dont la saignée a peut-être retardé le développement.

Il en a été de même dans la première observation de M. Forget (1). Il en a été de même dans celle de MM. Florent-Cunier (2), dans celle de M. Collard (3), dans celle de M. Cucuel (4), etc. Il en serait de même plus souvent, si, plus souvent, les circonstances étaient assez favorables pour permettre d'établir, d'une manière précise, tous les phénomènes qui ont précédé et accompagné l'origine de la maladie.

Que si j'insiste sur cette apparition des troubles de la vue au début, ce n'est pas assurément pour la satisfaction d'avoir découvert un prodrome de plus à une maladie grave, mais parce que la naissance de ce symptôme avant l'anasarque doit, d'une part, amener à d'autres idées pathogéniques sur la maladie de Brigth, et, d'une autre part, éveiller activement l'attention du praticien au début de toute amaurose.

Sous le rapport pathogénique, mes inductions de l'année dernière se trouvent déjà, en partie, réalisées par la belle découverte de M. Bernard, qui rend le rein étranger au diabète ; et, sous le rapport pratique, bon nombre de malades qu'on eût traités l'an dernier pour l'accident symptomatique, l'amaurose, sont traités maintenant pour l'accident principal, la néphrite albumineuse.

(1) Union médicale, novembre 1849.
(2) Annales d'oculistique, 31 octobre 1849.
(3) Union médicale, 6 avril 1850.
(4) *Id.* 17 janvier 1850.

Digitized by Google

Or, si l'on considère la gravité de la maladie de Bright, on avouera qu'il n'est jamais trop tôt pour la combattre, et qu'on ne saurait assez insister sur les symptômes propres à la signaler dès son origine.

L'affaiblissement de la vue, signalé par le docteur Frick de Baltimore, et par le docteur Bird dans l'oxalurie, par M. Bouchardat dans l'hippurie et dans la benzurie, ajoute encore à l'intérêt de cette question, et confirme pleinement ma doctrine d'une altération nerveuse primitive. Mais, on remarquera la différence qui existe entre les troubles de la vue coïncidant avec l'albumine, et les troubles de la vue coïncidant avec le sucre, l'acide benzoïque, hippurique, etc.

Dans le diabète, dans l'hippurie, dans la benzurie, l'affaiblissement de la vue coïncide avec l'affaiblissement général de l'économie : dans l'albuminurie, il existe fréquemment avant toute détérioration des forces.

Dans le diabète, l'affaiblissement de la vue augmente en même temps que la maladie : dans l'albuminurie, il diminne quelquefois pendant que la maladie augmente.

Dans le diabète, l'affaiblissement de la vue commence souvent très tard; mais dès qu'il a commencé il est permanent, graduel, uniforme; on peut presque en prévoir les progrès d'après l'altération de l'urine : dans l'albuminurie, il commence plus souvent très tôt; mais il est inconstant, irrégulier, insidieux; les progrès du mal ne peuvent faire prévoir les progrès de l'amaurose.

Dans le diabète, l'affaiblissement de la vue est

Digitized by Google

proportionnel à la quantité de sucre : dans l'albuminurie, il est sans rapport constant avec la quantité d'albumine.

Dans le diabète, il existe souvent, surtout à la fin, une opacité considérable de l'œil : dans l'albuminurie, on ne constate aucune modification appréciable des milieux transparents, ni même de la pupille.

Dans le diabète, enfin, le malade peut devenir aveugle : dans l'albuminurie, la cécité doit être une très rare exception (1).

Malgré ces différences notables entre l'amaurose albuminurique et l'amaurose diabétique, elles me paraissent émaner du même genre d'altération primitive, c'est-à-dire, d'une lésion du système nerveux ganglionaire.

Maintenant, en quoi consiste cette lésion du système nerveux ganglionaire?

Je ne reviendrai pas sur les hypothèses physiologiques émises dans mon premier mémoire, pour expliquer ces troubles de la vue, et je me bornerai à répéter que je pencherais pour une lésion

(1) Je n'ai jamais observé d'amaurose albuminurique complète. M. le docteur Cunier cite, à la vérité, un cas de cécité complète survenue chez un albuminurique, mais comme il existait de nombreux points opaques dans le corps vitré, il est à regretter que le savant oculiste n'ait pas dit si l'on avait recherché la présence du sucre dans les urines de ce malade.

J'ai cité, en effet, dans mon premier mémoire, deux cas de glucosurie et d'albuminurie simultanées, et je donne, en ce moment, des soins à un diabétique que M. Bretonneau a également observé, et chez lequel j'ai plusieurs fois constaté de l'albumine et de l'amaurose.

Digitized by Google

des filets ganglionaires issue d'une lésion du trésplanchnique, et ayant pour conséquence une altération secrétoire des fluides réfringents (1).

CONCLUSIONS.

En résumé,

1° Les troubles de la vue sont un symptôme presque constant de la néphrite albumineuse;

2° Ces troubles constituent une nouvelle espèce d'amaurose, qu'on peut appeler albuminurique;

3° L'amaurose albuminurique ne peut être attribuée à la détérioration des forces;

4° Elle annonce très souvent la maladie, comme signe initial, avant l'invasion des autres accidents pathognomoniques;

5° Elle paraît, disparaît et revient, sans suivre exactement les phases du dépôt albumineux des urines ou de l'œdème;

6° Elle doit porter à considérer la néphrite albumineuse comme le résultat d'une altération du système ganglionaire.

(1) M. Collard, de Beine, développant cette idée d'une altération sécrétoire des milieux transparents que j'ai indiquée dans mon premier travail (page 27), explique (*Union médicale*, 6 *avril* 1850), le trouble de la vue dans l'amaurose albuminurique, « par l'hypersécrétion des humeurs de l'œil, et surtout » de l'humeur aqueuse, qui augmenterait subitement la con» vergence des rayons lumineux, ou peut-être émousserait, » par la compression, la sensibilité de la rétine. »

Cette hypothèse est d'autant plus admissible qu'elle rendrait compte des variations fréquentes de l'amaurose, par les variations de l'hydropisie de l'œil aussi mobile que l'hydropisie de la face, du scrotum, des membres, etc.

La question serait assez facile à résoudre, d'ailleurs, en étudiant l'effet des différentes lentilles sur l'amaurose albuminurique, et je me propose de faire cet examen.

Digitized by Google

DE

L'EXALTATION DE L'OUIE

DANS LA PARALYSIE DU NERF FACIAL (1)

Par M. H. LANDOUZY.

Malgré les beaux travaux de Savart et Flourens sur l'audition, de Ch. Bell, Magendie, Bérard, Longet, etc. sur la septième paire, un phénomène curieux et important est resté omis jusqu'à ce jour par les cliniciens: c'est l'exaltation de l'ouïe dans la paralysie du nerf facial.

M. le professeur Roux, rendant compte, il y a trente ans, à l'Institut, d'une hémiplégie faciale dont il était lui-même le sujet, avait bien signalé « un ébranlement douloureux de la membrane du tympan par les sons un peu forts; » mais ce fait était resté isolé, et l'exaltation de l'ouïe n'avait jamais été notée par aucun pathologiste, comme symptôme de l'hémiplégie faciale, lorsqu'il y a deux ans, j'en fis l'objet d'une communication verbale à la société médicale de Reims.

Plusieurs observations nouvelles ayant, depuis, confirmé mes premières conclusions, on peut inscrire, aujourd'hui, l'exaltation de l'ouïe au nombre des signes les plus fréquents et les plus intéressants de l'hémiplégie faciale, indépendante de toute affection cérébrale.

(1) Comptes-rendus de l'Institut, novembre 1850.

Digitized by Google

Le premier fait qui frappa mon attention remonte à 1840. Je galvanisais la septième paire chez une femme affectée d'hémiplégie faciale consécutive à l'action d'un courant d'air froid, et la malade ne s'était jamais plainte d'aucune sensibilité de l'ouïe, lorsque, remplaçant, un jour, la pile à auges par la machine de Clarke, je vis Mme ... porter tout à coup la main à son oreille, se plaignant d'une sensation douloureuse du côté paralysé.

Je pensai qu'une secousse trop violente avait agi jusque sur le nerf auditif, et je fis ralentir la rotation; la sensibilité diminua, et elle avait cessé en même temps que la galvanisation, lorsque la machine de Clarke, étant mise de nouveau en mouvement pour un amaurotique, la première malade accusa de nouveau une sensation pénible causée par le bruit de la machine du côté paralysé.

Cette douleur que j'avais attribuée, quelques instants auparavant, à l'excitation produite par le galvanisme, tenait donc simplement à une exaltation de l'ouïe du côté paralysé.

Je m'expliquai cette exaltation de l'ouïe par une hyperesthésie du nerf auditif qui pouvait avoir été affecté en même temps que le nerf facial, quoique d'une manière différente, et je me promis d'étudier ce phénomène curieux à la première occasion. Je l'avais presque oublié, lorsque recevant, quelques années après, l'ouvrage de M. Longet (1), j'y trouvai de ce fait une explication physiologique beaucoup plus rationnelle, et je ne doutai pas que s'il avait échappé à l'attention des pathologistes, c'est que l'hémiplégie faciale n'est pas très fréquente, et que la diminution de l'ouïe paraissant, *à priori*, plus naturelle dans ce cas que l'exaltation, ce dernier phénomène aura été regardé comme un accident spécial au malade plutôt qu'à la maladie.

(1) Anatomie et physiologie du système nerveux, t. II, p. 454.

Digitized by Google

Effectivement, j'ai observé depuis cette époque cinq autres faits d'hémiplégie faciale ; M. Larrey, chirurgien en chef de l'hôpital du Gros-Caillou, vient de m'en adresser un sixième, et, dans ces six nouveaux cas, l'exaltation de l'ouïe a été des plus manifestes du côté paralysé.

Le premier fait a trait à un voyageur, âgé de 25 ans, qui vint me consulter le 2 janvier 1846, pour une paralysie de la face, datant de huit jours. Ayant couru assez longtemps pour rejoindre la diligence, il avait ouvert le vasistas en remontant en voiture, et avait dormi plusieurs heures. Le lendemain matin, il s'aperçoit, seulement en se rasant, qu'il a le côté droit de la figure complètement dévié. Un médecin mandé aussitôt le confirme dans l'idée qu'il est atteint d'une attaque d'apoplexie due à la course qu'il a faite la veille après quelques excès alcooliques ; on le saigne immédiatement, et on ordonne les jours suivants des sangsues à l'anus, des purgatifs, un vésicatoire au bras droit, etc.

Ce traitement n'ayant en rien diminué les symptômes de la paralysie de la face, on engage le malade à retourner à son pays ; et, à son passage à Reims, il vient me consulter, offrant tous les signes de l'hémiplégie faciale la mieux caractérisée.

Les traits sont fortement tirés à gauche ; le côté droit du front ne peut se plisser, ni l'œil droit se fermer complètement. La vue et l'odorat sont à l'état normal; la luette ne paraît éprouver aucune déviation ; le goût est manifestement diminué. Quant à l'ouïe, elle est tellement exaltée du côté paralysé, qu'en voiture M. X... est forcé de prier ses compagnons de parler moins haut, tant le bruit des conversations lui est pénible, et qu'à l'hôtel il s'est résigné à prendre ses repas dans sa chambre pour éviter le bruit de la table d'hôte.

Malgré mon désir de faire des épreuves comparatives

Digitized by Google

sur chaque oreille, le malade partant quelques instants après, je n'eus que le temps de le rassurer et de lui écrire quelques conseils.

Je regrettais beaucoup d'avoir échappé cette occasion de posséder une observation complète, lorsque, apprenant qu'un de mes collègues de l'Hôtel-Dieu venait d'être atteint d'une hémiplégie faciale (novembre 1848), je m'empressai de lui demander s'il éprouvait quelque sensation particulière du côté de l'ouïe. Voici sa réponse textuelle : « J'ai une telle sensibilité de l'ouïe du côté paralysé (côté gauche) que, malgré mon habitude d'entendre les cris des femmes en couche, je suis obligé de me boucher les oreilles ou de me retirer dans une pièce voisine. Il en est de même des cris des enfants, de l'aboiement des chiens et de tous les sons perçants ou exagérés. Ainsi, passant hier dans une rue où arrivait un détachement de garde nationale, j'ai été forcé de retourner sur mes pas pour fuir le bruit du tambour. »

On conçoit l'importance de cette remarque de la part d'un médecin éclairé et dépourvu de toute idée préconçue.

Cette hémiplégie s'était déclarée chez le docteur D., un matin, pendant le déjeûner. Elle avait été précédée de violentes douleurs d'oreille, répondant surtout au niveau de l'opophyse mastoïde. Ces douleurs avaient duré environ quatre ou cinq jours, et elles avaient complètement cessé depuis deux jours quand survint l'hémiplégie. Il n'existait aucune diminution dans la sensibilité; aucune modification appréciable du goût ni de l'odorat. Le globe de l'œil était douloureux au toucher et la vue un peu moins bonne.

L'hémiplégie dura six à sept mois; mais, au bout de trois mois, l'exaltation de l'ouïe avait complètement cessé. Ce dernier symptôme reparut tout à coup, vers le 15 août de cette année, sans récidive de paralysie faciale. Nous reviendrons plus loin sur cette circonstance.

Digitized by Google

Quelque temps après (février 1849), les internes de l'Hôtel-Dieu m'avertirent qu'il y avait, depuis un mois, une paralysie de la face dans les salles de M. le docteur Petit. C'était une jeune fille de Pévy, âgée de neuf ans, et qui était entrée à l'hôpital le 24 janvier.

Voici les détails que donne cette enfant sur le commencement de sa maladie : je les transcris textuellement des notes prises, devant moi, par M. Oudinet, interne du service :

« Le dimanche qui a précédé mon entrée à l'Hôtel-Dieu, ma nourrice (la petite malade est une enfant trouvée) s'est aperçue que j'avais la bouche de travers. Je me portais parfaitement bien la veille, et je m'étais toujours très bien portée.

» Je couchais dans un petit cabinet terrassé par un jardin; nous étions deux dans le même lit; j'étais dans la ruelle, et le côté qui s'est paralysé était habituellement tourné contre le mur.

» Le dimanche matin, ma nourrice m'a demandé pourquoi je faisais des grimaces; j'ai répondu que je ne savais pas, que je ne faisais pas de grimaces. Elle m'a montré alors dans un miroir que j'avais la bouche toute tournée, et le médecin qui est venu a déclaré que c'était une paralysie, et qu'il faudrait m'envoyer à l'Hôtel-Dieu.»

— Avez-vous toujours entendu également bien des deux oreilles?

— « Aussitôt que j'ai été paralysée, j'avais comme un *carillonnement* dans les oreilles quand on me parlait.

Dès le premier jour, je demandais à ma nourrice pourquoi elle parlait si haut, et pourquoi ça me carillonnait si fort. »

Etat actuel. Sensibilité normale dans toute la face; déviation prononcée du côté gauche du visage vers le côté droit, même à l'état de calme complet. Déviation beaucoup plus prononcée quand l'enfant parle, et

Digitized by Google

surtout quand elle rit. Impossibilité de fermer complètement l'œil gauche. Larmoiement habituel, surtout sous l'influence de la lumière.

Déviation de la luette du côté non paralysé. Déviation de la langue du côté paralysé, malgré les efforts que fait l'enfant, sur nos instances, pour la tirer en ligne droite; mastication difficile; aucune altération appréciable du goût ni de l'odorat; motilité et sensibilité parfaites des membres et de toutes les autres parties du corps.

L'enfant, interrogée de nouveau sur l'état de l'ouïe répond que la parole, même ordinaire, résonne plus fortement du côté paralysé. Il en est de même du tic-tac d'une grosse montre que j'applique alternativement contre chaque oreille.

A dessein, je dis à l'enfant qu'elle n'est peut-être pas bien certaine de ce qu'elle rapporte; qu'elle devrait, au contraire, entendre moins bien du côté de la paralysie; ses réponses sont toujours aussi précises et aussi affirmatives.

Sachant l'hémiplégie déjà ancienne, et ne m'attendant pas à trouver de différence dans l'audition des sons ordinaires, j'avais apporté un pistolet. Une simple capsule est tirée par l'interne derrière l'enfant, à son insu, et, immédiatement, elle porte la main à l'oreille gauche, se plaignant d'un retentissement beaucoup plus fort de ce côté.

L'épreuve est recommencée deux fois avec le même résultat.

Après le troisième coup, l'enfant entend moins distinctement la parole du côté gauche que du côté droit.

Cinq minutes après le troisième coup, le bourdonnement persiste encore du côté gauche et n'existe plus du côté droit.

Dans l'observation suivante que j'ai prise avec l'aide

Digitized by Google

de M. Decès fils, élève distingué de notre école, l'exaltation de l'ouïe, quoique se manifestant seulement sous l'influence de bruits plus violents, n'a pas été moins tranchée :

Le nommé F..., âgé de 30 ans, garçon meunier au moulin à eau d'Isles-sur-Suippe, jouissait de la meilleure santé, lorsqu'un soir, à son retour de Reims, où il venait d'assister à l'inauguration de la statue du maréchal Drouet, il s'aperçut qu'il avait le côté droit de la face paralysé.

Il ne sait s'il a été exposé à un courant d'air, s'il a été refroidi, etc., mais, quoique ses souvenirs soient assez confus, il est certain qu'il n'a éprouvé aucune douleur, et que c'est seulement en se voyant dans la glace, et en mangeant, qu'il s'est aperçu de sa maladie.

Le 5 novembre, le malade, quoique éprouvant déjà une amélioration très notable, m'est adressé par mon confrère, M. Urban, qui me savait occupé d'un travail sur ce sujet.

Etat actuel. Sensibilité et mouvements naturels dans tous les membres ; sensibilité égale des deux côtés de la face ; sensibilité plus vive de l'œil droit que de l'œil gauche, épiphora à droite ; prononciation difficile ; déviation très marquée de la commissure labiale et de l'aile du nez, qui sont fortement tirés à gauche.

Déviation notable des piliers droits, sans déviation de la luette ni de la langue.

Le malade ne peut ni plisser le côté droit du front, ni fermer l'œil droit, ni porter les lèvres à droite, ni souffler, ni siffler.

La mastication est longue, difficile, et F... est obligé de pousser les aliments avec le doigt pour débarrasser les arcades dentaires du côté paralysé. Le goût et l'odorat ne sont pas sensiblement modifiés.

Digitized by Google

L'ouïe paraît égale des deux côtés; F... a continué ses travaux au moulin sans faire aucune attention au bruit des engrenages.

La détonation d'une capsule derrière lui, dans mon cabinet, produit la même résonnance dans chaque oreille.

Un premier coup de pistolet chargé à poudre produit une résonnance forte du côté paralysé.

Cette résonnance exagérée du côté paralysé est beaucoup plus marquée au deuxième et au troisième coups, et produit, dans l'oreille droite seule, un retentissement durable.

Au quatrième et au cinquième coups il n'y a plus de différence au moment de la détonation, mais le retentissement dure toujours du côté paralysé.

Galvanisation pendant cinq minutes, l'excitateur négatif étant placé au niveau du trou stylo-mastoïdien, le positif étant promené sur tous les muscles animés par la septième paire.

Après la galvanisation, deux coups de pistolets produisent, dans chaque oreille, une résonnance égale, mais le bruissement est toujours beaucoup plus marqué et beaucoup plus durable du côté paralysé.

Le 14 novembre, F... vient me revoir. La paralysie a notablement diminué sous l'influence de l'électrisation; cependant la déviation de la commissure labiale est encore prononcée même à l'état de repos complet de la physionomie, et il existe encore plus d'un demi-centimètre de diamètre entre les paupières, malgré les efforts du malade pour les fermer.

Deux coups de pistolet résonnent d'une manière égale dans les deux oreilles, et le retentissement n'est pas plus durable d'un côté que de l'autre.

Voici, en peu de mots, le dernier fait que j'aie eu occasion d'observer :

Digitized by Google

Une jeune fille de Verzenay, âgée de sept ans, dont la santé avait toujours été bonne jusqu'alors, ressentit pendant deux jours de violents maux de tête, auquels on ne put trouver de cause appréciable. Les deux jours suivants s'étaient passés sans aucun malaise, sans aucune souffrance, quand, tout à coup, elle fut prise, dans l'oreille gauche, de vives douleurs qui durèrent trois jours et trois nuits, et qui furent suivies, le quatrième jour, d'une paralysie du côté gauche de la face.

Aujourd'hui, 28 août, c'est-à-dire, un mois après le début de la maladie, l'hémiplégie est peu apparente quand la physionomie est à l'état de calme complet; mais l'enfant vient-elle à parler, à rire, et surtout à pleurer, que la difformité reparaît avec les signes les plus caractéristiques.

Malgré les efforts de la petite malade pour fermer les yeux, il reste près d'un centimètre d'ouverture entre les paupières du côté paralysé.

La mastication est difficile, en raison du séjour des aliments en dehors des arcades dentaires gauches.

Aucune déviation de la luette, ni des piliers, ni de la langue.

Aucune modification appréciable du goût ni de l'odorat (1).

L'ouïe paraît égale des deux côtés, pour la perception de la parole et des bruits ordinaires. L'enfant ne s'est pas aperçue de la moindre différence à cet égard, ni au début de la paralysie, ni depuis.

(1) Mes recherches ne portant pas sur ce point délicat de l'histoire de l'hémiplégie faciale, je m'en suis rapporté simplement à la déclaration des malades, sans faire aucune de ces expériences qui exigent du temps, de la précision, et dont il eut été difficile, d'ailleurs, de tirer des conclusions certaines chez les deux petites filles. Il faudrait donc n'invoquer qu'avec réserve mes observations, sous le rapport de l'état du goût et de l'odorat dans la paralysie de la septième paire, et ne considérer ces résultats que comme l'expression des sensations ordinaires des malades.

Digitized by Google

Mon estimable confrère M. Mozer, de Verzy, qui donne des soins à la malade, et M. A. Mennesson, élève de l'hôpital de Lille, observent avec moi les résultats suivants :

Un coup de pistolet, tiré à deux pas derrière la malade, cause une impression douloureuse seulement du côté paralysé.

Un deuxième coup, chargé un peu plus fortement, produit une impression plus douloureuse encore du même côté.

Un troisième coup produit absolument le même effet.

Cinq minutes après le dernier coup, la résonnance dure encore du côté de l'hémiplégie; il n'en existe aucun vestige du côté opposé, et elle disparaît complètement quelques minutes après.

L'enfant nous quitte pour assister à une grande revue de garde nationale. Au moment du passage des tambours d'un bataillon, elle entraîne ses parents d'un autre côté, se plaignant d'une sensation pénible uniquement dans l'oreille gauche.

Le soir, quand l'enfant revient me voir, elle se plaint encore de la persistance de cette sensation.

J'insiste beaucoup sur mes questions, en lui disant qu'ayant entendu, pendant plusieurs heures, le bruit des tambours (c'était le jour du passage du président de la République), elle doit éprouver du bourdonnement dans les deux oreilles, et elle persiste à assurer qu'elle ne ressent absolument rien dans l'oreille droite.

J'en étais là de mes observations, lorsque parcourant, il y a quelques jours, le compte-rendu d'une séance de la société médicale du 10e arrondissement de Paris (1), j'y vis que M. H. Larrey avait, dans son service du Gros-Caillou, un militaire affecté d'hémiplégie faciale

(1) *Union médicale* du 24 septembre 1850.

Digitized by Google

avec altération du goût et de l'odorat. J'écrivis immédiatement à mon savant confrère, en le priant d'examiner ce malade sous le rapport de l'ouïe, et j'en reçus la réponse suivante :

.....« Je m'empresse de vous adresser l'observation que » vous voulez bien me demander et que je voudrais vous » offrir avec plus de développement. Elle laisse à désirer » sous quelques rapports, parce que mon aide de clinique, M. Savy, qui l'a recueillie, a été forcé de » quitter le service pendant un mois ; mais, bien qu'elle » soit incomplète, *elle vous suffira, j'espère, pour confirmer la remarque intéressante que vous avez faite, sur l'exaltation de l'ouïe du côté paralysé de la face.* » Ce phénomène avait singulièrement frappé mon attention, lorsque j'ai, à plusieurs reprises, insisté auprès » du malade, pour en constater la réalité. Je regrette » seulement de ne pouvoir plus faire les expériences de » détonation que vous me conseillez, puisque le malade » est sorti de l'hôpital au mois de juin. Il était, sinon » guéri, du moins en voie de guérison assez prononcée, » pour que l'hémiplégie restât peu appréciable, en même » temps que la faculté auditive avait recouvré, à peu » près, son état normal. »

« Voilà, mon cher confrère, ce que je puis ajouter » à la note ci-jointe. . . »

« *Hémiplégie faciale.* Thévenin, soldat au 25e de ligne, » entré à l'hôpital du Gros-Caillou le 25 avril 1850, » (service de M. Larrey). Ce militaire était atteint d'une » carie dentaire pour laquelle on lui a enlevé deux » dents, six semaines avant son entrée à l'hôpital. » Depuis lors, et sans autre cause appréciable, il est » survenu une paralysie complète du côté droit de la » face. La maladie a débuté brusquement ; elle a existé » quelques heures sans que le malade en ait eu cons- » cience ; ses amis l'en ont fait apercevoir. Il n'a » ressenti ni malaise, ni céphalalgie, ni douleur ; seu-

Digitized by Google

» lement la région parotidienne du côté droit est sen-
» sible, et un peu tuméfiée.

» Tous les muscles du côté droit de la face, auxquels
» le nerf de la septième paire fournit des rameaux,
» sont plus ou moins affectés ; ainsi le muscle sour-
» cilier, et la partie antérieure de l'occipito-frontal,
» cessant de se contracter, on remarque que le sourcil
» est situé plus bas que celui du côté opposé, et qu'il
» est incliné vers la ligne médiane ; la moitié corres-
» pondante du front ne peut plus se rider. Le muscle
» orbiculaire de la paupière étant aussi paralysé ne peut
» plus contrebalancer l'action de l'élévateur, aussi le
» malade cesse de pouvoir clore l'œil ; la paupière
» supérieure s'abaisse davantage, et l'inférieure se ren-
» verse légèrement en dehors, il suit de là que les points
» lacrimaux, l'inférieur surtout, étant parfois déviés,
» il existe un épiphora. Tous les muscles qui meuvent
» le nez participent à la paralysie. La narine du côté
» droit est privée de tout mouvement et ne peut plus
» se dilater pendant les inspirations. La lèvre supérieure
» du côté droit est un peu tuméfiée, mais sans dévia-
» tion. La langue a conservé sa forme et sa direction
» normales ; la moitié de cet organe a perdu toute sen-
» sation de sapidité, le malade accuse de la fraîcheur
» dans cette partie.

» *Une particularité à noter dans cette observation,*
» *c'est l'exaltation de l'ouïe ; depuis le développement*
» *de la paralysie, l'ouïe a acquis une finesse très grande,*
» *le malade perçoit les moindres bruits à une grande*
» *distance.*

» Thévenin est d'un tempérament sanguin, il n'a
» jamais eu d'affection syphilitique ; il a été atteint,
» peu de temps après son entrée au service, d'une
» carie vertébrale pour laquelle il a été soigné à l'hos-
» pice de Lyon, et dont il ne reste aucune trace.

» *Traitement* : Saignée de 400 grammes ; ventouses

Digitized by Google

» scarifiées, vésicatoires et moxas à la nuque ; sangsues » derrière les oreilles; vésicatoires à la région tempo- » rale ; fumigations émollientes dans la bouche, et sur » le côté de la face paralysé ; embrocations huileuses, » léger massage, etc.

» Le malade sort du Gros-Caillou, en voie de gué- » rison, dans le courant de juin. »

Voilà donc, en y comprenant, quoique rétrospectives, les observations de M. Roux, et de ma première malade, huit cas d'hémiplégie faciale, dans lesquels l'exaltation de l'ouïe s'est manifestée de la manière la plus précise, la plus constante et la plus régulière du côté paralysé.

Après les beaux travaux de Savart, Tiedemann, Müller et Longet, l'explication de ce phénomène est de la plus grande simplicité.

En effet, les expériences de Savart sur l'audition prouvent qu'à bruit égal, les vibrations sont moins fortes et moins étendues dans les membranes à l'état de tension que dans les membranes à l'état de relâchement.

Pour la membrane du tympan, en particulier, le savant professeur du collége de France a démontré (1) que les grains de sable dont on la recouvre, après avoir fait avec la scie une section parallèle à sa face externe, sont mis en mouvement par un disque en vibrations, si elle est abandonnée à elle-même, tandis que ces mouvements du sable sont à peine appréciables, si, la caisse du tambour étant ouverte, on vient à faire agir le muscle interne du marteau, et par conséquent à tendre la membrane (2).

(1) Savart. — Recherches sur les usages de la membrane du tympan et de l'oreille externe, lues à l'Institut le 29 avril 1822.

(2) Mon savant ami, le docteur Longet, en portant à 3 ou 4 centimètres l'élévation des grains de sable sur la membrane du tympan en vibration, a confondu les expériences faites sur le tympan de l'homme avec les expériences faites sur une

Digitized by Google

Or, le muscle interne du marteau, c'est-à-dire le tenseur de la membrane du tympan, recevant ses nerfs du ganglion otique qui lui-même reçoit sa racine motrice du *facial* ou du nerf *intermédiaire*, on comprend qu'une paralysie du facial, à son origine, entraîne une paralysie du muscle interne du marteau, de-là un relâchement de la membrane tympanique; de-là, enfin, une exaltation de l'ouïe.

Mais le nerf *intermédiaire de Wrisberg* étant, d'après M. Longet, indépendant du facial, et la branche qui se rend au muscle interne du marteau, après avoir traversé le ganglion otique, paraissant émerger de ce *nerf intermédiaire*, plutôt que du facial, comme nous le supposions tout à l'heure, l'habile expérimentateur se fonde et sur cette disposition anatomique, et sur les hypothèses les plus vraisemblables pour admettre que le nerf intermédiaire constitue un nerf particulier destiné aux muscles de l'oreille moyenne.

« L'origine de cette prétendue *petite racine du facial*, » ajoute M. Longet, et surtout son union intime avec » le nerf acoustique, tendent à me confirmer dans cette » opinion, de laquelle il résulterait qu'il faudrait faire » dépendre la lésion précédente de l'ouïe du nerf *inno-* » *miné*. »

Or cette lésion, c'est la susceptibilité anormale de l'ouïe, dont M. Longet ne trouve qu'un seul exemple (celui de M. Roux en 1821), mais qui, d'après ce savant

membrane mince, d'un centimètre de diamètre, placée à l'orifice d'un tuyau conique.

Effectivement, sur cette dernière membrane les grains de sable sont lancés à une hauteur qui surpasse souvent 3 ou 4 centimètres; mais, d'après les expériences de Savart, ils ne s'élèvent jamais à plus de deux millimètres sur la membrane de l'homme, ni à plus de quatre sur celle du veau, qui est deux fois plus grande.

Digitized by Google

physiologiste, « *a dû se reproduire un certain nombre de fois* » (1).

Eh bien ! ici encore, l'observation médicale semble venir confirmer les inductions de l'anatomie et de la physiologie.

En effet, si la membrane du tympan est tendue sous l'influence du nerf *innominé*, et si ce *nerf innominé* (2) est indépendant du facial ; si c'est un nerf à part, ayant sa fonction individuelle, il pourra être paralysé isolément, et, dans ce cas, l'exaltation de l'ouïe pourra se manifester en l'absence de paralysie du nerf facial.

Or, c'est précisément ce que j'ai observé, l'an dernier, sur un jeune homme de Fismes très intelligent, M. L...., qui rendait compte de ses sensations avec une grande précision.

« Il y a déjà quatre ans, me dit M. L....., que je souffre d'une susceptibilité de l'ouïe des plus bizarres, et souvent des plus incommodes. Cette susceptibilité m'est survenue sans cause connue, en pleine santé. Au retour d'un voyage assez long, j'éprouvai dans l'oreille droite un engourdissement, sans douleur, qui disparut après huit jours de durée.

» Six mois après (janvier 1847), à la suite d'un concert où le bruit des instruments de cuivre m'avait douloureusement affecté l'oreille droite, le même engourdissement reparut et persista pendant deux mois.

» Depuis cette époque, j'éprouve par intervalle, toujours du côté droit, et particulièrement sous l'influence du froid, une exaltation de l'ouïe qui me rend les moindres bruits très pénibles.

(1) Anat. et phys. du sys. nerv. t. 2, p. 454.

(2) Nerf intermédiaire, nerf de Wrisberg, petite racine du facial, nerf moteur tympanique de Longet, etc.

Digitized by Google

» Lorsque l'exaltation de l'ouïe vient à disparaître, il se produit le plus souvent une douleur dans l'œil gauche ; aussitôt que l'exaltation de l'ouïe reparaît, l'œil cesse d'être douloureux. Jamais ces deux circonstances ne se manifestent en même temps. J'ai pensé que cette affection pouvait être causée par une dent malade, mais les démarches que j'ai faites près de dentistes habiles n'ont amené aucun résultat. Enfin, c'est un phénomène que je me suis étudié à bien constater et qui reste tout à fait isolé et indépendant de la santé générale.

» Si, par exemple, j'entends de près un coup de fouet, je souffre cruellement pendant plusieurs heures. C'est ce qui m'est arrivé, il y a quelques jours. Comme je passais dans la grande rue de Fismes, un roulier se mit à claquer son fouet à deux pas de moi ; j'en souffris tellement que je fus obligé de me coucher aussitôt, et de me mettre une gourmette, ce qui me soulage ordinairement. Le lendemain matin j'en souffrais encore.

» Ce qui m'étonne surtout, c'est qu'à la chasse les coups de fusil tirés par les autres me produisent une impression très pénible, tandis que cette impression est presque nulle si je tire moi-même. Cela ne m'empêche pas de chasser, mais je suis obligé de m'éloigner beaucoup de mes compagnons, et de me mettre à contre-vent de leurs coups.

» La simple sonnette de la salle à manger me résonne péniblement dans l'oreille droite. »

J'ai interrogé et examiné avec le plus grand soin ce jeune homme, il n'offre pas et n'a jamais offert la moindre trace d'hémiplégie faciale.

Les oreilles examinées au spéculum sont dans l'état le plus normal.

Il n'existe ni déviation de la luette ou des piliers, ni angine.

La vue, le goût, l'odorat sont égaux des deux côtés.

Digitized by Google

Je ne connaissais que ce seul fait d'hypercousie isolée, et indépendante de l'hémiplégie, lorsque, consultant, il y a quelques jours, M. le docteur D... sur la partie de ce mémoire qui le concerne, j'appris de lui que cette exaltation de l'ouïe qu'il avait eue pendant trois mois, en 1848, avait reparu, cette année, au mois d'août, du même côté, mais sans aucune douleur antécédente, sans aucune récidive de l'hémiplégie faciale, sans aucun symptôme qui pût même faire soupçonner une diminution dans l'activité de la septième paire. Cette fois, comme la première, notre confrère était obligé d'éviter les bruits intenses, celui du tambour, par exemple, et de se boucher les oreilles près des femmes en travail, tant le retentissement était douloureux du côté gauche. Cette exaltation de l'ouïe disparut graduellement, d'une manière spontanée, au bout de six semaines, sans laisser aucune trace.

Quoique ces deux faits soient, peut-être, les seuls consignés dans la science (1), ils doivent avoir des

(1) Non seulement Itard ne cite pas un seul fait d'hypercousie bornée à un côté, mais il ne rapporte que par souvenir deux faits d'hypercousie idiopathique. Voici, du reste, les seuls mots qu'Itard ait consacrés à ce sujet : « La première espèce » (*hypercousie idiopathique*) est fort rare ; je n'ai pu en re- » cueillir que deux exemples, encore ne les ai-je pas eus sous » mes yeux : l'un est tiré d'un mémoire à consulter qui me » fut adressé par un avocat de province ; et l'autre, de la » relation orale qui m'en fut faite par la malade elle-même » longtemps après qu'elle eut éprouvé cette indisposition. » *Traité des maladies de l'oreille et de l'audition*. Dernière édition, tome I, page 353.

Une chose surprenante de la part d'un praticien aussi sérieux qu'Itard, c'est que, contre cette hypercousie idiopathique qu'il n'a jamais observée, il a néamoins un traitement tout prêt ! Ce sont les vapeurs d'éther, l'instillation d'huile de lys, et tous ces petits moyens qui ne seraient que ridicules, s'ils n'avaient le grave inconvénient d'habituer le médecin à croire

Digitized by Google

analogues, et ils ne tarderont pas à se présenter aux observateurs, maintenant que l'attention va être éveillée sur ce point.

Nul doute, d'ailleurs, que plusieurs de ces exaltations de l'ouïe, considérées, par Itard et par d'autres auteurs, comme symptomatiques d'affections nerveuses, ne tinssent à un relâchement simple ou double de la membrane du tympan ; car, bien que je ne puisse invoquer aucun cas de ce genre étendu aux deux côtés, il n'y a aucune raison pour que les deux nerfs accessoires de Wrisberg ne se trouvent paralysés en même temps.

Sans vouloir tirer des deux observations que je viens de rapporter des conclusions formelles, il est donc difficile de ne pas voir là une paralysie du muscle interne du marteau ; et comme toutes les parties animées par la septième paire étaient, dans ces cas, à l'état normal, on peut en induire que la branche motrice du tympan ne procède pas du facial, mais qu'elle procède d'un tronc isolé et capable de se paralyser isolément.

D'un autre côté, chez tous les malades que j'ai pu suivre, l'exaltation de l'ouïe ayant complètement disparu bien avant la disparition de l'hémiplégie faciale, n'est-on pas en droit de conclure que ce symptôme n'était pas sous la dépendance de la septième paire?

On pourrait objecter, à la vérité, que c'est par la partie la plus rapprochée du point d'émergence que les nerfs recouvrent l'influx nerveux, et que la branche motrice du

remplies toutes les indications thérapeutiques, par cela seul qu'il a prescrit quelque remède banal, avant même de savoir au juste où est le mal et quelle est la cause du mal.

* M. Hubert-Valleroux (*Essai sur les maladies d'oreille. — Paris*, 1846,) se borne à rapporter les deux exemples cités par Itard dans la note ci-dessus.

* Quant à Kramer (*Traité sur les maladies d'oreille, traduit par Ménière*, 1848,) il ne dit pas un seul mot de l'hypercousie.

Digitized by Google

tympan, naissant au niveau du premier coude du facial, doit recouvrer son activité avant celles qui naissent au niveau du trou stylo-mastoïdien.

On pourrait objecter aussi, d'une part, la rareté de ce genre d'exaltation de l'ouïe en l'absence d'hémiplégie; rareté telle que les deux faits précédents sont peut-être les seuls inscrits dans la science; et, d'une autre part, la fréquence de cette exaltation concomitante de l'hémiplégie; fréquence telle que, sur sept cas consécutifs, je l'ai notée sept fois. Mais, si l'on considère que le nerf intermédiaire se confond avec le facial par ses radicules originelles, qu'il s'engage avec lui dans l'orifice interne de l'aqueduc de fallope, qu'il fournit au ganglion otique une branche qui doit être motrice, puisque ce ganglion a déjà une branche sensitive; si l'on considère, en outre, qu'ayant, en partie, le même trajet que le facial et la même texture intime, il doit participer aux mêmes influences, on concevra qu'une cause capable d'agir sur la septième paire agisse en même temps et de la même manière sur le nerf intermédiaire, que probablement, un jour, on appellera huitième paire.

En effet, cinq nerfs principaux se ramifient dans l'oreille : le trifacial, le facial, l'acoustique, l'intermédiaire, et le glosso-pharyngien.

L'acoustique et le glosso-pharyngien étant des nerfs de sensations spéciales, et le trifacial un nerf de sensibilité, il est tout naturel qu'ils ne soient pas soumis aux mêmes influences morbides que le facial, nerf moteur, et qu'ils restent actifs pendant que celui-ci est paralysé. Mais le nerf intermédiaire étant, ou, du moins, paraissant être un nerf de mouvement, et, de plus, se trouvant accolé au facial, on ne peut s'étonner qu'il soit frappé en même temps que lui, par la même cause que lui, et d'une manière identique.

L'observation et l'induction pathologiques me paraissent donc justifier pleinement les inductions physiolo-

Digitized by Google

giques de M. Longet sur l'existence d'un nerf moteur tympanique, agissant sur la membrane du tympan, pour la soustraire à l'influence des sons trop violents, comme la troisième paire agit sur l'iris, pour la soustraire à une lumière trop vive.

Quoiqu'il en soit de ces données physiologiques, sur lesquelles je ne veux pas insister davantage, car c'est surtout au point de vue clinique que je parle, l'exaltation de l'ouïe doit être, maintenant, considérée comme presque constante dans la paralysie de la septième paire.

D'une part, ce nouveau phénomène complète l'histoire symptomatologique de l'hémiplégie faciale.

Il confirme le diagnostic, en éloignant l'idée de toute compression cérébrale.

Il indique que la lésion originelle n'est pas située au-dessous de l'intumescence gangliforme du nerf facial (1).

D'une autre part, il établit l'existence d'une maladie méconnue jusqu'ici, l'hypercousie indépendante de toute autre affection, l'hypercousie qu'on pourrait appeler idiopathique, si ce mot avait une signification bien déterminée.

Ai-je besoin de dire qu'on ne confondra jamais cette exaltation spéciale de l'audition avec l'extrême sensibilité qu'on observe, tous les jours, dans un grand nombre de maladies aiguës, dans la plupart des affections nerveuses, et à laquelle on donne le nom d'hypercousie, paracousie, etc. ? Outre que, dans tous ces cas, la sensibilité de l'ouïe existe de chaque côté, elle s'accom-

(1) En effet, quelle que soit la véritable origine de la branche motrice du muscle interne du marteau, c'est-à-dire, soit qu'elle procède du facial, soit qu'elle procède du nerf de Wrisberg, c'est toujours au niveau de l'intumescence gangliforme qu'elle prend naissance, pour se rendre de là au ganglion otique.

Digitized by Google

pagne, le plus souvent, de troubles analogues dans les autres sens, et revêt, d'ailleurs, les caractères d'intermittence et d'irrégularité des névroses qu'elle accompagne.

CONCLUSIONS.

Sous le rapport pathologique.

1° L'exaltation de l'ouïe, du côté paralysé, est un symptôme presque constant de l'hémiplégie faciale indépendante de toute affection cérébrale.

2° Cette exaltation paraît en même temps que l'hémiplégie, et disparaît avant elle.

3° Elle doit être attribuée à la paralysie du muscle interne du marteau.

4° Elle indique que la lésion nerveuse n'est pas située au-dessous du premier coude de la septième paire.

5° Elle peut exister en l'absence d'hémiplégie faciale.

6° Qu'elle coïncide avec l'hémiplégie, ou qu'elle en soit indépendante, elle disparaît spontanément, complètement, et dans l'espace de quinze jours à trois mois.

7° Pour en constater l'existence, il est quelquefois nécessaire d'impressionner l'ouïe par un bruit éclatant et d'autant plus intense qu'on s'éloigne davantage du début de l'affection.

8° Un traitement spécial sera presque toujours inutile. Dans le cas où il deviendrait nécessaire, il consisterait à tamponner l'oreille du côté paralysé, et même des deux côtés, pour diminuer l'action des ondes sonores; à diriger, avec prudence, quelques douches froides ou légèrement astringentes sur le tympan; et, enfin, à

Digitized by Google

galvaniser, au besoin, le nerf facial, ou la membrane du tympan (1).

9° *Sous le rapport physiologique*, cette hypercousie dépendante ou indépendante de l'hémiplégie paraît confirmer les inductions de M. le docteur Longet sur le nerf intermédiaire, qui devrait être considéré comme *nerf moteur tympanique*, remplissant, pour l'ouïe, le rôle du nerf moteur oculaire commun pour la vue.

(1) Dans le cas d'hémiplégie, le galvanisme agirait en même temps contre les deux maladies ; et dans le cas d'hypercousie indépendante, l'action électrique s'étendrait, par la connexion des deux nerfs, jusqu'à l'intermédiaire.

La galvanisation du conduit auditif, et surtout de la membrane du tympan, doit être faite, d'ailleurs, avec les plus grandes précautions ; je connais un cas de perforation du tympan par l'électricité.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. MAUMENÉ

SUR LE PARACASSE.

(Séance du 22 Novembre 1850.)

—

Messieurs,

L'Académie nous a chargés, MM. Dérodé, Max. Sutaine, Sornin, Lechat et moi, de lui faire un rapport sur le Paracasse soumis à son examen par M. de Maizière.

La plupart de nos confrères savent que la question n'est pas nouvelle : une commission a déjà exprimé son avis sur le paracasse, et les perfectionnements reconnus nécessaires ont été étudiés par l'auteur dans ces dernières années avec d'assez grands soins pour lui donner l'espoir d'une application immédiate et avantageuse. M. de Maizière a-t-il obtenu tout le prix de ses efforts? C'est ce que vos commissaires ont examiné de la manière la plus attentive, ainsi que vous allez en juger.

Et d'abord nous reconnaîtrons avec empressement et nous louerons cette ardente persévérance dont M. de Maizière est un modèle : pénétré d'une conviction profonde, rien ne lui coûte pour en faire éclater la vérité; ni l'aridité des calculs, ni la difficulté des expériences, ni les dégoûts dont les premiers travaux des inventeurs sont toujours entourés, rien ne l'empêche de montrer hautement le but où doivent tendre, suivant lui, tous les efforts, et où il entrevoit de grands résultats dans l'avenir.

Digitized by Google

Nous le dirons encore, M. de Maizière a fait tout ce qui dépendait de lui pour arriver à ce but si vivement désiré. Le mémoire qu'il nous a soumis, et que nous jugeons en ce moment, renferme toutes les preuves de l'application la plus laborieuse, et c'est là un mérite dont nous croyons, avant tout, devoir féliciter notre confrère.

Il y a longtemps que la première idée du paracasse est entrée dans l'esprit de M. de Maizière : frappé des pertes énormes dont la casse est chaque année la trop puissante cause, et jugeant le remède à la hauteur d'une question nationale, il s'appliqua sans relâche à perfectionner cette première idée toute simple, qui consiste en une augmentation de la force des bouteilles par une pression extérieure suffisante. Il fut ainsi conduit à l'appareil dont nous allons vous exposer successivement tous les détails, mais qu'il est facile de représenter simplement, en nous bornant à dire que c'est une vaste chaudière sphérique de tôle de fer où l'on enferme les bouteilles, et qu'on achève de remplir avec l'eau nécessaire pour exercer une pression hydraulique convenable.

Maintenant, Messieurs, le premier fait, le plus important de ceux que M. de Maizière signale, est sans contredit le suivant : « Le vin mousseux, pendant le travail de la mousse, peut développer une quantité de gaz acide carbonique *libre* plus ou moins forte, et cette quantité diminue ensuite peu à peu jusqu'à la fin du travail, où elle détermine une pression définitive généralement comprise entre 2 et 3 atmosphères. » — Vos commissaires pensent que ce fait peut être regardé comme certain, non pas à cause des lois physiques sur lesquelles M. de Maizière croit pouvoir s'appuyer pour en donner l'explication, mais bien parce qu'il est conforme à l'expérience d'abord, et ensuite à une autre théorie que nous allons indiquer.

M. de Maizière imagine une division du travail de la fermentation en un grand nombre de mouvements successifs

Digitized by Google

produits par les variations de température de l'été, et il admet, dans chacun de ces mouvements, une production rapide de gaz carbonique dont les bulles montent d'abord se loger dans la chambre de la bouteille pour y occasionner une pression considérable, et se redissolvent peu à peu dans le liquide, en produisant à sa surface une diminution de la plus grande partie de leur force expansive. — Sur ce point vos commissaires ne partagent pas l'opinion de M. de Maizière. Cette opinion est contraire à tous les faits les mieux connus, et cela nous force d'exprimer un regret où nous serons plus d'une fois ramenés dans le cours de ce rapport, celui de voir notre confrère céder un peu trop à l'éclat de certaines vérités théoriques et négliger en même temps des vérités non moins certaines, dont la conséquence est souvent extrême pour la pratique. Ainsi pas un physicien ne pourra supposer avec M. de Maizière que l'acide carbonique produit au sein même d'une liqueur, y prenne l'état gazeux et s'en échappe malgré la force dissolvante pour y rentrer quelques instants plus tard en vertu de cette même force et dans les mêmes conditions. Nous n'admettrons donc point ces grands excès de pression temporaire suivis d'une absorption considérable. Nous ne verrons dans le travail du vin mousseux que ce qui est absolument certain, c'est-à-dire une augmentation continuelle de la pression dans la chambre des bouteilles, pendant les premiers temps du travail; augmentation soumise, il est vrai, à des variations continuelles par les variations de la température, mais complètement liées à ces dernières, et restant toujours ainsi dans des limites assez restreintes. Si d'ailleurs nous admettons le résultat final constaté par M. de Maizière et par toutes les personnes occupées de la fabrication des vins mousseux, c'est-à-dire une diminution considérable de la pression au-dessous de son maximum, et *après le travail*, nous l'expliquerons sans peine en tenant compte du grand changement qui s'opère dans la nature du liquide, c'est-à-dire de la transformation en alcool de presque tout le sucre contenu d'abord dans le

Digitized by Google

vin. Il n'en faut pas davantage pour concevoir aisément cette diminution de pression qui nous occupe, le liquide alcoolique ayant sans doute une force dissolvante bien supérieure à celle du liquide sucré primitif.

Cela posé, voici la suite du raisonnement de M. de Maizière : la plupart des bouteilles ordinaires (97 sur 100) ont une force suffisante pour résister à la pression définitive de 2 ou 3 $\frac{1}{2}$ atmosphères : (gr. mousse, 3 1/2 ; m. ord., 2 1/2 ; p., 2.) Si donc on les renforce momentanément pendant le travail de la fermentation et à l'aide d'une pression hydraulique extérieure, on les amènera sans danger de rupture à la pression définitive, dont elles n'ont rien à redouter. — De là résulte immédiatement l'invention du paracasse.

Avant d'aller plus loin, disons que M. de Maizière s'est efforcé de résoudre le problème dans toute son étendue : il veut avec raison préserver non seulement les 97 bouteilles dont nous venons de parler, mais en général toutes celles dont l'industrie pourra faire usage, et ici se place un accessoire important, c'est-à-dire le choix préliminaire des bouteilles. — En effet, si nous pouvons, par un moyen simple, connaître à l'avance les trois bouteilles incapables de résister, nous les séparerons, et d'après M. de Maizière, la conservation deviendra complète. Pour atteindre ce but, notre confrère s'est livré à de nombreux calculs dans lesquels nous vous demanderons la permission de ne pas le suivre, par la raison évidente que ces calculs doivent toujours reposer sur des données essentiellement variables, et ne peuvent ainsi conduire à aucun résultat vraiment pratique. Voici la marche à laquelle M. de Maizière s'est arrêté dans son mémoire : Au moyen d'un compas d'épaisseur d'une forme appropriée, on mesurerait d'abord l'épaisseur de chaque bouteille aux quatre extrémités de deux diamètres rectangulaires, et on déduirait par des formules une moindre épaisseur à laquelle se rattache intimement la résistance ; on tiendrait

Digitized by Google

la note exacte des résultats, et les trois bouteilles plus faibles seraient mises au rebut. — Ce procédé peut être remplacé par le suivant, dont votre rapporteur a donné connaissance à M. de Maizière, qui l'admet lui-même comme beaucoup plus pratique. On placerait les bouteilles bouchées vides dans une cuve pleine d'eau et on les abandonnerait à elles-mêmes : au bout d'une ou deux minutes, chaque bouteille serait au repos et présenterait au méridien sa moindre épaisseur, dont on tiendrait note en la marquant avec un pinceau. Nous passons sur les détails.

Le choix des bouteilles effectué, on fait le tirage, et au lieu de livrer les bouteilles à leurs propres forces, on les introduit dans le paracasse. Le modèle proposé par M. de Maizière est une cuve sphérique de tôle de fer de 4 mètres de diamètre et d'un peu plus de 6 millimètres d'épaisseur On soutient cette cuve au moyen d'un bâti en charpente, à environ 1, 8 mètre au-dessus du sol ; à la partie supérieure est un trou d'homme analogue à celui des machines à vapeur, et destiné au chargement. Les bords du trou sont à 0,4 au-dessus du plancher qui les entoure. A la partie inférieure est un robinet de décharge pour vider l'eau après le travail. — Le paracasse étant vide, deux ouvriers y descendent et rangent les bouteilles par couches horizontales, ce qui amène l'introduction de 15,000 bouteilles (11,062 bouteilles entières et 3,938 × 2 ou 7,876 1/2 bouteilles). On achève de remplir avec de l'eau, et le trou d'homme étant soigneusement fermé, il ne reste plus qu'à faire agir une pompe de compression hydraulique pour établir une pression de 6 atmosphères sur toutes les bouteilles.

Jusqu'ici, point de difficulté. Le rôle du paracasse s'aperçoit avec évidence, la bouteille au sein de laquelle peut se développer une pression passagère de 9 atmosphères environ, d'après M. de Maizière, ce qui nous été confirmé, et qui est choisie de manière à résister certainement à 3 1/2 par elle-même, peut maintenant subir sans crainte l'effort intérieur du gaz car-

Digitized by Google

bonique, les 6 atmosphères du paracasse s'ajoutant à sa résistance propre (3 1/2) pour vaincre cet effort; etc., etc.

Mais là n'est pas toute la question; tant s'en faut.

En premier lieu, se présente une objection fondamentale : Comment savoir si le vin prend ou ne prend pas la mousse, et que faire dans le second cas?

Cette objection, M. de Maizière l'a prévue, et il pense l'avoir complètement levée par la méthode suivante qui nous semble, en théorie du moins, vraiment digne de l'attention de l'Académie et des fabricants.

Le paracasse ne reste pas libre de suivre les variations de la température atmosphérique : on l'échauffe ou on le refroidit artificiellement de manière à y déterminer certainement la prise de mousse, et pour juger exactement des actions produites dans son sein, on observe la marche d'un petit lot de quelques bouteilles *très fortes* remplies du même vin et contenues dans une baignoire où l'on développe précisément les mêmes élévations de température. Ces bouteilles sont armées d'un manomètre propre à indiquer les pressions (1).

Nous n'hésitons pas à le dire : théoriquement, cette idée est bonne, et il ne nous reste plus qu'à examiner comment M. de Maizière entend la faire admettre dans la pratique.

Ici, Messieurs, notre confrère s'est trouvé face à face avec une difficulté dont il ne nous a point donné la solution, mais qu'il ne tardera pas à surmonter : celle de produire à volonté les variations de température. — En appliquant au paracasse la méthode d'échauffement indiquée il y a douze ou quinze ans par M. Sorel, il parviendra, sans trop de peine, à obtenir ces échauffements artificiels dont il a besoin pour développer la

(1) Le seul manomètre convenable pour cet usage est celui que M. Bourdon construit depuis un an ou deux. (Observations du rapporteur).

Digitized by Google

mousse. — Ajoutons que, dans la pensée de M. de Maizière, on pourra s'aider de la chaleur solaire dans beaucoup de cas.

Ici, Messieurs, l'on demandera quelles garanties M. de Maizière présente pour la sûreté du travail, pour la prise de mousse : à cet égard, la conviction de notre confrère est très grande; mais nous ne pouvons nous empêcher d'admettre avec lui plusieurs points essentiels: 1° la température développée au besoin dans le paracasse servira presque toujours efficacement les tendances à la fermentation; 2° la préparation du vin donne assez régulièrement, dans les circonstances ordinaires, des résultats certains, et le paracasse augmentera certainement les chances de réussite. Il résulte ainsi de grandes probabilités pour une prise de mousse prompte et régulière, et ces probabilités deviendront plus grandes encore à mesure que la chimie perfectionnera les méthodes de dosage employées dans nos tirages actuels.

Maintenant, autre difficulté : Le paracasse sera-t-il assez grand pour contenir toutes les bouteilles nécessaires au plus fort tirage ?—M. de Maizière ne propose pas de mettre en usage un paracasse de dimensions trop grandes : il emploie au besoin plusieurs appareils, et il destine, en tous cas, chacun d'eux à exécuter un certain nombre d'opérations. Par exemple, s'il s'agissait de 100,000 bouteilles, notre confrère construirait un paracasse de 25,000, et il y ferait passer les 100,000 en 4 opérations. — Si le tirage atteignait 400,000 bouteilles, on devrait avoir quatre paracasses de la dimension du précédent, etc. — M. de Maizière admet même que le vin d'un tirage pourrait passer au paracasse en cinq ou peut-être six fois au lieu de quatre; mais il ne se refuse point à compter seulement, si l'on veut, sur quatre opérations. — Quant aux précautions à prendre, elles se borneraient à descendre, au moment du tirage, les trois quarts

Digitized by Google

du vin dans les caves les plus froides, et à attendre ainsi l'achèvement de la fermentation du premier quart introduit dans le paracasse. En supposant même que les trois quarts conservés vinssent à entrer en mousse, M. de Maizière pense arriver à les maintenir au moyen de précautions connues.

Nous voici arrivés à l'un des points les plus délicats dans l'emploi du paracasse, et nous sommes heureux de pouvoir vous présenter sur ce détail important des résultats d'expérience en même temps que des vues théoriques. Nous voulons parler de la bonne conservation du vin dans l'instrument. — Pour procéder par ordre, nous examinerons d'abord la question dont l'intérêt est le plus considérable, celle de savoir si la pression extérieure ne gâtera pas le vin en forçant l'eau du paracasse à pénétrer dans les bouteilles, par un effet inverse de celui qu'on observe dans les recouleuses, et en même temps si, indépendamment de la pression, le mélange des liquides n'aura pas lieu par la puissance de l'*endosmose*.

Sur le premier point (l'introduction par pression), M. de Maizière admet, comme réponses décisives : 1° que le bouchon est si fortement comprimé dans le sens perpendiculaire à son axe qu'il est imperméable à l'eau, même sous des différences de pressions encore plus grandes que celles produites dans le paracasse ; 2° que le bourrelet formé par la tête du bouchon sur les bords de la bouteille s'oppose à tout mouvement du dehors en dedans. — Sur le second point, notre confrère ne regarde pas l'endosmose comme possible dans des bouchons fortement comprimés.

Voici maintenant pour l'expérience : — En 1842, M. de Muller fit construire un paracasse assez grand pour admettre 671 bouteilles et 460 demi-bouteilles, et une opération fut faite pendant l'été de cette année avec quatre espèces de vin. L'ouverture de l'appareil

Digitized by Google

eut lieu le 2 décembre, en présence d'une vingtaine de personnes, parmi lesquelles se trouvaient des commissaires de l'Académie. Le rapport fait sur cette séance ne constate aucune altération du genre de celles que nous venons de supposer. Les vins du paracasse paraissaient un peu plus tendres, un peu plus avancés que ceux des lots mis en réserve pour la confrontation ; quelques bouteilles avaient une aiquille légère ; mais il n'y eut pas d'exemple d'un *coulage intérieur* par suite de la pression ou de l'endosmose.— La Chambre de commerce examina les vins, et les trouva encore dans un bon état.

Nous ne pouvons, Messieurs, passer sous silence les autres résultats obtenus dans cette épreuve, et nous devons vous les faire connaître avec détail, surtout à un dernier point de vue. Beaucoup de personnes ont en effet regardé comme très douteux l'achèvement du travail du vin en une seule saison passée dans le paracasse ; et elles ont soutenu que la saison suivante amènerait un travail nouveau, et par suite une casse plus ou moins forte. Ces craintes ne sont pas sans fondement ; mais elles ne sont pas complètement justifiées par les faits observés dans l'expérience de 1842. Et peut-être même cette expérience les eut-elle fait disparaître, si toutes les précautions indiquées et réclamées par M. de Maizière avaient été prises. — Voici les faits : les quatre lots de confrontation mis en réserve présentèrent les rapports de casse suivants : 24, 43, 60, 80 pour °/₀. (Ces pertes extraordinaires tenaient à la préparation dans laquelle on avait forcé à dessein les doses de liqueur.) Les lots correspondants du paracasse présentèrent une bien plus grande stabilité : le premier et le deuxième ne donnèrent point de casse. La perte pour les deux autres lots s'éleva à 85 bouteilles du 2 décembre au 1er janvier 1843. — Ici, M. de Maizière vous prie, avec beaucoup de raison, d'observer 1° que les

Digitized by Google

vins de ces deux lots avaient reçu des doses de liqueur absolument inusitées, ce qui est reconnu par le rapport de vos premiers commissaires, et 2° que la facilité de choisir d'avance les bouteilles (ce qui est essentiel) ne lui a pas été accordée.

Il résulte évidemment de cette expérience une très forte présomption en faveur de la propriété préservatrice du paracasse, sans doute cette présomption serait devenue une certitude, si l'on s'était placé dans les conditions véritables.

Il nous reste, Messieurs, à examiner un dernier point, le point essentiel pour le commerce, la question financière. Combien le paracasse coûtera-t-il, et combien pourra-t-il rapporter? Voici le calcul simplifié, autant que possible, et pour un tirage de 100,000 bouteilles.

DÉPENSES.

Un paracasse, contenant 25,000 bouteilles, peut être établi au prix de 8,000 francs. Nous le supposerons entièrement perdu au bout de 25 ans, ce qui est certes extrêmement exagéré. 8,000 francs représentent au bout de ce temps, avec les intérêts composés, 27,091 francs, soit 28,000 francs.

L'entretien du paracasse n'exigera pas plus de deux ouvriers, pendant six mois ou 180 jours. En évaluant la journée à 2 fr. 50 cent., on trouve 900 fr. Il faudra du charbon pour échauffer l'eau : en supposant qu'on maintienne cette eau sans cesse à 30 degrés, c'est-à-dire à 20 degrés au-dessus de l'air ambiant, dans le temps le plus froid, la capacité de la cuve étant d'environ 56 mètres cubes, et l'eau n'en occupant pas le quart, c'est environ 10 mètres cubes à porter à 20 degrés ou 200,000 calories à produire; et si nous doublons cette somme pour représenter la perte de chaleur par rayonnement, nous aurons enfin 400,000 calories à développer chaque jour; or, 1 kilog. de houille

Digitized by Google

donne aisément 10,000 calories; il suffira donc de 40 kil. par jour ou de 7,200 kil. pour 180 jours, soit 8,000 kilog. à 20 fr. = 160 fr. Nous ajouterons, si l'on veut, 40 francs pour menues dépenses, et nous aurons pour tous frais 1,100 fr. — En 25 ans ce sera 27,500 fr.

Enfin les 100,000 bouteilles devraient être choisies, et au lieu de coûter 28 fr. le 100, admettons qu'elles en coûtent 30, nous aurons 30,000 fr. à dépenser au lieu de 28,000, soit 2,000 fr. extraordinaires, ou en 25 ans 50,000.

Nous avons ainsi pour les dépenses :

Achat et intérêts,	28,000 fr.
Frais de l'appareil,	27,500
Choix des bouteilles,	50,000
	105,500 fr.

RECETTES.

Nous admettons pour la casse ordinaire à la grande mousse 12 pour °/°.

Il résultera un premier bénéfice de la conservation des bouteilles : en effet, sur 100,000 bouteilles, on en perd 12,000 par la casse, soit 3,360 fr. qui seront économisés.

En second lieu, nous évaluons avec M. de Maizière la valeur du vin contenu dans une bouteille au moment de l'entrée au paracasse à environ 1 fr. 10 cent. 12,000 bouteilles conservées représentent donc une valeur de 13,200 fr. entièrement perdue aujourd'hui.

Ainsi le bénéfice annuel du paracasse serait 13,200, + 3,360 ou 16,560 fr.

En 25 ans, ce serait un bénéfice de 414,000 fr. — Nous pouvons ainsi dresser le tableau suivant :

Bénéfices en 25 ans,	414,000 fr.
Dépenses en 25 ans,	105,500
Bénéfice net en 25 ans,	308,500 fr.
— en 1 an,	12,340

Digitized by Google

Ainsi, bien que nous ayons calculé nos dépenses en les exagérant toujours, on voit que même en les augmentant de 2,340 fr. par année, ce qui serait presque doubler nos évaluations, il resterait encore un bénéfice net de 10,000 fr. par an sur un tirage de 100,000 bouteilles.

CONCLUSIONS.

Vos commissaires ont l'honneur de vous proposer :

1° De remercier M. de Maizière de son importante communication.

2° D'émettre le vœu que les négociants en vins procèdent à une nouvelle expérience en tenant compte de toutes les recommandations de l'auteur, de manière à établir la vérité complète sur les avantages de son invention.

Note de M. Maumené.

L'examen du paracasse de M. de Maizière m'a fourni l'occasion de connaître un fait qui vient à l'appui de l'un de ceux que j'ai constatés dans mon travail sur les eaux.

En 1842, comme on vient de le voir, M. de Muller fit l'essai de l'instrument inventé par M. de Maizière : les bouteilles mises en expérience furent rangées sur des lits de paille et le paracasse fut rempli d'eau. La clôture dura huit mois (de mai à décembre.) Pendant l'intervalle, M. de Maizière reconnut un développement considérable de matières gazeuses et voulut en distinguer la nature : on ouvrit un tube supérieur en présence de plusieurs personnes ; il s'échappa un jet de gaz de deux mètres qui put être enflammé, et brûla avec une flamme vive. Il y avait beaucoup d'hydrogène bi-carboné.

Dans la fermentation spontanée au sein de l'eau, les matières organiques développent donc des gaz analogues au gaz de l'éclairage ordinaire, ainsi que je l'ai démontré par l'analyse des gaz dégagés par la Vesle à Saint-Brice.

Digitized by Google

LETTRE

ADRESSÉE A M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE, PAR M. MAUMENÉ.

Séance du 8 *Novembre* 1850.

Monsieur le Ministre,

Je viens de lire dans les *Débats*, du 4 octobre, le rapport qui vous a été adressé par M. le docteur Grange, à la suite d'une mission confiée par le gouvernement, et ayant pour but de faire l'histoire géographique du goitre, d'étudier les causes de cette affection et les moyens d'en préserver les populations. Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous offrir les observations que j'ai faites sur le même sujet dans le travail dont je viens de présenter les résultats à l'Académie des sciences (séance du 24 août 1850).

Il m'en coûte de contredire M. Grange, mais il me paraît de la plus complète impossibilité d'admettre les vues théoriques auxquelles ce savant s'est arrêté.

Voici les points principaux du rapport de M. Grange, sur lesquels je désire attirer votre attention.

« La présence de ces affections paraît liée à celle » de la magnésie dans les aliments ou les boissons... » Il résulte de tout ce que j'ai vu, en effet, que la » magnésie prédispose au goitre... Ainsi ces affections » atteignent toutes les classes de la société, dans tous » les pays, à toutes les hauteurs, dans les vallées » profondes, dans les plaines, sur les plateaux élevés, » partout enfin où l'on rencontre des formations ma- » gnésiennes, excepté au bord de la mer.

Digitized by Google

» La comparaison des cartes de distribution du goître » avec les cartes géologiques prouve nettement que » cette affection est endémique sur les terrains ma- » gnésiens. Les géologues les plus distingués, M. Elie » de Beaumont en France, M. Studer en Suisse, M. de » Sismonda en Piémont, ont reconnu hautement la » vérité de ces observations. Nous avons constamment » trouvé des sels de magnésie dissous dans les eaux » potables et dans les cendres des graines des pays » fortement infestés.

» Toutes les fois que le goître s'est montré endé- » mique dans une localité isolée et sur un terrain qui » ne pouvait être considéré comme magnésien, les eaux » contenaient une quantité notable de magnésie.

» Ces faits montraient déjà que les sels magnésiens » jouent un grand rôle dans le développement du goître ; » mais lorsque j'ai eu constaté les phénomènes sui- » vants, je n'ai pas hésité à considérer la présence de » ces sels comme la cause immédiate du goître. Dans » la plupart des pays à goître, quelques jeunes gens, » pour se soustraire à la loi du recrutement, se donnent » le goître en buvant tous les jours quelques litres » d'eaux bien connues pour développer cette affection : » ces eaux sont fortement magnésiennes. Enfin, un in- » génieur hydrographe de la marine s'est vu atteint » d'un goître caractérisé et assez volumineux, après » avoir fait usage de la magnésie calcinée à la dose de » 50 centigrammes pendant 14 mois. Dans les pays » frappés de ces maladies, quelques familles riches » recueillent les eaux pluviales dans les citernes et » sont parfaitement préservées.

De tous ces faits aucun n'est concluant. Il en résulte une vraisemblance ; mais si le vrai n'est quelquefois pas vraisemblable, « on sait aussi, disait Fon- » tenelle, que lorsque deux vues se présentent à notre » esprit, la plus vraisemblable est souvent la moins » vraie. »

Digitized by Google

On peut ici, je crois, faire disparaître toute illusion par les considérations suivantes :

1° M. Grange a trouvé *beaucoup* de magnésie dans la plupart des eaux analysées, près de 5 centigrammes par litre dans l'eau de Goncelin, 4 centigrammes dans celle de Gières, etc., etc. (Annales de chimie et de physique, 3e série, XXIII, 364.) — Mais M. Grange est-il bien sûr de son fait? Voici le procédé dont il s'est servi; je l'extrais des annales :

« Nous avons chauffé au rouge les sels solubles évapo-
» rés et pesés dans une capsule de platine, jusqu'à ce
» qu'elle ne perdît plus rien de son poids en conti-
» nuant la calcination. *En reprenant ce résidu par*
» *l'eau, nous avons obtenu un précipité de magnésie*
» *que nous avons dosé et qui nous a donné le poids*
» *de magnésium combiné avec le chlore qui s'est dé-*
» *gagé pendant la calcination.* »

Quel est le chimiste qui se joindrait à M. Grange pour déterminer la magnésie de cette manière ?

2° Si le goître venait de la magnésie, comment les eaux naturelles, qui en contiennent, resteraient-elles complètement innocentes dans un grand nombre, ou pour mieux dire, dans le plus grand nombre des cas? Ce n'est pas la magnésie seulement, dira peut-être M. Grange, c'est sa proportion qui fait le mal. Mais, d'une part, quelques-unes des eaux étudiées par M. Grange lui-même renferment très peu de magnésie : par exemple, celle du ruisseau de Tencin n'en renferme pas deux centigrammes par litre, et pourtant les chiens et les porcs eux-mêmes deviennent goîtreux par son usage, ce qui est très rare. Ainsi la proportion de la magnésie ne serait pas en rapport nécessaire avec l'intensité du goître. — Et, d'autre part, comment pourrait-on expliquer l'innocence de certaines eaux de Paris qui renferment de la magnésie comme les eaux des vallées de l'Isère ? D'après M. Deville (An-

Digitized by Google

nales, 3e série, XXIII, 32) l'eau d'Arcueil renferme par litre 8 centigrammes de sels de magnésie, c'est-à-dire le double de ce que l'eau de Gières en présente, et tout le monde sait que l'eau d'Arcueil ne donne le goître à personne.

3° Dans mon travail, cité plus haut, sur les eaux de la ville et de l'arrondissement de Reims, j'ai signalé une circonstance bien remarquable et qui aurait dû être pesée par M. Grange. Autrefois le goître était répandu à Reims. Voici, pour en donner la preuve, un extrait d'une déclaration faite par les médecins de notre ville en 1746 :

« Nous doyen, docteurs et professeurs de médecine » dans l'Université de Reims, certifions que depuis que » nous exerçons la médecine dans cette dite ville, » nous y avons rencontré une infinité de personnes » attaquées des maux vulgairement appelés incurables : » nous pensons même qu'il n'est pas de ville dans le » royaume où l'on trouve plus de goîtres, de scirrhes, » de cancers, d'écrouelles, de loupes, de meliceris, » de steatômes, et généralement de toutes les maladies » comprises dans la classe des humeurs froides.

» Il est ici peu de familles où l'on ne trouve quelque » sujet plus ou moins infecté de ce virus, et si le » secret que nous leur devons ne nous fermait la bou- » che, nous étonnerions le public par le récit de nos » misères. Il arrive même souvent qu'en donnant des » leçons d'anatomie à nos élèves et en ouvrant à l'Hô- » tel-Dieu des personnes mortes de maladies aigües » telles que l'apoplexie, nous trouvons le mésentère » farci de glandes engorgées qui préparaient des causes » sourdes de mort à des sujets sains en apparence et » au-dessus de tout soupçon. »

En présence de cette déclaration si catégorique, j'ai cherché la magnésie dans nos eaux; mais ni celles de la Vesle, ni celles des puits, ni le sol lui-même n'en

Digitized by Google

renferment de traces saisissables. La craie ne m'en a pas fourni en opérant sur 100 grammes.

De ce qui précède, il me semble résulter avec évidence une contradiction décisive aux idées théoriques de M. Grange, et puisque cette importante question est soumise au conseil d'Hygiène, je crois remplir un devoir en vous adressant ce résumé de mes travaux.

Veuillez agréer, etc.

Observations de M. Landouzy.

M. Landouzy fait remarquer que si M. Grange a mis, un instant, en doute l'absence de magnésie dans les eaux de Reims, malgré la valeur que tous les savants attachent aux travaux de M. Maumené, cela tient uniquement à l'assertion des médecins de 1760, reproduite dans son mémoire, et d'après laquelle la ville de Reims renfermerait un grand nombre de goitreux. Or le vague de cette assertion, les termes si peu scientifiques dans lesquels elle est conçue, et l'enquête à laquelle s'est livré tout récemment M. Grange, suffisent pour la démentir complètement.

Quant à la relation établie par M. Grange entre le goitre et la magnésie, il serait au moins prématuré, d'après M. Landouzy, de la juger aussi sévèrement. Un fait positif, c'est que le nombre et l'intensité des goitres se trouvent partout en rapport direct avec la magnésie. Est-ce à la magnésie ou à d'autres conditions coïncidentes qu'il faut l'attribuer? Sans doute la question est loin d'être résolue; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que la carte géologique peut servir de carte topographique pour le goitre et pour le crétinisme, et réciproquement; et que sur toutes les cartes géologiques de France, d'Italie, de Suisse, de Sardaigne, etc., le goitre et le crétinisme règnent partout où les terrains magnésiens

Digitized by Google

se trouvent indiqués, non pas seulement par M. le docteur Grange, mais par tous les géologues.

Maintenant, de ce que l'eau d'Arcueil qui contient de la magnésie ne donne pas le goître, ce ne serait pas, aux yeux de M. Landouzy, une raison suffisante pour infirmer les données de M. Grange, car il peut se trouver dans l'eau d'Arcueil des conditions particulières qui échappent à l'analyse chimique et qui neutralisent les effets de la magnésie.

En résumé, dit M. Landouzy, d'après les analyses de M. Maumené, il n'existe pas de magnésie dans les eaux de Reims. D'après l'enquête de M. Grange, il n'existe pas à Reims de goître à l'état endémique. D'après les observations faites par M. Maumené sur l'imperfection des méthodes suivies pour la détermination de la magnésie, il est possible que les déductions de M. Grange ne soient que des hypothèses destinées à tomber devant des recherches ultérieures ; mais aujourd'hui, dans l'état actuel de la question, tous les arguments qu'on ferait valoir contre ces données ne seraient pas moins hypothétiques.

Réponse de M. Maumené.

M. Maumené regrette de ne pouvoir partager entièrement l'opinion de M. Landouzy, *que tous les arguments qu'on ferait valoir contre ces données ne seraient pas moins hypothétiques*. M. Maumené ne s'est pas proposé de donner une explication de la formation du goître : il fait seulement observer que la théorie proposée par M. Grange manque d'appuis solides, et il pense l'avoir complètement démontré par les considérations développées dans sa lettre à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce.

Digitized by Google

Lecture de M. Grandval,

Pharmacien en Chef de l'Hôtel-Dieu de Reims.

—

DE QUELQUES PRODUITS PHARMACEUTIQUES, ALIMENTAIRES ET INDUSTRIELS OBTENUS DANS LE VIDE AU MOYEN D'UN NOUVEL APPAREIL.

Séance du 27 *Décembre* 1850.

—

Les principes organiques à l'état de dissolution, éprouvent dans leur évaporation à l'air libre et avec le concours de la chaleur des modifications souvent très importantes. Quelquefois, même, ces modifications sont des obstacles invincibles à l'obtention de quelques produits souvent du plus haut intérêt.

Cette remarque faite par nos savants les plus distingués n'a pas manqué d'attirer l'attention et a multiplié les observations des hommes pratiques, dans la recherche des moyens propres à éviter les inconvénients des anciens procédés. Quelques-uns ont pensé que, si l'évaporation pouvait se faire dans le vide, on pourrait éviter les causes principales de toute altération des principes organiques.

Les tentatives faites jusqu'à ce jour ont suffisamment justifié ces prévisions ; et si l'emploi des procédés mis en usage ne s'est pas plus généralisé, on ne peut l'attribuer qu'à l'imperfection des appareils, ou trop compliqués, ou trop imparfaits.

Convaincu de l'importance d'un moyen qui réuni-

Digitized by Google

rait la simplicité à la garantie de la conservation du vide, je me suis livré aussi à des recherches suivies, dont je viens soumettre le résultat à l'appréciation de l'académie.

Les produits que j'ai obtenus, considérés sous le point de vue des services qu'ils sont appelés à rendre, sont de trois ordres : 1° produits pharmaceutiques; 2° produits alimentaires ; 3° produits industriels.

Produits pharmaceutiques. L'altération de la plupart des substances organiques, sous la seule influence de l'action atmosphérique permet rarement d'administrer les médicaments de cet ordre, à l'état naturel, avec la certitude d'en obtenir des effets toujours identiques. On avait pensé avec raison, qu'en traitant ces substances médicamenteuses, dans leur état le plus parfait, par des excipients appropriés à la nature des principes actifs, il serait possible d'avoir des produits qui présentassent le double avantage d'une conservation parfaite et d'une action aussi efficace, à des doses beaucoup moindres.

En principe ce raisonnement était juste ; mais les procédés employés jusqu'à ce jour ont été impuissants pour réaliser complètement les conséquences de cette heureuse idée ; puisque tous consistent à faire évaporer les liqueurs extractives au contact de l'air ; et qu'il a été démontré par un grand nombre d'expériences que tous les principes organiques à l'état de dissolution, sont entièrement modifiés, ou profondément altérés par le seul effet de la concentration des liqueurs qui les contiennent, quand l'évaporation se fait au contact de l'air, soit

Digitized by Google

à feu nu, soit au bain-marie ; que l'altération qu'ils éprouvent est d'autant plus grande que l'évaporation a exigé plus de temps ; que les produits sont d'autant moins purs qu'ils sont plus concentrés.

La consistance molle qu'on est obligé de conserver aux extraits, pour éviter les altérations que leur fait éprouver une plus grande concentration, donne naissance à d'autres inconvénients : 1° la quantité d'eau qu'ils contiennent étant toujours très variable, un poids donné de ces produits ne représente jamais une quantité déterminée et absolue des principes actifs qu'ils contiennent ; 2° cette consistance molle favorise des modifications ultérieures entre les éléments des principes organiques qui les constituent et en apporte conséquemment aussi dans leur action sur nos organes.

Trouver le moyen de prévenir les altérations des principes organiques pendant l'évaporation et donner aux extraits une forme qui les mît à l'abri de toute altération ultérieure, était donc, à résoudre, un problème de la plus haute importance.

Je crois avoir résolu ce problème au moyen d'un appareil que j'ai imaginé pour évaporer dans le vide toutes espèces de liqueurs. Les produits que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie ont été obtenus dans un état complet de siccité avec cet appareil ; et cependant ils paraissent exempts de toute espèce d'altération, puisqu'ils réunissent : solubilité complète dans les véhicules d'extraction, saveur, arôme, matières colorantes, etc., tout, enfin, indique une parfaite conservation.

Digitized by Google

Avec ces extraits desséchés dans le vide, on a une garantie de conservation indéfinie et un moyen de dosage précis des principes actifs de toutes les substances organiques.

De pareils produits, qui auront toujours cet état de pureté, devront donc être préférés à ceux préparés dans les conditions ordinaires ; puisque ces derniers, quelque soin que l'on prenne pour les obtenir, sont toujours altérés et ne présentent jamais d'identité dans leur composition.

Je pense donc que, dans un grand nombre de préparations pharmaceutiques, il y aurait avantage à substituer ces produits aux substances employées en nature ; soit pour sirops, teintures, vins, infusions, décoctions, sucs d'herbes, etc., etc.

Produits alimentaires. — Toutes les conserves obtenues par concentration, telles que bouillons, gelées, gélatines, lait, etc., éprouvent les mêmes altérations que les autres principes organiques, quand on les évapore au contact de l'air ; aussi, jusqu'à présent n'a-t-on fait que des tentatives infructueuses, en grande partie, pour les obtenir avec les qualités indispensables.

Le bouillon qui, parmi les produits alimentaires, est, sans contredit, le produit par excellence, ne peut être obtenu sec et sans altération, que dans le vide et à une basse température.

L'importance que ce produit présente peut être appréciée par les services incomparables qu'il rend ; et sans nous arrêter aux marins et aux passagers, presque toujours privés d'aliments frais, cause fréquente des maladies, dont ils sont trop souvent

Digitized by Google

victimes, nous en signalerons aussi l'usage précieux pour les convalescents, dont les organes digestifs affaiblis par suite de longues maladies, témoignent souvent de leur impuissance pour l'élaboration de toute espèce d'aliments ; en effet, ne pourrait-on pas, sous un très petit volume, présenter à ces organes affaiblis, une substance presque entièrement assimilable et qui ne leur nécessiterait en quelque sorte, aucun travail? Le bouillon, ce nous semble, remplirait ce rôle, s'il pouvait être pris à un degré déterminé de concentration.

Le lait, aliment moins précieux, sans doute, que le bouillon, n'est cependant pas sans offrir quelques avantages aux marins, en l'employant comme condiment dans une foule de mets qui n'ont de mérite qu'autant qu'ils sont préparés avec des substances fraîches, telles que la crême, le beurre, etc., et comme en employant l'extrait de lait dans une quantité d'eau suffisante et déterminée, on retrouve frais tous les principes qui le constituent, nous concluons que l'on y trouverait, dans les voyages de long cours, une nouvelle source de bien-être.

Le lait en pâte que je joins aux extraits secs dont je viens de parler, présente les mêmes avantages, puisqu'il conserve également la pureté de ses principes ; mais comme il n'est que d'un ordre secondaire pour la difficulté d'extraction, et sans aucun doute pour la conservation, j'ai cru devoir ici ne le mentionner que pour mémoire.

Produits industriels. L'application de l'évaporation dans le vide, aux principes colorants des bois, écorces, racines, etc., employés dans l'art de la tein-

Digitized by Google

ture, me paraît aussi, et sous plusieurs rapports, offrir un grand intérêt à l'industrie.

Les matières colorantes, à l'état de dissolution, comme tous les principes organiques, sont susceptibles d'altération, par l'action combinée de la chaleur et de l'air; quelques-unes le sont même à une température inférieure à 40° cent., et tous le sont plus ou moins à 100°.

Ces extraits tinctoriaux présenteraient pour avantages : 1° la garantie d'une parfaite conservation des principes; 2° une concentration aussi grande que possible des matières colorantes; 3° une réduction immense des frais de transports des matières tinctoriales qui proviennent surtout des pays éloignés; 4° enfin la juste appréciation que le négociant pourrait faire de leurs caractères essentiels.

La gélatine pourrait être aussi desséchée rapidement et avec les mêmes avantages, dans un appareil de ce genre, ainsi qu'une foule de produits chimiques plus ou moins altérables dans les conditions ordinaires d'évaporation.

Digitized by Google

ÉCONOMIE AGRICOLE.

Lecture de M. Bouvard, des Ardennes.

Séance du 27 Décembre 1850.

SYLVICULTURE.

VIEILLES FORÊTS DONT L'ASSOUCHEMENT A BESOIN D'ÊTRE RENOUVELÉ.

Il est constant que la vie des végétaux a un terme plus ou moins éloigné, à la vérité, mais qui n'en est pas moins positif. Il est également certain que la majeure partie des sols ne peuvent toujours nourrir la même espèce de plante avec profit pour le propriétaire. Depuis longtemps les cultivateurs ont fait cette remarque, et le système d'alternance en a été la conséquence. C'est une chose simple et facile pour le cultivateur qui récolte ses champs chaque année, et qui peut, à volonté, faire succéder une plante d'une famille à une plante d'une autre famille. Il n'en est pas de même pour les bois, dans la culture desquels l'alternance doit consister dans le mélange des essences. Le renouvellement de ces essences diverses se fait à de très longs intervalles, et il en

Digitized by Google

résulte des pertes considérables dans le revenu ; attendu qu'une essence qui finit occupe encore le sol pendant un siècle et plus, ne donnant qu'un minime produit qui va toujours en diminuant jusqu'à ce que les vieilles souches soient pourries et remplacées par des essences productives. Mais dans cet intervalle de transition, les épines, les ronces, les cornouillers, les viornes, les troënes, les noisetiers, les bruyères, les genêts, etc., s'emparent du sol et ne le cèdent que quand des essences d'une croissance prompte arrivent à leur tour et prennent le dessus. De cet état de choses observé depuis longtemps, il résulte une perte considérable pour le propriétaire. Nous devons cependant convenir que l'homme n'est pas étranger à un pareil résultat, ou du moins, il y a contribué pour une bonne partie : en ne balivant que des chênes, en choisissant, comme cela doit être, les plus beaux brins et les plus vigoureux des semis naturels. Une partie de ces jeunes plantes auraient remplacé les vieilles souches usées, si on les avait conservées en taillis. En les élevant en baliveaux, elles ont fait défaut à leur destination naturelle.

Si le forestier, au lieu de marquer chaque année tous les baliveaux de chêne qu'il trouvait dans la coupe, s'était contenté de n'en mettre que moitié du nombre qu'il désirait conserver, et, en raison de la nature du terrain, composer l'autre moitié de bouleaux, de trembles, de merisiers, de sycomores, de frênes, de hêtres et d'ormes, toutes essences productives, ce mélange aurait perpétué l'assouchement en chêne, comme aussi il aurait maintenu le riche revenu de ces vieilles forêts. C'est, d'ailleurs, la marche suivie

Digitized by Google

par la nature, que l'on devrait toujours imiter si l'on ne veut se tromper. Tandis qu'avec le système généralement suivi jusqu'à présent, après quelques révolutions de rotation des coupes, on ne trouve plus assez de chênes; et, pour avoir un certain nombre de baliveaux par hectare, on remplace le chêne qui manque par du charme, le baliveau qui croît le plus lentement et qui rapporte le moins, outre le tort qu'il fait aux autres essences en étouffant leurs jeunes produits sous son ombre épaisse, ne protégeant que sa famille, qui a la propriété de croître à l'ombre.

Cette exploitation peu raisonnée a eu pour résultat la disparition des bonnes essences et l'envahissement des vides, qui en sont la conséquence, par des menus bois et surtout par le charme, dont les nombreuses racines tracent à une faible profondeur dans le sol qu'il couvre de ses rameaux traînants et d'un mince produit.

Les vieilles cépées de charme ne donnent plus de brins qui s'élèvent; leur produit ligneux est à peu près nul. Une forêt, arrivée dans cet état, a perdu plus d'un tiers de son produit en matière ligneuse; le terrain qui est occupé par les vieilles souches, dont quelques-unes ont plus d'un mètre de diamètre, n'est pas propre à favoriser la levée des semis naturels des autres essences. Les choses restent ainsi pendant de longues années, c'est-à-dire, jusqu'à ce que les souches soient pourries ou enlevées.

Nous avons trouvé de vieilles forêts dans cette triste position; nous avons dû aviser au moyen de changer cet état de choses si contraire aux intérêts des propriétaires, et d'atteindre ce but à moins de

Digitized by Google

frais possible. Nous avions des antécédents qui nous ont mis sur la voie.

En général, sur le terrain Ardennais proprement dit (silicéo-schisteux), les bois croissent très bien; les taillis surtout donnent de riches produits. Les essences dominantes sont le chêne et le bouleau ; mais sur quelques parties élevées où le sol est sec et peu profond, les essartages successifs et trop rapprochés les uns des autres l'ont encore diminué d'épaisseur et appauvri : et quand l'essartage était suivi d'un hiver inconstant et sans neige, les gels et dégels qui se succédaient sans autre transition que des pluies, ont occasionné la mort d'une partie des cépées de l'assouchement principal. Les vides ont été peuplés par du charme, du coudrier, etc., dont le produit n'avait aucune valeur sur un sol peu généreux; il fallait donc ramener les essences qui avaient disparu, ou les remplacer par d'autres également productives. Voici ce que nous avons fait : Sur une coupe de 12 hectares qui, 60 ans avant, avait été essartée après une exploitation suivie d'un hiver comme celui que nous venons de signaler, elle avait perdu une partie notable de ses cépées de chêne qui avaient été remplacées par du charme et par du coudrier, essences qui demandent un sol riche pour donner quelque produit, et qui occupent inutilement un terrain peu fertile. Au moment de l'exploitation, nous avons imposé au marchand de bois l'obligation de faire extirper ces deux essences, sauf à replanter, si les semis naturels, sur lesquels nous comptions, ne réussissaient pas. Nous avions eu la précaution de laisser de nombreux baliveaux de bouleau et quelques chênes comme porte-graines.

Digitized by Google

La bruyère était nombreuse dans cette coupe; nous avons dû la faire essarter à feu couvert comme elle l'avait été à chaque exploitation, c'est-à-dire tous les vingt ans. L'année suivante, après l'enlèvement du seigle, nous avons remarqué de jeunes bouleaux dont quelques-uns avaient 0m10 de hauteur; mais les plus nombreux n'avaient encore que deux feuilles. Une visite faite au mois de mai suivant, nous a convaincu que la plantation était inutile et que le semis naturel était dix fois trop nombreux. En pareille circonstance, une autre fois, nous n'avons plus hésité. Si le plant ne paraît pas la première année, c'est le défaut de graine; mais alors les années suivantes sont là pour opérer le repeuplement, qui a toujours lieu avant la quatrième année.

Nous ferons observer que les graines forestières qui existent sur le sol au moment de l'écobuage, ne sont pas toutes perdues; quand l'essarteur enlève le gazon, il le dresse en forme de cône pour le faire sécher, l'herbe en dedans, la terre et les racines en dehors. Les graines fécondes ont toujours un certain poids qui les fait tomber sur l'aire de la coupe où elles prennent racine quand la saison favorable est venue. Elles en sont donc pas toutes incinérées avec le gazon.

Nous ferons encore observer un fait important que l'expérience a mis en évidence : c'est que l'essartage équivaut à un demi-défrichement; il faut dans ce cas au moins deux périodes d'exploitation pour que la forêt essartée puisse réparer les pertes qu'elle a faites. On ne peut donc, sans un grand dommage, se permettre d'essarter dans la presque totalité des bois du département de la Marne, et en général dans les sols calcaires.

Digitized by Google

Depuis longtemps nous avions été frappé du peu de produit que donnaient les taillis dans des sols riches et profonds, non seulement dans les forêts Ardennaises, mais encore dans celles du département de la Marne. En observant avec attention et à l'inspection des lieux, il était facile d'en reconnaître la cause : une quantité considérable de fortes souches de charme occupait le terrain, ne donnant à l'âge de vingt ans qu'une poignée de ramilles. Elles étaient la cause majeure de la diminution du produit en combustible, diminution qui se faisait sentir depuis longtemps dans l'arrondissement d'Epernay, sur le plateau boisé au midi de cette ville, où sont situées les belles forêts de Brugny, de Montmort, etc. C'est en 1836 que nous avons commencé à y appliquer le moyen que nous avions employé dans les Ardennes, c'est-à-dire, à faire extirper à l'époque de l'exploitation de chaque coupe, les vieilles souches de charme qui ne produisaient plus que des brindilles traînantes. Nous n'avons pas été trompé dans notre attente; ce que nous avions prévu est arrivé. Le semis naturel de bouleau, de marsault, etc., s'est montré nombreux et vigoureux dès la deuxième année; le chêne, après avoir glandée, malgré la présence de nombreux sangliers, a donné une grande quantité de plants. Ce résultat nous a encouragé; nous n'avions, dans les premières années, enlevé que les souches mortes et celles à peu près improductives; mais depuis, nous avons opéré plus en grand, en faisant disparaître toutes les souches dont le produit commençait à diminuer ou à s'affaiblir, et nous continuâmes, sans frais, ce rajeunissement des bois,

Digitized by Google

coupe par coupe, à mesure que chacune d'elles arrive à son tour d'exploitation.

On voit que notre moyen, pour renouveler l'assouchement improductif des vieilles forêts, est très simple. Il consiste, lors des exploitations, à faire extirper les vieilles souches improductives qui occupent une certaine étendue de terrain, et qui empêchent les semis naturels de se développer, et à avoir la précaution de laisser des baliveaux des bonnes essences, dont les plants provenus des graines prospéreront et remplaceront avantageusement les souches improductives enlevées, et cela, dès la première période, au bout de laquelle on trouvera déjà des baliveaux de ces semis.

Si l'on veut encore augmenter le produit du taillis en combustible et les chances de succès pour la réussite des semis, il faut, outre l'enlèvement des vieilles souches de charme, extirper également les coudriers, les épines, les ronces, les viornes, les troënes, les bruyères, les cornouillers, et enfin toutes les plantes nuisibles. Il restera assez d'ombre et assez d'herbes pour protéger le jeune plant.

Il ne faut pas croire que ce travail soit une dépense : non, les bûcherons se trouvent amplement dédommagés par les souches et les racines extirpées qui leur sont abandonnées : c'est le moyen que nous employons sans bourse délier.

Si le sol d'une forêt n'était pas propre à se repeupler par les semis naturels, cas fort rare, ou si les baliveaux n'étaient pas d'essences convenables, on devrait alors planter à gazon retourné, fin de l'année d'exploitation si le terrain est sec, et en février ou mars suivant si le sol est humide.

Digitized by Google

RÉSUMÉ.

Il résulte des observations qui précèdent, que pour renouveler l'assouchement d'une vieille forêt dont le produit du taillis décroît par suite de l'âge avancé des souches, il faut extirper, lors de l'exploitation, celles de ces souches qui ne donnent plus de brins vigoureux, toutes les mauvaises essences et celles peu productives qui se trouvent dans la forêt.

On doit conserver, comme porte-graines, des baliveaux d'essences productives pour être certain d'avoir un bon semis naturel qui ne tardera pas à peupler les vides que l'on a faits. Et, dans le cas où le terrain ne serait pas propre à se repeupler ainsi, ce qui est rare, on devra à la fin de l'année de l'exploitation, si le terrain est sec, et au printemps suivant, s'il est humide, repiquer, à *gazon retourné*, de bonnes essences qui conviennent au sol.

Il arrive encore souvent que le semis est trop dru sur un point, tandis qu'il l'est trop peu sur un autre. C'est une faible dépense de faire éclaircir ces taillis et de replanter de suite les autres ; mais cette opération doit toujours se faire à gazon retourné.

Digitized by Google

LETTRES.

—

RAPPORT SUR LE LIVRE INTITULÉ *la Pureté du cœur*, PAR M. L'ABBÉ F. E. CHASSAY, PROFESSEUR AU SÉMINAIRE DE BAYEUX ; 1 VOL. IN-12 XV - 338 p., 2e ÉDIT. 1850 ; — PAR M. V. TOURNEUR.

Séance du 13 *Décembre* 1850.

—

Messieurs,

Quand l'erreur se lève forte et puissante pour attaquer la société, quand les dogmes ébranlés sous ses coups menacent de laisser sans fondements la morale et les vertus les plus indispensables au bonheur de l'homme, il faut que les esprits d'élite s'avancent pour les soutenir, et se fassent les champions de la vérité. — Tout citoyen devient soldat, quand les hordes étrangères envahissent la patrie ; mais ceux-là surtout doivent courir aux armes, que leurs forces, éprouvées dans cent combats, désignent d'avance comme des capitaines à tous ces hommes inexpérimentés. C'est ce qu'a compris M. l'abbé Chassay. Il a compris qu'en ces jours où les vérités les plus nécessaires sont attaquées de toutes parts, c'est au prêtre catholique qu'appartient la noble mission de lutter pour elles ; à lui surtout, quand les

Digitized by Google

loisirs de sa position lui permettent de consacrer à ces travaux pénibles, un talent mâle, plein de souplesse et de vigueur, nourri par de longues et patientes études. Pendant quelque temps, à l'ombre d'un transparent pseudonyme, M. Chassay exerça ses forces dans nos meilleures *Revues philosophiques et littéraires;* mais bientôt sa généreuse ardeur l'emporta dans l'arène, le front haut, la visière levée, portant sur sa modeste bannière cette noble devise : *Exister, c'est combattre;* et, depuis lors, il n'a point cessé de s'y montrer fidèle.

La plupart des ouvrages polémiques de M. Chassay vous ont été adressés, Messieurs ; divers membres de la Compagnie vous en rendront compte tour-à-tour, et vous verrez avec quelle infatigable ardeur il sait se porter simultanément, pour ainsi dire, à tous les points attaqués, pour les défendre.

M. Pierre Leroux, en France ; en Allemagne, Semler, Schleiermacher, De Vette, le dr Strauss, et plusieurs autres, s'efforcent, à l'aide de nouveaux systêmes d'Exégèse, d'enlever, au nom de la science, toute autorité à nos livres saints. Le premier ouvrage de M. Chassay, intitulé *le Christ et l'Évangile*, est destiné à les réfuter ; j'espère vous dire prochainement comment il s'est acquitté de cette tâche.

Mais les vérités morales ne sont pas combattues moins vivement que les dogmes; en quelques mois, l'auteur dont je vous parle a composé, pour venir en aide à ces vérités, toute une série de livres non moins érudits, non moins remarquables que les précédents, et c'est du premier volume de cette seconde série d'ouvrages que je viens aujourd'hui vous rendre compte, pour remplir la mission qu'a bien voulu me confier notre honorable président.

Digitized by Google

L'ouvrage dont j'ai à vous entretenir a pour titre: *La Pureté du cœur*, et ce titre en désigne parfaitement le sujet. Sujet délicat, sujet difficile! Car il s'agit de faire connaître, à ceux qui ne voudraient donner à l'homme d'autres règles de conduite que ses penchants et ses passions, les droits imprescriptibles de la loi morale, devant laquelle tout doit s'incliner. Sujet important! Car on ne répétera jamais assez que la *Pureté du cœur*, vertu inconnue, même de nom, à la sagesse antique, est cependant le principe du repos et de la dignité de l'homme, le garant unique de la paix des familles, la source des mœurs douces et bienveillantes, et de la véritable civilisation. Suivons pas à pas la marche et les principales idées de M. Chassay dans la démonstration de cette vérité.

Dans une courte *introduction*, l'auteur rappelle le dogme fondamental de la déchéance et de la chute originelle, que Voltaire et Kant n'ont pu s'empêcher de reconnaître comme la base des traditions religieuses de tous les peuples. Il invoque cette vérité comme devant servir à expliquer et à éclaircir les redoutables problèmes dont il veut aborder la solution.

Pénétrant ensuite au fond de son sujet, il montre, dans le premier chapitre, l'homme perpétuellement sollicité par deux forces rivales, dont l'antagonisme explique les contradictions de sa nature. « D'un » côté s'agitent en lui, avec une impétuosité sau- » vage, les désirs sans frein, les affections abjectes, » les passions dévorantes; de l'autre s'efforcent de » monter vers le ciel les inspirations de la piété, » du dévouement et du sacrifice. » — Tournez vos regards vers un certain côté de la nature humaine,

Digitized by Google

dit M. Chassay, p. 23, voyez-vous quel égoïsme étroit, quel fol orgueil, quel désir d'amasser? — Vous n'êtes pas homme, si vous ne sentez au fond du cœur gronder la tempête des passions, naître à chaque instant, comme des plantes vénéneuses, les pensées inquiètes, les désirs agités, les révoltes orageuses. Voilà l'homme; mais ce n'est pas là tout l'homme : — Ce ver de terre c'est lui; mais celui qui comprend la vertu, qui chérit l'ordre, qui cherche le dévouement, c'est l'homme encore! N'est-ce pas là une ruine gigantesque, qui conserve au milieu de ses murs démolis quelque tour isolée? N'est-ce pas là le papillon qui sort de la fange pour secouer au soleil son aîle chatoyante et radieuse? Voilà ce prodige de la duplicité de la nature humaine. C'est ce que le christianisme appelle la lutte du *cœur* et de l'*esprit*, et dans laquelle il faut nécessairement choisir son drapeau. D'un côté le *cœur*, la *sensibilité*, avec toutes ses séductions et ses amorces : — de l'autre l'*esprit*, qui voit le mal et qui le repousse, malgré ses attraits mensongers; l'*esprit* qui veut la lutte, l'effort par excellence, et ce qu'une antonomase sublime appelle dans toutes les langues la *vertu*.

Or, tandis que la véritable morale travaille à comprimer la révolte des passions, une partie de la littérature du jour semble avoir pris à tâche de les légitimer. On pose en principe la sainteté des épanchements du cœur, et l'on s'indigne des obstacles qu'ils rencontrent dans les institutions et les lois sociales; c'est-à-dire que, par un étrange renversement, la volupté devient une vertu généreuse, et le principe des plus nobles inspirations. Et telle est

Digitized by Google

la théorie sentimentale de Rousseau, qui a trouvé dans l'auteur d'Indiana un éloquent et rigoureux interprète ; car celui-ci n'a fait que développer les idées de son maître. Si Jean-Jacques a dit vrai, Georges Sand n'a pas tort ; *Spiridion* est le digne successeur du *Vicaire savoyard ;* madame de *Warens* n'est ni plus noble ni plus poétique qu'*Indiana ; Jacques* peut bien continuer *Wolmar ;* et *Valentine* n'est qu'un coup d'épingle après les *Confessions.*

Cela posé, l'auteur examinera l'influence de ces deux théories rivales sur le bonheur de l'homme, soit comme individu, soit dans la société ; et dans une suite de tableaux admirablement peints, il nous montrera par quelle pente rapide les maximes de Rousseau et de Georges Sand, en légitimant la volupté, entraînent l'homme d'abîme en abîme, jusqu'au gouffre le plus profond de l'abjection et du désespoir.

Premièrement le culte du plaisir entraîne après lui la tristesse et le découragement. Qu'on interroge tour à tour saint Augustin ou Byron, saint Jérôme, ou Werther, ou René, ou don Juan, ou Foscolo, ou Ortis, ou Obermann, toujours un cri de douleur s'échappe des âmes enchaînées au plaisir ; parce qu'il y a dans les créatures un fond d'impuissance qui ne leur permet pas d'atteindre à la hauteur de nos convoitises et de nos besoins.

Ecoutons : « Child-Harold passait l'été de ses » jours à voler de plaisir en plaisir, sans penser » que la froide misère viendrait le glacer tout à » coup. Mais il n'était encore qu'au tiers de sa » carrière, qu'il fut arrêté par quelque chose de pire » que les malheurs de la fortune : il éprouva le dé-

Digitized by Google

» goût de la satiété; sa terre natale lui devint » odieuse et lui sembla plus triste que la triste cellule » d'un anachorète... »

Mon corps souffre et mon cœur gémit, dit Jean-Jacques ; mon ame est oppressée du poids de la vie!

Le chantre d'Elvire n'est pas plus content du sort :

Pourquoi gémis-tu sans cesse,
O mon ame? Réponds-moi :.
D'où vient ce poids de tristesse
Qui pèse aujourd'hui sur toi?
Au tombeau qui nous dévore,
Pleurant, tu n'as pas encore
Conduit tes derniers amis ;
L'astre serein de ta vie
S'élève encore ; et l'envie
Cherche pourquoi tu gémis !

Tous les écrivains de l'école sentimentale confirmeraient notre assertion, car Werther, Ewen, Sautelet, Escousse, Lebras, Chatterton, sont si peu satisfaits de ce monde, qu'ils s'échappent dans l'éternité ; Child-Harold, don Juan, Frollo, Antony, Monte-Christo prennent la vie à dégoût; Obermann, Aléko, Brulart, Rousseau maudissent la civilisation moderne ; Indiana, Valentine, Magnus, Tremnor ne connaissent pas le Bonheur.

Sans doute la *vertu* ne préserve pas des déchirements du cœur. Pour tous les enfants d'Adam, la terre est une vallée de larmes. et leur joug est pesant à porter. Mais il y a deux tristesses, comme il y a deux joies. La joie, pleine de licence et de dissolution, qui s'efforce d'oublier par l'enivrement des passions les inguérissables misères de l'existence, et la joie vertueuse, qui, pareille à celle

Digitized by Google

d'Andromaque, est un sourire mêlé de larmes. Le voluptueux est triste, et sa tristesse n'a point de remède. L'homme vertueux est triste, mais il a pour consolation l'espérance.

A la tristesse et au découragement, que la volupté entraîne à sa suite, vient bientôt se joindre un mal plus grave, c'est *l'anarchie du cœur*; puis, immédiatement après, *la servitude*. Trois chapitres nouveaux expliqueront ces idées, sur lesquelles je passe rapidement. La *sensibilité* est si envahissante que, quand elle n'est pas réglée par l'intelligence, elle la domine et la tue. Tout ce qui dépasse la portée des sens est alors traité comme une chimère; on oublie tout, ou du moins on doute de tout. Comment le dire mieux que l'auteur des *Orientales?*

Si vous me demandez, vous muse, à moi poète,
D'où vient qu'un rêve obscur semble agiter mes jours,
Que mon front est couvert d'ombres, et que toujours,
Comme un rameau dans l'air, ma vie est inquiète;

Je vous dirai qu'en moi je porte un ennemi,
Le doute, qui m'emmène errer dans le bois sombre,
Spectre myope et sourd, qui, fait de jour et d'ombre,
Montre et cache à la fois toute chose à demi!

Herweg, poète allemand, sera plus expressif encore. Voici un distique adressé à la jeunesse :

Doute, et doute toujours, et sans croire savoir,
Dût ton cœur se briser sans foi et sans espoir!

Ailleurs il ajoute :

Qu'il soit un Dieu, qu'il n'en soit pas.
Eh! qu'importe ce Dieu à qui croit au trépas?
Ici toute clarté fait faute à mon désir,
Et rien n'est vrai que le plaisir!

Digitized by Google

Guillaume Marr ira plus loin, et il dira : je veux de grands vices, des crimes sanglants, colossaux. Quand ne verrai-je plus cette morale triviale et cette *vertu* qui m'ennuie ?

Ah ! c'est que le souvenir de Dieu et de la vertu importune l'ami du plaisir ; il l'écarte avec ironie et dédain. Si le ciel le frappait de la foudre, comme don Juan, il l'insulterait avant de mourir.

Servitude effroyable que celle des passions, puisqu'elle conduit fatalement de la tristesse au doute, du doute au blasphème et au désespoir ; mais servitude d'autant plus terrible, d'autant plus à craindre, qu'elle revêt mille formes trompeuses. Elle n'est d'abord qu'une innocente rêverie, un besoin d'épanchement : mais après avoir grondé sourdement, la passion éclate avec fureur, et quand une fois elle s'est enracinée, la vieillesse elle-même, qui détruit tant d'illusions, ne parvient pas toujours à l'arracher. Et quand il en est ainsi, il se fait une des situations les plus avilissantes qu'on puisse imaginer. Dans les commencements de la vie, la passion rencontre encore des freins et des obstacles, parce que l'âme alors n'a pas pu briser systématiquement toutes les pures traditions des ancêtres ; mais quand vient la vieillesse, il n'en est plus ainsi : tout devient science et calcul ; on achète ce qu'on ne peut avoir par affection, et l'on voit des êtres misérables et flétris qui, n'ayant plus pour excuses leurs passions odieuses, ni l'entraînement des sens, ni la faiblesse du cœur, trafiquent du bonheur et de la paix des familles indigentes.

Après avoir apprécié les conséquences morales de la volupté relativement à l'individu, M. Chassay

Digitized by Google

envisage la question par rapport à la famille. Il compare la position que le paganisme avait faite à la compagne de l'homme avec la magnifique prérogative qu'elle doit à la religion chrétienne. Après un rapide coup d'œil jeté à la hâte sur l'ancien monde payen, alors que la femme était tour à tour une esclave courbée sous le bâton, ou une Messaline effrayant l'univers sur le trône des Césars, l'auteur nous transporte au milieu des peuples de l'Orient moderne, pour nous y faire toucher du doigt les étonnants services rendus à l'humanité par l'enseignement chrétien. Car il semble que la Providence, pour confondre l'ingratitude du peuple moderne et montrer la toute puissance de la pureté évangélique, ait voulu conserver là, sous nos yeux, une portion de ce vieux monde payen garrotté dans ses fers éternels dont la civilisation catholique commence à briser les lourds anneaux.

En effet, chez les peuples encore barbares de l'Asie, la femme est un stupide instrument de plaisir, ou plutôt une bête de somme.

Chez les musulmans, elle est privée de toute éducation morale, prisonnière, gardée par de hideux geôliers ; ou bien vendue sur les marchés et jetée au milieu des bazars comme un bétail vulgaire. — Les Indous en font une esclave. — Et à la Chine, au rapport d'un officier de marine nationale qui revenait naguère du céleste Empire, elle effraie l'impudence par sa corruption. Elle a perdu le sentiment qui meurt le dernier au cœur d'une femme, le sentiment de la maternité. Ce sont les chrétiens qui sauvent ces malheureux enfants, auxquels des passions brutales ont refusé jusqu'aux larmes d'une mère.

Digitized by Google

En Grèce, autrefois, il y eut plus de liberté pour la femme, il y eut même des honneurs ; mais ce n'était pas à la vertu que ces honneurs étaient décernés. C'étaient les courtisanes Aspasie, Théodora, Laïs, qui avaient le privilége de réunir autour d'elles les hommes les plus distingués, les philosophes les plus graves. Il n'est point étonnant qu'avec de pareilles mœurs les femmes grecques aient été débauchées jusqu'au cynisme.

A Rome, il est vrai, la condition des femmes fut généralement meilleure qu'à Athènes ; la famille était prise au sérieux, et tant que se conserva l'austérité des mœurs républicaines, on put croire un instant que la cité romaine échapperait à la contagion qui dévora lentement la société payenne. Mais la décadence arriva bientôt: et l'on écrirait une affreuse histoire, si l'on voulait recueillir avec patience ce que les auteurs latins ont raconté sur les mœurs des dames de Rome vers les derniers temps de la république.

Il était temps qu'une impulsion nouvelle fît abandonner aux hommes le parti du *cœur* et de la *volupté*, pour faire triompher celui de la *pureté* et de la *vertu*. Le christianisme opéra cette merveille quand il vint purifier et sauver la femme, en faire le centre de la famille, l'ange tutélaire des jeunes générations. Cette réhabilitation a eu pour principe la chasteté chrétienne, et la civilisation moderne est née de l'institution vraiment sociale du mariage catholique, c'est-à-dire, un, indissoluble, et dans lequel la femme sera l'aide, la compagne, la consolation de l'homme, et non pas son esclave.

Une telle institution devait être attaquée par ceux

Digitized by Google

qui ont pris parti pour le *plaisir* contre le *devoir*. Au milieu de notre société si malade, le mariage se discrédite et s'avilit. Autrefois, dit M. St.-Marc Girardin, il y avait un mariage sur 120 habitants, aujourd'hui il n'y a plus qu'un mariage sur 150 habitants. L'accroissement du nombre des enfants naturels correspond à la diminution du nombre des mariages : on compte dans la plupart des grandes villes sur 3 enfants, 1 enfant naturel.

De nos jours, ajoute le spirituel professeur, on a inventé, pour désigner les commerces illicites, un nouveau mot : le *mariage libre*.

Et d'où vient cela? — La littérature contemporaine ne tend-elle pas à donner de la femme une opinion si triste, qu'on n'ose plus lui consacrer son avenir et toute sa destinée par des nœuds éternels? Quelles femmes que les filles du *père Goriot*, que les héroïnes des *Mémoires du Diable*, que les comtesses du *Compagnon du tour de France* et des *Mystères de Paris* !

Mais le principal ennemi du mariage social et catholique, n'est-ce pas Georges Sand, adversaire d'autant plus sérieux qu'il paraît convaincu, parce qu'il est passionné? Aussi, M. Chassay l'attaque avec autant d'éclat que de vigueur. Suivant l'auteur de Valentine, de Lelia, de Leone Leoni, le mariage est une oppression consacrée par l'Église, la violation des droits imprescriptibles du cœur. — Certes, lui répond notre auteur, nous n'avons jamais prétendu que le mariage dût procurer à la femme un bonheur sans mélange. Si des écrivains irréfléchis, dans de *pieux romans*, ont montré à la femme le mariage catholique comme un avant-goût des joies

Digitized by Google

du paradis, nous ne voulons point être responsable de ces puériles excentricités, si positivement démenties par ces grands théologiens qui joignent à la connaissance de nos doctrines une sérieuse étude de la nature humaine.

Saint Chrysostôme appelle le mariage une servitude éternelle, une chaîne attachant deux esclaves de manière à ce qu'ils ne peuvent marcher l'un sans l'autre.

Bossuet annonce aux époux les mieux assortis, les peines, les contradictions, les angoisses.

Bourdaloue nomme leur union: une croix, un joug, une sujétion, un esclavage.

En demandant à la femme des serments éternels, l'Église ne lui dissimule pas les dures obligations qui en découlent. L'Église exige d'elle un dévouement austère ; mais cependant le mariage n'est pas une institution tyrannique, car l'Église ordonne au mari de respecter la liberté de son épouse. Ce n'est point assez; elle veut qu'il ait pour sa compagne une affection si puissante, si désintéressée, que ne trouvant point de comparaison dans les choses humaines, elle lui propose, comme type de cet amour, l'amour de Jésus-Christ et de l'Eglise.

Tel est, en abrégé, le livre de M. Chassay. Je voudrais que cette rapide esquisse eût pu vous en donner, Messieurs, une idée nette et précise. Vous le voyez, on se tromperait si, d'après le titre, on s'attendait à ne rencontrer dans cet ouvrage que des considérations morales et de pieuses exhortations. Ce n'est là ni du mysticisme, ni de l'ascétisme, c'est une appréciation consciencieuse et franche d'une

Digitized by Google

des plus grandes plaies de notre pauvre société, l'indication de ses causes et de ses remèdes. Ajoutons que le tout est rendu dans un style peut-être quelque peu prétentieux par place, mais presque toujours élégant, clair, chaleureux, et heureusement coupé de citations intéressantes, empruntées aux principaux écrivains de tous les partis, qui délassent le lecteur, et forment de l'ouvrage un trésor d'importantes vérités exprimées dans le plus beau langage.

Des notes étendues, placées à la fin de chaque chapitre, confirment aussi la doctrine par de nombreux témoignages, dont plusieurs ont d'autant plus d'autorité qu'ils viennent des adversaires eux-mêmes. Ces notes font d'ailleurs connaître aux lecteurs qui n'ont ni le temps, ni le goût de lire tout ce qu'on appelle les chefs-d'œuvre de notre littérature moderne, ce qu'il y a d'important à savoir de ces productions quelquefois bien tristement célèbres.

Je ne crains pas d'être désavoué par les différents rapporteurs qui auront à vous entretenir des autres ouvrages de M. Chassay, en demandant à l'Académie de l'inscrire sur la liste des candidats au titre de membre correspondant. Aucun ne fera plus d'honneur à la Compagnie, par son activité et son incontestable talent.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. GAINET

SUR LE LIVRE DE M. CHASSAY, INTITULÉ *Mysticisme catholique*.

Séance du 13 *Décembre* 1850.

Monsieur l'abbé Chassay jouit déjà depuis longtemps d'une belle réputation dans le monde littéraire. Il appartient à l'école de Bayeux, où il a pour émules MM. Noyget, Valroger et d'autres savants ecclésiastiques : cette école a mérité les suffrages et les encouragements du Souverain Pontife.

M. l'abbé Chassay est un des plus illustres représentants de cette savante et glorieuse famille. Sa féconde et infatigable activité poursuit deux buts en même temps. Il a conçu le plan d'une bibliothèque chrétienne pour les mères de familles, et déjà cinq ou six volumes ont paru pour remplir son cadre ; ils attestent un moraliste sage et judicieux, en même temps qu'un écrivain exercé. Une autre série de ses publications a un objet plus spéculatif ; elle est consacrée à la défense du dogme catholique. De ce nombre est l'ouvrage dont je rends compte en ce moment. En offrant au public son *Mysticisme catholique*, il lui donne une nouvelle preuve de son aptitude à combattre l'erreur et à la poursuivre dans ses ramifications les plus éloignées.

Digitized by Google

Les questions qu'il traite sont plus intéressantes et plus étendues que ne semble d'abord l'indiquer le titre : le quiétisme braminique imputé au catholicisme ; l'accord de la grâce avec la liberté humaine, le salut des hérétiques et des infidèles, la vie monastique, c'est-à-dire tout un ordre de questions qui touchent à la partie la plus délicate du dogme catholique : voilà l'objet du livre, et ces maximes sont discutées avec un grand succès par M. Chassay. Son livre brille par deux qualités essentielles : premièrement par une grande clarté et une grande exactitude théologique ; le lecteur peut toujours suivre sa discussion sans fatigue, alors même qu'elle touche aux questions abstraites de la métaphysique ; en second lieu, par l'heureux choix des documents de la tradition ; et comme il met en regard les assertions contradictoires des adversaires du christianisme, on a sous les yeux toutes les pièces du procès.

L'auteur commence par écarter l'accusation qu'on a faite à l'Église de n'offrir qu'une doctrine empruntée à quelques philosophes platoniciens et aux bramines de l'Inde. Pour quelques-uns, le christianisme est un plagiat.

Sans doute, c'est la gloire du christianisme de remonter à l'origine du monde, et de continuer la tradition primitive ; de conserver et de résumer dans son sein tout ce que les premiers âges conservaient de juste et de vrai. Le christianisme n'est si sûr de l'avenir que parce qu'il est solidement établi sur le passé. Sous ce point de vue, la religion chrétienne n'est point une innovation. Mais il faut bien peu connaître ce qui s'est passé dans le monde, il faut être bien étranger aux révolutions intellectuelles,

Digitized by Google

pour ne voir dans le divin fondateur du christianisme qu'un plagiaire de Brama, dans les premiers pères de l'Église que des disciples de Platon. L'érudition de M. Chassay ne laisse ignorer aucune des pièces de conviction qui confondent ces assertions de MM. Barthelemy Saint-Hilaire, Sainte-Beuve et autres superficiels ou malveillants imitateurs de Mosheim.

Ceux qui méconnaissent la profonde originalité du christianisme et qui n'y voient qu'un développement des écoles philosophiques de l'antiquité, sont des myopes auxquels M. de Maistre défend de lire l'histoire.

La question de l'accord de la liberté humaine avec la grâce a été présentée par l'auteur avec un rare bonheur.

On ne sait ce que l'on doit le plus admirer, ou la judicieuse interprétation des textes sacrés, ou la parfaite connaissance des pères de l'Église, qui, dans la discussion de M. Chassay, viennent tour à tour, et avec un à-propos parfait, dire ce qui est nécessaire pour vider le débat. On voit la déception de ceux qui ont espéré trouver l'Église en défaut par cet endroit.

On peut faire remarquer ici une inconséquence de plusieurs philosophes de ce temps-ci, qui a toutes les proportions d'une énormité. D'une part, ils accusent l'Église de blesser la liberté humaine, elle qui a toujours été si jalouse de la défendre contre tous les novateurs de tous les temps ; de l'autre, ils ouvrent eux-mêmes les portes à un dégradant fatalisme. Ce fatalisme, ils l'ont appliqué à l'histoire et à la conscience humaine ; et déjà certains réformateurs ont essayé de l'appliquer à la vie pra-

Digitized by Google

tique. Le fatalisme n'est-il pas le premier corrolaire du panthéisme, qu'on a voulu populariser de nos jours en Allemagne et en France ? Dans ce système, vous cherchez en vain une personne humaine, vous ne trouvez qu'un accident fugitif de l'infini. De là ces sottes et dangereuses doctrines, que la vertu se révèle par le succès : le succès devient toute une morale.

Le prudent Jouffroy lui-même, tout en voulant respecter notre liberté, l'anéantit d'une autre manière. Il ne voulait pas que Dieu trouvât de coupables à punir ; et, pour cela, il emploie un excellent moyen : il absout tout le monde. L'homme, dit-il, est enchaîné à sa fin par ses tendances et ses passions ; il faut qu'il y arrive... Les fautes, les crimes même, n'empêchent point l'homme d'arriver à sa fin. Le même auteur développera, si vous voulez, sa pensée, et il en fera l'application à la distinction du bien et du mal, cette base première de toute morale. *L'effet du bien et du mal dans l'être sensible*, dit-il, *c'est le plaisir et la douleur. L'ordre et le bonheur, le bien et le plaisir sont donc inséparables, parce que l'un est l'effet de l'autre ; c'est une illusion qui les a fait ennemis. Owen, Saint-Simon et Fourrier n'ont pas dit autre chose.* Mais avec un pareil enseignement on va plus loin qu'on ne pense.

Dans la polémique contre l'Église sur cette question du libre arbitre, il est remarquable qu'au lieu de lui rendre hommage pour avoir anathématisé le grossier fatalisme de Luther, qui préchait l'inutilité des bonnes œuvres et le dogme pervers de l'inadmissibilité de la justice, au lieu de lui rendre hommage pour avoir condamné les tendances fatalistes

Digitized by Google

de la dureté janséniste, une foule d'auteurs ont eu des tendresses pour ces sectes condamnées. On peut juger par là de la moralité de leurs sympathies et de leur bon sens philosophique. Heureusement pour l'Europe, qu'elle était suffisamment éclairée par la sagesse de l'évangile; même dans les pays séparés de la communion romaine, elle a repoussé le fatalisme. En sorte qu'on peut dire qu'en ce point le catholicisme a été vainqueur, même au sein des communions dissidentes.

On trouvera dans l'ouvrage de M. Chassay d'utiles aperçus sur toutes ces questions.

La lutte victorieuse contre les erreurs de cette nature rappelle naturellement le nom d'un prélat aujourd'hui revêtu de la pourpre romaine, dont la théologie est devenue populaire, et qui, par sa popularité même, a porté le dernier coup au jansénisme.

Je ne veux dire qu'un mot sur la manière dont l'auteur a traité le point important du salut des hérétiques et des infidèles, ce point si mal compris et si défiguré de l'enseignement chrétien. Impossible de faire sur ce sujet une dissertation plus savante, plus complète, plus raisonnable.

Enfin M. Chassay avait à venger la vie monastique, dans les premiers siècles de l'Église, de quelques reproches. Il a mis hors de litige ce point capital : que les moines de l'Orient ne se livraient pas seulement à la contemplation, comme tant d'écrivains l'affirment, mais partageaient leur vie entre le travail et la prière.

Les moines de la primitive Église étaient des hommes qui vivaient de peu, ne demandaient rien

Digitized by Google

et donnaient souvent aux autres. La société, même dans ses époques les plus fortunées, aura toujours besoin de pareils hommes, parce que l'abondance des biens matériels ne sera jamais telle que la modération et la patience dans les privations nécessaires ne soient une vertu de la plus haute importance.

Sur les diverses matières que nous venons d'indiquer, le livre de M. Chassay est plein d'enseignements les plus sûrs et les plus utiles : au mérite de l'exactitude dans la doctrine, il joint le mérite du savoir et du talent.

Digitized by Google

ANALYSE

LITTÉRAIRE ET PHILOSOPHIQUE

DES OUVRAGES LES PLUS UTILES AUX MOEURS,

par M. Ernest ARNOULD.

Séances du 8 *et du* 22 *Novembre* 1850.

S'il est une pensée qui puisse, aux époques agitées de l'histoire du monde, rassurer les esprits studieux et consoler les âmes méditatives, c'est la pensée sereine et éclatante qui se révèle à certains jours en des livres choisis; nos croyances au bien se raffermissent sous l'impression de ces paroles harmonieusement inspirées; nos aspirations vers un avenir meilleur s'élargissent et s'épurent en écoutant ces récits, qui ne sont que l'expression et l'écho des sentiments les plus vrais et les plus profonds de l'humanité.

A l'ombre des devoirs bien remplis et des joies calmes de la famille, des poètes, des philosophes chrétiens, des femmes surtout, animées par le saint amour maternel, ont fait sortir de leur cœur, à l'aide de paisibles études, des conseils qui ont rempli des plus douces émotions des pages nombreuses; tandis que des esprits plus graves discutaient et analysaient avec une incontestable supériorité, les difficiles problèmes qui ont été agités dans tous les temps, à toutes les époques.

Digitized by Google

Si vous réunissez quelques-uns de ces livres aux récits heureux, ou quelques-uns de ceux dont les convictions philosophiques se manifestent avec tant d'empire, vous serez bientôt convaincu que toutes les saines idées morales ont conservé leur foi vive qui illumine dans plus d'une âme d'élite; les idoles n'ont pas encore pénétré dans tous les temples.

L'un des sanctuaires les plus glorieux parmi ceux qui font le plus d'honneur à la France, et dans lequel la vérité morale est restée sur son piédestal, debout, dans toute sa majesté et dans toute sa pureté antique, est ce cénacle littéraire fondé par un ministre illustre, qui a précédé et préparé le grand siècle de Louis XIV. Les libéralités répandues par les mains magnifiques et intelligentes de plusieurs hommes de bien, ont permis à l'Académie Française d'appeler à elle chaque année, dans de nombreux et éclatants concours, toutes les imaginations fécondes, toutes les supériorités; tour à tour elle couronne les poètes, les savants, les historiens, les orateurs, tandis que, tout autant libérale pour les vertus les plus modestes et pour les dévouements les plus cachés, elle décerne les récompenses méritées à tous ceux qui lui sont signalés par les actions courageuses de leur vie exemplaire.

Mais les concours qui doivent particulièrement fixer aujourd'hui notre attention, ce sont ceux où se déploient les efforts de ces athlètes littéraires, qui combattent vaillamment pour l'amélioration morale, le perfectionnement intellectuel, et savent dans leurs leçons et leurs méditations, encourager, réformer, émouvoir et instruire. Parmi les fondations léguées

Digitized by Google

à l'Académie Française par le plus généreux des bienfaiteurs, celle qui a pour but de récompenser les auteurs des *ouvrages les plus utiles aux mœurs*, excite chaque année l'émulation des plus nobles esprits, et chaque année l'Académie fait un choix et décerne des couronnes aux écrits qu'elle a jugés les plus recommandables parmi tous ceux qui sont déférés à son jugement souverain.

Entendez-vous au jour indiqué la foule accourir, curieuse et sympathique, envahissant l'enceinte de l'Institut : elle écoute la voix si sobre, dans son éclat, de l'auteur toujours admiré du *Cours de Littérature française* qui, dans ses grandes leçons de la Sorbonne, dictait les pages ineffaçables des tableaux de la Littérature au moyen-âge, et de la Littérature au XVIII^e^ siècle. Élevé, pour l'honneur des lettres, à la place de secrétaire perpétuel de l'Académie Française, il proclame les noms des lauréats, après avoir analysé et fait ressortir, en quelques lignes empreintes de force et de concision, le mérite des ouvrages couronnés, les qualités littéraires et morales dont ils brillent, et qui les ont fait préférer. Gloire éclatante et pure ! Palme d'or, dont les feuilles ne doivent pas se ternir en quelques jours ! Ce ne sont pas là seulement des succès littéraires et des triomphes dûs au bon goût et à l'imagination ou au style ; l'Académie Française proclame, en quelque sorte, que l'on a bien mérité de la civilisation et de l'humanité ; que, par ses travaux, ses veilles, ses efforts, un poète, un philosophe, une femme, ont été *utiles aux bonnes mœurs ;* ils ont remonté par des chemins différents aux sources du vrai bien ; ils ont servi la grande cause du progrès, non point

Digitized by Google

par l'exposition imprudente de systèmes exclusifs, irréfléchis et ardents, théories qui mènent aux abîmes; mais, d'un geste calme et bienveillant, ils vous invitent à les accompagner dans la route qu'ils ont précédemment suivie, à l'abri de nos institutions libérales. Ces institutions, ils ne veulent ni les briser, ni les faire disparaître, pour les remplacer par des rêves; ils tentent de les réformer, de les perfectionner, en laissant pour bases à la vie sociale les principes éternels; ils montrent que l'éducation, la vérité du sentiment religieux mis en pratique, la simplicité des mœurs, le labeur de chaque jour, et les affections aimées de la famille et des amitiés fidèles, sont à la fois les croyances et les garanties qui peuvent nous conduire plus sûrement à la poursuite, et même à la réalisation de nos espérances.

Ce ne sont pas là des illusions, non, ce ne sont pas là des utopies. Nous allons lire ensemble quelques-uns de ces livres qui, au concours de 1850, ont été distingués par le choix de l'Académie Française, et ont mérité l'un des prix Monthyon. Nous les passerons tous en revue dans une analyse rapide et incomplète sans doute; mais assurément, à notre sens, il ne sera pas possible de ne pas y reconnaître ce charme des bons livres et des livres utiles qui nous entraîne et nous émeut, sans nous laisser ni regrets ni lassitude. — Vous les lirez vous-mêmes, ces pages choisies et couronnées, et les impressions douces qu'elles laisseront dans votre esprit, vous dédommageront du récit que je dois en faire, pour vous mettre à même de connaître et d'apprécier ces livres utiles aux mœurs.

Il y a, je le sens bien, quelque témérité à en-

Digitized by Google

treprendre le travail d'analyse et d'exposition que je vous soumets : surtout en présence de ce rapport si complet, dans lequel M. Villemain, le secrétaire perpétuel de l'Académie Française, rend compte au public, ami des lettres, des motifs qui ont mérité à ces livres eux-mêmes les suffrages de l'Académie ; il donne à chacun d'eux par un mot original, par une idée saillante, par une expression spirituelle et concise, la physionomie qu'il doit avoir, et il imprime à tous et à chacun le cachet toujours exact de sa critique pleine de verve et de justesse. Nous n'avons pas à lutter contre l'éminent rapporteur ; nous nous dégageons de nos souvenirs, et nous nous laissons aller simplement au courant de nos impressions littéraires et philosophiques.

Sans suivre exactement l'ordre adopté par l'Académie Française dans l'examen des livres couronnés, celui que nous aimons à étudier l'un des premiers, embrasse l'un des plus vastes sujets qui jamais aient été soumis aux méditations de l'esprit. *Déterminer les devoirs de l'État et les devoirs des citoyens dans leurs rapports avec les institutions établies et avec les principes généraux*, *constituer*, en un mot, les *éléments* de la *morale sociale ;* tel est le cadre dans lequel un écrivain, qui depuis plusieurs années enseigne la philosophie dans une des chaires de la Faculté des Lettres de Paris, a tracé à grands traits le tableau animé de nos sociétés modernes, sans dissimuler la profondeur du mal qui les tourmente, sans taire les espérances du meilleur avenir qu'il entrevoit pour elles.

Dès le début de son livre, il pose avec fermeté

Digitized by Google

les principes fondamentaux de la *morale sociale ;* il établit que la propriété est fondée, en fait comme en droit, sur le travail ; et naturellement il est conduit à examiner, dans des chapitres distincts, les différents systèmes émis sur la propriété : le système du privilége et celui de la communauté, les doctrines de Robert Owen, celles de Saint-Simon et de ses disciples, celles de Fourier ; et après avoir démontré l'impossibilité et l'injustice de l'égalité des salaires, il prouve, à l'aide de rapprochements ingénieux, que le système récent de l'*organisation du travail* n'est que la reproduction de doctrines antérieures, et notamment de celles professées par l'école de Saint-Simon.

Après avoir posé, comme un fait incontestable, que l'amour de la propriété est l'un des principes les plus énergiques de l'instinct de conservation, il faut arriver à cette conséquence, que le travail est, dans l'état de civilisation auquel nous sommes parvenus, la seule charte qui nous investisse de la propriété soit mobilière, soit immobilière ; en quelque temps que viennent les hommes, ils reçoivent le prix de leurs travaux : voilà pourquoi, malgré quelques traces de fortunes mal acquises, la propriété est respectable et respectée. Le droit du propriétaire est une suite du principe de mérite et de démérite : celui qui a beaucoup travaillé mérite d'être beaucoup récompensé.

C'est encore à titre de récompense qu'il est permis au propriétaire de transmettre ses richesses à ses enfants. Ce droit qu'on lui accorde ne porte aucun préjudice aux autres hommes, car la fortune qu'il possède est l'équivalent de ce qu'il a créé par son travail : elle est son œuvre, et non la part d'au-

Digitized by Google

trui. Vous reconnaissez donc, nous dira-t-on, que les enfants naissent dans une fortune inégale, c'est à dire, avec une quantité inégale des éléments de la production? Sans aucun doute; mais ils naissent aussi inégaux en intelligence, comme inégaux en beauté, comme inégaux en force : la société ne peut donc pas détruire l'inégalité; les enfants doivent profiter des travaux paternels. C'est ainsi que l'on rend plus facilement la propriété accessible au plus grand nombre de citoyens; car alors ils comprennent que la propriété fondée sur le travail est seule en harmonie avec les faits et la justice.

Mais au dessus de l'instinct de conservation, au dessus du désir légitime d'acquérir et de transmettre la propriété, se placent, dans l'ordre moral, les inclinations sociales, les inclinations du cœur, les affections de la famille; le devoir de l'Etat est de favoriser et de satisfaire ces inclinations naturelles. Ainsi, les affections du sang doivent être surtout l'objet de nos respects les plus profonds, et il ne faut pas se borner à un respect extérieur; il faut, après avoir examiné la constitution intérieure de la famille, en augmenter de plus en plus la pureté. Les peuples modernes ont encore beaucoup à faire pour maintenir la pureté et l'austérité du mariage; la disproportion de l'âge des deux époux est, suivant l'auteur que nous analysons, la cause principale des taches qui souillent encore chez nous le mariage. Il faudrait célébrer le mariage en son temps pour les deux sexes, dans les jours de la jeunesse et de la beauté, de cette beauté au moins que donne la fraîcheur : ce serait le moyen de ne pas condamner le jeune homme à un mariage dont il mésuse et qui le rend d'a-

Digitized by Google

vance infidèle à un mariage éloigné ; ce serait aussi le moyen de diminuer les causes de séduction, le moyen d'établir l'égalité entre l'homme et la femme. C'est en n'imposant pas de rôle sérieux à un jeune homme, que vous prolongez sa jeunesse ; donnez-lui, au contraire, une femme à aimer et à guider, des enfants à élever, une fortune à entretenir ou à faire, vous le rendrez sérieux, vous épurerez ses mœurs, ne fut-ce que par la présence de ces témoins innocents devant lesquels il craindrait de rougir ; il sentira le besoin de se rendre meilleur pour les améliorer. Mais en France, on ne veut pas hasarder l'avenir ; on exige des positions assurées ; et, pour garantir la condition matérielle, on ferme les yeux sur les conditions morales ; on marie les corps et les biens, non les intelligences et les cœurs. Mais le devoir, dira-t-on, est assez fort pour soumettre la femme et la retenir dans la fidélité : cela est vrai souvent ; mais il est encore plus sûr de rendre le devoir agréable, et de mettre l'inclination d'accord avec l'honneur.

Toutefois, pour les jeunes filles placées dans une certaine position de monde ou de fortune, il est facile d'augmenter la liberté du choix ; mais, pour les filles de la classe pauvre, il y a beaucoup plus de difficultés à surmonter : les filles pauvres n'ont pas de dot, il faut leur en constituer une par des professions ; c'est le seul moyen de les soustraire à la séduction, de leur ouvrir les portes du mariage, et de leur y donner une position plus digne et plus honorée. Il faut non seulement que parmi les emplois dont l'État dispose, il réserve aux femmes tous ceux qui conviennent à leur sexe ; il faut que la

Digitized by Google

loi leur assigne exclusivement toutes les professions relatives aux femmes ; qu'elles aient seules le droit de préparer et de vendre les objets de la toilette des femmes, qu'elles aient seules le droit de leur rendre les soins personnels, qu'elles soient seules chargées de l'instruction et de l'éducation des femmes dans les institutions publiques ou privées ; il faut constituer, en un mot, l'indépendance de la femme, pour donner au mariage toute sa dignité. De la sorte, vous étendrez aux classes les plus pauvres le bénéfice de la famille ; vous rendrez la famille plus chaste et plus sainte, du jour où vous l'aurez rendu accessible à ceux qui n'ont pu jusqu'à présent y entrer.

A un autre point de vue de la morale sociale, et pour maintenir la pureté du mariage, il faut que la fidélité des deux époux soit réciproque ; c'est une obligation rigoureuse : l'opinion et la législation sont encore entachées sur ce point d'une fâcheuse partialité qui disparaîtra devant le progrès des mœurs. L'indissolubilité du mariage, consacrée par la loi Française, est en outre une sûreté donnée à la femme ; c'est un progrès, en harmonie avec la loi morale : c'est peut-être un sacrifice que la force fait à la faiblesse, et qui peut augmenter l'indépendance ou même l'orgueil de la femme ; mais c'est une justice rendue au mérite de l'épouse et de la mère.

En dehors des obligations des époux, les devoirs de la famille comprennent les obligations des parents envers leurs enfants, et surtout les devoirs des enfants envers leurs parents. Abordant successivement l'examen historique et philosophique des questions qui s'y rattachent, après avoir établi par de nouveaux arguments, que la famille est un des moyens

Digitized by Google

les plus efficaces du perfectionnement de l'espèce humaine, l'auteur de la *Morale sociale* arrive à l'une des obligations les plus impérieuses des chefs de famille, le soin de l'éducation des enfants.

La section de son ouvrage où il traite de l'éducation, a particulièrement attiré l'attention de l'Académie Française : « Sur une question tant discutée, dit M. Villemain dans son rapport, M. Adolphe Garnier n'innove pas ; mais il expose, dans un langage intéressant et calme, le but de l'enseignement, sa destination morale avant tout, sa puissance très grande pour prévenir et même pour réformer. Parcourant tous les degrés, toutes les formes d'instruction qui conviennent chez un grand peuple, depuis la plus nécessaire jusqu'à la plus complète, il montre quelle place doit toujours y conserver l'étude de ces vérités philosophiques qui prouvent à la raison ce que la religion enseigne au cœur... »

En effet, toutes les idées de M. Garnier sur l'éducation, et d'abord sur la nécessité d'une éducation publique, nous apparaissent pleines de force et de maturité. Le gouvernement de la nation qui, pour être légitime, doit se composer des hommes les plus éclairés, doit présider à l'éducation publique : l'éducation morale doit être dans la main de l'État ; il faut, en effet, que l'enfant puisse comprendre et aimer la société dont il sera membre. L'instruction doit cultiver l'intelligence : ceux qui jugeront le plus sainement du genre d'instruction qu'il faut répandre, ce sont les hommes qui gouvernent l'État, parce que ce sont ceux qui connaissent le mieux les besoins du pays.

A Rome, comme à Athènes, le père de famille

Digitized by Google

envoyait ses fils à des écoles publiques régies par l'Etat. Lorsque l'empire fut établi, tous les princes qui gouvernèrent avec sagesse s'occupèrent de faire fleurir les écoles; et Théodose et Justinien accueillirent et développèrent dans leurs codes les salutaires institutions fondées par Antonin et Valentinien, leurs prédécesseurs.

Au moyen-âge, le clergé, qui était la seule lumière du temps, dirigeait l'éducation publique. Les écoles furent placées d'abord dans la demeure des évêques, qui enseignaient eux-mêmes; ou elles se tenaient sous le parvis des églises. Sous Charlemagne, se fondèrent les écoles de Tours, de Corbie, de Fulde et de Reims. Dans la suite, brillèrent à Paris celles de la Cathédrale et celle du monastère de Saint-Germain; celles des abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor; et l'école du Cloître Notre-Dame, qu'on appela par excellence l'École Parisienne, et qui, la première, fut ouverte à la jeunesse séculière.

Ce fut sous Louis le Jeune que tous les maîtres qui enseignaient à Paris furent réunis en une corporation qui prit le nom d'*Université*, et qui devint capable de posséder des biens et d'exercer certains priviléges. — Mais cette Université était surtout une école pour le clergé, un gymnase de la société ecclésiastique : elle était régie par les chefs de l'Église.

A l'époque de saint Louis, un élément nouveau s'introduisit dans l'Etat : ce fut le droit ou la justice laïque. Dès lors une nouvelle direction morale fut imprimée à la France; elle ne venait plus du Saint-Siége, mais du trône. Les nouvelles institutions,

Digitized by Google

pour se maintenir, devaient modifier l'éducation publique. L'Université, jusqu'alors exclusivement soumise à l'autorité pontificale, s'en détacha peu à peu et tomba sous l'autorité des rois. Philippe le Bel, Charles le Sage, Charles VII, Louis XI et Charles VIII gouvernaient aussi l'Université ; Louis XII enfin acheva de détruire ce qui pouvait faire de la corporation universitaire un corps séparé de l'Etat ou de l'autorité séculière ; il la plia pour toujours au mouvement général du royaume. François 1er fut un magnifique protecteur des arts, des sciences et des lettres ; il fonda des chaires pour les littératures grecques et latines, et pour l'histoire de la philosophie antique ; il appela de toute l'Europe les savants les plus célèbres pour donner de nouvelles leçons, et ordonna que tous les professeurs institués par lui fussent réunis dans un édifice qui porterait le nom de Collége Royal de France. La culture des lettres se répandit alors dans tous les colléges et dans toutes les Universités des provinces qui subissaient la même influence. Les familles nobles prirent à cette époque l'habitude d'envoyer leurs enfants étudier dans les écoles publiques. Les ordonnances de Louis XIV réglèrent la discipline intérieure des Universités, et établirent des colléges et des écoles publiques dans les villes qui ne pouvaient avoir d'Université. La fin du dix-huitième siècle arriva. On décréta la liberté d'enseignement, au milieu des orages de la Révolution ; il n'y eut plus d'enseignement en France.

Nous arrivons à l'histoire contemporaine, et nous touchons à une question délicate, celle de la direction de l'enseignement par l'État ; aussi ne voulons-nous discuter en aucune façon ;

Digitized by Google

notre rôle est plus modeste. Nous analysons, en reproduisant la plupart du temps ses expressions propres, un auteur dont les théories nous plaisent, et dont la logique nous séduit et nous entraîne. L'avenir dira si les modifications profondes introduites dans l'enseignement et dans l'éducation publique par une législation nouvelle, sont favorables à l'amélioration des générations qui s'élèvent. Les bienfaits que cette législation doit répandre, et qui ont été si solennellement promis à notre pays par les voix les plus éloquentes, viendront-ils compléter, réformer ou détruire l'œuvre commencée par des lois antérieures, et qui dispensaient libéralement l'instruction à tous les degrés de l'échelle? — Problèmes dont la solution est infaillible pour quelques uns, incertaine pour un grand nombre, et au milieu desquels nous n'avons pas à pénétrer en ce moment. Nous nous contenterons d'indiquer quelques-uns des arguments au moyen desquels l'auteur de la *Morale sociale* réfute les raisons qu'on oppose à la direction de l'enseignement par l'Etat. — Il proclame hardiment que le monopole de la direction des sentiments et des idées appartient à l'autorité publique, comme le monopole de la justice. Tout en rendant hommage à la puissance paternelle, il place au dessus d'elle la puissance de l'Etat. Le père de famille assurément a le droit de choisir entre les écoles publiques et les écoles privées, pour y faire élever ses enfants; mais, dans l'intérêt même du père, qui, la plupart du temps, n'a pas la liberté de surveiller ces écoles, autant que par sollicitude pour l'avenir des enfants, toutes les écoles, ou privées ou publiques, doivent être sur-

Digitized by Google

veillées par l'Etat. Si, au contraire, on abandonne l'éducation morale à la merci de l'industrie particulière, les idées communes disparaissent, il n'y a plus d'esprit public, il n'y a plus d'esprit National. — Si l'Etat ne gouverne pas l'instruction, les enfants pauvres en seront de nouveau privés, et de nouveau l'ignorance envahira les campagnes. Et pourquoi ne pas le dire? on peut même sur ce point reprocher à l'Etat de n'avoir pas fait assez. Un bon gouvernement doit donc présider aux soins qu'on donne à la jeunesse; et aussi bien pour les méthodes d'enseignement, pour le genre d'instruction, et pour l'éducation morale, il est le meilleur juge des lumières qu'il faut répandre. Dans la pensée intime de l'auteur, l'éducation donnée par une autorité laïque ne doit pas être purement morale, elle doit être profondément religieuse; elle doit s'appuyer, non seulement sur les lois naturelles de la conscience, mais encore sur les vérités éternelles de la foi et de la religion. Toutefois il s'attache à prouver, en invoquant l'autorité d'un des plus illustres membres de l'église contemporaine, que l'on peut enseigner par la raison les vérités communes à toutes les religions: « On prouve l'existence de Dieu, sa justice, sa providence, l'immortalité de l'âme, le libre arbitre, la vie future, ses peines et ses récompenses, en consultant les textes sacrés, et en consultant les lumières de la plus saine raison. » — C'est ainsi que s'exprimait le dernier archevêque de Paris, saint et glorieux martyr! dans l'un de ses ouvrages les plus estimés, le *Mémoire sur l'enseignement philosophique*.

Cette modération pleine d'indépendance, qui dis-

Digitized by Google

tingue à un degré si éminent ces appréciations diverses de l'enseignement moral et religieux, nous la retrouvons dans les dernières pages du livre consacré à l'éducation. L'étude des sciences et la culture des arts sont de belles institutions, qui favorisent l'amélioration des mœurs publiques. Et après avoir réfuté en passant la thèse paradoxale soutenue par Jean-Jacques Rousseau devant l'Académie de Dijon, il démontre avec la même fermeté que l'ignorance n'est pas la sauvegarde de l'honnêteté, comme le prétendent encore quelques uns des ennemis éternels du progrès des lumières.

Après avoir satisfait les inclinations du cœur dans le sein de la famille, dans le culte de la patrie, dans l'amour de l'humanité; après avoir contenté les inclinations de l'esprit par les arts et par les sciences, il reste encore dans la nature de l'homme d'autres inclinations impérieuses auxquelles il faut donner satisfaction dans de justes limites : le désir de la liberté, de l'égalité, de l'honneur, du pouvoir, doit être pris en considération : il faut concilier la nécessité de l'accomplissement de l'œuvre commune avec l'amour de l'indépendance. C'est la conciliation de l'ordre avec la liberté, c'est l'un des problèmes de la science politique et de la *morale sociale*.

Passant en revue, au point de vue supérieur du dogme de la liberté et de l'égalité, l'abolition de l'esclavage, les rapports des maîtres et des serviteurs, l'emprisonnement pour dettes, toutes nos libertés publiques, la liberté de la pensée, la liberté religieuse, la liberté individuelle, la liberté du commerce, la distribution des honneurs et des emplois

Digitized by Google

publics, M. Garnier résume sa pensée en faisant un devoir à l'État de laisser aux citoyens toute la liberté compatible avec la bonne direction de la société, et fait voir comment les emplois et les fonctions doivent être distribués avec plus de justice, pour satisfaire à la fois l'intérêt public et l'amour de l'égalité.

Le partage des emplois par un gouvernement moral et éclairé, se rattache déjà au problème de l'organisation du pouvoir : ici apparaît l'étude des diverses formes de gouvernement et des théories politiques. Le sujet si vaste choisi par l'auteur s'agrandit encore par l'examen rapide des constitutions successives de notre patrie : « Bien des choses peuvent être contestées ; mais, du moins, on reconnaît toujours, avec l'étude attentive des lois, le sens patriotique de l'auteur et sa modération courageuse. »

Nous passons nous-mêmes rapidement sur les chapitres essentiellement politiques, et qui ont trait à l'organisation constitutionnelle de notre pays. — L'analyse des chapitres où l'on discute la constitution de 1793, la monarchie représentative, les constitutions Américaines, la constitution Française de 1848, et les modifications dont elle est susceptible, nous entraînerait dans des débats que nous ne pouvons pas et que nous ne devons pas soulever ici : la conclusion de l'auteur, à la suite du chapitre de l'organisation du pouvoir, se termine ainsi : Une société doit être organisée de la manière la plus favorable à la satisfaction des besoins et des inclinations de tous ses membres.

Mais après avoir montré les moyens propres à

Digitized by Google

satisfaire les inclinations du cœur et de l'esprit, l'amour de l'indépendance et de l'égalité, et ceux qui semblent assurer le meilleur régime de l'administration publique, il faut encore, pour goûter en paix tous ces avantages, que l'État garantisse la sûreté et la vie des citoyens. Examinant les attentats contre les personnes, et principalement le duel, on s'aperçoit bientôt que la loi Française est imparfaite et incomplète, au sujet de la punition des coups et des blessures ; la législation actuelle ne frappe pas le combat singulier d'une manière assez évidente et surtout assez efficace ; une peine morale, telle que la privation des droits politiques, par exemple, qui frapperait le duel dans sa source (ce n'est souvent qu'une affaire de vanité) tendrait bien vîte à le faire disparaître.

Un sujet plus grave, et qui a longtemps arrêté les méditations des philosophes et des hommes d'État, est celui de la nécessité ou de l'illégitimité absolue de la peine de mort. Le bien-être général qui adoucit les mœurs, doit aussi adoucir les châtiments ; mais si la peine de mort doit être supprimée, elle doit disparaître de l'usage avant de disparaître de la loi. Il faut reconnaître que l'abolition de la peine de mort en matière politique est un acheminement à son abolition complète. L'usage pieux et touchant d'accorder aux condamnés les secours de la religion, doit surtout encore préparer la suppression du supplice. La voix du christianisme, les prières du prêtre qui amènent le coupable au repentir, s'élèveront vers les hommes pour implorer la fin des sacrifices ; elles s'élèveront avec autant de gravité et d'émotion qu'en emportait avec elle la parole féconde du Car-

Digitized by Google

dinal-Archevêque qui nous préside, lorsqu'il prêchait au monde, dans un chapitre de ses œuvres, la communion des condamnés à mort.

Les préceptes de la *Morale sociale* doivent exister entre les nations, aussi bien qu'entre les individus; et, jusqu'à présent, cette partie de la morale a été constamment violée par la guerre et par les conquêtes. Ceci est grave, parce que dans la question de la guerre sont enveloppées toutes les autres questions : propriété, famille, éducation, égalité, liberté, organisation du pouvoir, sûreté intérieure et extérieure, la guerre change la face de toutes ces choses. Supprimez la guerre, au contraire, et grâce aux travaux paisibles de l'agriculture et aux découvertes de l'industrie, le bien-être devient plus égal, les familles se multiplient, les arts et les sciences se répandent sans trouble d'un bout du monde à l'autre ; les besoins des peuples sont mieux écoutés, parce que les gouvernements sont plus modérés; la liberté et l'égalité sont plus respectées, les mœurs s'adoucissent en s'épurant. Ainsi, toute la morale sociale est intéressée dans le problème de la guerre ; la paix assure le maintien de cette morale: elle permet à l'Etat et aux citoyens de remplir tous leurs devoirs, devoirs qui consistent à satisfaire, chez le plus grand nombre possible de nos semblables, le besoin du bien-être matériel, et les inclinations du cœur et de l'esprit.

Telles sont les dernières paroles qui terminent le remarquable ouvrage de la *Morale sociale*. L'Académie de Reims, dans la rapide et incomplète analyse que nous en avons faite, aura facilement, nous l'espérons, compris quel avait été le but constant de

Digitized by Google

l'auteur : il a voulu montrer que tous les principes et toutes les applications de la morale doivent avoir pour base la connaissance de soi-même ; et, agrandissant son sujet jusqu'à embrasser les théories de la politique, ce mot pris dans son acception la plus générale, il s'est efforcé de prouver que la morale devait toujours dominer la politique. C'est une doctrine conforme à la doctrine de Socrate : la morale et la politique doivent avoir pour fondement la connaissance de soi-même.

Nous croyons que ce que l'Académie Française a voulu couronner dans l'œuvre de M. Adolphe Garnier, et ce qu'elle a distingué, c'est cette pensée constamment présente à chaque page de son livre : Tout acte d'un citoyen, aussi bien qu'un acte ou une manifestation émanant de l'Etat, doivent être en harmonie avec les scrupules de la morale privée ; c'est à cette condition qu'ils auront leur justice et leur utilité et qu'ils pourront concourir à l'amélioration de la société humaine. N'oublions pas enfin que M. Adolphe Garnier n'a pas mérité les suffrages de l'Académie Française, sans s'y être préparé par de profondes études sur Descartes et sur Thomas Reid, le chef de la philosophie écossaise ; — œuvres savantes, qui ont depuis longtemps attiré l'attention des penseurs.

En dehors des théories spéculatives de la philosophie, l'Académie Française couronne encore chaque année de modestes livres, pieusement écrits pour les enfants et pour les mères ; récits simples et doux, qui instruisent et moralisent sans blesser en aucune sorte ; leçons toujours indulgentes et fécondes qui se gravent dans les imaginations jeunes, pour

Digitized by Google

ne s'en effacer jamais. La moisson, cette année, est abondante, et ce sont des femmes qui l'ont recueillie presque tout entière; c'est un privilége dont on ne saurait s'étonner. Il y a dans la parole des femmes un charme qui vous sourit et vous captive; il y dans leurs écrits surtout une émotion qui, toute puissante, vous prend et vous livre tout entier; le cœur bat plus vite, les yeux se mouillent de larmes, vous ressentez vous-même ces sensations qui sont peintes, vous avez éprouvé ces émotions, vous reconnaissez ces cris de joie, ces accents du repentir, ces transports d'amour filial ou d'amour paternel: c'est bien là l'expression pure et transparente des véritables sentiments de l'âme humaine.

Nous l'avons dit, la plupart de ces livres s'adressent aux enfants; ils ont pour objet leur instruction et leur éducation; sous une forme attrayante, ils mettent en relief tantôt les défauts ou les vices les plus fréquents au jeune âge: ils indiquent les erreurs qu'il faut éviter, les habitudes qu'il faut fuir, les travers qu'il importe de redresser. Tantôt, d'une voix attendrie, ils célèbrent les douces vertus de la jeunesse, ils honorent les exemples de dévouement au malheur, les nobles entraînements de la piété filiale; et, guides patients et éclairés, ils montrent la voie du bien, qu'ils embellissent encore par l'espérance d'une existence heureuse, qui, presque toujours, est la récompense du devoir accompli.

Le premier de ces livres, que nous aimons à citer, est un modeste recueil de quelques contes moraux, les *Soirées des jeunes personnes*, par Madame de Bawr. Depuis longtemps déjà le théâtre et les lettres avaient apprécié la délicatesse de cet esprit aimable dans sa simplicité; des comédies et de gracieux

Digitized by Google

romans avaient révélé toute la finesse de sa critique spirituelle et de bon goût ; ces nouveaux récits, dédiés aux jeunes filles, sont empreints d'une émotion dont le souvenir vous reste, même après la lecture ; ce sont des leçons dont la sévérité est tempérée par la douceur et l'harmonie du langage ; faits ingénieusement rassemblés, dont quelques uns déjà se sont produits dans d'autres livres écrits pour les enfants, mais qui jamais n'ont été présentés avec tant de sobriété et de passion contenue. Dans l'un de ces récits l'ingénieux auteur des *Soirées des jeunes personnes*, leur montre, par une série d'événements bien choisis et bien conduits, que l'*Esprit d'ordre* est un des dons les plus utiles au bonheur : Une jeune fille, méconnaissant les avertissements de sa mère et les tendres conseils d'une sœur aînée qui l'aime tendrement, prend l'habitude du désordre et de l'irréflexion à un tel point, qu'elle compromet la fortune de sa mère, détruit ou altère la tranquille existence de ceux qui l'entourent, et finit elle-même par perdre son bonheur et son indépendance. Dans la *Romance de Nina*, c'est une jeune fille dont la famille est proscrite, et qui, ne pouvant par son travail du jour et de la nuit subvenir aux besoins de sa mère malade, prend une guitare, débris de son ancienne opulence, et va, couverte d'un voile, chanter sur les boulevards publics. L'attendrissement gagnerait les plus difficiles censeurs, à la lecture de ce récit qui montre cette enfant, modèle de piété filiale, rapportant à l'humble logis les offrandes bénies de Dieu, qui font vivre sa mère. — L'amitié fraternelle ajoute au livre de Madame de Bawr quelques pages éloquentes par l'émotion qu'elles

Digitized by Google

inspirent : Dans l'histoire des *Deux Orphelines*, deux jeunes filles d'un âge inégal, abandonnées sur la terre d'exil, n'ont d'autres ressources, pour échapper à la misère, que la vente des fleurs artificielles que l'aînée des deux sœurs réunissait en couronnes, pour les vendre à bas prix. L'excès du travail, les soins assidus qu'elle donne à l'éducation et à l'instruction de sa jeune sœur, les privations qu'elle s'impose par dévouement pour cette enfant, amènent une maladie grave. Un jeune médecin, que le hasard conduit à ce lit de douleur, se prend de pitié et bientôt d'admiration pour la sœur courageuse; il lui rend la santé, adopte l'une des orphelines et épouse celle qu'il a sauvée, profondément ému dans son cœur des sentiments nobles et touchants dont il a été le spectateur enthousiaste. Les derniers récits s'attachent à détruire, par des exemples qui frappent heureusement l'imagination, deux défauts communs chez les enfants, la peur et l'orgueil. Dans l'un, la peur est guérie par le dévouement filial; dans l'autre, l'orgueil est détruit par le spectacle du malheur noblement supporté. Le dernier récit, le plus considérable du livre, et peut-être moins attachant que les précédents, est suivi d'un conte, gaîment et facilement raconté : la *Bonne Fée*, conte de fée qui n'en est pas un. Une mère, quelque temps avant sa mort, confie à sa fille qu'une fée lui apparaît dans le boudoir de son appartement, où elle s'enferme chaque jour, et qu'elle lui enseigne la conduite à tenir, pour être heureuse, aimée et honorée. La jeune femme, dont le caractère est médisant et léger, après une expérience de la vie qui ne lui est ni bonne ni favorable, se retire,

Digitized by Google

elle aussi, chaque jour dans le boudoir de sa mère ; et elle s'aperçoit bientôt que la bonne fée, c'est la *réflexion*. La morale du dernier conte peut se traduire ainsi : La réflexion est une des routes qui mènent au bien.

Il ne faut pas croire que ces doux et charmants récits, qui sont seulement au nombre de six, et qui forment la matière d'un petit volume, soient un léger bagage pour se présenter en lice et mériter l'un des prix Monthyon. Ce qui plaît dans leur lecture, et ce qui l'élève à la hauteur d'une émotion, c'est un sentiment exquis et toujours juste du devoir accompli, du dévouement qui s'abandonne et se livre avec sa confiance en la Providence, de la vérité qui éclate et qui pénètre dans l'âme, comme la lumière de l'aurore jaillit à l'horizon : et puis, ces livres sont faits pour nos enfants, et nos enfants les aiment. Autour de la table de famille, que de contes écoutés avec joie, que d'histoires retenues et gardées dans les jeunes souvenirs; que d'actions morales et vertueuses qui pénètrent sous la forme de leçons faciles et attrayantes! C'est ainsi que l'enfance, impressionnée par les plus nobles exemples, reçoit les germes de la vertu, de la piété, de l'honneur ; c'est ainsi que le livre de Madame de Bawr est accueilli par les écrivains d'élite, qui l'ont distingué entre les plus utiles ; c'est ainsi qu'il est placé par les mères entre les mains des enfants, afin d'instruire et d'élever leur cœur au contact d'émotions empreintes de la plus touchante simplicité.

Ce dernier mérite est fort rare ; et, communément, il y a un peu d'afféterie et de mignardise

Digitized by Google

dans l'expression des récits consacrés à l'enfance. Je ne veux pas cacher ma pensée sur l'un des livres que l'Académie a couronnés, les *Anges de la famille;* l'auteur, femme et poète, a consacré sa vie littéraire à chanter en vers mélodieux les sentiments qui se rattachent à la famille, les joies et les douleurs de l'amour maternel, les encouragements à la charité, les espérances réservées à ceux qui prient et qui croient. Les enfants doivent à Madame Desbordes-Valmore de grandes jouissances intellectuelles et morales; toutefois, et la remarque en a déjà été faite, il y a quelque chose d'un peu apprêté dans son langage.

Ce livre s'adresse aux mères avec une espèce de solennité : « Les jouets de mon enfance, chères visions des premiers beaux jours de ma vie, innocentes compagnes de l'enfance, précieusement conservées, m'ont aidée souvent à mieux comprendre mes enfants, et sont demeurées pleines de conseils pour moi, mères! et je partage leurs conseils avec vous! »

Ces conseils, Madame Desbordes-Valmore les traduit en récits, alternativement en prose et en vers, et qui sont de nature à instruire et à émouvoir les jeunes imaginations. *L'Enfant des Champs Élysées* est un pauvre petit être délicat et souffrant, qui, sous la sauvegarde d'un vieux serviteur de sa mère, est conduit à la promenade dans une petite calèche attelée de quatre chèvres, afin qu'il puisse, les jours de soleil, respirer et se réjouir dans l'air pur; il a pour guide sa sœur, plus âgée de quelques années, qui veille avec une sollicitude passionnée sur ce berceau roulant, et qui chaque soir ramène dans les

Digitized by Google

bras de la plus tendre mère, l'enfant joyeux et reposé. — La mère est dans l'obligation de s'absenter une journée entière, ainsi que le compagnon habituel des promenades de l'enfant malade; aussitôt après ce départ, la jeune sœur, malgré les sages recommandations qui lui sont faites, attèle les chèvres à la petite voiture, et fait sortir, comme de coutume, l'enfant dans les Champs Elysées. Au retour, elle s'empresse au devant de sa mère pour lui porter bien vite des nouvelles heureuses du trésor qu'on lui avait confié, et laisse à la porte du jardin la petite calèche où l'enfant était endormi; la mère accourt rayonnante de bonheur et d'impatience; la calèche était vide : son enfant avait disparu..... Les épisodes de ce récit se succèdent d'une façon vraiment touchante; et lorsque la mère et la sœur retrouvent le pauvre enfant volé, sur les boulevards de Paris, accompagnant un savoyard et vendant des fleurs, il n'est pas possible de n'être pas profondément ému aux accents de désespoir, de tendresse et d'amour qui expriment à la fois la joie passionnée et la douleur de la mère : son enfant était devenu aveugle.

Il y a dans ce premier conte aux enfants des détails poétiques que l'analyse ne peut rendre, et qui laissent à plus d'une page la pensée attendrie : aussi, la critique que nous adressions, en commençant, aux œuvres de Madame Desbordes-Valmore, de manquer quelquefois de naturel, s'applique plutôt, suivant nous, à plusieurs des récits qui terminent le recueil des *Anges de la famille;* ainsi, la *Royauté d'un jour*, *Clochetin* ou le *Royaume de Sa-Sa*, seront peu ou mal compris par les enfants; les faits y sont exposés

Digitized by Google

d'une manière confuse. L'auteur a fait de grands frais d'imagination pour appeler à son aide le merveilleux de la fable ; mais toutes ces fantasmagories ont dépassé le but, je le crains ; ce ne sont ni des histoires, ni des contes de fées : la sobriété et la simplicité ne s'y rencontrent pas ; et ce sont là cependant des qualités essentielles pour plaire aux enfants en les instruisant.

On eût pu retrancher sans inconvénient quelques unes des pièces de vers intercalées après chaque récit en prose, dans lesquelles on voit percer trop d'efforts pour atteindre à une naïveté que l'on poursuit en vain ; ainsi : *la Grande petite fille*, *le Petit mécontent*, *la Petite frivole* ; je ferais une exception pour : *le Nuage et l'Enfant*, élégie pleine de mélancolie, et pour les dernières strophes de la *Rêverie*, que le poète appelle : *les Enfants et les Miroirs*. Ce qu'il faut remarquer encore dans le livre de Madame Desbordes-Valmore, c'est que ce sont les contes les plus courts qui sont les mieux racontés. Les trois ou quatre pages ayant pour titre : *L'amour d'une vieille femme*, nous plaisent plus que les chapitres nombreux où discutent d'une façon toute nouvelle les *Petits politiques* de dix ou douze ans. La *Prière de la vieille femme* a emprunté ces paroles chrétiennes au livre de l'*Imitation* : « Ma paix est pour ceux qui sont doux et sensibles de cœur. » Et il y a dans toute cette prière comme un murmure de foi, de résignation et d'espérance, qui doit révéler aux enfants l'efficacité et la vérité de la prière. — *Les Étrennes de Gustave*, où la bienfaisance s'exerce avec une candeur sincère ; *le Côté du soleil*, que nous donnons seulement à nos amis, sont

Digitized by Google

les deux derniers récits que nous ayons à citer. Ils ont le mérite d'être courts et faciles, et celui d'avoir une portée philosophique pouvant servir à l'éducation morale de ceux auxquels ils sont destinés.

Nous appliquerons volontiers cette observation aux *Entretiens variés* d'un livre plus sérieux, composé avec une incontestable supériorité, et qui, au jugement de l'Académie, a placé, pour la seconde fois, son auteur au rang des esprits les plus distingués et les plus zélés pour le bien : c'est une femme plus jeune, et peut-être aussi plus modeste que le poète dont nous venons de parler. Simple directrice d'une salle d'asile à Paris, Madame Marie Carpantier a rassemblé il y a quelques années, dans un petit livre, des conseils heureux et féconds qui lui ont été inspirés par la science qu'elle appelle la *science des enfants* ; c'est dans le bruit et dans le mouvement des écoles, c'est en se mêlant à la vie des enfants, qu'elle a approfondi cette science, dont elle a adopté pour loi fondamentale cette maxime qu'elle répète à chaque page aux maîtres et aux amis de l'enfance : « *Soyez indulgents, et faites vous aimer !* » C'est en quelque sorte le résumé et la conclusion de son premier livre, couronné à son apparition ; Il y respire autant d'ardente charité que de noble dévouement, et il est digne de cet éternel souvenir dont on lit les paroles au frontispice : « Laissez venir à moi les petits enfants, et ne les empêchez point. Et, les ayant embrassés, il les bénit en leur imposant les mains. »

Les conseils pour la direction d'une salle d'asile ont principalement pour but de prouver la nécessité de substituer l'affection à la sévérité, et d'entourer l'instituteur de la considération et de la confiance de

Digitized by Google

tous les élèves. L'auteur indique, en des pages pleines de foi et d'effusion, les moyens faciles d'inspirer aux enfants l'amour de Dieu ; il montre comment on arrive à leur faire comprendre et respecter l'importance de la dignité morale, et comment l'on obtient d'eux l'obéissance, sans efforts et sans irritations ; sans oublier cependant que la répression est utile, et qu'il est bon d'en varier les moyens, suivant la variété des caractères. Les derniers chapitres sont consacrés à la distribution des récompenses, à l'examen de l'emploi de la journée dans les salles d'asile, et à la démonstration de la nécessité d'y joindre l'instruction à l'éducation. Il se termine par un éloquent appel à la sympathie et au dévouement de tous ceux qui ont accepté la difficile mission d'élever les enfants pauvres dans les asiles.

Le second livre, qui vient de mériter à madame Marie Carpantier les nouveaux suffrages et les éloges non sans gloire de l'Académie Française, est le développement de ses *Conseils adressés aux directeurs des salles d'asile* ; c'est le complément et la justification de ses premières études.

« Près de sa mère, l'enfant n'apprend pas toutes choses, mais il apprend des choses de toutes sortes, car il commence à vivre par toutes ses facultés à la fois. »

Cette épigraphe, mise en tête du livre de l'*Enseignement pratique dans les Ecoles maternelles*, nous apprend que l'auteur a envisagé son sujet sous un point de vue plus élevé en quelque sorte. Ce ne sont plus des confidences, des prières, des espérances, des aspirations formulées dans un langage plein de tendresse et d'abandon ; la tendresse et le zèle sont

Digitized by Google

restés aussi purs ; mais le langage a changé. La voix est plus forte et plus sûre d'elle-même, les prières sont des exhortations, les espérances sont des leçons, les vœux sont des enseignements ; c'est la maîtresse qui s'adresse aux maîtresses, non plus en novice timide demandant appui et encouragement, mais devenue habile par l'expérience, par la méditation, par le devoir accompli sans cesse et sans relâche ; elle montre aux mères et aux enfants la route déjà parcourue, et qu'elle a largement agrandie.

Les leçons contenues dans ce livre des *Ecoles maternelles* s'adressent en effet tantôt aux élèves, tantôt aux maîtres et aux maîtresses. Toutefois, les instituteurs ne doivent considérer que comme un canevas, comme des enseignements élémentaires à développer, les exemples qui leur sont fournis, et s'approprier les matériaux d'un enseignement utile à leurs propres leçons.

Les élèves, les enfants plutôt, se réjouiront à l'apparition de ce nouveau livre, qui parle leur langue et la langue de leurs mères, qui réflète leurs jeunes idées, qui les instruit en les égayant, qui fait entr'ouvrir la fleur de leur intelligence naissante, et qui, en même temps, s'adressant à leur cœur, leur donne les premières notions de la conscience et de la raison.

Nous avons quelque scrupule d'analyser les chapitres de ce livre essentiellement pratique ; il faut de toute nécessité leur conserver leur ensemble et leur étendue. Le premier d'entr'eux, notamment, a trait à l'enseignement de l'histoire sainte et au choix des passages de la Bible, qu'on peut mettre en récit pour les petits enfants. Cette partie du

Digitized by Google

livre, qui est assez importante, a été soumise au contrôle d'une autorité irrécusable, celle de Mgr l'Evêque du Mans; et en cette matière grave, il n'y a pas à discuter. Les entretiens variés et les petites histoires sont, suivant nous, ce qu'il y a de plus intéressant, de plus instructif et de plus moral dans tout le livre; et, nous le disons sans hésitation, ce sont ces entretiens et ces contes qui impriment à l'œuvre de madame Marie Carpantier ce cachet de supériorité qui la distingue de bien des conteurs de l'enfance. C'est qu'il y a dans ses récits tant de justesse et de simplicité, tant de naïveté naturelle et de raison; les exemples sont tous choisis avec discernement; le tact, le bon goût, la mesure donnent à chaque histoire sa valeur et son utilité; les vertus et les qualités sont mises en relief et honorées, de telle sorte que les impressions se gravent dans les jeunes esprits; les défauts et les vices sont flétris avec une sévérité qui en fait ressortir la honte et le danger. Toutes ces leçons sont offertes avec une bonhomie pleine de grâce, et elles seront à coup sûr accueillies avec autant de joie que de succès.

Les autres divisions du livre des *Ecoles maternelles* sont des indications graves, faites avec une voix persuasive, sur les meilleures méthodes pour l'enseignement de la lecture, du catéchisme, de la grammaire, du calcul, du dessin, de la musique, de la géographie; et encore des notions familières sur l'homme, sur l'histoire naturelle usuelle, avec des cadres de leçons enfantines sur des sujets spéciaux. Ce livre si utile, sérieux et tendre à la fois, se termine par des jeux, des rondes et des chansonnettes, qui amèneront sur

Digitized by Google

les lèvres de vos enfants les rires les plus gais et les plus sonores, en même temps qu'ils laisseront en leur souvenir le germe d'une notion utile ou d'une idée morale. C'est un bon livre, nous aimons à le répéter; c'est un livre complet : et lorsque l'on a visité souvent des asiles bien dirigés, lorsque l'on a vu à l'œuvre les hommes dévoués qui, dans nos trois asiles de Reims en particulier, remplissent dignement leur mission, il est impossible, après avoir médité les conseils de cet enseignement si précieux, de ne pas connaître combien ces écoles maternelles présentent de ressources pour élever et pour améliorer le sort de ces intéressantes générations d'enfants. Aussi, faut-il glorifier et bénir le dévouement de ceux qui, par ces nobles efforts, préparent, en moralisant les enfants, un meilleur avenir aux sociétés futures.

Dans une condition qui diffère peu de celle des instituteurs de l'enfance, se trouvent placés les instituteurs des écoles de village, voués à des fonctions modestes qui demandent plus d'aptitude qu'on ne le pense généralement. De nombreux livres ont été publiés pour leur tracer leurs obligations, et leur rappeler l'étendue de leurs devoirs; et, parmi les plus utiles de ces livres, l'Académie Française a décerné cette année l'une de ses belles couronnes aux *Entretiens moraux* d'un instituteur avec ses élèves, publiés sous le pseudonyme de M. de Saint-Surin; l'auteur de ces entretiens est, cette fois encore, une femme et une mère, Madame de Montmerqué; déjà l'un de ses livres heureux, le *Manuel des Enfants*, avait été distingué il y a quelques années par les illustres dispensateurs des libéralités de M. de

Digitized by Google

Monthyon. Paul Morin, l'instituteur du village, prend pour base de son enseignement cette maxime bien connue : *qu'un bon exemple est la meilleure des leçons*, et secondé par le zèle d'un maire, qui nous paraît un peu être un magistrat de convention, il réunit les principaux recueils que l'Institut de France fait distribuer chaque année, et qui contiennent les touchants récits des bonnes et généreuses actions qui ont mérité les grands prix de vertu : il choisit avec discernement les traits de dévouement et de courage qui honorent l'humanité ; il raconte les existences sublimes où l'abnégation et le devoir conduisent aux sacrifices les plus admirés ; il met en relief tout ce que la charité répand de bienfaits que le hasard seul a révélés, et tout ce que la vertu, unie à la religion, fait naître de pieuses et fécondes inspirations. Le cadre du livre des *Entretiens Moraux* est sans doute facilement rempli : il n'y a qu'à puiser dans une mine ouverte à tous, et la plus riche en vertus et en belles actions. Néanmoins, les actes nés d'un sentiment généreux sont présentés au lecteur avec un enthousiasme qui se communique vite et qui laisse son impression dans les cœurs. Avec beaucoup d'art, l'instituteur se met successivement en rapport avec de jeunes enfants, avec des adultes, avec les femmes et les filles des habitants du village ; il instruit les plus jeunes, il donne une direction nouvelle aux hommes de trente ans, en élargissant leur intelligence ; il attendrit et fait pleurer les femmes au spectacle du soulagement des misères, courageusement accompli par des âmes héroïques, placées dans les plus humbles conditions de la vie. C'est un livre utile, ainsi que l'a proclamé l'Acadé-

Digitized by Google

mie, utile aux enfants, utile aux instituteurs, digne enfin d'être lu dans toutes nos écoles; c'est encore l'éloge éclatant de M. de Monthyon qui se rencontre à chacune de ces pages, et l'on ne saurait trop faire pénétrer le souvenir touchant de cet homme de bien, partout où l'éducation a pour bases le devoir et la loi morale.

Si nous n'avions usé au de-là d'une juste mesure de l'attention de nos confrères, nous aurions encore à examiner trois ouvrages importants, pour parcourir la série des livres les plus utiles aux mœurs, couronnés cette année par l'Académie Française: ils traitent les uns et les autres de sujets sérieux qui rentrent dans le domaine des hautes études religieuses et philosophiques: *l'Essai sur la liberté, l'égalité et la fraternité*, considéré aux points de vue chrétien, social et personnel, est écrit par une femme éminemment chrétienne, madame L. de Challié, et se rattache, comme il serait facile de le montrer, par des liens assez étroits, au livre de la *Morale sociale* de M. Garnier. Un traité très sévèrement consciencieux de la *Psychologie d'Aristote*, par M. *E. Waddington-Kastus*; et une *Introduction à l'histoire des sciences physiques dans l'antiquité*, sous le titre de *Philosophie spiritualiste de la nature*, par M. Henri Martin, complètent la série des travaux qui ont paru dignes du prix d'utilité morale.

D'autres travaux remarquables se rattachant à l'étude de l'histoire, à la poésie et à l'éloquence, ont reçu également les couronnes de l'Académie Française, en vertu de fondations diverses. Le prix mérité par le morceau le plus éloquent d'histoire de

Digitized by Google

France a été maintenu aux *Considérations sur l'Histoire de France* de M. Augustin Thierry, et à l'*Histoire de Louis XIII* de M. Bazin. Une comédie, qui a eu grand succès sur la scène française, *Gabrielle*, et une étude antique, *la Fille d'Eschyle*, ont partagé, à des degrés inégaux, le prix offert à l'œuvre dramatique, en cinq actes et en vers, composée par un Français, imprimée, représentée, publiée en France, et joignant au mérite littéraire le mérite non moins grand d'être utile aux mœurs et aux progrès de la raison. Tous ces travaux littéraires, qui maintiennent avec honneur la supériorité des bonnes lettres Françaises, doivent être, selon nous, pour les Académies de province, un encouragement à poursuivre et à élever leurs propres travaux ; et encore à préparer pour les hommes studieux, qui ont des loisirs et du zèle, des concours qui, par leurs succès et leur utilité, contribuent au développement moral et au progrès de la science.

Digitized by Google

LA JUSTICE NORMANDE.

CONTE

par M. VIOLETTE.

Séance du 8 Novembre 1850.

Au carrefour d'un bourg de Normandie,
Jadis, d'oiseaux parleurs logeait certain trio,
Le Geai, la Pie et l'Étourneau,
Dont les chants aux enfants donnaient la comédie.
Les deux premiers vivaient en liberté.
Jacot d'un brocanteur était l'enfant gâté :
A ce titre, il usait de tant d'indépendance,
Qu'on ne voyait partout d'un œil surpris
Que des méfaits de la licence
De ce Geai mal appris.
Margot, tout au contraire,
Avait pour maître un savetier sévère,
Qui, sur le moindre rien,
Par l'emploi familier de certaine lanière,
La redressait, disait-il, pour son bien.
Ainsi, chacun nous forme à sa manière.
L'Étourneau, lui, dans sa cage d'osier,
En face suspendue à l'auvent du vannier,
Sans cesse il babillait, faisait un tel ramage
Que la tête en tournait aux gens du voisinage.
Quelques uns prétendaient que le drôle était fou,
D'autres qu'il méritait qu'on lui tordît le cou.
Tuer mon sansonnet ! dit le maître en colère,
Qu'on y vienne, et c'est moi qui soutiendrai l'affaire !

Digitized by Google

Un matin donc, le brocanteur
De l'homme au tire-pied s'approchant tout rêveur :
« Voisin, dit-il, je suis bien désolé ;
» Pendant qu'hier j'étais à la campagne,
» Dans ma boutique on m'a volé
» Un bout de vieux galon du frac de Charlemagne,
» Qu'un juif, d'Aix-la-Chapelle, un jour m'a brocanté.
» Depuis, dix amateurs se l'étaient disputé :
» Un riche anglais, venu chez nous deux matinées,
» En bon or et comptant m'en offrit vingt guinées.
» J'attendais pour conclure aujourd'hui son retour,
» Mais sur lui mon voleur prit l'avance d'un jour.
» Pour des gens comme nous, c'est une perte énorme ;
» J'aurais beau de bouquins augmenter mon trafic,
» Pour du neuf, vendre cher mes rebuts au public,
» Vous-même rajeunir du vieux cuir sur la forme,
» Jamais nous ne pourrions, dans un an de labeur,
» Par nos communs profits, réparer mon malheur ;
» Je n'en ai point dormi, ma femme en est malade ! »
Notre homme allait, sans doute, allonger sa tirade,
Quand le vannier survint et dit : « votre galon
» Fait, je crois pour Porthsmouth, voile avec le larron.
» Hier, midi sonnant, pendant qu'à ma croisée,
» Je clissais d'un panier l'anse à moitié brisée,
» J'ai vu cette margot qui, trottant sur ce ban,
» Dans son bec emportait comme un bout de ruban,
» Puis, par un tour de main en passant devant elle,
» Un anglais lui souffler cette humble bagatelle,
» Et comme rien pour moi n'indiquait sa valeur,
» J'ai fini mon panier sans crier : au voleur ! »
Et là-dessus vlin-vlan ! bien sanglés sur l'Agace,
Deux coups de tire-pied la font rouler sur place.
« Mais pourquoi, dit le brocanteur,
» Contre l'oiseau montrer tant de rigueur ?
» Pour moi, je n'y vois rien qu'une étrange conduite.
» Que me faut-il, enfin ? me payer mon galon,
» Ou si non,

Digitized by Google

» Selon mon droit, et tout de suite,
» Je vous intente un bon procès. »
— « Il vaudrait mieux, voisin, courir après l'Anglais,
» On peut encore l'arrêter dans sa fuite;
» Si c'est votre mylord, bien sûr il vous payera,
» Un voleur, au contraire? alors on le pendra,
» Et nous verrons ensuite. »
— « Quant à moi, répond le plaideur,
» Je suis un peu poltron, le roulis me fait peur,
» La mer d'ailleurs me fut toujours contraire,
» Et je tiens d'un marin que j'appelais mon père,
» Que sans grave raison il ne faut s'y risquer.
» Et pourquoi, s'il vous plaît, irais-je m'embarquer?
» Votre oiseau m'a volé, j'ignore son complice,
» Et demain sans tarder, j'en appelle en Justice;
» Petit-Jean, mon huissier, contre vous plaidera.
» Mais vous, sans doute, au barreau de Coutance,
» Vous irez recruter quelqu'homme d'importance.
» Eh bien, il peut venir, Petit-Jean l'attendra;
» Ses moyens seront prêts pour obtenir sentence. »
— « Ah! vous voulez plaider! Eh bien nous plaiderons,
» Reprit le savetier; mon huissier c'est moi-même,
Et, morbleu, nous verrons
» A qui donnera droit la Justice suprême!
Comme entr'eux ces débats étaient de faux aloi,
Que de gens du quartier se grossissait la masse,
Le vannier les pria d'entrer chacun chez soi,
Et les derniers de déblayer la place.
Une heure après, aux quatre coins du bourg,
Sur le bruit de procès chacun tendait l'oreille:
Par tous pays, le peuple aux plaids volontiers court,
Mais là c'était pour tous une ardeur sans pareille.
Le tribunal du lieu bientôt fixa son jour.
En grande pompe, alors, parut toute la cour,
Deux assesseurs, le juge, en robe solennelle,
Renfrognant gravement sa mine paternelle.
Debout dans le prétoire était le bourg entier.

Digitized by Google

Dès qu'on eut entendu l'exposé de l'affaire,
Sur la foi de ses yeux, déposa le vannier,
Parla peu de l'Anglais et beaucoup, au contraire,
De Margot, que de vols il disait coutumière.
Bref. Il la chargea tant qu'il put,
Si bien que, dans la foule, on crut
Qu'avec le brocanteur c'était chose arrangée.
Lorsque dans son canal, de vagues surchargées
La Manche, tout à coup, gronde, écume, bondit,
C'est moins que rien vu du rivage,
Auprès des cris, de l'infernal tapage
Que dans la salle on entendit.
Les plus mutins trépignaient à leur place,
Contre le faux témoin un bruit affreux tonnait,
Et les gens du quartier poussaient cette menace:
Nous le tûrons son Sansonnet,
Lui qui veut perdre et le maître et l'Agace !
Sur son siége, un moment, le juge fut crispé ;
L'émeute était flagrante, il craignait son audace,
Car vraiment le vannier pouvait être écharpé.
« Mes amis, disait-il, écoutez votre père,
» Au nom de la justice, et pour moi, calmez-vous ;
» Mon jugement sera sévère,
» Mais je rendrai justice à tous. »
Sa voix enfin fut entendue.
Et comme un sombre écho mouvant dans l'étendue,
Cette menace encor sourdement bourdonnait :
Nous le tûrons son Sansonnet !
Après cet incident, comme au sortir d'un rêve,
Voici, l'air effaré, Petit-Jean qui se lève;
Il craint pour son discours : aussi, dès le début,
Vit-on qu'à son palais s'embarrassait sa langue,
Que de moitié, pour arriver au but,
Le Cicéron troublé réduisait sa harangue.
Cependant il allait étalant, en chemin,
Un bagage complet d'extraits du droit romain,
Dénonçant sans pitié la Pie à la Justice,

Digitized by Google

Et sur les faits du vol ménageant son complice.
Lorsqu'il en fut à sa péroraison,
Alors il rehaussa la valeur du galon,
Parla de son client en termes pathétiques,
De sa femme plaignit les crises spasmodiques,
Employant de grands mots pour les peindre aux abois,
Disant que tout chez eux périrait à la fois,
Puis, enfin, il conclut qu'au marchand de vieux livres
Le maître de Margot compterait cinq cents livres.
La foule, tout à l'heure, en si grande fureur,
Muette de surprise, admirait l'orateur,
Quand, tout à coup, du sein de l'auditoire :
« Cinq cents livres, Messieurs, c'est à ne pas y croire !
S'écria notre savetier ;
» Mais où veut-on que je les prenne ?
» A moins que quelque fée, au fond d'un vieux soulier,
» N'en ait fait un dépôt pour me tirer de peine.
» Cinq cents livres encor ! jamais dans mon taudis
» Pareille aubaine n'est entrée,
» Et c'est, sans rien cacher, bien au delà du prix
» De toute ma vieille denrée,
» Quand je joindrais mon personnel avec,
» Ma femme, mes enfants, même Caquet-bon-bec.
» D'ailleurs, Messieurs, dans toute cette affaire,
» J'ai bien aussi quelque réserve à faire ;
» Car qui n'a pas souffert du Geai de mon voisin,
» Oiseau sale, gourmand, toujours mourant de faim ?
» En vain, la brosse en main, je cirais mes chaussures,
» Derrière moi c'étaient de nouvelles souillures,
» L'insolent animal s'en faisait comme un jeu,
» Et contre lui ma femme en vain jettait son feu.
» Du reste, tout chez nous flattait sa gourmandise,
» Jusqu'à mon Livarot (*) qu'il trouvait à sa guise.

(*) *Livarot*. Fromage aussi connu du côté de Coutance que le marolles à Paris.

Digitized by Google

» Et combien de morceaux empâtés dans son bec,
» M'ont réduit dans l'échoppe à broyer mon pain sec !
» L'autre jour, il fit plus ; par excès de rapine,
» A mon petit Joseph il surprit son goûter :
» Le drôle vaillamment défendit sa tartine,
» Mais l'attaque était vive, il ne put résister.
» Vit-on, chez les anciens, plus immonde harpie,
» A l'estomac plus creux, à l'aile plus hardie ?
» Car ce qu'il put soustraire à sa voracité,
» L'enfant le rejeta ; tout était infecté !
» Voilà, Messieurs, des traits de ce Geai famélique.
» Eh bien ! en ai-je fait une affaire publique ?
» Me suis-je autrement plaint qu'en donnant à l'oiseau
» Certain avis direct à l'endroit du museau ?
» M'a-t-on vu, l'air sournois, clignottant un œil louche,
» Aborder mon voisin un procès à la bouche,
» Et d'un ami commun captant l'âme avec soin,
» Pour un vil intérêt faire un lâche témoin !
» Du galon, après tout, durant deux matinées,
» Qui prouve que l'Anglais offrit bien vingt guinées ?
» Mais c'est vous, mon voisin, vous seul qui l'avez dit.
» Vos aveux, permettez, ne sont guère en crédit.
» Comment ! quand ce Mylord vint voir vos vieilleries,
» Vous n'avez pas compris, dans son long entretien,
» Que c'était un filou, dressant ses batteries
» Pour acheter votre galon pour rien !
» Il vint aussi chez moi, trouva Margot gentille. »
— *J'aimais beaucop*, dit-il, *le oiseau qui babille.*
« Ensuite, en amateur distrait
» Que poursuit une idée ou qui bat la campagne,
» Il ajouta qu'il regardait
» Si, dans l'échoppe il trouverait
» La pantoufle de Charlemagne.
» Soudain, prenant la balle au bond,
» Je lui fis voir une sandale
» Barriolée, à forme originale,
» Qu'un mien parent rapporta du Japon. »

Digitized by Google

— *Volez-vos*, *vos*, dit-il, trente guinées ?
« Son offre vaut autant que s'il les eût données.
» Ma pantouffle, Messieurs, vaut donc un tiers en sus
» Du vieux galon. Eh bien ! Si la cour me condamne,
« Pour éviter tout sujet de chicane,
» Sans retour je la donne à mon Olibrius ;
» Moyennant quoi, sans regret ni murmure,
» Ce bon voisin paira les frais de procédure. »
Il dit ; et c'est à qui, dans l'auditoire entier,
Pour lui serrer la main s'offrira le premier.
Et pendant qu'étonné du prix de sa défense,
Le Démosthène en tablier,
Attendait la sentence,
La cour avait délibéré ;
Car après ce succès, éclipsé dans son rôle,
Petit-Jean n'avait point réclamé la parole.
Le juge donc d'un air grave, inspiré,
Et de l'arrêt pourtant riant d'avance,
Ota sa toque, et chacun fit silence.
« Considérant, dit-il, que la Pie a volé
» Le galon ; que le Geai, par une étrange audace,
» Par son instinct glouton et si bien dévoilé,
A surpassé l'oiseau le plus vorace ;
» Considérant,
» Incidemment,
» Qu'au premier chant du coq, au carrefour Saint-Pierre,
» L'Étourneau du vannier,
» Avec ses cris aigus, son babil de commère,
» Trouble dans leur sommeil les ronfleurs du quartier ;
» Qu'en vain, le jour, bercé par sa nourrice,
» Aucun enfant ne saurait sommeiller ;
» Considérant enfin, pour que cela finisse,
» Que le barbier du coin, las d'entendre crier
» Son marmot, est venu se plaindre à la justice :
» La cour, auxdits oiseaux appliquant son arrêt,
» Les condamne à subir la peine du gibet,
» Et dit que, sans surseoir, sur la place publique,

Digitized by Google

» Demain sera pendu le trio satanique.
» Quant aux frais
» Du procès,
» Voulant de son auteur adoucir le mécompte,
» La cour a déclaré les prendre pour son compte. »
Toute la salle alors cria : brave !
Sinon le brocanteur et son fourbe compère
Qui, sur leur tête enfonçant leur chapeau,
Sans mot dire étouffaient de honte et de colère.

Reims. — Imp. de P. REGNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.
ANNÉE 1850-1851.

—

N° 2. — Trimestre de Janvier 1851.

SCIENCES.

—

OBSERVATION

D'UN CAS DE FIÈVRE INTERMITTENTE CHEZ LE CHEVAL,

Présentée à l'Académie de Reims
Par M. **A. BAUDESSON**, Vétérinaire.

—

Séance du 10 Janvier 1851.

La fièvre intermittente, cette maladie si commune chez l'homme, n'a pas beaucoup d'exemples dans les annales de médecine vétérinaire. Niée par les uns, adoptée par un petit nombre, elle est presque encore aujourd'hui un sujet de doute pour la plupart des vétérinaires.

Ruini, qui écrivait en Italie vers la fin du XVI^e^ siècle, est le premier auteur qui fasse mention de la fièvre intermittente chez les animaux : il rapporte en quelques mots un cas de fièvre quarte subintrante dans le cheval.

Digitized by Google

Après lui, deux siècles s'écoulèrent muets sur cette maladie; puis la question fut reprise par Fromage de Feugrès, dans sa correspondance, t. IV; par Pozzi (Zoviatria del Giov. Milano, 1809, t. III.) Les annales de littérature étrangère, topographie médicale de la Grande-Bretagne, juillet 1810, rapportent, d'après M. Royston, que, dans les environs des marais de Cambridge, les animaux qui sont employés aux travaux de l'agriculture présentent quelquefois des fièvres intermittentes tierces parfaitement caractérisées.

Certains auteurs ont admis, dans leurs écrits, l'existence de la fièvre intermittente chez les animaux; mais pas un ne semble l'avoir observée. Girard fils, en examinant ce qui avait été écrit avant lui sur les fièvres essentielles des animaux, concluait ainsi (1): 1° que Solleysel, Garsault, Bourgelat et Delabère-Blaine admettaient l'existence des fièvres essentielles dans les animaux domestiques sans les avoir jamais observées eux-mêmes; 2° que Lafosse et Volpi n'y croient pas; 3° que Vitet et Aygaleng se sont servis d'ouvrages de médecine humaine pour les décrire; 4° que les observations mentionnées dans les instructions vétérinaires et celles produites par Grognier ne peuvent servir ces preuves; 5° que les trois observations de Damoiseau doivent être considérées comme nulles; elles ont rapport à une inflammation de la muqueuse gastro-intestinale avec ou sans complications.

Nous n'attachons pas plus d'importance aux observations de MM. Rodet et Liégard, aux deux de M. Lautour, qui ne doivent être regardées que comme

(1) Recueil périodique.

Digitized by Google

ayant trait à des fièvres symptomatiques d'affections qui se sont simultanément déclarées.

Jusque là, les vétérinaires étaient donc fondés à croire que la fièvre intermittente n'existait pas chez le cheval ; lorsque, en 1818, M. Clichy, vétérinaire aussi consciencieux que distingué, par un cas bien observé, est venu décider la question en faveur de l'existence de cette maladie. Le type que M. Clichy a observé est le type quotidien. Aussitôt l'apparition de cette observation publiée sous d'aussi bons auspices, les idées changèrent : d'Arboval qui, dans la 1re édition de son dictionnaire, niait l'existence de la fièvre essentielle chez le cheval, se range de l'avis contraire dans la 2e édition du même ouvrage. Il en fut de même de beaucoup d'autres vétérinaires.

Certaines observations ont été, comme nous venons de le voir, données pour appuyer l'existence de la fièvre intermittente dans les animaux ; nous les avons rejetées et nous avons dit pourquoi. C'est qu'en effet, pour éloigner tout moyen d'erreur dans le diagnostic de ces maladies, il faut s'attacher scrupuleusement à en connaître le caractère, l'essence même. Dans notre esprit, nous divisons les fièvres intermittentes en deux classes : 1° les fièvres intermittentes *primitives, essentielles* ou *idiopathiques* ; 2° les fièvres intermittentes *symptomatiques*.

(En admettant cette division, nous pensons, enseigné par les observations pratiques d'un grand nombre de médecins distingués, que le gonflement de la rate n'est que consécutif à l'apparition de la fièvre. Assurément il doit en être de même chez les animaux ; nous n'avons pu constater ce gonflement

Digitized by Google

chez le cheval, vu la position anatomique de l'organe qui en est le siége, dans la cavité splanchnique qui le contient.)

Nous avons souvent eu occasion d'observer les fièvres du second genre, particulièrement dans l'entérite du cheval ; mais aussi nous ferons remarquer que, dans ce cas, l'intermittence est toujours irrégulière.

L'observation que nous allons rapporter présente un type de fièvre intermittente mensuelle (1). Le cheval, qui en fait le sujet, est d'un tempérament lymphatico-sanguin, de race normande, de l'âge de six ans, de taille moyenne, sous poil bai-clair, propre au trait léger, appartenant à M. D...., propriétaire cultivateur, demeurant à C....

Le 3 février 1850, visitant ce cheval, je trouve le pouls flasque, à 80 pulsations, les muqueuses pâles, la respiration accélérée, les reins inflexibles, le poil piqué, la facies triste, les membres engorgés ainsi que le fourreau.

L'animal, d'un embonpoint à peu près satisfaisant, était nouvellement acheté, et, d'après quelques renseignements que me fournit son propriétaire, je le crus débilité par un travail forcé. Il semblait avoir été remis en état, comme on dit, pour la vente ; ce que m'indiquait assez la présence d'un séton au poitrail, que l'on a l'habitude, à tort ou à raison, de passer en pareille circonstance. Prescriptions :

(1) Bien qu'on ait écrit, comme Sauvage, dans sa *Nosologie*, qu'il faut bannir du cadre des fièvres intermittentes toutes celles qui n'ont pas au moins deux accès en quinze jours, nous n'en persistons pas moins à classer, dans les fièvres intermittentes, le cas que nous présentons.

Digitized by Google

électuaire de gentiane, panade excitante, frictions sèches sur toute la surface du corps, promenade au pas, l'animal étant bien couvert. Ses aliments devront être arrosés avec de l'eau légèrement salée.

Le 4 au soir, quelque temps après la promenade, le cheval est abattu, il reste étranger à tout ce qui se passe autour de lui, sa respiration est agitée ; il est pour le propriétaire dans un état inquiétant, qui le décide à venir me chercher.

A mon arrivée, huit heures du soir, je trouve le malade triste, il est au bout de sa longe, l'extrémité inférieure de sa tête repose presque sur la litière ; de temps à autre il se rapproche péniblement de la mangeoire, sur laquelle il prend immédiatement un point d'appui. Les yeux sont à demi fermés, languissants, la conjonctive est à l'état normal, le pouls bat 100 pulsations ; la respiration est fréquente, la colonne vertébrale raide, les extrémités froides. Vers neuf heures, arrive un frisson général plus développé cependant dans les muscles de l'épaule, surtout les olécrâniens, et dans ceux du grasset. Cet état morbide dure environ une heure et demie ; puis, tout à coup, un changement brusque s'opère dans la position du malade, les frissons disparaissent, puis survient une chaleur plus que normale qui se termine par une sueur abondante à la base des oreilles et aux flancs ; bientôt toute la surface du corps devient écumante, le pouls est relevé, l'artère est pleine, roulante sous les doigts, la bouche est sèche, la langue chargée, la soif est ardente ; le malade, qu'on me pardonne l'expression, dévore le liquide qu'on lui présente, il se campe souvent et expulse une urine peu colorée, limpide, que nous

Digitized by Google

regrettons vivement de ne pas avoir analysée. L'abattement est le même, les mouvements du flanc sont tumultueux, le souffle respiratoire est bruyant et simule assez bien le cornage; l'animal semble combattre un sommeil qui l'accable, il se balance à droite et à gauche, ses membres fléchissent malgré lui à certains intervalles; enfin, il tombe, tend l'encolure et paraît se complaire dans cette position. On le sèche, puis on le recouvre de bonnes couvertures.

Au bout d'une heure, peut-être un peu plus, l'animal se relève, se secoue et tire sa paille du ratelier; mais il mange peu. Le calme se rétablit peu à peu dans toutes les fonctions, l'inquiétude cesse, l'œil est brillant, la respiration a repris son rythme accoutumé, la marche est facile; bref, la santé semble être revenue comme par enchantement.

J'avoue que, lorsque j'assistais à toute cette scène pathologique, j'étais loin d'avoir le même calme que celui avec lequel j'en trace aujourd'hui l'histoire.

M. D... avait la conviction intime que la maladie étrange à laquelle son cheval venait d'échapper, avait été provoquée par l'administration de la gentiane, aussi ne voulut-il plus continuer cette médication; je lui assurai le contraire. Bien que je ne pusse cependant pas découvrir de trace d'une lésion organique quelconque, l'idée que nous venions de voir se développer toutes les phases bien caractérisées d'une fièvre essentielle, n'était que bien hypothétique dans mon esprit; pourtant, je le confesse, j'en hasardai l'explication à M. D... Les trois stades, comme nous les avions si distinctement observés, donnaient à mes paroles un certain air de conviction

Digitized by Google

sur lequel s'appuya mon client ; je pronostiquai d'avance un nouvel accès dans un temps que je ne pouvais déterminer, et j'insistai auprès de M. D.... pour qu'il me fît appeler quand pareille chose se reproduirait.

Le deuxième jour après cette crise, l'animal était rendu à son travail et à sa nourriture habituelle ; l'exercice fit rapidement disparaître l'engorgemen des membres.

Dans les premiers jours de mars, l'animal perdit de son appétit, un trouble particulier se manifesta dans toutes les fonctions de l'économie ; enfin, le 4 au soir, je pus voir se développer un accès de fièvre en tout semblable au premier. Le propriétaire s'en inquiète peu et revient de sa première erreur : la gentiane était étrangère à la maladie de son cheval.

Mon diagnostic se trouva encore confirmé par un autre accès qui se reproduisit le 4 avril suivant, avec les mêmes prodromes. Rien de particulier à noter, cet accès était aussi violent que les deux premiers.

Toujours, pendant l'apyrexie, et nous insistons sur ce point, nous avons vu l'animal dans de bonnes conditions de santé ; huit jours ne s'écoulaient pas sans que nous le visitions au moins une fois ou deux.

A partir de ce moment, l'intermittence changea et les accès furent bien moins intenses ; c'est ainsi qu'ils suivirent cette période : 15 avril, 1er mai, 15 mai.

Pendant le mois de juin et les mois suivants, nous avons vu disparaître la série des symptômes qui

Digitized by Google

annonçaient la pyrexie ; seulement, à des intervalles dont il nous a été impossible de reconnaître la périodicité, nous avons remarqué un léger trouble fébrile sans suite qui se produisait particulièrement lorsque l'animal avait été soumis la veille à une course rapide ou à un travail trop fatiguant ; le repos d'un seul jour ramenait bientôt la santé.

Depuis le mois de septembre jusques aujourd'hui, l'animal a toujours montré les signes évidents d'une bonne santé.

Pendant tout le temps que ce cheval a été soumis à notre observation, aucune substance médicamenteuse ne lui a été administrée, dans cette seule intention de voir comment se terminerait ce cas qui excitait si vivement notre curiosité. M. D.... y consentit de grand cœur ; qu'il accepte ici toute notre reconnaissance, puisqu'il nous a permis d'observer et de suivre un sujet presque encore nouveau pour la plupart des vétérinaires.

Digitized by Google

Lecture de M. Mauméné.

Séance du 10 *Janvier* 1851.

NOTE SUR L'EMPLOI DES SULFATES D'ALUMINE.

J'ai reçu ces jours derniers deux échantillons de sulfate d'alumine, avec prière d'en juger la valeur. — L'analyse de ces deux sels a fourni les résultats suivants :

N° 1. 13.75 alumine pour 100.
N° 2. 11.84 id. id.

Si les sels étaient absolument purs, ils devraient renfermer 15.4 d'alumine pour 100. — La différence est assez grande pour amener les observations dont voici le résumé :

Le sulfate d'alumine est préférable à l'alun par l'excès d'alumine qu'il renferme. En effet, tandis que 100 kil. d'alun ne donnent au teinturier que 10.82 kil. d'alumine, 100 kil. de sulfate d'alumine *pur* en fournissent 15.40. — Cependant l'avantage n'est réel pour le consommateur que dans le cas d'une exacte proportionnalité entre les prix ; en d'autres termes, il faut ne pas payer l'alumine du sulfate plus cher que l'alumine de l'alun. Pour mettre cette vérité sous une forme générale, il faut toujours avoir entre les prix de l'alun et du sulfate d'alumine la proportion suivante.

Le prix de l'alun : le prix du sulfate : : 10.82 : 15.40.

Digitized by Google

Les analyses précédentes m'ont donné l'occasion de chercher si cette proportionnalité existe et si nos teinturiers sont à l'abri des pertes : voici les résultats auxquels je me trouve conduit.

On obtient actuellement dans le commerce les aluns au prix de 22 francs les 100 kil. Pour pouvoir employer les sulfates d'alumine sans désavantage, il faudrait que leur prix ne dépassât pas celui qu'on trouve par la proportion.

22 francs : x : : 10.82 : 15.40.

Prix de l'alun Prix des sulfates.

C'est-à-dire $x = 31.32$.

Ainsi, quand les aluns sont à 22 francs, on peut sans perte employer le sulfate d'alumine tant que son prix ne dépasse pas 31 fr. 32 c.

Il est facile, d'après cela, de juger si nos teinturiers sont aujourd'hui dans une position avantageuse,

Car le sulfate n° 1 se vend 33 fr.

Et le sulfate n° 2, 30 fr.

Pour le n° 1 la perte est évidente ; pour le n° 2 on pourrait être tenté de croire à un bénéfice, mais il est aisé de perdre cette illusion. — En effet, ni l'un ni l'autre des sulfates n'est entièrement pur ; ni l'un ni l'autre ne donne 15 kilog., 4 d'alumine, et il faut évaluer leur prix d'après la quantité vraie de cette matière. On a ainsi les proportions :

22 : Prix du sulfate n° 1 : : 10.82 : : 13.75.

22 : Prix du sulfate n° 2 : : 10.82 : : 11.84.

et ces proportions donnent :

Digitized by Google

Pour le n° 1, 27 fr. 96 c., soit 28 00.

Pour le n° 2, 24 00.

C'est-à-dire qu'au prix actuel de l'alun (22 fr. les 100 kilogrammes), le sulfate n° 1, renfermant 13.75 d'alumine, vaut seulement 28 00 ; et le sulfate n° 2, renfermant 11.84 d'alumine, vaut seulement 24 fr.

Le n° 1, qui vaut 28 00, se vend 33 fr. 00.

Le n° 2, qui vaut 24 00, se vend 30 fr. 00.

Je laisse à chacun le soin de tirer les conséquences. Il faut pourtant observer encore que le sulfate d'alumine est presque toujours chargé d'un excès d'acide ; que sa constitution ne peut être envisagée comme constante, et qu'il renferme toujours une proportion de fer notable, inconvénients dont on n'a pas à souffrir par l'emploi de l'alun.

Digitized by Google

JURISPRUDENCE.

—

SUR LES OEUVRES DE M. TROPLONG, ET SPÉCIALEMENT SUR SON COMMENTAIRE DU TITRE DU CONTRAT DE MARIAGE

Par M. G. MASSÉ.

—

Séance du 24 *Janvier* 1851.

Ceux qui sont d'âge à se rappeler quel était, il y a vingt ans, l'état des études juridiques, peuvent facilement mesurer les progrès que ces études ont faits depuis 1830, grâce au mouvement des esprits qui, à partir de cette époque mémorable, a poussé la science dans des voies nouvelles, où, pour être juste envers un passé déjà vieux, lui a fait retrouver les voies anciennes ouvertes par les grands jurisconsultes du XVI^e^ siècle.

Deux hommes, dont l'un se rapporte plus particulièrement à l'époque impériale, et l'autre à la restauration, Merlin et Toullier, avaient sans doute brillé d'un vif éclat; et tous les deux eurent, entre autres mérites incontestables, celui de venir à point. Mais la science du droit ne pouvait faire des progrès véritables qu'à la condition de sortir des limites dans lesquelles la force des circonstances avait renfermé ces jurisconsultes.

Digitized by Google

On sait, en effet, que les commentaires et les commentateurs n'étaient pas en faveur sous l'Empire. C'était un préjugé fort généralement répandu alors et partagé par le maître et par les sujets, que tout le droit était dans les nouveaux codes ; qu'ils se suffisaient à eux-mêmes et que la législation nouvelle, née du progrès des idées et de la régénération politique et sociale, inaugurée en 1789, ne devait rien à la législation ancienne et n'avait rien à lui demander. Cependant le préjugé ne pouvait faire qu'il n'y eût pas des lois anciennes qui cessaient à peine d'être en vigueur, une législation intermédiaire qui venait d'être remplacée par la législation nouvelle, et que du choc de ces éléments divers, qui avaient successivement régi l'état des citoyens, leur fortune et leurs actes, ne jaillît pas une série de difficultés dont la solution, en raison de leur caractère essentiellement transitoire, ne pouvait être remise au lendemain. C'est donc à cette œuvre que furent appelés les légistes de cette époque, et à leur tête, Merlin, le premier d'entre eux, dont les savants réquisitoires, trop dépourvus d'ailleurs du sens philosophique, et jusqu'à un certain point de l'intelligence historique, lors même qu'il remonte vers le passé, facilitèrent la transition de l'ancien droit écrit ou coutumier, au droit nouveau.

Si bientôt après la pratique démontra que les codes, quelque parfaits qu'on les supposât, avaient cependant besoin d'explications, qu'ils n'étaient pas à la portée de tout le monde, et qu'il ne suffisait pas de les avoir lus pour les comprendre et devenir jurisconsulte, les premières tentatives furent naturellement fort timides: on semblait craindre de toucher

Digitized by Google

au livre de la loi. Aussi, voyez Toullier lui-même, avec quelle réserve, dans les premiers volumes de son ouvrage, il se borne à une paraphrase plus ou moins développée du code civil. C'est en avançant dans son travail qu'il sent ses forces, que peu à peu il se décide à s'en servir pour dominer son sujet, et qu'enfin, dans le titre des obligations, il s'élève à une hauteur telle, qu'il place son nom au dessus des atteintes du temps.

Disons-le toutefois, les ouvrages de Toullier et ceux des jurisconsultes de son école se ressentent de la préoccupation de l'époque au milieu de laquelle ils ont été conçus : Toullier isole trop complètement le code des précédents historiques dont il est issu; et son traité des obligations lui-même est plutôt le chef-d'œuvre d'un esprit juste et d'un sens droit que celui d'une intelligence placée au dessus de son sujet, et en embrassant les rapports non seulement avec le présent, mais encore avec le passé pour éclairer la législation, en remontant aux sources, et avec l'avenir pour la juger d'après les résultats qu'elle doit avoir.

L'étude des questions transitoires qui se personnifie dans Merlin, et l'explication peut-être un peu timide des codes nouveaux qui se personnifie dans Toullier, telle fut donc et telle dut être la mission des jurisconsultes dans les temps plus ou moins prochains de la promulgation des codes. Cette mission fut remplie avec éclat tant que les hommes éminents qui s'en étaient chargés eurent assez de force pour en soutenir le fardeau et que les circonstances s'y prêtèrent. Mais Merlin avait cessé de conclure au moment où l'Empire avait cessé de

Digitized by Google

vaincre; et la Restauration, pendant laquelle Toullier avait pris son essor le plus hardi, n'était pas encore tombée que, déjà affaiblie par l'âge, l'intelligence de l'illustre professeur de Rennes sommeillait sans trouver le réveil d'Homère.

Cependant les idées avaient marché, la révolution de 1830 avait donné un nouvel élan à l'esprit critique et libéral qui s'était manifesté dans les dernières années de la Restauration, et qui avait mis tant de choses en question dans les arts, dans les lettres, dans les sciences. On peut, sans partager les égarements des novateurs, avouer ce que leurs tendances ont eu de salutaire, et reconnaître les services qu'elles ont rendus. L'histoire fut la première à en profiter; la science du droit, qui se lie si intimement à l'histoire, devait en profiter aussi.

C'est alors que M. Troplong fit paraître son premier ouvrage, le commentaire du *Titre des priviléges et hypothèques*, qui fut presque aussitôt suivi du *Commentaire de la vente et de celui des prescriptions*. Le succès de ces livres fut immense, et il devait l'être. On n'était pas habitué à cette hauteur de vue, à cette profondeur d'aperçus, à cette hardiesse de critique, à cette chaleur de style qui répandent la vie et l'intérêt dans toutes les parties de l'ouvrage. On y trouvait réunies l'histoire, la philosophie, l'économie politique dont l'alliance était aussi heureuse que nouvelle, du moins de nos jours. La science du droit, qui semblait s'éteindre faute d'air et d'espace dans les limites trop étroites où on l'avait renfermée, revenait à la vie et voyait s'ouvrir devant elle une carrière dont la richesse et l'étendue appelaient les explorateurs. De

Digitized by Google

ce jour, enfin, datait une impulsion salutaire et puissante donnée aux études juridiques; et je ne crois être démenti par personne, en disant que c'est à M. Troplong que revient l'honneur d'en avoir le premier donné le signal et l'exemple.

Depuis lors, avec une fécondité qui ne s'est pas démentie et toujours avec le même succès, M. Troplong a complété le commentaire de toute la partie du code civil qui était restée en dehors des travaux de M. Toullier. Maintenant il reste sur le terrain même des œuvres de son illustre devancier, et il publie le commentaire du *Contrat de mariage*, dont l'examen clot la série des matières traitées par le savant professeur.

On sait qu'à la différence de M. Toullier, qui a donné à ses explications sur le code civil la forme d'un traité méthodique, M. Troplong a adopté la forme assurément plus commode d'un commentaire. Peut-être cette forme se prête-t-elle moins que celle d'un traité à la déduction logique des idées et au développement systématique des principes et de leurs conséquences. Mais quel que soit le mérite relatif de ces deux méthodes, entre les mains d'un bon ouvrier il n'y a point d'outil médiocre; et on ne peut nier que la forme du commentaire, telle qu'elle a été employée par M. Troplong, ne réunisse aux avantages synthétiques du traité ceux d'une méthode plus analytique dont le mérite incontestable est de rapprocher les explications des textes et de forcer l'auteur et le lecteur à ne pas perdre de vue la loi qu'il est permis de critiquer, mais à laquelle doivent toujours être rapportées les solutions.

Digitized by Google

Les belles préfaces qui servent d'introduction aux commentaires de M. Troplong réunissent en faisceau les idées générales de la matière qu'il traite; et il a aussi l'art de grouper sous les principaux articles du titre qu'il commente les principes dont plus tard l'application sert à résoudre les questions particulières.

Les mérites qui distinguent les précédents ouvrages de M. Troplong se rencontrent au même degré dans son commentaire du *Contrat de mariage*. Il en est même qui tiennent moins au talent de l'écrivain qu'à sa conviction, et que le sujet du commentaire du *Contrat de mariage* rend plus saillants.

M. Troplong appartient comme jurisconsulte à l'école spiritualiste qui donne pour base au droit, non seulement l'utilité et une morale abstraite, mais la morale fondée sur la religion et sur l'idée de la divinité. Plus que tout autre, il a proclamé et défendu dans ses ouvrages les principes fondamentaux de la société. Or, quel contrat plus que le contrat de mariage, qui a pour but de régler les intérêts civils d'une union que la religion consacre dans tous les cultes, admet plus naturellement l'élément spiritualiste dans la législation qui le régit? Quel contrat plus que le contrat de mariage, qui est l'origine de la famille et par conséquent de la société humaine, doit être plus nécessairement conforme aux principes immuables sur lesquels repose cette société?

Je ne veux pas savoir qui a dit (si jamais cela a été dit) que la loi doit être athée. On comprend que la loi ne doive faire acception particulière d'aucuns cultes, mais ne faire acception particulière d'aucun culte, c'est n'en exclure aucun et par conséquent

Digitized by Google

les admettre tous avec la notion de Dieu. Et dès lors, il est naturel quand une loi est destinée à régir une nation dont l'immense majorité professe le même culte, ou des cultes qui ont la même religion pour origine commune, de rapporter l'esprit de cette loi à la religion dominante.

Dans un livre qui date déjà de plusieurs années, M. Troplong avait montré la bienfaisante influence du christianisme sur le droit civil des Romains. Dans son commentaire du *Contrat de mariage* (1), il montre l'influence du christianisme sur le mariage ; et comment le mariage qui, sous l'empire romain à une époque d'extrême civilisation, avait perdu sa dignité, malgré les efforts des lois et de la philosophie, l'avait conservé au moyen-âge, dans un temps d'extrême barbarie, sous l'influence de l'action religieuse. « Les célèbres lois d'Auguste, portées contre le célibat, ne purent, dit M. Troplong, rendre au mariage son lustre effacé. Ces lois tiraient leurs forces de la politique, il aurait fallu leur donner celles des mœurs, et le paganisme n'était pas assez puissant pour cette régénération. Au moyen-âge, ce ne fut pas le célibat qui fit la guerre au mariage, ce fut la pluralité des mariages et le concubinage. Le célibat, revêtu d'un caractère austère, ne fut qu'une loi difficile imposée aux ecclésiastiques dans des vues de perfection ; il n'était pas un état hostile dont les institutions de la famille eurent à s'inquiéter ; mais les répudiations, les divorces et le concubinage, répandus dans toutes les classes de la société et encouragés par les scandales des rois et des grands,

(1) Préface, p. 3, 5 et suiv.

Digitized by Google

furent la plaie de l'époque et la cause du trouble dans les unions, de la perturbation dans l'état civil et d'une effroyable dissolution dans les mœurs. L'église lutta, elle s'arma des décrets des conciles et des foudres de l'excommunication. Elle agit par la persuasion et par la terreur des peines. Le mariage resta victorieux. Il s'éleva à la véritable hauteur où l'a placé le christianisme. A la faveur de cette restauration, il est resté un sacrement dans l'ordre spirituel et un lien indissoluble dans la loi. C'est un des grands services que l'Église ait rendu à la civilisation moderne. La France en recueille aujourd'hui les fruits, et elle les recueille avec reconnaissance pour les philosophes chrétiens qui de bonne heure ont déposé dans son éducation la source de cette bonne doctrine.»

Ce passage, qu'un homme convaincu aurait sans doute osé écrire, il y a quelques années, mais que peu de personnes peut-être auraient osé approuver tandis qu'aujourd'hui il rencontre partout des sympathies, indique l'esprit général du commentaire de M. Troplong, et j'avoue que pour faire connaître ce livre, ou du moins inspirer le désir de le connaître, j'aime mieux m'en tenir aux généralités qui lui donnent une couleur et lui servent en quelque sorte de drapeau, que d'entrer dans le détail des questions particulières qui naissent en foule sous chacun des articles du code et dans l'examen desquelles on retrouve toujours la même vigueur et la même variété d'aperçus lors même qu'on n'admet pas les solutions de l'auteur. Il est cependant un point sur lequel je m'arrêterai quelques instants non pour combattre l'opinion

Digitized by Google

émise par M. Troplong, bien qu'elle soit contraire à celle que j'ai cru à regret devoir moi-même adopter (1); mais pour signaler une des discussions les plus approfondies et les plus complètes que renferment les livres de jurisprudence.

Une des plus illustres victimes du mouvement révolutionnaire de 1848, M. Rossi, a lu à l'Académie des sciences morales et politiques, il y a dix ou douze ans, un mémoire resté célèbre renfermant les observations les plus curieuses sur le droit civil français considéré dans ses rapports avec l'état économique de la société, mémoire dans lequel il démontre que les auteurs du code civil n'ont pas toujours été à la hauteur de leur tâche lorsqu'ils se sont trouvés aux prises avec les principes des sciences économiques, lorsque les prévisions du législateur auraient dû embrasser dans toute l'étendue et la variété de ses rapports, le double phénomène de la formation et de la distribution de la richesse nationale, lorsque la loi civile aurait dû réfléchir avec une scrupuleuse exactitude, l'image mobile des faits économiques de la société; et entre autres exemples de cette insuffisance, il cite la controverse déjà ancienne sur l'application à la dot mobilière du principe d'inaliénabilité, expressément admis par l'art. 1554 du code civil pour la dot immobilière, et il fait voir que si le Palais, qui admet l'inaliénabilité de la dot mobilière, est en guerre sur ce point avec l'Ecole qui admet son aliénabilité, cette dissidence vient de ce que la doctrine concentre son attention sur le texte et les origines historiques

(2) Voyez mon *Droit commercial dans ses rapports avec le droit des gens et le droit civil*, t. III, n. 370.

Digitized by Google

des textes, tandis que les tribunaux, placés en présence des applications et de leurs conséquences, éprouvent, bon gré mal gré, l'influence du fait économique qui caractérise notre époque, c'est à dire, l'accroissement de jour en jour plus considérable de la richesse mobilière. Ils ne peuvent concevoir, dit M. Rossi, que la garantie de l'inaliénabilité accordée à la femme qui apporte en dot une cabane et un arpent de bruyères, puisse être refusée à celle qui possède cent mille livres de rentes en capitaux mobiliers (1).

M. Troplong se prononce pour l'aliénabilité de la dot mobilière. Après avoir montré les inconvénients généraux et incontestables de l'inaliénabilité de la dot « que Rome antique, dit-il, ne commença à connaître que lorsque Rome finissait; que Justinien, son fondateur, crut lui-même nécessaire d'adoucir, qui ne se perpétua dans divers états qu'à la faveur des systèmes de gêne politique et civile, qui pesèrent par tant de côtés sur la propriété, que la Normandie n'accepta dans sa sage coutume qu'en l'accommodant à certaines facilités, que le commerce lyonnais repoussa énergiquement afin de se livrer à son développement et à son brillant essor, qui, en Italie, dans la terre classique du droit romain, a reçu de notables échecs par l'influence du droit canonique, et a été limitée, modifiée, assouplie par la jurisprudence pratique des tribunaux; » après avoir montré, dis-je, ce que c'est que l'inaliénabilité de la dot, il en fait l'historique, en droit romain, et

(1) Voyez le mémoire de M. Rossi, dans la *Revue de législation*, t. II, p. 5.

Digitized by Google

conclut des textes qu'il explique et qu'il rapproche, que jamais en droit romain l'inaliénabilité n'atteignit que la dot immobilière, et que la grande majorité des anciens commentateurs n'a jamais trouvé dans la loi romaine le principe de l'inaliénabilité de la dot mobilière. Il reconnaît que, dans l'ancienne jurisprudence française, certains parlements s'éloignant de ce qu'il regarde comme les saines traditions du droit romain, penchaient vers l'inaliénabilité de la dot mobilière; mais il soutient que le code civil, qui avait devant lui les deux systèmes, a donné la préférence à celui qui permet l'aliénabilité des meubles, puisqu'il n'est question que des immeubles dans les articles relatifs à la prohibition d'aliéner. Il combat ensuite la jurisprudence qui, selon son expression, a essayé de traiter le code civil comme certains parlements traitaient la loi romaine; et, pour établir l'erreur dans laquelle seraient tombées nos cours de justice, il examine séparément les droits du mari et ceux de la femme sur la dot mobilière. Alors commence une discussion dont aucune analyse ne pourrait rendre l'habileté et les ressources. Dans une longue série d'hypothèses, M. Troplong parcourt toutes les situations dans lesquelles les époux peuvent se trouver, soit entre eux, soit à l'égard des tiers, et pose enfin comme règle que, pour l'un comme pour l'autre, la dot mobilière est aliénable. Je n'ai vu dans aucun livre une dissertation aussi complète et plus faite pour servir de modèle. Après l'avoir lue on peut, sans doute, être en dissentiment avec l'auteur, et les avis peuvent rester partagés sur la question. Mais, assurément, il n'y aura qu'un avis sur l'intelligente érudition qui y est mise en œuvre, sur la hauteur

Digitized by Google

de vues avec laquelle le sujet est embrassé et la pénétration qui en développe toutes les particularités et tous les contours.

Je serai du moins, en un point, de l'avis de M. Troplong. L'inaliénabilité de la dot est une mauvaise chose en économie politique. Ainsi qu'il le dit fort bien, le code civil l'a laissée debout au milieu des ruines de la main-morte, comme une dernière entrave à la liberté.

Si donc la question devait se décider par les principes économiques, la règle de l'aliénabilité de la dot mobilière ne souffrirait aucun doute. Mais elle doit se décider par des raisons de droit, et je crains bien que sur ce point encore, comme sur la plupart de ceux indiqués par M. Rossi, le code civil n'ait méconnu les données les plus simples de l'économie politique. Tant de lois nouvelles, au surplus, les méconnaissent tous les jours qu'on peut bien pardonner aux auteurs du code civil de les avoir un instant oubliées.

Digitized by Google

Lecture de M. Forneron.

Séance du 14 Février 1851.

DE NOS FACULTÉS LITTÉRAIRES.

Le principe de la pensée humaine est un, quelque nom qu'on lui donne: âme, moi, entendement, conscience, talent, génie. Comme ce principe semble différer de lui-même, et en diffère en effet, dans l'exercice de son activité, on lui a attribué des facultés diverses, on a rangé ses opérations sous des titres nombreux qui ont présenté la pensée comme multiple, qui l'ont faite matérielle et divisible, aux yeux de ceux qui s'étudient moins eux-mêmes que le milieu où ils sont placés. Mais la pensée est une dans l'individu, une, de la naissance à la mort, au milieu des fluctuations de la volonté, une encore au-delà.

On ne saurait rappeler avec trop de soin cette unité intime, ce caractère inaliénable et indestructible de la pensée, lorsqu'on veut se rendre compte d'une œuvre complexe, à laquelle plusieurs facultés concourent, de l'œuvre littéraire, par exemple.

Oui, la pensée fonctionne tout entière dans une production littéraire; toutes les facultés entrent en jeu pour la mettre en lumière: trois d'entre elles pourtant semblent y prendre plus de part; le génie littéraire paraît avoir trois manifestations principales et s'offrir à l'appréciation sous trois phases diverses: la sensibilité, l'imagination, la raison.

Digitized by Google

Par la sensibilité, nous recevons et fixons en nous les impressions des sens, les données de l'expérience, les notions des choses. Par la sensibilité, le monde extérieur et le monde des idées se réfléchissent en nous comme en un miroir fidèle; par elle, semblable à la harpe qui résonne au souffle des vents, l'âme se met en harmonie avec l'univers au milieu duquel elle vit.

Les éléments fournis par la sensibilité, l'imagination s'en empare, les façonne et les dispose à son gré; elle les combine à l'aide de rapports nouveaux qu'elle perçoit entre eux et d'après les vues qui lui sont propres; habile architecte dont le compas aspire à embrasser l'infini, fée puissante dont la nature matérielle écoute la voix, génie irrésistible dont la nature morale suit le commandement.

Mais, abandonnées à elles-mêmes, la sensibilité et l'imagination, dans l'accomplissement de l'œuvre littéraire, ou s'épancheraient outre mesure, ou se laisseraient emporter à la fougue de l'inspiration; elles dépasseraient le but, le déplaceraient incessamment ou le perdraient de vue: il faut que la raison les dirige; la raison, c'est à dire, le discernement, la juste appréciation des choses, la lumière qui éclaire tout homme à sa naissance et lui révèle en toute carrière le droit chemin.

Il n'est pas un talent de quelque distinction, pas un écrivain de quelque mérite qui ne se recommande sous un de ces trois points de vue; heureux ceux dont les ouvrages sont éclairés à un certain degré d'intensité par ces trois foyers de lumière à la fois; c'est, selon nous, le privilége irrécusable du génie. Que les trois facultés, en effet, convergent dans leurs efforts, qu'elles s'associent harmonieusement et fondent leur concours mutuel dans une action unique: alors les grands ouvrages paraissent, les monuments immortels s'élèvent, et les hautes renommées s'établissent.

Digitized by Google

Le temps et les mœurs sont étrangers à la question.

Le grand poète de l'antiquité, Homère, n'est qu'une individualité puissante par la sensibilité, par l'imagination et par la raison, comme Bossuet ou Corneille, dans les temps modernes, sans aucune différence au fond, tant il est vrai que l'esprit et le cœur de l'homme sont toujours et partout les mêmes; qu'ils restent tels qu'ils ont été faits à l'origine, en dépit de toute prétention contraire.

Il n'y a pas non plus à se préoccuper de la nature des sujets. Comme auteur, Homère ne présente pas d'autres éléments intellectuels ou moraux que La Fontaine, par exemple. Dans le poète épique ancien, ainsi que dans le fabuliste moderne, on trouve à des degrés différents peut-être, nos trois facultés primordiales : sensibilité, imagination, raison.

On peut s'étonner de voir La Fontaine figurer ici sur la même ligne qu'Homère: et pourtant, que par la pensée on sépare d'Homère, s'il est possible, ce qui n'est pas lui, c'est à dire, le prestige de l'antiquité, la vénération des siècles, ces combats de géants et de dieux et le charme de la langue la plus mélodieuse qui fût jamais; que l'on prenne le génie seul à seul, tandis qu'il peint les événements, les mœurs, les passions et les caractères d'un âge presque fabuleux; crée-t il plus, tire-t-il plus de lui-même que l'interprète charmant et profond qui met les animaux en scène, pour nous exposer, dans une piquante ironie, nos travers et nos vices? Nous ne le pensons pas. Le théâtre est un grenier et non les champs de Troie; il s'agit du peuple souriquois et de la gent trotte-menu, et non des formidables Dolopes: qu'importe, si l'effet littéraire est aussi sûrement produit, si le plaisir intellectuel à goûter des deux parts est égal? Il y aurait même à dire, en faveur de La Fontaine, que l'idéal de la vie commune et des mœurs vulgaires

Digitized by Google

est plus difficile à concevoir et à réaliser que l'idéal de la vie et des mœurs héroïques :

Difficile est propriè communia dicere.

Revenons à notre sujet : les grands écrivains font toujours preuve de nos trois facultés principales, pour peu que le comporte l'ordre d'idées qu'ils traitent, et il n'y a de premier rang dans aucun genre pour quiconque offrirait une lacune à cet égard. La malveillance qui s'est attachée à Racine, pendant sa vie, le poursuivait encore dans ces derniers temps, à un siècle et demi de distance. On consentait à l'appeler l'élégant, le tendre Racine ; on lui octroyait donc la sensibilité et quelque usage de la raison dans la distribution de ses matériaux, dans le cadre de ses pièces ; on en faisait volontiers un versificateur habile, mais on lui refusait l'imagination, et partant le titre de poète.

Observons à cette occasion que le rôle de l'imagination dans la littérature et les arts n'est pas tel que plusieurs se le représentent. L'homme doué d'imagination voit au fond des événements et au fond des cœurs plus vite, plus loin et plus clair que le vulgaire des hommes. Son regard pénétrant saisit entre les objets dans toute la nature des rapports qui échappent au plus grand nombre et qui, produits au jour, offrent comme un caractère d'inspiration et de révélation. L'imagination procède en quelque sorte par découvertes, mais elle ne crée pas, elle ne crée rien. A qui doit s'attribuer le mot créer ? à Dieu seul. De quelle puissance peut-il se dire ? de la puissance divine, et d'aucune autre.

D'après ces principes, nous n'ôterons rien à la gloire de Racine : s'il a lu dans l'âme des tyrans de Rome, comme Tacite ; s'il a décrit avec une vérité saisissante les angoisses d'un cœur qu'une passion criminelle et le remords dévorent à l'envi ; s'il a sondé

Digitized by Google

l'abîme mystérieux de la tendresse maternelle ; si, alliant l'art profane à la terreur religieuse, il a renouvelé les solennelles impressions de la tragédie antique ; lisons, relisons ses chefs-d'œuvre qui sont pleins de sensibilité, d'imagination, de raison et marqués à jamais du sceau du génie. Une ou deux facultés, à défaut des trois réunies suffisent, comme il a été dit plus haut, pour attacher de précieux avantages à une production de l'esprit. Pour en citer un ou deux exemple : une exquise sensibilité et quelque imagination ont presque fait classer Mme de Sévigné au nombre des grands modèles.

La Henriade, composition dépourvue de sensibilité et d'amour de la nature, car elle n'offre pas même d'herbe pour les chevaux, ainsi qu'on l'a dit plaisamment ; la Henriade, dépourvue d'invention ou d'imagination, n'est pas moins un poème que la raison et le goût font estimer. Voyez les romans : c'est la pâture que livre à la sensibilité exaltée et avide d'émotion, l'imagination repoussant tout contrôle de la part de la raison et justifiant le titre de folle du logis, qu'un philosophe lui donnait. Pourtant, quand la raison reprend le dessus et s'associe la sensibilité qu'elle dirige, il peut naître, même dans ce genre de composition, des ouvrages d'un intérêt infini, où l'histoire semble emprunter à la poésie ses pinceaux pour peindre des caractères et des mœurs qui touchent à l'idéal, sans s'éloigner beaucoup de la vérité.

On n'isole pas les trois facultés, on ne les prend pas une à une impunément. Quand on le fait, on retrouve difficilement la marque d'une supériorité incontestée ; si on les réunit, au contraire, des noms immortels se présentent aussitôt dans tous les genres. On trouve dans les sciences, Pascal ; dans la philosophie, Descartes ; dans les sciences morales et politiques, pour parler le langage du jour, Fénélon ;

Digitized by Google

dans l'éloquence sacrée, Bossuet; dans l'histoire, encore Bossuet; dans la poésie, depuis la tragédie jusqu'à l'apologue, et à la critique, Corneille et Racine, Molière, La Fontaine et Boileau, c'est à dire les gloires les plus hautes et les plus pures de notre littérature.

Il se trouve que tous ces noms sont empruntés à une seule période littéraire: est-ce prédilection ou nécessité? Il serait bien difficile de faire un choix semblable, hors de cette période même. Chaque siècle a son partage dans les dons intellectuels; celui du XVIIe, en France, est un des plus beaux qui ait été jamais conféré d'en haut à un peuple. La réunion des trois facultés à un degré éminent s'est présentée souvent alors: combien citerait-on d'exemples pareils, au siècle suivant? Le scepticisme qui n'a jamais produit les grandes choses domine bientôt les esprits; on abandonne les principes et la nature morale, pour les faits et la nature physique; on paraît vouloir se renfermer dans la carrière finie des sens. La raison se montre puissante assurément dans le domaine des sciences; partout ailleurs, à deux ou trois exceptions près, la sensibilité s'amollit, l'imagination s'égare.

On a continué depuis à descendre la pente, sans trop d'espoir de s'arrêter à temps ou de la remonter. La raison toujours, avec son lot des sciences, a étendu ses limites et assuré son empire; mais qui oserait dire que la sensibilité ne s'est pas énervée sous le coup d'une surexcitation continuelle, et que les habitudes de l'imagination n'ont pas tourné à la débauche?

A quelles casues rattacher le développement et la combinaison des trois facultés que nous appelons littéraires par excellence? Nul ne saurait le dire avec assurance, peut-être. Les écrivains des grandes épo-

Digitized by Google

ques de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV *avaient reçu du Ciel l'influence secrète.* Au reste, les circonstances particulières qui les ont vus naître, grandir et fleurir, furent essentiellement différentes.

Les productions du génie, la fécondité des nations dans l'ordre intellectuel dépendraient-elles, comme les productions des champs et la fécondité de la terre, des desseins de celui qui, règlant les années de disette et d'abondance, règlerait de même à son gré les époques stériles ou riches en talents supérieurs? Le mouvement général des littératures porte à le croire.

Dans la durée historique, les hommes de génie, s'appelant de loin et se conviant les uns les autres, semblent se grouper autour d'une époque, puis disparaître bientôt et ne laisser pendant longtemps après eux que le bruit de leur renommée. A de longs intervalles, on dirait que l'esprit humain s'entoure d'une auréole et resplendit un instant; puis qu'il dépouille ses rayons de gloire et reprend sa lumière habituelle. Ce phénomène moral est bien propre à exciter l'admiration, le ravissement des générations contemporaines, et pourtant on ne voit pas qu'elles en apprécient toujours dignement la beauté. Les âges suivants y sont plus sensibles, parce que le demi-jour qui se fait autour d'eux ne peut la satisfaire. La critique alors entreprend sa tâche, elle s'efforce de remonter de l'effet aux causes, pour cela elle étudie les croyances, les mœurs, les institutions, les climats, toute l'influence grave, toute révolution qui passe sur les idées et en modifie le cours. Des ouvrages importants sont produits, lesquels honorent également l'érudition et le bon goût de leurs auteurs. On arrive ainsi à une foule de solutions partielles et diverses qui n'équivalent nullement à une solution générale et définitive.

Digitized by Google

Comme dernier mot, la critique reconnaît en cette matière, ainsi qu'en beaucoup d'autres, que la loi providentielle s'accomplit sur le monde, mais qu'il ne nous est pas donné d'en comprendre l'action, quand bon nous semble, et de nous en rendre en toute occasion les interprètes.

Digitized by Google

LETTRES.

—

RAPPORT

SUR UN OUVRAGE DE M. TH. LORIN, INTITULÉ :

Essai sur quelques Proverbes contestés et contestables;

Par M. **PIERRET.**

—

Séance du 24 janvier 1851

Nous avons toujours cru que les proverbes sont la sagesse des nations, que ces sentences passant de bouche en bouche à travers les siècles, n'arrivent jusqu'à nous que comme l'expression de la vérité. Nous avons toujours été persuadés que ces propositions simples, courtes, précises, souvent originales, sont comme autant d'axiomes incontestables où les vérités les plus hautes sont présentées à notre intelligence, où les observations les plus fines, les plus judicieuses sont offertes à notre esprit. Nous avons toujours cru, en un mot, que les proverbes épurés par le temps, par le goût des peuples différents chez lesquels on les retrouve, pouvaient être accueillis comme une sorte de compendium philosophique, sans qu'il fût besoin de les faire passer par le creuset d'une critique sévère. M. Théodore Lorin, dans une brochure intitulée : *Essai sur quelques proverbes contestés et*

Digitized by Google

contestables, brochure renvoyée à mon examen, vient nous détromper. Il passe en revue sinon tous les proverbes, le travail eut été long, au moins quelques uns d'entre eux, et il leur demande impitoyablement leur certificat de vérité.

Il examine leur origine et rejette ceux dont la source ne lui paraît pas assez noble. Ce n'est qu'en passant qu'il parle de ceux de nos dictons populaires qui ne doivent leur origine qu'à de fades quolibets, de froids jeux de mots. Il en cite quelques exemples. Le monogramme MB peut indifféremment représenter les mots *Mulier bona*, *Mula bona* et *Mala bestia*. Il n'en a pas fallu davantage pour donner naissance au proverbe aussi injuste que peu courtois : *Une bonne femme et une bonne mule sont deux méchantes bêtes.* Autre exemple : « Owen, pour exprimer que toutes vérités ne sont pas bonnes à dire, qu'il faut plutôt chercher à plaire, et qu'une trop grande sincérité est un mauvais moyen de se faire bien venir dans le monde, dit que Vérone n'est pas le chemin le plus sûr pour aller à Bénévent, et que, pour y parvenir, il vaut mieux prendre celui de Plaisance,

> Verona Beneventanam raro itur in urbem
> Esto Placentinus, tu Beneventus eris. »

Je le demande, des facéties aussi puériles, et nos anciens proverbes sont souvent entachés de ce mauvais goût, méritent-elles d'être nommées la sagesse des nations ?

J'admets avec M. Lorin que quelques proverbes sont inexacts, dans le temps où nous sommes, par suite de découvertes récentes, parce qu'ils s'accordent peu avec le témoignage de tel ou tel auteur ; et,

Digitized by Google

cependant, malgré ce manque de vérité qu'on leur trouve, on peut dire que toujours ils seront admis. On peut les comparer à certaines monnaies usées par le temps dont la valeur égale, cependant, celles qui ont encore toute leur fraicheur, tout leur éclat. L'entêtement de la mule restera proverbial, quoique selon Lady Blessington, ce reproche soit calomnieux. Nos horticulteurs ont découvert un rosier sans épines. On n'en citera pas moins à l'avenir, comme par le passé, ce proverbe qui ne manque pas d'une certaine grâce, et l'on dira toujours qu'il n'y a pas de roses sans épines. Depuis longtemps le chant du cygne est relégué parmi les fables, cette expression se conservera cependant, et si l'on veut peindre les derniers accents d'un poète, ils résonneront toujours à nos oreilles comme le chant du cygne.

C'était autrefois un préjugé assez répandu que le poil ou le sang d'un chien dont on avait été mordu, appliqué sur la blessure, la guérissait radicalement. Les docteurs n'ont jamais admis la vérité de ce proverbe. Les buveurs en ont fait une application métaphorique et ont prétendu que l'ivresse se dissipe en buvant de nouveau ; l'homœopathie n'est pas née d'hier. L'école de Salerne a même voulu être de leur avis.

Si nocturna tibi noceat potatio vini
Matutina hora rebibas, et erit medicina.

On doit considérer ces vers plutôt comme une plaisanterie que comme un précepte sérieux. Cependant les anciens regardaient déjà le vin comme l'antidote de celui qu'ils avaient bu.

M. Théodore Lorin examine les proverbes qui ont pour objet les peuples, les provinces, et il lui est

Digitized by Google

difficile d'admettre quelques uns d'entr' eux comme l'expression de la sagesse des nations. Croira-t-on que la vérité parle par leur voix dans des proverbes comme celui-ci : quatre-vingt-dix-neuf moutons et un champenois font cent bêtes ? est-ce de l'impartialité que de jeter cette injure à une province qui a produit Colbert, Mignard, Girardon, Mabillon, La Fontaine et tant d'autres ; et la bonhomie et la simplicité qui constituent le caractère champenois, seront-ils toujours synonymes de sottise ? Ne faut-il pas faire remonter l'origine de pareils adages à la rivalité, à la jalousie qui existaient autrefois entre des provinces voisines, et que des rapports plus fréquents, des relations plus suivies doivent complétement faire disparaître ?

Sont-ils donc plus admissibles les proverbes qui courent sur les médecins ? Malgré la malignité de nos pères qui ont lancé force sarcasmes contre une profession si utile, si honorable, toujours nous croirons, comme Labruyère, que tant que les hommes pourront mourir et qu'ils aimeront à vivre, les médecins seront raillés et bien payés.

Bien des proverbes se contredisent. *Qui ne risque rien n'a rien* est un dicton qui n'empêche pas celui-ci : *Qui s'aventure perd cheval et mule.*

Il vaut mieux manger le pain des autres que le sien est une maxime généralement adoptée. Le Dante dit cependant, et avec plus de vérité selon nous, « Tu éprouveras combien le pain d'autrui est amer et combien est dur à monter et à descendre le degré de l'escalier d'autrui. »

Tu proverai si come a di sale
Il pane altrui, e come e duro calle
Lo scander e il salir d'altrui scale.

Digitized by Google

Maintenant, doit-on admettre, dans toute leur généralité, des proverbes comme ceux-ci : les absents ont tort, loin des yeux, loin du cœur? Ne serait-ce pas détruire toute amitié? Devra-t-on dire comme Marie-Thérèse, je ne sais comment cela se fait, mais les absents me passent de l'âme? Si l'absence de ceux qui nous sont chers suffisait pour effacer le souvenir de la douce amitié de l'âme, bientôt il n'y aurait plus dans les cœurs que le froid égoïsme.

La distance des lieux peut affaiblir peut-être le sentiment de l'amitié, mais elle ne le détruit pas toujours.

Est-il donc toujours conforme à la vérité ce proverbe que nous offrent ces vers d'Ovide :

Donec eris felix multos numerabis amicos
Tempora si fuerunt nubila, Solus eris.

Pensée qui se trouve déjà dans les proverbes de Salomon : une dent qui se brise, un pied qui chancelle, voilà l'ami au jour de la détresse. N'y a-t-il plus d'amis dès que le malheur se fait sentir, et les véritables amitiés ne sont-elles pas éternelles?

Quant au proverbe : les loups ne se mangent pas, M. Lorin nous affirme qu'il n'est rien moins que vrai, puisque, d'après Buffon, les loups s'entre-dévorent ; et lorsqu'un des leurs est grièvement blessé, ils le suivent au sang et s'attroupent pour l'achever. Et selon notre célèbre naturaliste, il n'y a que le loup qui mange volontiers du loup.

Osera-t-on dire maintenant : Heureux comme un roi? M. Lorin, dans une jolie fable, retourne ce

Digitized by Google

proverbe et nous affirme qu'il faut dire désormais : Malheureux comme un roi. Les révolutions nous ont appris à être de son avis.

La voix du peuple est-elle toujours la voix de Dieu ? La vérité de cet axiôme n'a-t elle pas été bien des fois contestée, bien des fois démentie, et sans remplacer cet adage par cet autre proverbe : *Vox populi, vox stultorum*, ne peut-on pas être de l'avis de La Fontaine et dire comme lui :

Le peuple est récusable ;
En quel sens donc est véritable
Ce que j'ai lu dans certain lieu
Que sa voix est la voix de Dieu ?

Je ferai remarquer en passant que ces paroles : *vox populi, vox Dei*, ne se trouvent pas dans la sainte Écriture comme l'affirme l'auteur.

Horace, pas plus que M. Lorin, n'admet l'infaillibilité du peuple, « qui, sot esclave de la renommée, prodigue souvent les honneurs à ceux qui en sont indignes. »

Populo, qui stultus honores
Sœpe dat indignis et famæ servit ineptus.

Il n'est rien de plus sot, disait Cicéron, que d'attacher quelque prix au jugement d'une assemblée dont on méprise chaque individu pris isolément. On ne doit donc pas considérer sans restriction comme la voix de Dieu, la voix du vulgaire qui se laisse entraîner le plus souvent par de mauvais conseils, de perfides suggestions, ou par les clameurs fougueuses d'orateurs égoïstes et intrigants, brise le lendemain l'idole qu'il encensait la veille, et se précipite dans les démarches les plus dangereuses, quelquefois même les plus criminelles.

Digitized by Google

De l'examen de ces proverbes, M. Lorin conclut que le nom de sagesse des nations qui leur est donné n'est rien moins qu'exact, qu'en rendant justice aux observations fines et judicieuses que les proverbes renferment le plus souvent, il ne faut pas cependant les admettre tous sans examen et sans restriction, et qu'enfin, comme le dit plaisamment Montaigne : « La vérité est un pot à deux anses, qu'on peut saisir à gauche ou à dextre. »

J'ai lu avec intérêt ces trente pages ; j'y ai reconnu un esprit observateur, un jugement solide qui voit promptement le vrai et le faux de chaque chose. L'analyse de cette brochure a pu vous prouver que M. Lorin est un auteur sérieux, nourri de la lecture de nos vieux moralistes français. Je le crois donc digne de vos suffrages, comme membre correspondant de la Compagnie. D'ailleurs, un de nos collègues doit vous présenter pour son admission un titre plus sérieux encore, en vous parlant de ses fables dont la morale est si vraie, la lecture si attachante, la versification si facile.

Digitized by Google

RAPPORT

A L'ACADÉMIE DE REIMS

Sur le Congrès des Délégués des Sociétés savantes de France, tenu au Luxembourg le 20 février 1851 et jours suivants ;

Par M. de MELLET,

Membre de l'Institut des Provinces de France, et de l'Académie de Reims.

—

Messieurs,

Le Congrès des Délégués des Sociétés savantes vient de se terminer après une session de neuf jours, qui a été parfaitement remplie, et pendant laquelle on a pu à peine épuiser et passer en revue toutes les questions qui avaient été soumises à ce parlement des forces scientifiques et artistiques de nos provinces. Cent cinquante délégués environ y ont représenté soixante-cinq Académies ou corps savants. Les différentes séances ont été successivement présidées par les hommes les plus éminents, parmi lesquels je nommerai M. Dumas, l'ancien ministre des travaux publics ; M. le comte de Montalembert, et enfin, pour la séance de clôture, Mgr le cardinal archevêque de Reims, que tous ont vu avec bonheur appelé à occuper un fauteuil sur lequel il jettait tant de

Digitized by Google

relief. La première séance a été présidée par l'illustre M. de Caumont, à qui la présidence appartenait de droit comme Directeur de l'Institut des provinces de France, sous les auspices duquel se tenait le Congrès.

Le but du Congrès était de rallier entre eux d'une manière uniforme les travaux des Sociétés savantes du pays, en indiquant à celles-ci les questions dont l'importance appelait plus particulièrement leur attention, et en leur signalant les règles pratiques qui pouvaient donner à leurs efforts une marche plus symétrique et plus concordante. Plusieurs Commissions, formées de membres s'étant réunis sous un même chef d'études, préparaient dans des réunions particulières les matières qui devaient revenir à la discussion dans les séances publiques. Les Présidents et les Commissions avaient été nommés par le Directeur de l'Institut des provinces. J'ai eu l'honneur de présider la Commission d'archéologie; les autres Commissions se sont réparties entre l'agriculture, les sciences naturelles et la littérature.

Je n'entrerai point ici dans le détail des questions aussi nombreuses que variées qui ont successivement passé à la discussion du Congrès et qui ont provoqué de sa part une série de vœux ou de résolutions. Je ne puis pour des matières aussi complexes qu'inviter l'Académie à prendre connaissance des procès-verbaux détaillés et imprimés des séances, qui sont entre les mains de M. Sutaine, l'honorable Président de l'Académie et l'un de ses représentants au Congrès des délégués.

J'ajouterai qu'il est indispensable que l'Académie veuille bien examiner à fond ces procès-verbaux, sans lesquels elle ne pourrait entrer suffisamment

Digitized by Google

dans l'esprit des Congrès, ni connaître les matières sur lesquelles le Congrès appelle les plus particulières préoccupations.

Je me bornerai, pour ce qui me concerne, à mettre en relief et sous les yeux de nos honorables confrères quelques considérations qui les mettront à même d'entrer dans l'esprit pratique de la réunion des délégués.

Pendant la session de 1850, il avait été décidé qu'un dépôt de toutes les publications faites par les Sociétés savantes de France serait établi dans la bibliothèque du Luxembourg, et que M. Chavin de Malan, bibliothécaire de ce palais, qui acceptait ce mandat de confiance, voudrait bien veiller à sa conservation. Conformément à cette décision, un grand nombre de Sociétés ont fait déposer leurs publications dans la bibliothèque du Luxembourg entre l'intervalle des deux sessions de 1850 à 1851. Le Congrès vient de renouveler le vœu que ce dépôt finît par être entendu par toutes les Sociétés savantes du pays, de manière à ce que tous les travaux intellectuels produits sur les différents points de la France, y fussent complètement représentés. Je demande donc à l'Académie la permission de l'inviter à faire déposer à la bibliothèque du Luxembourg non seulement les ouvrages résultant des travaux collectifs de ses membres, mais encore toutes les publications émanées des études particulières de ceux-ci.

Le Congrès des délégués avait également décidé, dans sa session de 1850, qu'un bulletin bibliographique et analytique des travaux des Académies de France serait publié dans la forme d'une revue mensuelle, et qu'une Commission permanente, prise dans

Digitized by Google

le sein de l'Institut des Provinces de France, serait chargée de la rédaction de ce bulletin, auquel toutes les Sociétés seraient invitées à souscrire. Cette décision a reçu son exécution ; j'ai l'honneur de déposer entre les mains de l'Académie le premier numéro de ce bulletin que le Congrès lui fait remettre comme spécimen et commencement de mise en pratique du projet, qui va s'accomplir sans interruption. Le bulletin bibliographique paraîtra tous les deux mois, en six cahiers pareils à celui que j'ai l'honneur de remettre à l'Académie : le prix de souscription est de 5 fr. par an. Je ne puis qu'engager l'Académie à s'abonner à ce bulletin, qui est destiné du reste à prendre plus d'extension que celle qui lui a été donnée pour le moment.

Dans sa session de 1851, le Congrès a invité les Sociétés savantes à charger les délégués qu'elles députeront aux réunions centrales subséquentes, de faire un rapport détaillé sur les travaux des corps savants qu'ils représenteront pendant le temps qui se sera écoulé depuis la dernière session.

Je ne terminerai pas cet aperçu sur les mesures d'ensemble que le Congrès de 1851 a proposées pour la coordonation des travaux des Académies de province, sans exposer à l'Académie de Reims que la Commission chargée cette année du compte-rendu des travaux des différentes Sociétés a rendu l'hommage et la justice les plus complets aux résultats produits par la Compagnie à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, et qui a bien voulu m'adopter pour un de ses représentants.

Un hommage également mérité a été rendu par la commission à l'illustre Cardinal-archevêque, fon-

Digitized by Google

dateur de l'Académie et promoteur de ce mouvement intellectuel dans la ville de Reims.

Enfin, Messieurs, permettez-moi, en terminant ce rapport, de vous faire connaître que M. le Président de la République ayant fait savoir au bureau du Congrès qu'il le verrait avec plaisir avant la séparation des délégués, celui-ci a eu l'honneur de lui être présenté par M. de Caumont, qui a désigné nominalement à M. le Président chacun des membres du bureau, avec l'indication des Sociétés auxquelles ils appartenaient : douze ont été ainsi admis auprès du Chef du pouvoir exécutif, auquel j'ai été désigné comme l'un des représentants de l'Académie de Reims.

Tels sont, Messieurs, les faits sur lesquels je désirais appeler plus particulièrement votre attention : je m'estimerai fort heureux si en vous engageant, pour ce qui me concerne, à entrer d'une manière complète dans les vues du Congrès et de l'Institut des provinces de France, je puis espérer que vous accueillerez avec bienveillance cet exposé résultant du mandat que vous aviez bien voulu me confier.

Digitized by Google

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

—

Lecture de M. Sornin.

—

RUINES DE L'ABBAYE D'ORVAL.

—

Messieurs,

J'ai eu occasion pendant les vacances dernières de visiter les ruines de l'abbaye d'Orval. Bien que ce soit entrer dans le domaine de l'archéologie, où nos savants antiquaires reconnaîtront bien vite mon inexpérience, j'ai essayé de retracer ce qu'a été cette vaste et puissante abbaye, et de dire ce qu'il en reste aujourd'hui.

Déjà M. Jeantin, président du tribunal de Montmédy, a publié, sous le titre de Chroniques de l'abbaye d'Orval, un livre où j'ai puisé les principales notions historiques sur les anciens possesseurs du pays ; mais j'ai cru qu'il pouvait être intéressant de resserrer en quelques pages les faits que le chroniqueur a dû disséminer dans son volume, d'après le plan qu'il avait adopté, en y ajoutant ce que j'ai pu apprendre moi-même auprès des anciens habitants.

—

Digitized by Google

Le voyageur qui franchit la frontière Belge, entre Carignan et Montmédy, rencontre devant lui des villages dont les noms lui rappellent qu'il est sur les terres de l'ancienne abbaye d'Orval. Ces villages, autrefois les faubourgs du riche monastère, sont restés debout lorsque le colosse est tombé, et comme pour garder le souvenir de cette puissance déchue, ont laissé à la suite de leur nom les mots : devant Orval ; mais Orval n'est plus, seulement les ruines les plus grandioses attestent ce qu'il était.

Depuis plus de cinq cents ans, de pieux ermites faisaient leur demeure dans les solitudes de la forêt de Chiny, et étaient en grande vénération dans tout le duché de Lorraine, lorsque, vers 1070, cinq moines bénédictins, venus de Calabre, obtinrent du comte Arnould, homme pieux et libéral, la donation de tout le terrain qui serait nécessaire pour leur établissement. Ils choisirent la partie de la forêt la plus reculée et la plus sauvage ; c'était une vallée couverte de racines, de ronces et de mauvaises plantes, mais arrosée d'eaux limpides. Les mains laborieuses des moines la défrichèrent rapidement et la transformèrent en une culture où ils trouvaient ce qui était nécessaire à leur sobre vie. Bientôt, sur le penchant de la colline, s'éleva une petite église, et déjà quelques cellules l'entouraient, quand un ordre de leur supérieur rappela les bénédictins en Italie.

C'est pendant le séjour de ces moines, qui n'avait pas duré plus de 40 ans, que le pays qu'ils habitaient reçut le nom d'Orval. La chronique qui fait connaître l'origine de ce nom est trop touchante pour que je la passe sous silence. Voici le résumé du récit qu'en donne un historien latin du XVI^e^ siècle.

Digitized by Google

Vers l'an 1076, le duc de Lorraine Godefroid, tué à la bataille d'Anvers, laissait une jeune veuve, Mathilde, fille et héritière du marquis de Toscane, et un fils à peine âgé de huit ans. Par les conseils de son cousin le duc de Bouillon, la duchesse se sépara de son fils et le confia, pour son éducation, à un savant ecclésiastique habitant le comté de Chiny. Mais, moins de deux ans après, cet enfant périt, par un accident fortuit selon les uns, tandis que d'autres attribuent sa mort à la méchanceté de ceux qui comptaient sur son héritage. Ainsi cruellement éprouvée, Mathilde quitta le pays de ses infortunes, et pendant plusieurs années vécut en Italie de douloureux souvenirs. Elle revint pourtant aux lieux témoins du trépas de son fils. La duchesse habitait la cour brillante du comte de Chiny; mais préférant la solitude aux plaisirs et aux fêtes, elle passait ses journées à l'ermitage des religieux Calabrais, auprès desquels elle trouvait dans la prière des consolations à son cuisant malheur.

Bien souvent, assise au bord de la fontaine qui coulait aux pieds de l'église, laissant tremper sa blanche main dans ces eaux de cristal, elle se livrait à ses profonds regrets et à ses tristes réflexions.

Un jour son anneau nuptial, l'anneau d'or qu'elle ne quittait jamais, s'échappa de ses doigts, et malgré les recherches empressées de ses serviteurs, il fut impossible de le retrouver. C'est alors que la duchesse, saisie de douleur, adressa à la Vierge Marie une fervente prière : « O Vierge des vierges, dit-» elle, digne mère du Christ notre Sauveur, je vous » supplie, dans votre bonté, de ne pas permettre » que je sois trompée dans mon désir; faites que

Digitized by Google

» je retrouve l'anneau submergé dans cette fontaine, » et je promets qu'alors ce lieu, placé sous votre » patronage, sera éternellement consacré au culte » de votre Fils notre Seigneur. »

A peine avait-elle terminé cette prière, que les eaux déplaçant elles-mêmes le sable qui tapissait le lit du ruisseau, découvrirent à ses yeux l'anneau d'or qu'elle cherchait. « Bénie soit cette vallée, dit-elle, et puisque j'y ai retrouvé mon or, qu'elle prenne le nom de Val d'Or; et une pierre élevée sur les bords de la source porta cette inscription: *Fons aureæ Vallis,* (Fontaine d'Orval.) C'est encore pour rappeler ce fait que, dans la suite, les armoiries d'Orval, en style héraldique, *portèrent d'argent à un ruisseau d'azur, d'où sortait une bague à trois diamants au naturel.*

La reconnaissance de la duchesse ne fut pas stérile. Elle tint sa promesse, et une donation, conservée depuis dans les archives du monastère, régla, d'une manière irrévocable, les limites et les dépendances de cet établissement. Elle donna de plus une forte somme d'argent pour construire une magnifique église, et l'évêque de Verdun vint peu après instituer le monastère d'Orval.

Cette belle figure de Mathilde, que nous retrouvons dans cette naïve histoire, est une des plus nobles et des plus imposantes du XII^e^ siècle. C'est elle qui soutint les papes Grégoire VII et Urbain II contre les empereurs d'Allemagne dans la question des investitures, et qui, après avoir servi la cause de la papauté, de son influence et de ses armes, fit encore au saint-Siége, en mourant, une donation solennelle de tous ses biens, riche héritage qui

Digitized by Google

composa depuis le *patrimoine de S^t Pierre*. Aussi Mathilde, connue en Italie sous le nom de la grande Comtesse, est-elle avec la reine Christine de Suède, la seule femme dont on voit le tombeau conservé encore de nos jours dans la Basilique du Vatican.

Le monastère, fondé par Mathilde et adopté par les comtes de Chiny, prit un rapide accroissement. Aux bénédictins de Calabre, rappelés en 1110, succédèrent des chanoines réguliers jusqu'en 1131 ; mais le relâchement de la discipline ne tarda pas à s'introduire parmi ces derniers : aussi, pour remédier à des abus graves, sur la demande du comte de Chiny, le saint fondateur de l'abbaye de Citeaux dut envoyer quelques uns de ses disciples qui firent revivre à Orval l'austérité des mœurs et la parfaite observance de la règle. C'est de l'établissement de ces Bernardins que date la prospérité de l'abbaye. Reconnue par le pape Innocent II en 1141, protégée par la noblesse et vénérée dans tout le pays, elle ne cessa de s'enrichir, et le nombre de ses religieux de s'accroître. Cependant, vers le milieu du XVII^e^ siècle, une nouvelle réforme fut nécessaire ; des religieux de l'ordre de saint Benoit vinrent remplacer les Bernardins, et dès lors la régularité régna dans cette maison jusqu'à sa fin.

Pour se faire une idée de la richesse et de la puissance à laquelle était parvenue l'abbaye d'Orval au XVIII^e^ siècle, il suffit de dire que, d'après des documents authentiques, le revenu annuel de l'abbaye était de plus de douze cent mille livres (près de trois millions de notre époque), et que les territoires, villes, villages, hameaux, fermes, tributaires de ce revenu, étaient au nombre de plus de trois cents.

Digitized by Google

Une ancienne gravure nous a conservé exactement le dessin de l'abbaye des Bernardins, telle qu'elle existait avant les dernières constructions des Feuillants. Il faut avouer qu'il est difficile de trouver nulle part maintenant un établissement aussi grandiose. On ne sait ce que l'on doit le plus admirer, de cette belle église gothique, de ces cloîtres, de ces nombreux ateliers d'ouvriers de toutes les industries, ou de ces belles terrasses qui, érigées en gradins plantés d'arbres et garnis d'espaliers, n'étaient que la continuation des cours spacieuses et des splendides jardins que renfermait la vaste enceinte. Mais l'abbaye avait encore reçu un accroissement lors de l'installation des derniers religieux. Une nouvelle église, plus vaste et plus riche que la première, avait été bâtie, de nouvelles cellules et de nouveaux ateliers avaient été ajoutés aux premiers. On se fera une idée exacte de l'ensemble par le récit suivant, que j'extrais de l'ouvrage de M. Jeantin.

« Dans le fond du vallon, sur un immense quadrilatère de 22,500 mètres carrés (225 ares), » qu'on se figure un Louvre, achevé sur trois faces, » et qui devait se composer de quatre corps de bâtiments, de style et de dimensions uniformes, » reliés à chaque angle par une tour ou pavillon. » Au centre de la principale façade, au dessus d'un » portail richement ciselé, s'élève, superbe et resplendissant de lumière, de dorure et de majesté, le » splendide vaisseau dédié à saint Bernard, avec sa » tour et sa coupole supportées par les statues colossales des quatre évangélistes; et à l'arrière, le » clocher dont la flèche, bravant la foudre, s'élance » audacieuse jusque dans les nues.

Digitized by Google

» Tout à l'entour sont des *fabriques* de toutes formes ; ici, au sud, *l'ancien couvent des Bénédictins et l'église Sainte-Marguerite ;* là, à l'est, quelques derniers vestiges de *la chapelle des premiers ermites ;* plus loin du même côté, et toujours à l'est, la *scierie mécanique*, les *deux moulins à blé*, les *deux brasseries*, les *deux distilleries*, la *tannerie*, la *lavanderie*, la *boulangerie*, les *cuisines*, la *maréchalerie*, les *écuries*, les *magasins* de toutes fins et destinations ; de l'autre côté, à l'ouest, la *tour du Braconnier* et le *premier couvent des Bernardins*, l'*ancienne église Notre-Dame d'Orval* et la *chapelle de Montaigu ;* puis la *draperie*, la *serrurerie*, les *ateliers des beaux arts* et *ceux de tous les métiers.*

» Le tout est encadré par le triple *amphithéâtre* des *cinq terrasses de droite*, des *cinq terrasses de gauche*, du bâtiment de la *serre* et des bois qui se relèvent dans le lointain jusqu'au pied de la *tour de Brunehaut.* »

Tel était le tableau que présentait l'abbaye d'Orval en 1793.

Que si l'on pénètre dans l'intérieur des édifices, et qu'à l'aide des souvenirs des anciens moines encore existants, ou des anciens habitants du pays, on remette ces pierres les unes sur les autres ; que l'on replace ces grands marbres noirs, ces ogives élancées, ces hautes colonnes ; qu'on rétablisse en leurs places ces statues, ces tableaux, brisés par le canon ou détruits par l'incendie ; qu'on recueille, en un mot, ces produits de la haute intelligence et de la merveilleuse habileté des pieux cénobites, on demeurera persuadé que les religieux d'Orval ont

Digitized by Google

contribué plus que tout autre couvent de cet ordre si illustre, au progrès et au perfectionnement humanitaire. Là plus que partout ailleurs on a vu, pour rappeler les paroles d'un célèbre économiste, les abbés les plus vénérés pour leurs vertus s'occuper d'architecture, faire élever des temples, encourager les artistes, faire éclore leurs chefs-d'œuvre, diriger des travaux agricoles, faire bâtir des moulins, édifier des usines et peupler des étangs.

Mais le temps était venu où la révolution française allait lancer ses terribles armées hors de ses frontières.

Le 12 juin 1793, la brigade du général Loison venait de camper devant le monastère pour exécuter les vengeances de la Convention. Le comité de salut public ne pardonnait pas aux moines d'avoir accueilli les émigrés français, et il savait que Louis XVI devait trouver l'hospitalité dans ce couvent le jour de son arrestation à Varennes. Déjà plusieurs tentatives avaient été faites par divers détachements pour pénétrer dans l'abbaye ; mais cette fois-ci les moines ne pouvaient résister, puisque leurs défenseurs étaient bloqués dans Luxembourg. Aussi durent-ils ouvrir leurs portes aux cavaliers qui s'y présentèrent. La journée se passa au milieu du désordre, du trouble, des orgies, sans insulte cependant contre la personne des moines, qui continuèrent leurs exercices religieux. Mais la nuit vint, et avec elle commença la dévastation d'Orval et la fuite de ses habitants épouvantés. L'abbé et les moines avaient pu s'échapper par un souterrain, emportant avec eux les archives et les objets les plus précieux du trésor ; et ils étaient parvenus, par des chemins détournés,

Digitized by Google

à gagner Luxembourg. Mais le butin qu'ils laissaient était immense. On en chargea plus de six cents chariots, qui furent dirigés sur Sedan, Metz et Verdun.

Ce n'était pas assez ; l'abbaye d'Orval était vouée à une entière destruction. Puisque les boulets ne sauraient entamer ces épaisses murailles, après le pillage, l'incendie. Six cents cordes de bois, amassées dans les magasins, sont distribuées dans tous les cloîtres et les divers bâtiments, et bientôt tous ces foyers confondus deviennent un océan de flammes, où les prodiges des arts, les trésors des siècles demeurent engloutis. C'était le 23 juin 1793.

Que reste-t-il d'Orval, aujourd'hui ? Des pierres amoncelées, quelques parchemins déposés au chef-lieu de la province, et les traditions qu'ont laissées les anciens moines, dont le dernier est mort il y a peu d'années.

Les ruines respectées par les divers propriétaires qui se sont succédés dans ces derniers temps, attirent de nombreux pélerins. Il est encore facile de reconstruire par la pensée ce qui n'existe plus, et la grandeur des souvenirs qui s'y rattachent rend cette visite des plus précieuses pour les adeptes de cette science qu'on nomme l'archéologie, et qui renferme tous les éléments de la philosophie de l'histoire.

Parmi les traditions qui se rapportent à l'abbaye d'Orval, il faut citer une célèbre prophétie, qu'on attribue à l'un des religieux de ce monastère.

Cette prophétie, intitulée : *Prévisions certaines révélées par Dieu à un solitaire, pour la consolation*

Digitized by Google

des enfants de Dieu, daterait, dit-on, de 1544 : elle a pour but de faire connaître les principaux événements du XIX^e^ siècle. Tout ce qu'on peut dire touchant l'authenticité de cette pièce c'est que, de 1793 à 1828, plusieurs témoignages paraissent indiquer son existence ; seulement, le texte était-il le même? A partir de cette dernière époque, le doute n'est plus permis ; car une enquête de M^gr^ l'évêque de Verdun, faite en 1849, a constaté positivement que des copies du texte que nous possédons existaient dans cette ville en 1828. Nous pourrons plus tard faire connaître à l'Académie cette pièce intéressante.

Messieurs, j'ai terminé ma tâche dans les limites resserrées que je m'étais tracées. On trouvera dans l'ouvrage de M. Jeantin des détails sur l'architecture et les décorations des divers édifices, sur les cérémonies du culte et sur la haute justice dont les abbés étaient les dispensateurs, ainsi que sur la vie intérieure des moines. Il me suffit d'avoir essayé de vous intéresser à la mémoire de quelques hommes qui ont rendu de grands services à la religion, aux arts et aux sciences.

Digitized by Google

Lecture de M. Bandeville.

—

RAPPORT

SUR UN OUVRAGE DE M. F. GUÉRIN, INTITULÉ :

Manuel des Conciles, etc.

—

Séance du 24 janvier 1851

—

Messieurs,

Vous m'avez chargé de vous rendre compte d'un ouvrage qui vous a été adressé par M. F. Guérin, rédacteur en chef du *Mémorial catholique*, et qui a pour titre : *Manuel de l'histoire des Conciles*, ou *Traité théologique, critique, historique, etc., des Conciles et Synodes*. Déjà je connaissais cet ouvrage, qui a paru en 1846, dans l'Encyclopédie catholique, et que son importance a fait tirer à part, dans un format plus commode, pour le mettre à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs. Je l'ai relu avec une nouvelle attention, et je n'en ai que mieux apprécié le mérite.

Dans une courte introduction, l'auteur démontre l'utilité générale de l'étude des conciles, étude nécessaire pour un ecclésiastique, qui doit connaître les décisions de l'Eglise, et qui trouve là un code complet de ce qui a été statué touchant la foi, la

Digitized by Google

morale et la discipline; étude édifiante pour le fidèle, qui peut suivre de siècle en siècle la constante sollicitude des pasteurs, pour diriger le troupeau de Jésus-Christ dans le sentier des règles évangéliques; étude intéressante pour le savant, qui y découvre l'origine de ce qu'on admire le plus dans les lois modernes; car, comme le dit notre auteur, « c'est » de là qu'a été tiré tout ce qu'il y a de bon, de » grand, d'équitable, dans toutes les conventions, » chartes, contrats, et institutions des peuples (p. 1).»

L'ouvrage de M. Guérin est divisé en trois parties.

Dans la première, qui contient quinze chapitres, il traite des conciles en général; il donne la définition et la distinction de ces grandes assemblées; il en indique l'origine et l'institution; il en démontre l'autorité, soit en matière de foi, soit en matière de discipline; il fait voir à qui appartient le droit de convoquer, de présider et de confirmer les conciles; il parle du rang que doivent occuper ceux qui y assistent, des cérémonies qui y sont observées, des travaux qui s'y font, des décrets qui y sont rendus. — Enfin, c'est une sorte de traité complet, où l'auteur, puisant toujours aux meilleures sources, a recueilli tout ce qui peut être dit sur cette importante matière. — C'est sans doute pour se conformer à la manière de parler de certains auteurs, que M. Guérin distingue quatre sortes de conciles: « l'œcuménique ou général, le national, le pro- » vincial et le diocésain (p. 9).» Il reconnait lui-même un peu plus loin que le nom de *Conciles* ne peut pas être exactement appliqué aux synodes diocésains, puisque ce ne sont pas des assemblées d'évêques.

Digitized by Google

Quant au *Concile national*, nous lui dirons, d'après l'éminent auteur de la *Théologie dogmatique*, que « cette dénomination est impropre : on peut bien » l'appliquer à une assemblée du clergé convoquée » par le roi, pour traiter des affaires de l'Etat plutôt » que de l'Église ; mais elle ne convient point à » un concile proprement dit ; une nation, comme » nation, ne forme point une circonscription ecclé- » siastique (*Théol. dogm.*, tom. I, p. 615.) »

La seconde partie est comme le point capital de l'ouvrage : elle contient plus de 600 pages. Elle renferme, par ordre chronologique, la nomenclature et l'analyse de tous les conciles généraux ou particuliers qui se sont tenus depuis le premier siècle jusqu'à nos jours, avec les motifs qui les ont fait convoquer, les décisions qui y ont été prises, etc. Ici, l'auteur s'est principalement aidé du travail des Bénédictins dans *l'Art de vérifier les dates* ; mais il a su compléter l'œuvre des savants religieux par de nombreuses additions, surtout pour ce qui regarde le dernier siècle et les temps actuels. On peut dire de cette partie que c'est une sorte de tablettes chronologiques pour l'histoire ecclésiastique. On y voit, en effet, apparaître, par ordre de date, toutes les questions qui se sont agitées dans l'Eglise, les erreurs, les schismes qu'elle a eus à combattre, les entreprises qu'elle a dû réprimer, les abus qu'il lui a fallu extirper, les modifications que le temps lui a fait introduire dans sa discipline ; et, au milieu de toutes ces luttes, sa foi se maintenir toujours invariable, sa morale toujours pure, son autorité toujours respectable. « C'est une chose admirable, dit notre » auteur (p. 4), que dans le grand nombre de conciles

Digitized by Google

» reçus dans l'Eglise, on voie la même croyance en-
» seignée partout ; que dans une si longue suite de
» siècles, les évêques, héritiers de l'esprit de Dieu
» et des apôtres, et leurs successeurs, quoique de diffé-
» rentes nations, animés d'un même esprit, se soient
» toujours réunis dans la même foi, aient étouffé
» les troubles dès leur naissance, rendu la paix à
» l'Eglise par la condamnation des hérétiques ; au
» lieu que ceux-ci, se combattant les uns les autres,
» se sont divisés en plusieurs sectes, et ont donné,
» non seulement par la nouveauté de leur doctrine,
» mais encore par la contrariété de leurs opinions,
» des preuves évidentes de leur schisme. » — Il était impossible que dans la liste d'un si grand nombre d'assemblées tenues dans toutes les parties du monde, pendant plus de 18 siècles, il n'y eût pas quelques lacunes, au moins pour les conciles les moins importants, et qui ne se trouvent pas dans les collections. Pour ce qui concerne la province de Reims en particulier, j'ai eu occasion de signaler à M. Guérin quelques omissions dont il a pris note, et qu'il se promet de réparer dans une autre édition.

Dans la troisième partie, l'auteur, analysant le savant *Traité* de Salmon *sur l'étude des conciles*, s'attache à prouver l'utilité de ces assemblées sous le triple rapport du dogme, de la morale et de la discipline ecclésiastique. Il rappelle les décisions des souverains pontifes, les décrets des conciles généraux ou particuliers, qui en prescrivent la réunion ; puis il s'écrie, *(page 732)* : « Comment donc se fait-il qu'après tant
» de prescriptions réitérées de siècle en siècle ;
» qu'après tant de conciles généraux ou particuliers
» qui tous ont ordonné la tenue des conciles provin-

Digitized by Google

» ciaux et des synodes diocésains ; qu'après les re-
» montrances de tant de papes, de pères de l'église
» et d'écrivains ecclésiastiques de la plus grande au-
» torité, qui ont montré l'urgence et la nécessité de
» ces assemblées, et qui les ont déclarées un moyen
» sûr et puissant d'entretenir la foi et les mœurs
» parmi les fidèles, et la discipline ecclésiastique parmi
» le clergé ;... comment se fait-il qu'après l'ordre
» formel du dernier concile général, qui a renouvelé
» les décrets précédents et résumé en lui toute la
» tradition, les conciles provinciaux et même les
» synodes diocésains soient tombés en désuétude
» parmi nous ? » Après avoir cherché la cause de cette interruption dans certaines maximes qui ont longtemps prédominé, et qui, sous le nom de *libertés*, ont assujéti chez nous l'église au pouvoir temporel, l'auteur insiste sur la nécessité de revenir à l'usage des conciles et des synodes. Il démontre qu'à l'exception des articles organiques, qui toutefois le gênent peu, il n'y a point de loi qu'on puisse invoquer contre le rétablissement de ces réunions. — Ce vœu, qui était exprimé en 1846, a reçu son acomplissement par la célébration des conciles provinciaux qui se sont tenus, en 1849 et 1850, dans plusieurs villes de France, d'Italie et d'Allemagne.

Avant le travail de M. F. Guérin, il avait paru beaucoup d'ouvrages du même genre. Sans parler des grandes collections, qui ont le double inconvénient de n'être à la portée ni de tous les lecteurs, ni de toutes les bourses, il existe un assez grand nombre d'ouvrages analytiques, que notre auteur lui-même indique à la fin de son livre. Parmi ces analyses, il en est sans doute de plus volumineuses que celle dont

Digitized by Google

je vous entretiens : l'ouvrage de D. Richard, entre autres, ne compte pas moins de cinq volumes in-4°, y compris le supplément ; mais on peut dire qu'il n'en est aucune qui soit écrite dans un meilleur esprit, aucune qui soit aussi complète, malgré les lacunes dont j'ai parlé. — Ce qui distinguera toujours l'œuvre de M. Guérin de celle de ses devanciers, c'est 1° la liste des conciles tenus sur les différents points du globe dans le cours du 18e et du 19e siècle ; 2° des notes curieuses sur les conciles prétendus nationaux, convoqués à Paris en 1797 et 1801 par les évêques constitutionnels de France ; 3° des détails peu connus sur le fameux concile national, assemblé en 1811 par la volonté impériale, avec un éclat extraordinaire, et dissous peu de temps après, par la même volonté, avec bien peu de cérémonie, etc.

Des critiques un peu sévères ont censuré le travail de M. Guérin, non pas qu'ils y aient trouvé aucune maxime répréhensible, si ce n'est peut-être quelques idées ultramontaines qui leur plaisaient peu ; mais ils ont trouvé mauvais qu'un laïque, sans aucune espèce de mission, se permît d'écrire sur des matières purement théologiques. M. Guérin avait prévu et réfuté d'avance cette objection : « Lorsqu'un fidèle, » dit-il, désire prendre la plume pour combattre les » ennemis de l'Église, puisque la plume est dans ce » siècle, suivant l'expression d'un digne prélat, » l'instrument du combat ; il ne prétend nullement » enseigner, ni commander, ni imposer à qui que » ce soit ses opinions ; il dit ce qu'il croit être la » vérité ; il apporte le tribut de son zèle et des » lumières qu'il a reçues de Dieu ; il propose sim- » plement son avis, et là se borne sa mission. »

Digitized by Google

Avant lui un grand écrivain, auquel les critiques susdits auraient pu adresser le même reproche, M. de Maistre, avait dit : (*du Pape, disc. prélim.* § *1.*) « Il pourra » paraître surprenant qu'un homme du monde s'attri- » bue le droit de traiter des questions qui, jusqu'à » nos jours, ont semblé exclusivement dévolues au » zèle et à la science de l'ordre sacerdotal, j'espère » néanmoins que... tout lecteur de bonne volonté... » m'absoudra de toute tache d'usurpation. En premier » lieu, puisque notre ordre s'est rendu, pendant le » premier siècle, éminemment coupable envers la » religion, je ne vois pas pourquoi le même ordre ne » fournirait pas aux écrivains ecclésiastiques quelques » alliés fidèles qui se rangeraient autour de l'autel » pour écarter au moins les téméraires, sans gêner » les lévites. Toute science d'ailleurs doit toujours, » mais surtout à cette époque, une espèce de *dîme* » à celui dont elle procède ; car c'est lui qui est *le Dieu* » *des sciences, et c'est lui qui prépare nos pensées* » (1. reg. 2). Une autre considération encore n'a pas » eu peu de force pour m'encourager. Le prêtre qui » défend la religion fait son devoir, sans doute, et » mérite toute notre estime ; mais auprès d'une foule » d'hommes légers ou préoccupés, il a l'air de dé- » fendre sa propre cause ; et quoique sa bonne foi » soit égale à la nôtre, tout observateur a pu s'aper- » cevoir mille fois que le mécréant se défie moins de » l'homme du monde, et s'en laisse assez souvent » approcher sans la moindre répugnance. — Me » sera-t-il encore permis de le dire ? Si l'homme qui » s'est occupé toute sa vie d'un sujet important, qui » lui a consacré tous les instants dont il a pu disposer, » et qui a tourné de ce côté toutes ses connaissances ;

Digitized by Google

» si cet homme, dis-je, sent en lui je ne sais quelle
» force indéfinissable qui lui fait éprouver le besoin
» de répandre ses idées, il doit sans doute se défier
» des illusions de l'amour-propre; cependant, il a
» peut-être quelque droit de croire que cette inspi-
» ration est quelque chose, si elle n'est pas dépourvue
» surtout de toute approbation étrangère. »

Pour notre part, nous ne pouvons que féliciter l'auteur, et du courage qui lui a fait entreprendre une œuvre de ce genre, et de la manière dont il l'a accomplie. — Le *Manuel de l'histoire des Conciles* n'est pas le seul livre qui soit sorti de la plume de M. Guérin : on lui doit encore plusieurs ouvrages de piété, et un assez grand nombre d'écrits polémiques. Puis, comme je l'ai dit, il est rédacteur en chef du *Mémorial catholique* ; c'est assez vous dire qu'en vous proposant M. Guérin comme membre correspondant de l'Académie, je vous présente un écrivain à la fois érudit et laborieux.

Digitized by Google

Lecture de M. Duquénelle.

—

RAPPORT

SUR L'OUVRAGE DE M. DE FONTENAY, AYANT POUR TITRE :

Nouvelle Étude de Jetons,

Présenté à l'Académie de Reims.

—

Séance du 10 *Février* 1851.

—

Parmi les monuments numismatiques qui ont trouvé place dans les collections, il est une série qui, jusqu'à nos jours, a été presque complètement négligée, ce sont les pièces désignées sous le nom général de jetons : la bizarrerie des types, la diversité des langues employées pour les légendes, quelquefois même l'absence de légendes, présentaient des difficultés regardées comme insurmontables par les antiquaires, qui, d'ailleurs, trouvaient dans la numismatique ancienne un travail récréatif et des attributions faciles. Mais quand cette mine fut épuisée, quand on eut étudié et classé tout ce qu'avaient produit les Grecs et les Romains, il fallut un aliment nouveau à cet esprit de recherches qui caractérise le XIX^e^ siècle. Le moyen-âge était à exploiter. Ce fut vers cette époque que se reporta l'ardeur archéologique. Malgré

Digitized by Google

l'obscurité qui l'enveloppait de toute part, l'étude des monnaies royales et baronnales fut courageusement abordée, heureusement expliquée. Cependant cette partie de la numismatique offre encore un champ vaste aux recherches; chaque jour voit éclore quelques publications qui ont pour objet de compléter l'histoire métallique de la France.

M. de Fontenay, pour sa part, a entrepris l'étude des jetons, et le volume qu'il a présenté à l'Académie n'est pas son premier ouvrage en ce genre; il nous le dit lui-même dans sa préface. Un premier travail, sous le titre de *Fragment d'Histoire métallique*, a reçu l'approbation de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; mais, en même temps, il ajoute franchement que cet essai contenait des erreurs inséparables de ses premières études : aussi fait-il connaitre quelques rectifications que lui ont signalées des critiques bienveillantes.

Son nouvel ouvrage commence par la définition des jetons, puis l'exposé des arrêts concernant leur fabrication, et la différence qui existe entre les droits des graveurs et des tailleurs-graveurs. En parlant de l'exécution de ce genre de médailles, M. de Fontenay dit :

« En général, les arts ont, comme la civilisation, » des périodes caractéristiques; quand un État est » grand et florissant, les œuvres qu'il voit éclore » sont belles; quand la discorde agite la société, » les œuvres sont, à peu d'exceptions près, maigres, » sans style, et comme produites à la hâte dans l'in- » certitude du lendemain. Voici, en cette matière, » l'opinion du premier consul sur l'époque qui avait » précédé son avènement au pouvoir :

Digitized by Google

Paris, 20 Thermidor an x de la République.

Au Ministre de l'Intérieur.

« J'ai donné ordre, citoyen Ministre, de faire » frapper plusieurs médailles ; celles que l'on a » frappées sont d'un si mauvais style qu'elles déshonorent aux yeux de la postérité notre siècle, » dans lequel les arts ont été portés à un plus haut » degré que dans les siècles passés.

« Je vous salue.

« BONAPARTE. »

Les réflexions de l'auteur, et le jugement sévère, mais juste, du premier consul, pourraient être avec raison appliquées aux productions numismatiques de la révolution de 1848. Ces productions, du reste, ont été appréciées, non en France, mais en Belgique. Dans la *Revue numismatique Belge* (tome 6, page 192), on lit : « Il a paru en France, à l'occasion de la révolution de 1848, une innombrable quantité de prétendues médailles, grossières et ridicules parodies de la numismatique, dont le résultat sera probablement de dégoûter des collections de médailles modernes. Quel intérêt, en effet, peuvent avoir ces morceaux de plomb coulés dans des moules de cuivre ou de plâtre par deux ou trois farceurs industriels, spéculant sur le désir qu'ont toujours les amateurs de compléter leur suite ? Ces pièces, fruit du caprice individuel, n'émanent nullement des clubs, des sociétés ou des personnages auxquels on les attribue. Sans aucun caractère d'authenticité, elles n'ont pas, comme quelques médailles de la première révolution, le mérite de peindre leur époque ; leurs légendes de sauvages, leurs em-

Digitized by Google

blèmes de cannibales ne sont pas de notre siècle : l'*honneur* et le *profit* doivent en revenir à MM***. »

Mais revenons à nos jetons. Après ces considérations préliminaires, M. de Fontenay passe en revue un bon nombre de pièces qu'il apprécie au point de vue historique et artistique. Nous aurions aimé, dans ce travail, un ordre quelconque ; mais nous avouerons avec l'auteur qu'il était difficile, impossible même, de classer cette masse considérable de médailles d'époques, de localités et de style si variés ; aussi est-ce sans étonnement qu'après la description des pièces frappées sous les ducs de Bourgogne et Louis XIII, nous voyons une série que l'auteur nomme *jetons d'amour*, dont les légendes et les emblèmes sont d'une naïveté qui rappelle les temps romanesques, et que notre époque ne peut comprendre. Il décrit ensuite une série de devises qui, selon M. de Fontenay, doivent, pour être bonnes, se composer d'une représentation matérielle et de paroles propres à éclaircir la représentation. Cette exigence n'est pas satisfaite par l'examen de toutes les pièces qu'il étudie, notamment de celle décrite page 28. Cette médaille représente, au droit, deux forgerons frappant à coups de marteaux une tête placée sur une enclume, avec cette légende : *Unicus est specie.* Au revers, un âne portant dans un panier trois têtes, qu'à la coiffure on reconnaît pour des têtes de femmes. Sur le bât, est monté un singe armé d'un fouet; pour légende : *Omne ferens malum.* Elle porte la date de 1660. Il y a, comme on peut le voir, une grande différence entre cette médaille et les jetons d'amour de la même époque. M. de Fontenay, par convenance, n'ose en faire l'attribution ; nous imi-

Digitized by Google

terons sa réserve, et, pour excuser l'auteur de cette satyrique médaille, nous dirons que des malheurs personnels ont pu seuls le rendre aussi aveugle et aussi injuste.

En parlant des jetons historiques, l'auteur dit : Lorsqu'on sera parvenu à former la collection complète des jetons, il sera facile d'écrire l'histoire de France pendant plusieurs siècles, non seulement pour les faits généraux, mais encore pour les moindres détails. Puissent ces paroles être entendues de tous les amateurs ; que tous ils suivent l'exemple que donne M. de Fontenay en décrivant les principales pièces de sa collection ; et, guidées par le blason, ses attributions sont positives. Dans cette série figurent les jetons royaux ; mais, avec les légendes historiques, apparaissent ces légendes flatteuses inventées par les courtisans. Ici, l'auteur est très sobre de citations ; nous l'en félicitons, car, outre qu'elles ne sont pas l'expression de la vérité, elles ont été décrites dans des ouvrages spéciaux.

Après quelques pièces des municipalités les plus importantes, nous arrivons aux jetons de confréries et de corporations, parmi lesquels nous remarquons la médaille de MM. les arquebusiers de Reims ; puis viennent les jetons de villes, de personnages historiques. Ici seulement quelques privilégiés sont indiqués, et cependant la liste en serait longue et intéressante, surtout pour la science héraldique, les armoiries étant fidèlement représentées ; mais l'auteur était soumis à un cadre trop restreint, qu'il lui était interdit de franchir.

Au sujet des pièces désignées sous le nom de *jetons*, qui sont personnelles à des individus, nous

Digitized by Google

partagerons l'opinion de M. de Fontenay. Ces pièces ont sur celles dites *capitulaires* une valeur archéologique plus grande, car elles ont été frappées par ordre des seigneurs qui y ont placé leurs armoiries. Elles sont donc d'un grand intérêt, et peuvent donner lieu à des dissertations historiques d'un haut intérêt : nous en voyons un exemple dans cet ouvrage au sujet d'un jeton au nom de Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre.

Puis vient une série de *mereaux*. Tant que l'on n'aura pas défini la valeur de ce mot, il sera difficile de s'entendre sur l'origine des mereaux. Généralement considérés comme des jetons de présence destinés à constater l'assiduité des chanoines aux cérémonies religieuses, ils présentent une grande variété d'emblêmes sans autre intérêt que les noms des localités et les noms des saints vénérés dans chaque pays. Parmi tous ceux que l'auteur décrit, nous en remarquons un de Reims ; nous l'acceptons volontiers, quoique rien ne justifie entièrement cette attribution. En voici la description : S^{t} Paul debout, nimbé, tenant un livre ouvert et s'appuyant sur une épée ; dans le champ, un R couronné, un croissant et les initiales S. P. (Sanctus Paulus). Au revers, un grand R dans un croissant couronné, accosté des lettres S. P. et de deux fleurs de lis.

Pour rompre la monotonie inséparable d'un catalogue, l'auteur se livre à quelques citations, qui ne sont pas sans intérêt ; ainsi, au sujet d'une pièce de la fabrique de Saint-Nicolas-des-Champs de Paris, il donne cette légende historique :

Saint Nicolas, évêque de Myre, voyageait dans son diocèse. Il entre un jour dans une hôtellerie,

Digitized by Google

où il lui est miraculeusement révélé que l'hôtesse avait tué trois enfants, dont elle avait mis les corps à saler dans un baquet. Le saint prélat se fait représenter l'horrible vase, et, imposant sur ces trois jeunes victimes le signe de la croix, il les rappelle à la vie. Voilà pourquoi, dans les tableaux et dans les images, on voit constamment saint Nicolas opérant ce miracle ; et, dans le but d'en perpétuer le souvenir, les enfants l'ont pris pour patron.

Il serait trop long de vous décrire toutes les pièces qu'a savamment étudiées M. de Fontenay. Pour vous donner une idée de cet ouvrage, nous dirons qu'il contient près de 300 médailles habilement dessinées, reproduites avec une fidélité au dessus de tout éloge, et qui font regretter que l'auteur n'ait pas fait plus encore.

En terminant son travail, M. de Fontenay ajoute : « La science numismatique manque d'ouvrages élémentaires. La branche que nous avons cherché à exploiter est nouvelle ; il fallait, en quelque sorte, une initiation. Puissions-nous avoir réussi à faciliter les recherches, à développer un goût dans lequel nous avons trouvé un agréable passe-temps. » Nous répondrons à l'auteur que son travail sera un stimulant puissant pour les collectionneurs, qui s'empresseront de publier les médailles de leurs localités, et que l'impulsion qui résultera pour la numismatique de la lecture de son ouvrage, sera la réalisation de ses vœux ; mais nous demandons en même temps à ses imitateurs de faire preuve d'une érudition aussi ingénieuse et aussi profonde que celle de M. de Fontenay.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

LES LIGURES,

Par M. **AZAIS**, membre correspondant.

—

L'histoire des langues est la base
de celle des nations.
EICHHOFT.

La Ligurie, dans le temps où elle était connue sous ce nom, comprenait cette longue côte renfermée entre l'Apennin et la mer, depuis la Macre jusqu'à la frontière de la mer. Elle s'étendait, en outre, dans les pays situés entre l'Apennin et le Pô, depuis les Alpes jusque vers la Trebia. C'est aujourd'hui l'État de Gênes, le Marquisat de Montferrat avec la partie du Piémont et du Milanais qui se trouve au midi du Pô (1).

Les historiens représentent les anciens Ligures comme des hommes féroces et sauvages, habitant un sol stérile, ingrat et montagneux, menant une vie dure et laborieuse, associés à des femmes aussi féroces et aussi sauvages qu'eux, sobres, intrépides, mais rusés, et joignant l'astuce à la bravoure pour défendre leur liberté contre les attaques incessantes du peuple Romain (2).

(1) *Gibrat*, Géographie ancienne, tome I, page 422.

(2) Ligures patriam habitantes asperam, ac omninò sterilem, plurimo labore continuoque vitam agunt.... in terrâ cubant; rari sub tecto aut

Digitized by Google

Mais les Ligures qui, après une résistance aussi longue qu'opiniâtre, furent soumis à la domination Romaine, l'an de Rome 638 (1), étaient-ils originaires d'Italie, et partirent-ils de là pour occuper les côtes de la Méditerranée depuis l'embouchure du Var jusqu'aux Pyrénées orientales, et pénétrer ensuite dans la péninsule Ibérique ? N'étaient-ils pas, au contraire, originaires d'Ibérie ? Et n'est-ce pas des champs Ibériens qu'ils partirent pour traverser les Pyrénées, occuper la côte de la Méditerranée depuis les Pyrénées orientales jusqu'à l'embouchure du Var, passer les Alpes et s'établir en Italie ?

Cette question ne manque pas de difficultés, parce que les faits auxquels elle se rattache ne remontent pas à moins de quinze ou seize siècles avant J.-C. (2).

Les savants auteurs de l'histoire du Languedoc disent, en parlant des Ligures, qu'on en ignore la véritable origine (3). Autant en avait dit, avant eux, Denys d'Halicarnasse dans ses *Antiquités Romaines* (4).

L'auteur de la statistique des Bouches du Rhône dit qu'il est probable que les Ligures étaient d'origine Celtique, et que ce nom fut donné aux Celtes qui se fixèrent sur les bords de la Méditerranée (5). Mais

in tuguriis jacent.... Feroces sunt et acuti ingenii, non in bello solùm, sed in communi vitâ... Mulieres quoque virorum labores perferunt.... Denique mulieres virorum, viri ferarum robur et vires habent. — *Diodorus Siculus*, lib. 6, cap. 9.

(1) *Gibrat*, Géographie ancienne, tome 1er, page 433.

(2) *Amédée Thierry*, Histoire des Gaulois, tome 1er, pages 8 et 9.

(3) Histoire de Languedoc, tome 1er, page 37.

(4) Ligures multas Italiæ partes habitant, Galliæ etiam quasdam incolunt. Ultra autem sit eorum patria incertum est. — *Rom. Ant.* lib. 1.

(5) Tome 2, page 10.

Digitized by Google

cette opinion, qui n'est appuyée d'aucune preuve, tombe devant le témoignage de tous les historiens, qui font des Ligures un peuple tout différent des Celtes, un peuple ayant une langue, une origine, qui n'avaient rien de commun avec la langue et l'origine des Celtes.

Micali, dans son ouvrage sur l'*Italie avant la domination des Romains*, après avoir mis en fait que les Ligures étaient originaires d'Italie, ajoute qu'ils étaient peut-être un démembrement de l'antique nation des Ombriens (1).

M. Amédée Thierry, dans son *Histoire des Gaulois* (2), ne balance pas à considérer les Ligures comme originaires d'Ibérie. Voici ce qu'il dit de leur origine et de leur établissement dans les Gaules et dans l'Italie : « Les victoires des Celtes, au midi des Pyrénées, » eurent, pour leur patrie, un contre-coup funeste. » Tandis qu'ils se pressaient dans l'occident et dans » le centre de l'Espagne, les nations Ibériennes, » déplacées et refoulées sur la côte de l'est, for- » cèrent les passages orientaux de ces montagnes. » La nation des Sicanes, la première, pénétra dans la » Gaule qu'elle ne fit que traverser, et entra dans l'Ita- » lie par le littoral de la Méditerranée. Sur ces traces » arrivèrent ensuite les Ligors ou *Ligures*, peuple ori- » ginaire de la chaîne des montagnes au pied de la- » quelle coule la *Guadiana* (3), et chassé de son pays » par les Celtes conquérants. Trouvant la côte déblayée

(1) Tome 1er, page 105.

(2) Tome 1er, pages 8 et 9.

(3) La Guadiana, appelée anciennement *Anas*, se forme sur la Sierra de Alcaraz. Son bassin est compris entre la chaîne d'Ossa au nord, et celle de la Sierra Morena au sud.

Digitized by Google

» par les Sicanes, les Ligures s'en emparèrent, et » étendirent leurs établissements tout le long de la » mer, depuis les Pyrénées jusqu'à l'embouchure de » l'Arno.... Dans les temps postérieurs, lorsqu'ils » se furent multipliés, leurs possessions en Gaule » comprirent toute la côte à l'occident du Rhône » jusqu'à la ligne des Cevennes, et à l'orient de ce » fleuve, tout le pays situé entre l'Isère, les Alpes » le Var et la mer. »

A l'appui de cet exposé, M. Amédée Thierry cite plusieurs autorités (1) qui le rendent très vraisemble, mais qui n'en démontrent pas la vérité au point de ne laisser aucune place au doute.

C'est à l'aide de la linguistique que je vais essayer de compléter les preuves qui peuvent manquer à cet exposé, en ce qui concerne l'origine Ibérienne des Ligures.

Les peuples, dans leurs migrations, importent dans les pays qu'ils parcourent, dans ceux où ils s'établissent, la langue du pays d'où ils sont venus ; et pour connaître le pays d'où ils sont venus, il suffit de savoir à quel pays appartient la langue qu'ils ont importée. C'est sur ce principe, qui ne peut être contesté, que sera fondée la discussion qui va suivre.

Il existe en Espagne une langue toute particulière, une langue qui ne ressemble guère qu'à elle-même, qui se distingue de toutes les autres par je ne sais quel caractère d'originalité qui n'appartient qu'à elle.

Cette langue est la langue *Escuarra*, que nous appelons la langue *Basque* et qui n'est parlée aujourd'hui que par les anciens Cantabres, c'est à dire,

(1) Etienne de Bysance, Festus Avienus, Thucydide, Strabon.

Digitized by Google

par les habitants de Guipuscoa, de l'Asturie, de Santillane, de la Biscaye et de la Navarre. Cette même langue est parlée, à quelques différences près, dans les pays Basques (1), soit qu'ils aient fait partie de l'ancienne Cantabrie, soit que le voisinage et la fréquence des communications y aient naturalisé la langue Basque.

Le père Larramendi a soutenu dans sa grammaire, et d'autres linguistiques ont soutenu après lui, que, dans les temps les plus reculés, la langue Escuarra ou Basque était la langue universelle de l'Espagne.

Ce règne primitif de la langue Basque en Ibérie, a été contesté, j'en conviens, par quelques linguistiques ; mais ce qui est incontestable, c'est que le mot *Espagne* est un mot Basque qui signifie *lèvre*, et que l'Espagne est, dans la réalité, une *lèvre*, un *bord*, une *extrémité* de l'Europe. Or, si le mot *Espagne* est un mot Basque, il est vraisemblable que la langue Basque a été la langue du pays dont elle tire son nom.

Dira-t-on que le mot *Espagne* n'est pas assez ancien pour qu'on puisse en conclure l'antiquité de la langue à laquelle il appartient? J'avoue que l'Espagne était appelée *Iberia*, longtemps avant d'être appelée *Hispania*, en observant toutefois que le mot *Hispania* est d'une assez belle antiquité, puisqu'il est employé par le géographe Strabon, qui était contemporain de Jésus-Christ. Mais ce qui tranche toute difficulté, c'est que

(1) Les pays Basques français sont le pays de Labourd, le pays de Soule et la basse Navarre. En langue Basque, *Labourd* signifie *pays désert, inculte, exposé aux voleurs ; Soule* signifie *pays couvert de bois ; Nava* signifie *plaine au pied des montagnes.*

Digitized by Google

le mot *Ibérie* dérive, comme le mot *Espagne*, de la langue Basque : *Iri* signifie *pays*, *peuple*, et *Beri* signifie *nouveau*, *Ibérie*, c'est donc pays nouveau ; et il est assez naturel de penser que ce nom fut donné à l'Espagne par le peuple qui y arriva le premier, et pour lequel le pays était évidemment nouveau. La langue Basque ne pouvait donc qu'être la langue d'un peuple qui donnait un nom Basque au pays où il s'établissait, et qui, changeant plus tard le nom de ce pays, lui donnait encore un nom Basque.

Et si la langue Basque n'avait été la langue du peuple qui s'établit primitivement dans l'Ibérie, qu'on m'explique comment il se fait que le mot *Andalousie* ait été formé de deux mots Basques *Anda lucia* (terre longue) ; le mot *Asturie*, des deux mots Basques *Ast*, *uria* (lieu pierreux et pluvieux) ; le mot *Bidassoa*, des deux mots Basques *Bide soa* (la bonne, la pure rivière) ; le mot *Fontarabie*, des deux mots Basques *Ondar ibaya* (ville au delà du fleuve) ; le mot *Sara*, bourg d'Espagne près de Burgos, du mot Basque *Sara* (pâturage) ; le mot *Ibarra*, ville de Catalogne, du mot Basque *Ibarra* (petite vallée) ; le mot *Herrera*, bourg d'Aragon, du mot Basque *Herria* (lieu, pays, contrée) ; et le mot *Carriou*, bourg d'Espagne, au royaume de Léon, du mot Basque *Carrioa* (cher, agréable, d'un haut prix) ?

Je ne finirais pas si j'entassais ici tous les noms de lieux, de rivières, villes, bourgs ou villages de la péninsule Espagnole, qui dérivent de la langue Basque ; je crois en avoir cité un assez grand nombre pour démontrer que cette langue a primitivement régné dans l'antique Ibérie (1). Rien n'est sujet à l'instabilité

(1. « L'antiquité de la langue Basque, dit M. Amédée Thierry, ne

Digitized by Google

comme le langage des hommes. Les langues s'altèrent, se dénaturent, disparaissent ; mais les lieux auxquels elles ont donné un nom, le conservent longtemps après qu'elles ont disparu, et révèlent, par ce même nom, aux hommes d'étude la langue dont, dans les temps anciens, tel ou tel peuple a usé.

Il est donc certain que la langue Escuarra ou Basque, que les seuls Cantabres conservèrent, mais dont l'empreinte est encore gravée sur le nom même de l'Ibérie, de ses provinces, de ses rivières, de ses bourgs, de ses hameaux, fut primitivement la langue de la péninsule Ibérique.

Mais, comment se fait-il, va-t-on me dire, que cette langue Basque, qui fut la langue de tous les Ibères, n'ait été conservée que par les habitants de l'ancienne Cantabrie? La réponse est facile.

L'histoire nous représente les Cantabres comme des hommes forts, robustes, d'une bravoure à toute épreuve, supportant avec la plus grande facilité le froid et le chaud, passionnés pour la liberté, toujours prêts à courir aux armes pour la défendre, préférant la mort à la servitude, vaincus quelquefois, mais jamais entièrement soumis.

Les Cantabres furent de tous les peuples, ceux qui résistèrent le plus longtemps et avec la plus énergique opiniâtreté, aux armes des Romains. Veut-on avoir une idée de leur énergie ? Forcés un jour par les

» saurait faire doute, quand on voit qu'elle a fourni les plus vieilles
» dénominations des fleuves, des montagnes, des villes, des tribus de
» l'ancienne Espagne.... Il résulte de tout ceci la présomption légitime
» que la langue Basque est un reste de l'ancienne langue Espagnole ou
» Ibérienne. »

Digitized by Google

lieutenants d'Auguste dans leurs derniers retranchements, la plupart se donnèrent la mort plutôt que de se rendre; les mères étouffaient leurs enfants pour les soustraire à la captivité, et une femme, oui, une femme, égorgea de sa propre main tous ceux de ses compatriotes qui étaient prisonniers avec elle.

Les Ibères, dominés successivement par des conquérants de toute espèce, s'abandonnèrent au joug qui leur était imposé, et oublièrent peu à peu leur langue primitive pour adopter celle de leurs vainqueurs; mais les Cantabres, qui eurent toujours en horreur la domination de l'étranger, en repoussèrent le langage avec toute l'énergie de leur patriotisme, et conservèrent ainsi pure et intacte la langue que leurs pères leur avaient transmise, et qui était à peu près le seul bien que la conquête ne put leur ravir.

Remarquons que, quoiqu'on puisse dire de la tendance qu'ont les peuples à dégénérer, les Espagnols qui habitent l'ancienne Cantabrie, et qui ont conservé la langue Escuarra avec une ténacité digne de celle que déployèrent leurs ayeux, ont prouvé de nos jours, les armes à la main, qu'ils ont hérité aussi de leur énergie.

Après avoir établi, comme point fondamental, que la langue Basque a primitivement régné dans l'antique Ibérie, je dis qu'il suffit presque du nom que portaient les Ligures, pour démontrer qu'ils étaient originaires d'Espagne et non d'Italie.

L'histoire nous apprend que les peuples conquérants, quelque lointaines qu'aient été leurs expéditions, ont toujours conservé, dans les contrées

Digitized by Google

qu'ils ont envahies, leur nom primitif, appartenant à la langue du pays qui les vit naître. Or, si je prouve que le nom des Ligures appartient à cette langue Escuarra qui, à l'époque de leur migration, était la langue de l'Ibérie, ne serai-je pas autorisé à conclure que c'est d'Espagne et non d'Italie, qu'étaient originaires les Ligures?

Les hommes qui habitent les montagnes et qui vivent au milieu des rochers, sont, en général, plus sauvages, plus féroces même, que ceux qui passent leur vie dans les plaines riantes et fertiles; et les Ligures, au dire de tous les historiens, tenaient leur sauvage férocité des terrains stériles, ingrats et montagneux qu'ils avaient toujours habités. Or, dans la langue Basque, *Ligorra* signifie *terre élevée*, *pays montagneux*; donc le nom des Ligures appartient à l'ancienne langue des Ibériens; donc les Ligures étaient originaires d'Ibérie.

Ajoutez que le Languedoc, avant d'être envahi par les Goths, et de recevoir d'eux le nom de *Land Goth*, devenu plus tard *Languedoc*, était appelé *Ibéro-Liguria :* preuve certaine que les Ligures, qui le tenaient sous leur domination, étaient originaires d'Ibérie.

Ajoutez encore que les Grecs donnaient aux Ligures le nom de *Liguës*, et qu'Etienne de Byzance place, dans l'occident de l'Ibérie près de Tartesse, une ville qu'il appelle *Ligustine*, dont il dit que les Liguës étaient habitants: nouvelle preuve que les Liguës, ou, ce qui revient au même, les Ligures étaient originaires d'Ibérie (1).

Ces trois premières preuves paraissent-elles in-

(1) *Ortelii Thesaurus geographicus*, au mot *Ligystina*.

Digitized by Google

suffisantes ? En voici une quatrième qui, je l'espère, ne laissera rien à désirer.

En Espagne, dans l'Arragon, près de la frontière de France, est une ville appelée *Venasque*, dont le nom est formé des deux mots Basques *pena Arquen*, qui signifient *la dernière roche, la roche des Confins*. Or, dans le département de Vaucluse, nous trouvons la ville de *Venasque*, qui donna jadis son nom au comté Venaissin, et, de plus, nous trouvons *Venasca* dans les états Sardes, division de Turin.

En Espagne, dans la Biscaye, est un bourg appelé *Yrun*, dont le nom dérive du mot Basque *Iria* (ville, village, habitation). Or, dans le duché de Milan, on trouve une ville appelée aujourd'hui *Voghera*, mais qui, dans les temps anciens, était appelée *Iria*.

En Espagne, dans le royaume de Léon, est une petite ville appelée *Buron*, dont le nom dérive du mot Basque *Buru* (cime). Or, dans les Basses-Pyrénées, arrondissement de Pau, on trouve un village appelé *Buros*, et dans les états Sardes, division de Novarre, près de Verceil, un bourg appelé *Buronzo*.

En Espagne, dans la Cerdagne espagnole, est un village appelé *Andore*, qui donne son nom à la vallée dans laquelle il est situé, nom qui dérive des deux mots Basques *Andi gorra* (grande hauteur, haute vallée). Or, dans l'état de Gènes, près de la Méditerranée, nous trouvons une petite ville appelée *Andora*.

En Espagne, près de Cordoue, est un bourg appelé *Luque*, dont le nom dérive des deux mots Basques *lu*, *lekon* (pays, habitation). Or, nous

Digitized by Google

trouvons dans les Basses-Pyrénées, dans l'Aude et dans le Var, je ne sais combien de villages appelés *Luc* ou *Lucq*, et dans l'Italie, une grande, riche et très ancienne ville, appelée *Lucques*.

En Espagne, dans le royaume de Grenade, sur les bords du Guadalentin, est une ville appelée *Baça*, dont le nom dérive du mot Basque *Bas* (eau, étang). Or, on trouve à Beziers, sur les bords de la rivière de Tongue, un village appelé *Bassan*; dans la Lombardie, sur la rivière de Brente, une ville appelée *Bassano*, et dans le patrimoine de Saint-Pierre, non loin du Tibre, un village appelé aussi *Bassano*.

Dans la Navarre espagnole, et sur la rivière d'Aragon, est une petite ville appelée *Marzilla*, dont le nom est formé des deux mots Basques *Mera* (mer, eau, étang); *Ilia* (ville, village). Or, dans le département de l'Aude, non loin de Carcassonne, est un village appelé *Marseillette*, situé sur un étang desséché depuis environ quarante ans; dans le département de l'Hérault, non loin de la ville d'Agde, est une petite ville appelée *Marseillan*, située sur l'étang de *Thau*; dans le département des Bouches-du-Rhône est une grande ville appelée *Marseille*, située sur les bords de la Méditerranée; et dans le Piémont, division de Coni, est un village appelé *Marsaglia* (1), situé sur la rivière de Chisole.

En Espagne, dans le royaume de Grenade, est un village appelé *Ossea*, et dans l'Andalousie une ville appelée *Ossona*, dont les noms dérivent des radicaux

(1) C'est près de ce village que fut livrée, le 4 octobre 1693, la bataille de la Marsault.

Digitized by Google

Basques *oso*, *osso*, qui marquent la salubrité, l'intégrité, la sûreté (1). Or, nous trouvons en France, dans les Basses-Pyrénées, *Ossas*, *Osse*, *Ossen*, *Ossau*, dans les Hautes-Pyrénées, *Ossen*, *Ossun*; dans les Pyrénées-Orientales, *Osseja*; dans l'Etat de Gênes, *Ossella*, et, dans la Toscane, la rivière appelée autrefois *Ossa*, aujourd'hui *Albenga*.

En Espagne, dans la Biscaye, est un bourg appelé *Urbina*, dont le nom dérive du mot basque *Urbinum* (ville, village entre deux eaux). Or, nous trouvons dans les Pyrénées-Orientales, un village appelé *Urbanya*, et dans l'Italie la ville d'*Urbin*, située entre les rivières de *Metro* et de la *Foglia*.

Enfin, il est en Espagne un village appelé *Arnos*, situé dans un pays couvert de vignobles, dont le nom dérive du mot Basque *Arno*, qui signifie *vin*, et une rivière appelée *Arnoya*, dont le nom dérive du même mot Basque, et qui arrose un pays où les vignes abondent. Or, nous trouvons dans le département de l'Hérault, près Beziers, une terre appelée en patois *Arnoyo* et en français *Arnoie* qui, dans tous les temps a été fertile en bon vin ; et dans l'Italie, le fleuve Arno, qui tire sa source du mont Apennin et se jette dans la mer de Toscane, après avoir parcouru des pays où la vigne a toujours été cultivée.

Ces exemples, auxquels je pourrais en ajouter beaucoup d'autres, démontrent, ce me semble, qu'un peuple, parlant la langue primitive des Ibères, et par conséquent parti d'Ibérie, a franchi les Pyrénées

(1) Voyez *Fauriel* (Hist. de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants Germains), tome 2, appendice n° 2, page 520.

Digitized by Google

orientales, et a suivi, dans la Gaule méridionale, les côtes de la Méditerranée, d'où il est passé dans les pays Italiques.

Et si les Ligures étaient partis d'Italie pour occuper les côtes de la Méditerranée, d'où auraient-ils tiré, je le demande, le nom Basque de *Ligurie*, qu'aurait porté le pays d'où ils seraient partis? D'où auraient-ils tiré ces noms Basques qui abondent dans l'Italie, et surtout dans l'état de Gênes, ces noms Basques qu'ils auraient semés sur leur passage, en parcourant, sur le littoral de la Méditerranée, l'espace qui sépare les Alpes des Pyrénées?

Mais ces noms Basques, que nous trouvons dans l'Italie et sur les côtes de la Méditerranée, nous les retrouvons dans l'Ibérie; que dis-je? nous trouvons encore vivante dans une partie de l'Ibérie, la langue de laquelle ils dérivent, et qui fut la langue de l'Ibérie entière : donc le mouvement des Ligures, loin d'avoir lieu d'Italie vers l'Espagne, eut lieu d'Espagne vers l'Italie; donc, encore une fois, c'est d'Espagne et non d'Italie, qu'étaient originaires les Ligures.

Digitized by Google

Communication de M. Oppert,

Membre correspondant.

—

DE L'IMPORTANCE HISTORIQUE DES INSCRIPTIONS ASIATIQUES NOUVELLEMENT DÉCHIFFRÉES.

Premier article.

—

Notre siècle, déjà si fécond en grandes découvertes scientifiques, vient de s'immortaliser par une découverte nouvelle qui sera d'une immense importance pour l'histoire du genre humain. A côté des sciences naturelles auxquelles notre époque a vu prendre un développement inouï dans les fastes des connaissances humaines; à côté de l'industrie, l'enfant chéri de notre ère et dont nous apercevons tous les jours les progrès gigantesques, il se fonde une science nouvelle appelée également à un grand et bel avenir. Cette sœur modeste et contemporaine des sciences de la nature, pour laquelle je réclame l'attention bienveillante de l'Académie, est la philologie comparée et historique, en tant qu'elle s'applique au déchiffrement des inscriptions asiatiques, connues sous la dénomination d'inscriptions cunéiformes.

Que sont-ils devenus, ces grands peuples de notre berceau asiatique, ces nations dont le nom a déjà

Digitized by Google

frappé les oreilles de notre enfance? Quelles traces ont-elles laissées, ces civilisations antiques successivement anéanties par le souffle exterminateur de celles qui les suivirent? Connaîtrions-nous leur existence, si quelques autres peuples, plus favorisés par la Providence, ne nous avaient pas transmis à leur sujet quelques notions imparfaites?

Ces vestiges de leur antique existence, que l'humanité avait perdus, la science moderne vient de les retrouver. Le voyageur intrépide, parcourant ces pays de l'Asie, autrefois florissants, aujourd'hui déserts, était frappé par l'aspect de grandioses monuments, sur lesquels il lisait, ou plutôt ne lisait pas, des caractères inconnus. Les descendants des peuples auteurs de ces signes en avaient perdu depuis longtemps la connaissance, et il n'a été réservé qu'au siècle actuel de déchiffrer ces mystérieuses inscriptions, dont des milliers d'années avaient été les dépositaires respectueux, mais taciturnes.

Nous connaissons, et nous connaissons seulement par des inscriptions, une partie de l'histoire de l'Inde; car la littérature brahmanique, qui nous a légué des masses énormes d'écrits, manque absolument d'historiens. On a déchiffré et lu les noms des dynasties entières dans les inscriptions des *Topes*, et c'est par les inscriptions en langue pâli du roi Asoca, que l'on a eu une idée de la législation des princes Bouddhistes, anéantis par la réaction brahmanique survenue depuis. On a pu reconstituer l'histoire de l'empire Indo-grec des successeurs d'Alexandre, par les légendes de Caboul, en les combinant avec le peu de renseignements que les grecs nous ont transmis à leur sujet.

Digitized by Google

Les égyptiens nous ont laissé une masse immense de monuments en plusieurs langues et écritures ; la science travaille et fait péniblement chaque jour de nouveaux progrès sur ce domaine si âpre et si ardu. Ce dont on peut déjà se rendre compte, par les noms de rois qu'on déchiffre, c'est qu'une civilisation beaucoup plus ancienne que ne l'ont présumé nos pères, fécondait déjà les bords du Nil à des époques où les données historiques, autres que celles de Moyse, nous font complétement défaut. Nos descendants qui pourront lire toutes ces inscriptions, tous ces rouleaux manuscrits historiques, judiciaires et rituels, tireront de ces nouvelles données des conséquences dont nous ne pouvons pas nous douter actuellement.

En Asie Mineure, le déchiffrement des inscriptions, peu considérables par leur étendue, a déjà abouti à prouver que les Phrygiens, les plus anciens hommes d'après la croyance du roi Psammétique, appartenaient à la race Indo-germanique. Les monuments de la Lycie, déterrés par un savant anglais, M. Fellows, déchiffrés depuis par plusieurs érudits, montrent que cette contrée était habitée par un peuple d'origine toute différente, et dans lequel nous aimerions à reconnaître une nation de race Finno-Mongole.

Les commerçants de l'antiquité, les Phéniciens, ne nous sont connus que par quelques notions éparses des Grecs et des Hébreux, leurs livres sont perdus, comme l'est également la littérature de la formidable rivale de Rome, de Carthage. Le déchiffrement et l'explication presque accomplie des documents phéniciens et carthaginois, nous montrent, bien qu'ils ne soient pas considérables par leur importance historique, que les négociants de l'antiquité étaient les proches parents du peuple israélite.

Digitized by Google

D'autres savants ont exploré le midi lointain de l'Arabie, et ont commencé la découverte des inscriptions Himyarites, et celles de Saba, d'autres encore ont lu celles du mont Sina.

Mais aucune des branches nouvelles de la science philologique n'a été jusqu'ici si féconde pour la philologie linguistique et pour l'histoire que celle des documents cunéiformes.

Qu'est-ce qu'on désigne sous le nom d'inscriptions cunéiformes ?

On trouve en Mésopotamie, en Babylonie et en Perse, un grand nombre de notes épigraphiques qui se composent de signes différemment combinés avec un même élément, le coin ou la flèche (*cuneus*). C'est cet élément primitif qui leur a donné le nom.

On pourrait facilement démontrer pourquoi l'on a choisi cet élément constitutif, c'est en effet celui qui s'adapte le mieux au ciseau du lapicide, deux coups de cet instrument suffisent pour en produire la forme.

Il est probable que les Assyriens ont les premiers combiné des coins pour former leur écriture lapidaire ; mais bientôt les peuples dont la domination succéda à celle des sujets de Sémiramis, l'adoptèrent pour en composer leurs écritures, symboles de langues toutes disparates. Cette différence d'idiomes et de caractères n'a pas empêché les Grecs de désigner toutes ces écritures sous les noms communs de γράμματα Ασσυρια, écriture assyrienne, terme qui se lit également dans la Bible.

On retrouve trois ou peut-être quatre espèces d'écritures cunéiformes ; nous parlerons d'abord du système

Digitized by Google

assyrien ou *babylonien*. Il se lit sur les rocs de Van, sur des monuments épars en Asie, surtout dans les ruines du vaste palais de Ninive, découvert par M. Botti, alors consul de France à Mossoul. Cette merveilleuse découverte française nous a fourni des inscriptions de la valeur de 36,000 mètres de longueur, et M. Layard vient d'y ajouter celle d'une archive de briques assyriennes, de sorte que le volume des textes mis à la disposition des savants est prodigieux. En outre, la Babylonie nous exhibe également une masse de briques empreintes de caractères presque identiques à ceux dont nous venons de parler.

La deuxième espèce de ces écritures, qui servait à éterniser une langue probablement Mongole, est connue jusqu'ici sous le nom d'inscriptions médiques. Nous croyons devoir proscrire ce nom et le remplacer par celui de Scythique et cela par des raisons que nous avons exposées ailleurs.

Les rois de Perses adoptèrent pour leur écriture des caractères combinés du même élément, et créèrent le système perse. Mais la langue n'était parlée que dans un territoire très restreint, eu égard à l'immense étendue de l'empire qu'ils avaient fondé. Le premier monarque perse, ainsi que ses successeurs, prirent donc le parti, qui est pour nous d'une précieuse importance, de publier leurs décrets dans les trois idiomes dont nous avons parlé jusqu'ici : ainsi toutes les inscriptions qu'ils ont laissées sont trilingues. Il est donc facile de prévoir que l'on arrivera à déchiffrer et à interpréter toutes les inscriptions cunéiformes du moment où l'on aura réussi à déchiffrer et à interpréter l'un des trois systèmes.

Digitized by Google

C'est ce qui est arrivé, Messieurs. La science moderne a su soulever le voile qui couvrait ce mystère ; il y a vingt ans, on ne connaissait ni l'écriture, ni la langue dans laquelle étaient conçus ces documents ; et, chose à jamais glorieuse dans l'histoire de la linguistique naissante, on a lu les signes, on a expliqué l'idiome; et notre connaissance est, dès aujourd'hui, arrivée à un degré de perfection tel que nous pouvons appliquer les principes de la critique philologique au langage ressuscité de la tombe des vaincus de Marathon.

Je me permettrai, Messieurs, de vous exposer comment on a pu y parvenir. Les écritures assyrienne et médique sont syllabiques, et ont une grande quantité de signes ; l'écriture perse ou achéménienne est alphabétique, et n'a que quarante caractères. Les mots y sont séparés par un signe spécial, avantage que ce système paléographique a même sur les inscriptions grecques. Il s'agissait donc de deviner quelques-uns de ces signes pour arriver, plus tard et peu à peu au déchiffrement du système entier.

Un savant allemand, M. Grotefend, de Hanovre, étudiait il y a trente-cinq ans les petites inscriptions que Niebuhr avait apportées de Persépolis, sculptées au dessus des portes du palais vénérable détruit en partie par Alexandre le Grand. M. Grotefend remarquait que deux de ces inscriptions étaient presque identiques, sauf deux termes seulement. Le mot commençant les deux inscriptions n'était pas le même, et, un peu plus bas, on lisait au lieu d'un autre mot le terme qui commençait la première. M. Grotefend croyait voir dans ces expressions les noms de deux rois qui avaient fait bâtir le monument de Persépo-

Digitized by Google

lis, et ceux des deux pères de ces monarques; il conclut, en outre, que le roi nommé dans la première inscription était le père de l'autre. Il fallait savoir quels étaient les rois cachés sous ces noms mystérieux; il conclut à Darius, fils d'Hystaspe, et Xerxès, fils de Darius, et se mit hardiment à épeler le nom du premier roi DAR.

Audaces fortuna juvat; il ne s'était pas trompé; et c'est à cette inspiration intuitive que nous devons, après un travail de six lustres, le déchiffrement complet de l'alphabet de l'idiome perse. Plusieurs érudits étendirent le domaine de la nouvelle découverte; mais ce ne fut qu'en 1836 que MM. Burnouf et Lassen, se livrant isolément aux mêmes recherches, découvrirent les noms des provinces de l'empire Perse, énumérées dans une de ces inscriptions, et firent un pas gigantesque vers le but désiré. En 1846, M. Rawlinson, consul d'Angleterre à Bagdad, copia une grande inscription conçue en trois langues et gravée sur le roc de Bisontoun. Il ne publia que la partie perse, longue de 450 lignes et en général bien conservée.

Ce document historique, le seul authentique qui nous reste des Perses, contient l'histoire des premières années du règne de Darius, tracée par le monarque même et empreinte d'un cachet tout officiel. En plus d'un passage, il confirme les données du père de l'histoire, et venge Hérodote des reproches et des soupçons dont d'injustes dénigrements avaient entaché la véracité. Il donne, au contraire, tort au rival d'Hérodote, Ctésias, et sanctionne, d'un autre côté, les traditions grecque et hébraïque en opposition à celles que les descendants des Perses nous ont transmises.

Digitized by Google

On pourrait m'objecter pourtant : « Admettons que l'alphabet soit complètement déchiffré ; mais de là jusqu'à l'interprétation de l'idiome, il y a encore loin. On peut bien lire les tables eugubines écrites en langue ombrique et en caractères romains, mais leur interprétation est-elle assurée. »

Permettez moi, Messieurs, de répondre à cette objection par une comparaison analogue. Admettons, que l'italien fût perdu, mais qu'on connût, non pas le latin, mais le français et l'espagnol, ne pourrait-on pas parvenir à interpréter les textes italiens par des combinaisons philologiques plus ou moins ingénieuses, plus ou moins doctes? Pour le perse ancien la question serait la même. On connait parfaitement la langue Sanscrite, parente à un degré assez proche de l'ancien perse ; on connait très peu, à la vérité, sa langue sœur, la langue du Zend-avesta, et, en outre, mieux que les deux, l'idiome des persans modernes dérivé de la langue des Achéménides. C'est à l'aide de ces données que la critique philologique a eu raison de cette langue oubliée depuis plus de deux mille ans.

La connaissance des traductions assyrienne et scythique nous guidera dans l'œuvre très difficile des déchiffrements des documents assyriens, destinés à jeter une lumière aussi éclatante que nouvelle sur l'antique histoire de l'Asie.

Nous aurons l'honneur de soumettre prochainement à l'Académie une traduction ou une analyse de ces documents sérieux.

Digitized by Google

Communication de M. Mortier des Noyers.

—

Messieurs,

L'Administration municipale vient de me faire l'honneur d'accepter pour le Musée de la Ville un débris du moyen-âge qui peut avoir quelque intérêt pour l'Académie, et je viens vous prier de vouloir bien le soumettre à son examen.

Il consiste en une espèce de bas ou de guêtre mauresque, c'est à dire sans pied, et que la tradition fait remonter au XI^e^ siècle.

Il a servi à revêtir le corps de Sanche I, roi d'Aragon, mort en 1094, enterré dans une des églises de Burgos (Espagne).

A la première inspection, et en rapprochant les parties décousues de l'étoffe, il est facile d'y reconnaître la forme de la jambe, et de s'assurer par l'interruption du dessin, qui se termine à hauteur de la cheville, que le bas n'avait pas de pied, et que c'était plutôt une guêtre, autrefois dite Heuse ou Houzeau, de forme mauresque, telle qu'en portent encore les peuples de l'Algérie et du Maroc, et dont le corps d'Infanterie dit *Zouaves* a été vêtu par imitation.

Ce morceau d'étoffe, dont l'antiquité est incontestable, était dans ma famille depuis plus de quarante

Digitized by Google

ans ; il y est parvenu d'une façon qui met pour moi son origine hors de doute. Depuis mon enfance, j'ai entendu tant de fois raconter son histoire, qu'elle n'a pas pu s'effacer de mon souvenir :

Le 9 Novembre 1809, l'armée française commandée par le maréchal Soult, attaqua l'armée espagnole retranchée sous les murs de Burgos. Le résultat de la bataille fut pour cette dernière une déroute complète ; les Espagnols rentrèrent dans Burgos qu'ils ne firent que traverser, et à leur suite les Français pénétrèrent dans la ville que la plupart des habitants avaient abandonnée. Une bande de pillards, ramassis de tous les régiments, profita du désordre pour se répandre dans les églises, et viola les tombeaux des anciens rois d'Aragon ; ils espéraient y trouver des trésors, on n'y rencontra que de magnifiques momies.

Un de mes oncles, alors directeur général des postes à l'armée d'Espagne, que la nature de son service avait obligé d'entrer un des premiers dans la ville pour s'emparer du service des dépêches, n'arriva sur les lieux que pour voir le sacrilége accompli.

Dix générations de Sanches, de Ramires, d'Alphonses, etc, étaient étendues sur le pavé des églises ; quelques uns étaient encore ceints de leur épée de bataille, rouillée par le sang des Maures, et semblaient, par leurs regards ternes et immobiles, protester contre ces infidèles nouveaux, ces enfants du siècle d'impiété, que la soif de l'or poussait à violer la paix des tombes.

Un héros que Corneille a rendu populaire en

Digitized by Google

France, *le Cid,* fut tiré de son cercueil par des soldats français.

Les vêtements dont ces illustres débris étaient recouverts furent dispersés ; c'est alors que mon oncle s'empara du *Bas* que je présente, et qui venait d'être enlevé par un soldat du tombeau de Sanche I.

Depuis lors il est toujours resté dans les mains de ma mère, à qui mon oncle l'avait donné à son retour d'Espagne.

J'ai pensé, qu'à part la valeur qu'il pouvait avoir comme monument archéologique, il pouvait être encore de quelque intérêt dans une ville manufacturière, en fournissant un point de comparaison entre les tissus du présent et ceux du passé.

Digitized by Google

Lecture de M. Ch. Loriquet.

QUELQUES MOTS SUR LES SÉPULTURES DES ROIS DE CASTILLE, A PROPOS D'UNE PIÈCE D'ÉTOFFE ANCIENNE DÉPOSÉE AU MUSÉE DE LA VILLE DE REIMS.

Messieurs,

Dans l'une des dernières séances, notre collègue, M. Mortier, a soumis à votre appréciation un morceau d'étoffe à laquelle une tradition conservée dans sa famille attribue une origine espagnole et fort ancienne.

J'aurais laissé passer les assertions de notre honorable confrère, si un journal de la localité n'en avait rendu l'Académie complice en quelque sorte, et assuré qu'elles avaient eu son approbation pleine et entière.

Vous vous rappelez, MM., l'objet dont j'ai dessein de vous entretenir. C'est un tricot de soie verte et de fils d'or, formant une sorte de bas sans pied et décousu. Sauf une bande destinée à donner plus de largeur sur la partie postérieure dela jambe, laquelle est d'un or plus blanchâtre et présente de petites croix, le dessin reproduit une suite de bouquets d'or tracés en vert sur le fond d'or, et dont un tricot différent, dit *tricot à l'envers*, fait ressortir en or les fleurons principaux.

Digitized by Google

En ce qui concerne l'étoffe elle-même et le jugement qui peut résulter de son inspection, je crois qu'il faudrait des yeux fort exercés pour qu'on pût *de visu* lui assigner une date.

La plupart des tissus antiques dont les archéologues se sont occupés jusqu'ici, portent en eux-mêmes des signes indicateurs de leur origine. Cette ressource nous manque; à nos yeux, du moins, le dessin de notre étoffe n'a pas un caractère tranché, capable d'en accuser la date ou la provenance. Le mode de fabrication, la forme de tricot seule pourrait être un indice, si l'on pouvait préciser à quelle époque ce genre de tissus s'introduisit en Espagne. C'est une question dont l'étude sera probablement sans difficultés, quand MM. de Pastoret, Francisque Michel, Arthur Martin et Charles Cahier auront mis au jour le résultat de leurs savantes recherches sur les tissus anciens. Les deux derniers ont été consultés par nous sur le sujet particulier qui nous occupe aujourd'hui; nous devons attendre qu'ils aient prononcé. Bornons-nous donc à constater d'après eux (1), que l'Espagne fut de toute l'Europe, au moyen-âge, la contrée la plus avancée dans la fabrication des étoffes. Le *pannus de spanisco* et les *tapetia hispana* étaient en grande renommée, à l'égal des draps d'Alexandrie et des soieries africaines. Il est à croire que l'Espagne ne se bornait pas à la fabrication des tissus de laine; les Sarrasins furent probablement ses maîtres en industrie, et l'on sait qu'ils étaient grands amateurs de vêtements de soie: à leurs yeux et au dire du Koran, les bienheureux du paradis n'en devaient pas avoir d'autres. On peut conjecturer que toutes les manières de travailler la soie leur étaient familières; et, ceci admis, il est facile de voir pourquoi notre morceau d'étoffe est un tricot: par son élasticité, ce genre de tissu était,

(1) *Mél. d'archéologie*, vol. II, p. 101 et seq.

Digitized by Google

comme il l'est encore, le plus convenable pour une destination semblable à celle que paraît avoir eue notre étoffe.

Quand l'archéologue, désireux de donner une date à l'objet de son étude, se trouve dérouté par l'absence de preuves matérielles, il doit interroger d'autres indices. Les circonstances de la trouvaille, les souvenirs locaux qui s'y rattachent, les caractères d'authenticité qui ont accompagné sa mise en lumière, peuvent encore le guider dans sa recherche. Sans reculer devant la longueur du chemin que nous serons peut-être obligés de parcourir, voyons si ces moyens peuvent nous conduire à des résultats certains.

Et d'abord, vous connaissez le fait principal sur lequel repose la tradition conservée dans la famille de M. Mortier. Le 10 novembre 1808, l'armée d'Estramadure, accourue à Burgos sous les ordres du comte de Belvédel, s'était vainement opposée au passage de la division française que commandait le maréchal Soult. Nos troupes, entrant pêle-mêle dans la place avec les fuyards (1), pillèrent les richesses de tout genre accumulées dans les églises et les monastères, profanèrent même les sépultures ; et les corps des héros de la Castille, avec ceux des rois, revirent la lumière, étendus sur le sol et abandonnés aux outrages des vainqueurs. L'un d'eux était le Cid ; à un autre appartenait le bas en question.

Jusqu'ici le récit est aussi vrai que vraisemblable. En est-il de même, quand il donne un nom au roi dépouillé? La tradition de famille est-elle exacte, quand elle attribue à un Sanche I d'Aragon, mort en 1094, et fait remonter au XI^e^ siècle la pièce de vêtement qui

(1) BIGNON, *Hist. de France sous Napoléon*, t. VIII, p. 44. — MONTGAILLARD, *Hist. de la Révolut. française*, t. VI, p. 362. — *Moniteur univ.* du 19 nov. 1808, II^e^ bulletin de l'armée d'Espagne, daté de Burgos 12 nov.

Digitized by Google

est venue jusqu'à notre musée? N'est-ce pas s'aventurer, en un mot, que de la croire sur parole?

Ouvrons l'histoire.

Sanche Ramirez, le seul prince du nom de Sanche qui ait régné en Aragon, était en même temps roi de Navarre, sous le nom de Sanche V. Ce n'est donc ni le premier, ni le dernier du nom, du moins en Aragon. Il fut atteint d'une flèche au siége de Huesca, et non pas assassiné, comme l'a dit M. Mortier, qui, en ce point, l'a confondu avec son père. De plus, Sanche Ramirez n'était pas roi de Castille et n'avait aucun pouvoir dans ce pays: aucune raison conséquemment n'avait pu déterminer à l'enterrer à Burgos. Il était plus naturel qu'il eût place dans la sépulture commune des anciens rois de Sobrarve et des premiers princes d'Aragon. Voici, en effet, ce qu'en dit Mariana, et il est entièrement d'accord avec les autres historiens de l'Espagne. Permettez-moi de le citer *in extenso:*

« Incommode accidit ut Sanctius Rex diuturnæ obsi-
» dionis tœdio mœnia urbis circumlustraret et idoneum
» locum notatum, qua parte irrumpi posse cogitaret,
» contento brachio comitibus designaret: cum sagitta
» ex muro emissa sub ala confixus est. Lethale id
» vulnus fuit..... Obiit quarto mensis Junii die. Corpus
» Montaragonem delatum atque in Jesu Nazareni, quod
» ipse monasterium extruxerat, extemporario sepulcro
» conditum est; inde, urbe capta, in D. Joannis Ru-
» pensis: quo loco Feliciæ uxoris superioribus annis de-
» functæ inscriptio cum cippo monstratur (1). »

(1) MARIANA, *de Reb. hispan.*, lib. X, cap. II. — FERRERAS, *Hist. gén. d'Espagne*, trad. d'Hermilly, t. II, p. 272. — « Corpus tandiu manet insepultum. Postea Montaragonis cœnobio, quod construi curaverat, tumulo infertur; atque incursionibus Maurorum urgentibus ad S. Johannis Pinnatensis conditur. » *Indices rerum ab Aragon. regibus gestarum*, lib. I: Hispan. illustr. t. III, p. 29. — HIERON BLANCÆ

Digitized by Google

Ainsi, après l'avoir déposé d'abord au Mont Aragon, lieu proche de Huesca, dans l'église de Jésus-de-Nazareth qu'il avait fondée, on le transporta à l'issue du siége, à St-Jean de la Peña, autre monastère, situé à quelques lieues S. O. de Jaca et sépulture ordinaire des rois du pays.

Mais si le prince dont nous parlons doit être écarté comme n'ayant pas été inhumé à Burgos, cette ville donna asile à plus d'un illustre mort : ce fut naturellement à des princes et à des rois de Castille, puisqu'elle était la capitale de ce pays. Avant de passer en revue la glorieuse suite des princes Castillans et d'y noter les morts qui appartiennent à notre ville, précisons l'époque où elle put recevoir leur dépouille.

Suivant Nonius, son nom dénoterait doublement son origine. Elle se forma, dit-il, vers le milieu du IX^e^ siècle, sous le gouvernement du comte don Diègue Porcellos, par la réunion des villages agglomérés sur ce point, villages appelés *bourgs* par les Germains venus dans le pays à la suite de Charlemagne. L'archevêque de Tolède, Roderic Ximénès, dit en parlant du même comte, qu'il visitait fréquemment la cité des bourgs, *Civitas Burgensis* (1).

En 884, le roi des Asturies, Alphonse III, travailla puissamment à l'agrandissement de Burgos; il y mit des habitants et la fortifia d'une enceinte de murailles, voulant que cette ville servît de barrière contre les Mahométans (2). Plus tard elle reçut des accroissements successifs, et s'enrichit aux dépens des Mores vaincus. Dans ses murs et autour d'elle, grâce à la munificence

Aragonens. rerum comment. Op. cit. t. III, p. 625. — RODER. XIMEN. TOLET. ARCHIEP. *de Reb. Hisp.* lib. VI, cap. 1. — LUC. MARINÆI SIC. *de Reb. Hisp.* lib. VIII, Op. cit. t. I, p. 367.

(1) *Op. cit.* lib. V, cap. XXV. — LUD. NONII *Hispania*, cap. LV.

(2) FERRERAS, *Hist. gén. d'Espagne*, t. II, p. 655.

Digitized by Google

des princes Castillans, furent construits des cloîtres et des églises magnifiques. Nulle part aussi le temps, et surtout la guerre et les révolutions, n'ont détruit un plus grand nombre de monuments de ce genre.

Ceci posé, en ce qui concerne l'origine et les humbles commencements de la capitale de la vieille Castille, nous ne devrons y chercher la sépulture d'aucun prince au delà du Xe siècle. Nous ne pourrons pas même aller jusque là, à cause de l'incertitude qui règne sur les origines de la monarchie Castillane. C'est donc à partir du moment où la transmission héréditaire du pouvoir s'établit entre ses princes, que nous les suivrons un à un à leur dernière demeure. Rien de plus variable que leur sépulture ; grâce à la lutte si longue des royautés septentrionales de l'Espagne, grâce aux armes dont le sort placera plusieurs contrées sous la même main, grâce à la mort, enfin, qui divisera l'empire qu'un seul avait possédé. Plusieurs aussi, en fondant des monastères et des églises, voudront que leurs restes trouvent un abri sous le toit hospitalier, près de l'autel qu'ils auront élevé. Ne vous étonnez donc pas, si, pour relever toutes ces tombes et constater historiquement leur existence, nous suivons une route un peu longue.

Après avoir eu pour chefs différents comtes, feudataires des rois de Léon, la Castille paraît s'être constituée définitivement sous l'autorité d'un seul, à partir du grand Ferdinand Gonzalez. Ce héros mourut en 970 et fut inhumé à St-Pierre d'Arlanza, monastère fondé par un comte de Lara qui portait son nom (1).

D. Garcie Fernandez son fils perdit la vie, en 1005, dans une bataille près d'Alcocer. Les Musulmans emportèrent son corps à Cordoue, comme un trophée de leur victoire, et autorisèrent les Chrétiens de cette ville à lui

(1) Mariana, *Op. cit.* lib. VIII, cap. VII. — Ferreras, *Op. cit.* t. III, p 18, 86.

Digitized by Google

élever un tombeau dans l'église des saints martyrs Fauste, Janvier et Martial. Plus tard, il fut racheté par son fils et inhumé à St-Pierre de *Cardeña*, monastère situé à deux lieues de Burgos et déjà célèbre par le martyre qu'avaient subi ses religieux en 834 (1).

Après lui, D. Sanche Garcie fonde à grands frais le monastère de St-Sauveur d'Oña, en expiation de la mort de sa mère Oña Sanche, suivant les uns (2); et, selon d'autres, à la prière de doña Frigide, sa fille, qui voulait se consacrer à Dieu (3). Il y fut lui-même enterré. « A gauche du grand autel, dit Mariana (4), on montre la sépulture de ce prince, celle de la comtesse doña Urraque son épouse, et celle du comte don Garcie Sanchès son fils et successeur. » Le relâchement s'introduisit promptement dans le couvent d'Oña, c'est ce qui détermina le roi Sanche de Navarre à remplacer les filles qui l'occupaient par des moines de la règle de Clugni, sous la conduite de saint Inigo, moine de St-Jean de la Peña (5). Plus tard, il introduisit également la réforme de Clugni dans le monastère de St-Pierre de *Cardeña*, dont nous avons parlé précédemment (6).

Ce fut en 1028 que la Castille passa au pouvoir de Sanche III de Navarre, autrement dit Sanche le Grand, le réformateur dont nous venons de parler, du chef de sa femme Muña Major, sœur du jeune comte D. Garcie Sanchès, assassiné (7). De là date en réalité sa grandeur. Peu d'années après, en 1033, elle est érigée en royauté,

(1) Ferreras, t. III, p. 121. — Mar. lib. VIII, cap X

(2) Roder. Archiep. Tolet. *de Reb. Hisp.* lib. V, cap. III. — Estevan de Garibay, *Compend. hist. de Espana*, t. 1, p. 454.

(3) Ferrer, t. III, p. 129. — Yepes, t. V, Charte de fondation.

(4) Lib. VIII, cap. XII. — Estevan de Garibay, *Op. cit.* lib. X, cap. XVIII; t. 1, p. 458.

(5) Ferreras, t. III, p. 168. — *Bolland.* Jun., *acta S. Inig.*

(6) Ferrer, *loc. cit.*

(7) Il fut enterré à Onna, Garibay, *loc. cit.*

Digitized by Google

en faveur de Ferdinand, deuxième fils du roi de Navarre ; et ce prince, après la mort de Bermude ou Vérémond IV, roi de Léon, frère de sa femme, réunit les couronnes de Castille et de Léon.

Son père, mort en 1035, avait été d'abord inhumé dans l'église du monastère d'*Oña*, sépulture des derniers comtes de Castille. Mais, quand la reine dona Sanche, sa femme, eut achevé l'église de St-Jean-Baptiste à Léon, et qu'elle y eut fait apporter de Séville le corps de saint Isidore (1), elle désira que sa nouvelle famille eût une place dans ce sanctuaire vénéré. Ferdinand I, qui avait précédemment demandé qu'on l'enterrât, soit au monastère de St-Pierre d'Arlanza, près de Ferdinand Gonzalez, soit à celui de St-Facond, saisit avec joie cette occasion de relever sa famille en lui donnant un tombeau parmi ceux des rois de la plus ancienne des grandes monarchies de l'Espagne. Il fit donc transporter, en 1055, le corps de son père à St-Jean de Léon. Cette opération fut-elle, comme l'assure l'annaliste de la Navarre, l'occasion d'une guerre avec ce dernier pays? Il y a lieu d'en douter, puisque le monastère d'Oña dépendait de la Castille. Quoiqu'il en soit, Ferdinand I fut inhumé à son tour dans l'église St-Jean de Léon, à côté de sa femme, de sa belle-mère et de son père (2). Il s'était fait transporter, avant de mourir, auprès de l'endroit préparé pour sa sépulture, et là, prosterné dans la cendre, couvert d'un sac, il avait fait à Dieu l'offrande de sa couronne et de sa vie.

L'église dont nous parlons ne fut définitivement placée sous l'invocation de saint Isidore qu'en 1063. En 1020, le roi Alphonse V de Léon, après l'avoir relevée

(1) Pelag. Ovetens. *Liber chron.*

(2) Mariana, lib. VIII. cap, XIV; lib. IX, cap, VI. — Roder. Tolet. lib. VI, cap. XIII. — Ferrer. t. III, p. 170, 219. — Estevan de Garibay, *Op. cit.* t. II, p. 33.

Digitized by Google

de ses ruines, ainsi que la ville elle-même, y avait fait apporter les corps des rois, ses prédécesseurs, qui en avaient été enlevés lors de la terrible invasion d'Almanzor en 996, ou qui avaient été enterrés en d'autres endroits. La chapelle construite pour les recevoir fut placée sous l'invocation de saint Martin, et plus tard sous celle de sainte Catherine (1). Nonius porte à 38 le nombre des rois qui y furent inhumés (2).

Sanche le Fort ou Sanche II eut, dans le partage des États de Ferdinand I, la Castille seule avec une portion des Asturies. Mauvais frère, mais vaillant guerrier, ce prince, aidé du Cid, rendit à la monarchie Castillane le développement qu'elle possédait avant la mort de son père. Aussi, quand, au milieu de ses exploits, Sanche le Fort tomba sous le fer d'un assassin à Zamora, les Castillans se firent un devoir d'emporter son corps, et allèrent le déposer au monastère d'Oña, près des Comtes premiers auteurs de leur gloire (3).

Alphonse VI qui lui succéda était, comme lui, fils de Ferdinand, et déjà roi de Galice et de Léon. Sorte de Henri VIII espagnol, ce prince avait pour la propagation du rit romain un zèle qui tenait de la fureur: ce qui ne l'empêcha pas de prétexter la parenté de sa deuxième femme avec la première, pour contracter un troisième mariage; et, sa troisième femme morte, il en prit une quatrième, puis une cinquième, enfin une sixième. Sa mort fut en quelque sorte un signal de guerre entre Urraque sa fille et son gendre Alphonse d'Aragon. Les infantes ses sœurs, son frère D. Garcie, roi dépouillé de la Galice, l'infant D. Sanche son fils, et plusieurs de ses femmes furent inhumés avec leurs ancêtres, à Léon, dans l'église de St-Isidore. Quant à lui,

(1) Ferrer. t. III, p. 150.

(2) Cap. LVII.

(3) Mariana, lib. IX, cap. IX. — Ferrer. t. III, p. 251.

Digitized by Google

après avoir attendu vingt jours à Tolède, à cause de la guerre qui troublait ses états, son corps fut transféré dans le monastère de *Sahagun* ou de *St-Facond*, sur la Céa (1). Là furent inhumées également dona Constance, sa troisième femme (1092), et dona Berthe (1095), la quatrième (2).

La reine Urraque régna seule depuis 1109 jusqu'en 1117, époque à laquelle Tolède reconnut pour roi son fils don Alphonse Raymond. Avec cette voluptueuse princesse commença sur le trône de Castille la maison de Bourgogne, succédant à celle de Bigorre. Elle mourut en 1126 et fut enterrée à St-Isidore de Léon (3).

Alphonse le Batailleur, I de Navarre et d'Aragon, VII à Léon, II en Castille, peut à peine être compté comme ayant régné sur ce dernier pays qu'il disputa constamment à sa femme et qu'il retint, autant qu'il put, en son nom, malgré elle et les Castillans. Il disparut en 1134, après la bataille de Fraga, et se sauva jusqu'en Palestine, suivant les uns, et alla mourir au monastère de St-Jean de la Peña, suivant d'autres (4).

Don Alphonse Raymond, déjà roi de Castille et de Léon, conjointement avec Urraque sa mère, sous le nom d'Alphonse III en Castille, VIII à Léon, prit le titre d'empereur après sa mort. Il s'était fait couronner successivement à Tolède, à Léon et à Compostelle. Ici, vous le voyez, Burgos disparaît en quelque sorte; détachée pour ainsi dire de la Castille du vivant d'Alphonse le Batailleur, au pouvoir duquel elle demeura à peu près contamment avec plusieurs autres villes, elle avait perdu ses droits. Tolède, en se prononçant la première pour le fils d'Urraque, avait pris sa place. La cathédrale de

(1) MARIANA, lib. X, cap. VII. — FERRER., t. III, p. 307.
(2) *Loc. cit.*, t. III, p. 272.
(3) MARIANA, lib. X, cap. XIV. — FERRER., t. III, p. 365.
(4) FERRER., t. III, p. 390.

Digitized by Google

Tolède, théâtre de l'avènement d'Alphonse VIII (1117), recevra également (1157) sa dépouille (1). Dona Sanche, sa sœur, morte en 1159, fut enterrée à Léon (2), ainsi que dona Tiennette, sa fille naturelle (3).

Sanche III, son fils, eut la Castille seule. Il fit, non sans raison, reconnaître son autorité à Burgos; mais il eut à peine le temps de faire apprécier aux Castilans ses heureuses qualités. La reine Blanche, sa femme, morte, comme lui, en 1158, fut inhumée dans les tombeaux des rois de Navarre, au monastère d'Anagro (4). Quant à lui, des historiens sans autorité (5) lui donnent place parmi les sépultures du monastère d'*Oña*; mais le témoignage de Mariana, qui leur est contraire, me paraît formel : il mourut à Tolède et fut enterré auprès de son père, dans la cathédrale de cette ville (6).

Ferdinand II, roi de Léon, usurpateur de l'autorité d'Alphonse IX, est compté à tort parmi les souverains de la Castille. Aussi fut-il inhumé dans la chapelle royale de l'église St-Jacques de Compostelle, près de l'impératrice dona Berengère, sa mère, et du comte don Raymond, son aïeul, prince d'Aragon et de Barcelone (7).

Sous le sage et glorieux Alphonse IX, Tolède étant aux mains des Mores, Burgos recouvre son importance. C'est dans sa cathédrale que, en 1210, l'infant don Ferdinand, fils d'Alphonse, se fait armer chevalier, afin de pouvoir suivre son père à la guerre contre les in-

(1) Mariana, lib. XI, cap. IV. — Ferrer. t. III, p, 456.

(2) Ferrer. t. III, p. 465.

(3) *Op. cit.* p. 504.

(4) Mariana, lib. XI, cap. VII.

(5) Desormeaux, *Hist. d'Esp.* t. II, p. 7.

(6) Mariana, lib. XI, cap. VII. — Roder. Tolet. *Op. cit.* lib. VII. — Santii *Hist. Hispan.* — Taraphæ *Reges Hisp.*

(7) Mariana, lib. XI, cap. XVI. — Ferrer. t. III, p. 513

Digitized by Google

fidèles. Ce fils mort à Madrid en 1211, le roi Alphonse mort en 1214, sa femme Léonore qui mourut la même année, Henri I, son fils et son successeur, mort de la chûte d'une tuile en 1217, furent tous trois inhumés près de leur capitale, dans l'église Ste-Marie du monastère de *Las Huelgas* (1). Fondée et datée en 1209 par Alphonse lui-même (2), cette magnifique abbaye, la noble par excellence, comme on l'appelait, à cause de la noblesse des filles qui s'y vouaient à Dieu, était destinée à recevoir la sépulture des princes castillans: à ce titre, elle devait succéder au célèbre monastère d'*Oña*.

L'infant don Ferdinand, frère d'Henri I, et Berengère, sa sœur, mère de saint Ferdinand, furent également inhumés à *Las Huelgas* (3).

Héritier de la Castille par l'abdication de Bérengère, sa mère, qui était sœur de Henri I, saint Ferdinand devint roi de Léon par la mort de son père en 1230, et, de Ferdinand II qu'il était, prit le nom de Ferdinand III. Les deux couronnes de Castille et de Léon se trouvèrent ainsi définitivement réunies; ou plutôt, comme le dit le continuateur d'Hénault (4), « le royaume de Léon, qui était le premier de tous les royaumes chrétiens en Espagne, devint province de l'un des derniers. » Mais en même temps, et par forme de compensation, les rois Castillans, à partir de saint Ferdinand, adoptèrent l'ordre chronologique commencé par leurs prédécesseurs de Léon, et le suivirent invariablement, fidèles à cette prétention des fondateurs de la monarchie Castillane de

(1) MARIANA, lib. XII, cap. III, cap. VI. — RODER. TOLET. lib. VII. — FERRER. t. IV, p. 25, 52. — GARIBAY, *Op. cit.*, lib. XII, cap. XXXII.

(2) MARIANA, lib. XI, cap. XXII. — GARIBAY, *loc. cit.*

(3) *Abr. chron. de l'Hist. d'Esp. et de Portug.* t. I, p. 324.

(4) FERRER. t. IV, p. 64, 190.

Digitized by Google

rattacher le jeune et glorieux rejeton de la Castille à la souche antique des rois Goths. Ses conquêtes sur les Mores s'étendirent jusqu'à l'embouchure du Guadalquivir, et Séville, devenue l'un des plus riches joyaux de la couronne de Castille, reçut en 1252 la dépouille vénérée de ce prince aussi grand que vertueux (1). Il fut canonisé en 1671 par le pape Clément X (2); mais les respects unanimes des Espagnols n'avaient pas attendu ce moment pour honorer sa mémoire. La cathédrale de Séville, construite au XVe siècle, est encore en possession de son corps; il y est conservé dans une châsse d'argent (3).

On montre dans la même chapelle, dite de *los Reyes*, construite au XVIe siècle sous Philippe II, le mausolée de la reine Béatrix, femme de Ferdinand III, celui d'Alphonse X le Sage, son fils aîné et son successeur, qui mourut en 1284 dépouillé d'une partie de ses états et fut enterré près de son père et de sa mère (4), ceux enfin de plusieurs princes et princesses de la maison royale.

L'infant don Henrique, autre fils de saint Ferdinand, mort en 1304, fut inhumé à St-François de Valladolid. Sa femme, dit Ferreras (5), envoya pour couvrir sa tombe de riches étoffes venues de Tartarie, et beaucoup de cire pour la cérémonie des obsèques. Dona Bérengère, fille de saint Ferdinand, avait pris le voile au monastère de *Las Huelgas*. L'infant don Ferdinand, fils d'Alphonse X, mort en 1275, fut enterré dans le même couvent (6).

(1) MARIANA, lib. XIII, cap. VIII. — FERRER. t. IV, p. 213.
(2) FERRER. t. IV, p. 214, 215
(3) *Magas. Pittor.* t. VII, p. 210.
(4) MARIANA, lib. XIV, cap. VIII. — FERRER. t. IV, p. 131, 342.
(5) T. IV, p. 454.
(6) FERRER. t. IV, p. 288.

Digitized by Google

Sanche IV, dit le Brave, fils révolté contre son père Alphonse le Sage et en partie déshérité par lui, s'était fait couronner à Tolède après sa mort. Il vint y mourir en 1295 et y reçut la sépulture dans la chapelle royale, laquelle, dit Mariana, se trouvait alors derrière le grand autel (1).

C'est encore à Tolède ou à Séville, dit le même historien, que devaient être portés les restes de Ferdinand IV mort à Jaën en 1312. Les chaleurs de l'été forcèrent de le déposer provisoirement dans l'église cathédrale de Cordoue et il y demeura (2).

Depuis longtemps il est à peine question de Burgos; on ne paraît plus songer du moins à transférer le corps des rois dans cette ville. L'abbaye royale de *Las Huelgas* et sa noble destination ne sont pas moins oubliées. Toutefois nous devons mentionner le soin que prit de ce monastère la reine Marie Molina, femme de Ferdinand IV. La munificence et la piété qu'elle avait déjà montrées dans la construction de plusieurs monastères, se signalèrent encore dans la restauration de la royale abbaye, en même temps qu'elle fondait à Valladolid un monastère du même nom, qui devait posséder ses restes (3). L'infant don Pèdre, fils d'Alphonse X, avait reçu la sépulture dans le couvent de Burgos en 1319, et l'infant don Juan son frère, mort la même année, avait été enterré dans la cathédrale de la même ville (4).

En 1350, Alphonse XI mourut de la peste au siège de Gibraltar. L'ennemi témoigna de son respect pour sa personne, en suspendant les hostilités pendant ses obsèques. Son corps fut porté à Séville, et déposé dans la chapelle royale de la cathédrale, en attendant qu'on

(1) Lib. XIV, cap. XVII. — Ferrer. t. IV, p. 401.
(2) Lib. XV, cap. XI — Ferrer. t. IV, p. 496.
(3) Ferrer. t. IV, p. 543.
(4) *Op. cit.* p. 521.

Digitized by Google

pût le transférer à Cordoue ; car ce prince avait demandé par son testament à être inhumé auprès de son père Ferdinand IV (1). Don Tello, son fils naturel, mort en 1370, fut inhumé à St-François de Palence (2).

Pierre le Cruel, poignardé par son frère naturel, Henri de Transtamare, en 1369, fut d'abord inhumé sans pompe dans l'église de St-Jacques d'Alcocère. Plus tard, et par les ordres de Jean II, l'un de ses successeurs, il fut transféré au monastère royal des filles de St-Dominique à Madrid (3). Blanche sa femme, tuée par son ordre en 1361, fut inhumée à St-François de Xérès (4). Maria de Padilla, morte la même année et enterrée d'abord au monastère de Sainte-Claire d'Astudello, et les infants don Pèdre, don Frédéric, don Louis, don Emmanuel, que Pierre le Cruel avait fait enterrer dans la cathédrale de Séville, furent transférés, sous Philippe II, dans la nouvelle chapelle des rois, à côté de saint Ferdinand (5).

Avec Henri II, qui s'était fait, conjointement avec Du Guesclin, le vengeur de la Castille outragée par l'avarice et les cruautés de son frère, commence la maison de Transtamare. Il mourut d'une maladie de langueur en 1379, et fut transporté, par les soins de Jean I son fils, de Burgos à Valladolid, et de là à la cathédrale de Tolède, dans une chapelle qu'il avait fait construire à ses frais, dit Mariana (6), du côté de la principale tour.

(1) *Chron. del Rey D. Pedro I.* — MARIANA, lib. XVI, cap. XV. — FERRER. t. V, p. 234.

(2) FERRER. t. V, p. 416.

(3) MARIANA, lib. XVII, cap. XIII. — DESORMEAUX, *Op. cit.* t. II, p. 11, le fait enterrer dans la cathédrale de Cordoue. Ce sentiment ne me paraît pas appuyé.

(4) FERRER. t. V, p. 339.

(5) *Loc. cit.*

(6) Lib. XVIII, cap. II. — FERRER. t. v. p. 471.

Digitized by Google

Plus tard, sous Charles Quint, l'emplacement de cette chapelle fut changé; elle est connue aujourd'hui sous le nom de Chapelle des nouveaux Rois, *Reyes nuevos*, et l'on y voit encore six tombeaux qui sont ceux de Henri II, de Jean I son fils, de Henri III son petit-fils, et enfin des princesses Jeanne, Léonore et Catherine, épouses de ces trois monarques (1). Jean I était mort en 1390, près d'Alcala, d'une chûte de cheval; Henri III succomba en 1407 à l'action d'un poison lent.

Avant de rendre les derniers devoirs à son père Henri II, Jean I s'était fait couronner solennellement à Burgos avec la reine Léonore sa femme. Ainsi Burgos se maintenait au rang de ville principale; ses habitants recevaient le serment des rois, mais non leur sépulture.

A la mort de Jean II, en 1454, c'est en quelque sorte l'inverse que nous ferons remarquer. Ce prince étant mort à Valladolid, son fils Henri IV y prit solennellement possession de la couronne; puis, pour se conformer aux volontés de son père, il fit transporter solennellement ses restes à Burgos, chez les Chartreux de Miraflores, monastère que ce prince avait fondé (2). Jean II fut aussi peu regretté qu'il était peu regrettable. Au milieu de la pompe funèbre, lors de son inhumation dans la chartreuse de Burgos, le catafalque qui portait son cercueil prit feu aux flambeaux qui l'entouraient. Les Castillans trouvèrent ce spectacle divertissant, et le rire universel provoqué par ce feu de joie d'un nouveau genre prouva qu'ils se souciaient peu du mort et de la conservation de ses os (3). Près de lui furent enterrés

(1) Mariana, lib. XVIII, cap XV; lib. XIX, cap. XIV. — Ferrer. t. V, p. 552; t. VI, p. 30, 97, 476, 486.

(2) Ferrer. t. VI, p. 638; t. VII, p. 21. — Estevan de Garibay, *op. cit.* lib. XVII, cap. II.

(3) Mariana, lib XXII, cap XIV. — On voit sa statue dans la

Digitized by Google

l'infant don Alphonse son deuxième fils, mort en 1468 (1), et la reine Isabelle sa femme, morte en 1505 (2). Catherine sa fille, morte en 1424, fut enterrée à *Las Huelgas* (3).

Henri IV mourut en 1474, à Madrid, à la suite d'une longue maladie. L'état de maigreur dans lequel était son corps dispensait de l'embaumer; il fut déposé pendant quelque temps dans l'église des Hiéronymites à Madrid, puis transféré, suivant son désir, près de sa mère, à Notre-Dame de Guadelupe (4), monastère d'Hieronymites également, dans l'Estramadure espagnole.

La conquête du sud de l'Espagne et l'expulsion de ce qui restait de Mores en ce pays permit à la grande reine Isabelle et à Ferdinand le Catholique, son époux, de se préparer à Grenade une sépulture digne d'eux. Isabelle mourut la première en 1504. Elle avait ordonné qu'on l'ensevelît dans les habits de saint François, sous une tombe plate et sans ornement. Mais comme la chapelle royale n'était pas terminée, elle fut déposée au couvent de Saint-François, dans l'Alhambra (5). Ferdinand vint en 1516 la rejoindre dans cette sépulture provisoire; et tous deux furent placés enfin par Charles Quint dans un même tombeau de marbre blanc (6).

Philippe le Beau, mort en 1506 à Burgos, deux ans après y avoir pris possession de la Castille, du chef de sa femme Jeanne la Folle, avait demandé qu'on l'inhumât à Grenade et qu'on envoyât son cœur à Bruxelles.

chapelle des *nouveaux rois* à Tolède, à côté du sarcophage de la reine Dona Jeanne, sa bisaïeule. Le connétable Don Alvaro de Luna, son favori, occupe une chapelle à part dans la cathédrale de Tolède. (Aug. Challamel, *Un été en Espagne*, p. 91.)

(1) Ferrer. t. VII, p. 218.

(2) Ferrer. t. VIII, p. 276.

(3) Ferrer. t. VI, p. 289.

(4) Mariana, lib. XXIV, cap. IV. — Ferrer. t. VII, p. 402.

(5) Mariana, lib. XXVIII, cap. XXIII. — Ferrer. t. VIII, p. 264.

(6) Mariana, *loc. cit.* — Ferrer. t. VIII, p. 264, 428.

Digitized by Google

Ses désirs ne furent pas immédiatement accomplis ; et, quand sa malheureuse épouse consentit à se séparer de ses restes, ils furent déposés à Miraflores près de Burgos. Quant à elle, elle mourut à Tordésillas en 1555, après quarante années de captivité, et son corps fut déposé dans le monastère de Sainte-Claire de la même ville. Mais Charles-Quint réunit bientôt les restes de son père et de sa mère dans la chapelle royale *(capilla real)* de Grenade ; leur commun tombeau et celui d'Isabelle et de Ferdinand, avec leurs statues couchées comme sur leur dernier lit de parade, au milieu de cet édifice de marbre noir, forment l'ensemble le plus imposant (1). Là furent encore inhumées momentanément l'impératrice Isabelle, femme de Charles Quint, et Léonore, sœur de ce prince, reine douairière de Portugal et de France, toutes deux mortes en 1539 (2) ; enfin Marie, femme de Philippe II, encore infant, laquelle mourut en 1549 (3).

Charles-Quint meurt en 1558 au monastère de S^t^-Just et il y est enterré. Dès lors Philippe II s'occupe de préparer un tombeau pour sa famille et pour lui. Ce tombeau, je veux dire l'Escorial, est tout un immense monastère joint à un palais. Dès 1573, Philippe y fait transférer successivement la reine Elisabeth de Valois sa femme et son fils don Carlos, inhumés précédemment à Madrid ; l'empereur Charles-Quint son père, jusqu'alors à S^t^-Just ; de Grenade, l'impératrice Isabelle femme de ce dernier, Léonore sa sœur, Marie sa propre femme, les infants don Ferdinand et don Juan ses frères ; de

(1) MARIANA, lib. XXVIII, cap. XXIII. — FERRER. t. VIII, p. 293 ; t. IX, p. 359. — La chapelle est entièrement construite en pierre noire sur laquelle les ornements, les piliers, les nervures se traçaient en lignes d'or. Les chanoines ont fait récemment badigeonner tout cela à la chaux, sans doute pour se récréer les yeux.

(2) FERRER. t. IX, p. 213, 394.

(3) *Op. cit.* p. 309.

Digitized by Google

Tordésillas enfin, la reine Marie de Hongrie (1). D'autres princes les suivirent bientôt : ce sont l'infant don Carlos, autre fils de Philippe II, mort en bas âge; l'archiduc Wenceslas et l'infant don Ferdinand (2).

Enfin ce fut le tour de Philippe II. Il mourut à l'Escorial même en 1598 (3), sur le seuil, pour ainsi dire, de son tombeau.

Nous n'irons pas plus loin.

L'expulsion des Mores, remarquons-le, a eu pour conséquence immédiate la réunion des diverses parties de la Péninsule sous une main unique. Les chefs, chrétiens sortis du nord de l'Espagne, ont peu à peu gagné du terrain sur l'invasion Musulmane ; à mesure que celle-ci recule et se resserre, leur puissance s'accroît par la fusion des diverses branches, par la réunion d'états voisins l'un de l'autre; et, si les princes chrétiens avaient toujours concerté leurs efforts, l'invasion aurait disparu depuis longtemps. Quand elle est définivement balayée du sol, les royautés des Asturies, de Léon, de Castille, d'Aragon, de Navarre même et de Portugal n'ont plus de raison d'être : les principautés Sarrasines de Murcie, de Séville, de Cordoue, de Grenade, tous ces démembrements du Califat de Cordoue, pour la ruine desquels les royautés dont nous parlons s'étaient successivement élevées, n'existent plus. A partir de ce moment, il n'y a plus qu'une seule monarchie, celle de toutes les Espagnes; qu'une capitale, Madrid ; il n'y a aussi qu'un lieu destiné à la sépulture des rois, l'Escorial. Disons en passant que tous les princes ne furent pas admis indifféremment sous le dôme de ce Panthéon des monarques espagnols. Les divers caveaux qu'on y disposa furent plus ou moins honorables ; il y eut

(1) Ferrer. t. IX, p. 552, 553 ; t. X, p. 403.

(2) Ferrer. t. X, p. 299, 329.

(3) Ferrer. t. X, part. II, p. 113.

Digitized by Google

des degrés, en un mot, là où la mort semble avoir renversé toutes les distinctions. Les reines qui n'avaient pas laissé d'enfant mâle furent placées plus bas que les autres; et avec elles, vingt-deux des princes précédents, trop petits apparemment pour être inhumés dans la même enceinte et au même niveau que les descendants de Charles-Quint. Où est le temps des premiers rois qui allaient chercher dans la communauté de sépulture avec les anciens monarques de Léon, l'illustration de race qui manquait à la Castille naissante! La famille de Charles-Quint attire à elle au contraire les illustres morts qui l'ont précédée dans la tombe; elle les force à se déplacer, et cela, pour étendre sur eux sa domination, et, en quelque sorte, en faire sa cour.

Résumons ce travail.

Nous avons parcouru toutes les nécropoles royales de l'Espagne. Nos guides dans cette exploration historique, pour suppléer aux changements, à la destruction même, que le temps et les révolutions y ont apportés, ont été les écrivains les plus sûrs; nous avons souvent laissé parler chacun d'eux, et nous avons écouté de préférence celui qui paraissait plus à portée d'être bien instruit.

Faisons la part de Burgos. Quels sont les princes et les personnages de quelque importance dont les restes y étaient encore au moment de l'occupation française, en 1808?

La cathédrale actuelle fut fondée par Ferdinand III, vers le milieu du XV^e^ siècle. Elle ne peut conséquemment renfermer la sépulture d'aucun prince qui ne soit postérieure à cette époque ou qui n'ait appartenu à une église plus ancienne : quoi qu'il en soit, les géographes s'accordent à dire que plusieurs rois de Castille y sont inhumés dans des mausolées de marbre (1). La Martinière

(1) *Délices de l'Espagne*, p. 176 (éd. in-12). — ALEX. DE LA BORDE, *Itinéraire de l'Espagne*.

Digitized by Google

renchérit encore ; suivant lui (et il a probablement emprunté ce détail à don Juan Alvarez de Colmenar, auteur d'un ouvrage intitulé : *Description et délices de l'Espagne*), cinq chapelains, appartenant au chapitre de la cathédrale, étaient spécialement chargés de desservir les chapelles dans lesquelles étaient rangés ces tombeaux. En réalité, quels sont les princes que nous avons vu inhumer dans cette église? Un seul, l'infant don Juan, fils d'Alphonse X, mort en 1319 ; et les récits plus modernes, passant en revue les objets curieux qu'elle renferme, mentionnent uniquement, en fait de sépultures, celles du connétable don Pedro Fernandez de Velasco et de sa femme dona Mencia Lopez de Mendoza Figueroa, dans la magnifique chapelle qui leur est consacrée (1). Il faut remarquer, en outre, que la cathédrale ne fut pas atteinte par l'entrée des Français à Burgos; aucune dévastation, aucun des excès que nous avons signalés n'y furent commis. De là évidemment ne peut provenir notre étoffe.

Mais Burgos possédait de nombreux monastères ; ses faubourgs, et celui de Béga notamment, étaient remplis de couvents et d'hospices. Plusieurs de ces établissements n'offrent aujourd'hui que des ruines ; d'autres subsistent encore, solitudes dévastées, il est vrai, corps privés de leurs âmes, pour ainsi dire, et s'en allant silencieusement en poussière, comme les morts des tombeaux, depuis que le libéralisme de 1842 en a chassé les habitants.

Parmi les monastères dont les murs sont encore debout, trois principaux se faisaient remarquer : ce sont les *Chartreux* ou *Miraflores*, *Las Huelgas* et *Saint-Pierre de Cardeña*.

Le premier, situé sur la route de Burgos à Vitoria au

(1) Aug. Challamel, *Un été en Espagne*, p. 34. — *Musée des Familles*, t. XIV, p. 88.

Digitized by Google

pied d'une hauteur et dans un site agréable, est de date plus récente. Il eut pour fondateur Jean II. Ce prince y fut enterré en 1454. Mais les travaux continuèrent longtemps encore, et en 1505, dit Ferreras (1), lorsqu'ils furent terminés, Ferdinand le Catholique y fit transporter le corps de la reine Isabelle, mère de la grande Isabelle de Castille et femme de Jean II. Le corps de cette princesse avait été jusque là déposé dans le couvent de Saint-François d'Arévalo. L'église des Chartreux subsiste encore aujourd'hui ; on y voit, dans le sanctuaire, deux magnifiques mausolées de marbre : l'un, du côté de l'évangile, renferme les cendres de l'infant don Alphonse, deuxième fils de Jean II ; l'autre, du côté de l'épître, celles de ce roi et de sa femme (2). Le second, qui est à la fois le plus grand et le plus remarquable au point de vue de l'art, avec ses statues couchées et vêtues avec ampleur, ses blasons, ses figures sans nombre et ses ornements de toute espèce, à part le germanisme et le mauvais goût qui domine dans les détails, peut être comparé à ce que l'art du XVIe siècle a produit de plus splendide, aux magnifiques sépultures de Brou, par exemple.

Relevons en passant l'inadvertance d'un recueil mensuel qui donne ce tombeau comme appartenant à don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, grand prieur de Castille et premier ministre de Charles II (3). Je ne puis vous dire où ce prince fut enterré ; mais le monument en question date incontestablement du XVIe siècle : comment pourrait-il être le tombeau d'un prince mort en 1679? Si les Revues pittoresques sont utiles à l'éducation du peuple et si leur propagande doit être encouragée, ce serait souvent risquer que d'employer sans défiance les renseignements qu'on y trouve; généralement, il est sage de ne les accepter que sous bénéfice d'inventaire.

(1) *Op. cit.* t. VIII, p. 276.
(2) ALEX. DE LA BORDE, *loc. cit.*
(3) *Musée des familles*, t. XVIII, p. 101.

Digitized by Google

Il faut traverser Burgos et l'Arlanzon qui baigne ses murs, pour arriver à Ste-Marie de *Las Huelgas*, c'est à dire *du repos*, couvent ainsi nommé, dit-on, parce que autrefois, sur son emplacement même, s'élevait une maison de plaisance appartenant aux rois de Castille (1). On le trouve à un quart de lieue environ de la ville, au milieu d'un massif d'arbres, dont le vert tendre, dit un voyageur, réjouit la vue fatiguée par les arides campagnes qui entourent la capitale de la Castille (2). Les constructions qui le composent et dont la plupart sont des premières années du XIIIe siècle, forment une masse imposante dont les détails sont riches et curieux. Mais l'herbe y croît, et les plantes grimpantes, qui s'accrochent à ces murs délabrés, se chargeront avec le temps d'en opérer la destruction, et dispenseront de ce soin la *bande noire* espagnole.

Nombre de personnes appartenant aux familles régnantes de la Castille y ont reçu la sépulture. En suivant l'ordre chronologique, nous y remarquons, en 1214, le roi Alphonse IX, fondateur du monastère, et sa femme Léonore; en 1211, l'infant don Ferdinand leur fils; en 1217, leurs deux autres fils, Henri Ier et don Ferdinand, et la reine Bérengère, mère de saint Ferdinand; puis deux fils d'Alphonse X, savoir: l'infant don Ferdinand, en 1275, et l'infant don Pèdre, en 1319; Catherine, fille de Jean II, en 1424, et enfin, Bérengère, fille de saint Ferdinand, sans compter plusieurs princesses du sang royal qui prirent le voile et vécurent, comme elle, dans ce couvent, sous la règle de Citeaux.

(1) N'était-ce pas plutôt parce qu'un hospice destiné à recevoir les voyageurs y était annexé et servait d'étape, en quelque sorte, sur la route du pèlerinage de Compostelle ?

(2) Challamel, *op. cit.* p. 25.

Digitized by Google

J'arrive à *Saint-Pierre de Cardeña*, monastère de l'ordre de saint Benoit, situé à deux lieues de Burgos. Son existence est antérieure à celle de la ville elle-même ; nous en avons parlé plus haut, en même temps que de Sanche le Grand son réformateur. Là fut enterré le comte D. Garcie Fernandez, fils de Ferdinand Gonçalez, mort en 1005 ; et depuis, nous ne trouvons mentionné aucun personnage marquant comme ayant reçu la sépulture dans ce monastère, si ce n'est le héros castillan par excellence, celui que célèbrent avant tous les *romanceros* espagnols, en qui se trouvent personnifiés le caractère historique et la gloire de la Castille, le *Cid Campeador*, en un mot. Dans l'une des rues de la ville, on montre un pan de muraille sur lequel sont sculptés deux écussons avec une inscription. Les écussons sont accolés ; l'un, entouré d'une chaîne, porte deux épées en sautoir avec une croix brochant sur le tout, et le second, une tour forte également entourée d'une chaîne. Ce sont les armes de don Rodrigue ou Ruy Diaz (1) de Bivar (2), et celles de Ximène sa femme. Quant à l'inscription, elle apprend que ce monument commémoratif fut élevé en 1784 sur les ruines de la demeure du héros, qu'il mourut en 1099 (3), et que son corps fut transporté au monastère de *Cardeña*. « Dans l'église de ce monastère, dit M. Alex. de la Borde, sur le pavé de la chapelle de saint Sisebute, s'élève le tombeau du Cid et de Ximène. Derrière ce tombeau on lit l'inscription suivante :

« Belliger invictus, famosus marte, triumphis,
» Clauditur hoc tumulo magnus Didaci Rodericus :
» Obît era MXCIX (4). »

(1) Fils de *Diègue* ou *Didacus*.

(2) Village peu distant de Burgos.

(3) Garibay, *op. cit.* lib. XI, cap. XXIV, fixe cet évènement en 1098.

(4) Alex. de la Borde, *Voyage pittor. et historique de l'Espagne*. (Paris, Didot aîné, 1820), t. II, part. II.

Digitized by Google

Nous ajouterons, d'après Garibay (1), que don Diègue Rodriguez de Bivar, fils du Cid, mort longtemps avant son père, était inhumé dans la même chapelle de l'église de *Cardeña*.

Le récit de M. Mortier, veuillez vous le rappeler, nous représente comme voisine de celle du Cid la sépulture du personnage auquel a été ravie notre pièce d'étoffe. Cette donnée n'est peut-être pas à négliger. Car les renseignements écrits sur l'entrée des Français à Burgos manquent absolument; du moins les historiens que nous avons pu consulter sont muets au sujet des profanations qu'elle occasionna, et ne peuvent nous servir à désigner les sanctuaires et les sépultures qui en ont été l'objet. Si donc nous avions quelque motif d'accepter ce récit avec une sorte de certitude, notre étude aurait un résultat immédiat, et le fils du Cid ou le comte don Garcie Fernandez serait le personnage que nous cherchons. Notre étoffe conserverait alors son âge vénérable; elle serait même plus vieille encore de près d'un siècle, dans le dernier cas. Mais, quelque envie que j'aie de lui conserver cet avantage et de lui trouver un propriétaire aussi ancien que possible, je ne me crois pas de force à ajouter une garantie nouvelle à celle qui vous a été donnée. Le côté historique et le côté artistique de la question qui se prêteraient un mutuel appui, s'ils étaient résolus, demeurent à mes yeux dans un pareil état d'incertitude; sur une base aussi mal assise, on ne peut établir que des probabilités.

Fallait-il, me direz-vous, pour arriver à ce beau résultat, vous mettre en frais si grands de paroles et de chronologie? — Il y avait une erreur à relever: c'est tout ce que j'ai voulu faire, et, ce faisant, j'aiderai peut-être un autre à trouver mieux; j'ai parcouru la route entière et marqué les points de repère.

(1) *Loc. cit.*

Digitized by Google

Je ne finirai pas toutefois sans vous tirer de peine au sujet du Cid et sans vous dire ce que sont devenus ses restes, depuis le moment où vous les avez vus gisants sur le pavé. J'emprunterai pour cela quelques lignes à la relation d'un voyage effectué en 1843 (1) : « Une modeste salle attenant à la sacristie de la cathédrale renferme un souvenir du fameux Cid, une vieille malle à moitié cassée, entièrement vermoulue, dont il se servait, dit-on, dans ses voyages ou ses expéditions guerrières. On lit dessus cette simple inscription : *El cofre del Cid*, le coffre du Cid (2). Je demandai à voir le tombeau du héros que je savais avoir été depuis peu transporté à Burgos. Il fallut aller à la *Casa de Ayuntamiento*, c'est à dire à la maison de ville, où ses restes avaient été *provisoirement* déposés. » Ils y sont en effet, ainsi que ceux de Ximène ; tout dernièrement, un journal racontait qu'on venait de les découvrir..... dans un bahut. Il n'ajoutait pas ce qu'on voulait en faire, ni si l'oubli *provisoire*, j'allais dire le bahut, dont ils avaient été précédemment honorés, devait être définitif. Quelque jour, hélas ! ces reliques sacrées pour la Castille seront peut-être heureuses, avant de retrouver un tombeau, de rencontrer un sort semblable à celui du corps de notre Turenne, et d'être assez curieuses pour avoir place dans un cabinet d'histoire naturelle, parmi les crocodiles et les serpents empaillés.

(1) Aug. Challamel, *op cit.*, p. 38.

(2) Garibay, *loc. cit.*, passe en revue les objets précieux donnés par le Cid à l'église du monastère de Cardena et que les moines conservaient précieusement.

Digitized by Google

Lecture de M. Duquénelle.

Séance du 13 *Décembre* 1850.

Dans l'une de ses précédentes séances, l'Académie a renvoyé à la section de numismatique l'examen de quelques monnaies d'or.

Le rapport dont je vais donner lecture est l'œuvre de notre collègue M. l'abbé Querry. C'est à ses recherches qu'est due l'attribution exacte de ces monnaies trouvées dans le mois de juillet 1850, sur la place publique de Villers-Allerand, à l'angle d'un mur du presbytère.

Sur les vingt-une monnaies communiquées par M. Midoc, on distingue six pièces anglo-françaises, douze pièces françaises, une anglaise et deux bourguignones.

Cinq monnaies anglo-françaises appartiennent à Henri VI, roi d'Angleterre, qui fut proclamé roi de France à Paris en novembre 1422, sous la régence du duc de Bedfort.

Cinq de ces pièces sont appelées *Saluts d'or*. Dans le champ de l'avers sont représentées les armes écartelées de France et d'Angleterre, surmontées de l'ange Gabriel annonçant l'Incarnation à la vierge Marie, placée à sa droite ; les deux personnages sont séparés par une bandelette perpendiculaire, sur laquelle est inscrit le premier mot de la Salutation angélique, AVE ; de là le nom vulgaire qu'ont reçu ces monnaies. Autour on lit : HENRICUS DEI GRACIA FRANCORUM ET ANGLIÆ REX. — Revers, croix longue, accostée du léopard et de la fleur de lis ; légende : CHRISTUS

Digitized by Google

VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS IMPERAT ; sous la croix, la lettre initiale H.

La 6me monnaie anglo-française est un 1/2 noble d'or, ainsi appelé parce que le roi est représenté en costume de guerrier, portant de la main droite une épée nue, et de la gauche un écu aux armes écartelées de France et d'Angleterre. Le prince est debout sur un vaisseau en mer. La légende porte HENRICUS DEI GRACIA REX ANGLIÆ ET FRANCIÆ. Au revers, une croix fleuronnée ; au milieu, la lettre H, initiale du nom royal : la croix est entourée de léopards couronnés, legende : DOMINE NE IN FURORE TUO ARGUAS ME. Nous avons remarqué que sur cette pièce le mot ANGLIÆ précède celui de FRANCIÆ, qui est en tête sur les saluts d'or; nous pensons que, pour satisfaire à l'amour-propre national, le nom du pays où la monnaie a été frappée a été mis le premier.

La monnaie anglaise est un noble d'or d'Edouard. EDUARDUS DEI GRACIA REX ANGLIÆ, DUX HIBERNIÆ.

Le revers est le même que sur la monnaie précédente, seulement la légende diffère. On lit : CHRISTUS AUTEM TRANSIENS PER MEDIUM ILLORUM, IBAT.

Les monnaies bourguignones doivent appartenir à Philippe le Bon, qui succéda à son père Jean sans Peur, en 1419. A l'avers, on voit le lion de Flandre.

En 1427, Philippe le Bon se fit reconnaître comme comte de Hainaut ; ainsi cette pièce n'a pu être frappée qu'à cette époque, et doit être placée aussi bien parmi les monnaies de Flandre que parmi celles de Bourgogne, comme l'indique la légende : PHILIPPUS, DEI GRACIA, DUX BURGUNDIÆ, COMES FLANDRIÆ. Au revers, l'écu de Bourgogne écartelé de Flandre; légende : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM.

Digitized by Google

Sur les douze monnaies françaises, huit appartiennent à Charles VII, qui régna de 1422 à 1461. Ce sont des écus d'or dits à la couronne. Écusson royal aux trois fleurs de lis ; sur sept de ces monnaies, l'écu est accosté de deux fleurs de lis ; sur la 8me, l'écu est libre. Légende au droit : CAROLUS DEI GRACIA FRANCORUM REX ; revers, croix feuillée et cantonnée de quatre couronnes ; légende : CHRISTUS VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS IMPERAT.

La 8me, dont l'écu est libre, porte au revers la croix feuillée et fleurdelisée, avec une étoile ; elle est encadrée dans un cercle à ogive fleurdelisée et cernée par quatre couronnes.

Trois monnaies appartiennent à Louis XI, qui succéda à son père Charles VII en 1461. Ce sont également des écus d'or à la couronne. Au droit, l'écu est accosté de deux fleurs de lis couronnées ; légende : LUDOVICUS DEI GRACIA FRANCORUM REX. Au revers, croix feuillée, cantonnée de quatre couronnes dans un cercle à ogive ; légende : CHRISTUS VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS IMPERAT.

La monnaie la plus récente est antérieure à 1483 ; c'est de cette époque que doit dater le dépôt de ce petit trésor.

Quoique ces monnaies généralement communes aient peu de valeur numismatique, la Commission émet le vœu que des démarches soient faites près du propriétaire pour acquérir ces pièces, qui figureront avantageusement au Musée de la ville.

—

Dans le mois de novembre 1850, l'Administration municipale a fait acquisition des vingt-une monnaies qui ont été déposées dans le médailler du Musée de la ville de Reims.

Digitized by Google

Lecture de M. E. Maumené.

Séance du 14 Février 1851.

ANALYSES DE PIÈCES GAULOISES EN PLOMB ET EN OR.

Dans la séance du 13 Décembre dernier, notre confrère M. Duquénelle a entretenu l'Académie de la découverte intéressante faite à Reims de bandes de plomb coulées, découpées à jour et offrant une réunion de rouelles gauloises. Ces rouelles paraissent en plomb pur, et, pour ne conserver aucun doute à cet égard, M. Duquénelle m'a demandé d'en faire l'analyse.

Il y a, ce me semble, de l'intérêt pour les archéologues et les historiens à connaître avec exactitude la composition de certaines monnaies ou médailles. En effet, cette composition pourra souvent, *à défaut d'autres renseignements*, servir à faire connaître l'origine et même, dans des limites plus ou moins étendues, la date des objets remis de temps en temps au jour par ceux qui fouillent le sol.

On en jugera par l'analyse suivante :

La rouelle de plomb, débarrassée d'oxide, a donné :

Plomb	0,gram 575	986		
Zinc.....			8	
Antimoine.	0, 008	14	3	?
Cuivre....			2	
Fer.....			1	
	0, 583	1000		

Digitized by Google

Elle contient donc environ un et demi pour cent de métaux autres que le plomb.

Le zinc et l'antimoine ont seuls de l'importance. Ces rouelles peuvent être retrouvées dans des localités éloignées de Reims, et la communauté d'origine pourra être reconnue, ou, si l'on veut, confirmée, dans bien des cas, par la présence de ces métaux.

Voici maintenant l'analyse d'une pièce d'or sur laquelle M. Duquénelle m'a remis la note suivante :

« La pièce d'or est classée par M. Lambert parmi » les médailles symboliques de la deuxième période » et reproduite sous le n° 18 de la planche 7 de » son ouvrage. — C'est une médaille connue depuis » longtemps et qui se rencontre fréquemment dans » quelques localités. »

La pièce pesait 6,^{gr} 085. La moyenne de deux analyses est :

Or.....	503
Argent..	245
Cuivre..	252
	1000

L'alliage a été fait évidemment avec deux parties d'or, une d'argent et une de cuivre. — L'argent aura contenu du cuivre, et ce dernier se trouve ainsi en excès. — L'or dépasse un peu la moitié du poids de l'alliage, parce qu'une portion du cuivre s'est oxydée pendant la fusion et a été perdue en scorie.

Cet alliage n'est jamais employé aujourd'hui. La soudure pour les bijoux d'or contient 4 d'or, 1 d'argent et 1 de cuivre, ou à très peu près.

Digitized by Google

Je dois remarquer l'extrême dureté de l'alliage. Il m'a fallu toutes sortes d'efforts pour réduire la pièce en fragments. Le recuit ou la trempe ne l'ont pas rendue malléable. Un ciseau d'acier n'a pu la couper entièrement. Les prises d'essai ont été faites à l'aide des limes.

J'ajoute que les acides azotique et sulfurique et l'eau régale attaquent avec la plus grande peine.

La dureté et la couleur, qui est très belle, devraient peut-être faire employer cet alliage dans la bijouterie.

Digitized by Google

BEAUX-ARTS.

—

Lecture de M. Max. Sutaine.

—

Séance du 24 Janvier 1851.

—

NOTICE

sur G. BAUSSONNET, de Reims,

Dessinateur & poète (XVIe et XVIIe siècles).

—

De même que les nations, les villes ont leur époque d'apogée, après laquelle vient ordinairement celle d'une décadence plus ou moins rapide. Cette ère de lustre éprouve elle-même aussi ses phases de transformation. Ainsi, dans notre cité, la prospérité industrielle a succédé à la gloire artistique qui l'éclaira de ses rayons les plus lumineux depuis la seconde moitié du XVIe siècle jusque vers la fin du XVIIe. Pendant cette période, des artistes en tous genres firent refléter sur notre patrie l'éclat de leur talent et de leur nom. Sculpteurs, peintres, graveurs formaient alors une chaîne non interrompue, commençant aux statuaires Jacques et finissant à Nanteuil et Hélard.

Au milieu des noms qui composaient cette pléiade, il en est un plus modeste, dont l'illustration n'a pas dépassé peut-être l'enceinte de nos murs, mais qui cependant mérite, à plus d'un titre, une place

Digitized by Google

dans ce recueil. C'est celui de Baussonnet, architecte et dessinateur, qui nous a laissé de nombreux travaux se rattachant presque tous à *l'histoire du pays*.

Plus heureux cette fois que nous ne l'avons été avec la plupart de nos autres artistes, nous pouvons fixer d'une manière à peu près certaine l'époque de sa naissance. Nous avons vu en effet, dans un recueil que possède la bibliothèque municipale et dont nous aurons occasion de parler dans cette notice, de petits croquis de portraits, à la plume, exécutés en 1589 et 1592, alors que Baussonnet n'était encore que petit écolier au collége des Écrevés. Ces dates reporteraient celle de sa naissance à l'année 1580, environ.

Nous devons à cet artiste le dessin de l'ancienne *porte Basée*, daté de 1602, et celui bien supérieur du *rare et somptueux tombeau de saint Remy* daté de 1633, reproduits tous deux par le burin d'Edme Moreau, et qui ornent l'histoire de Reims de Bergier.

Le beau frontispice de la première édition des *Grands chemins de l'empire* (1) peut donner une idée de son habileté de composition et d'exécution. Cette pièce très remarquable, et qui ne serait pas désavouée par les plus habiles dessinateurs, peut être considérée comme l'une des œuvres capitales de notre artiste. Hormis ces dessins et quelques vignettes perdues dans des livres d'heures de l'époque, nous ne posséderions au surplus que de rares témoignages du talent de notre compatriote, si les recherches

(1) Également de Nicolas Bergier.

Digitized by Google

intelligentes d'un homme à qui les lettres doivent beaucoup à Reims n'avaient enrichi notre bibliothèque communale d'un recueil très précieux pour nous à tous égards.

Vers l'année 1836, si nous avons bonne mémoire, M. Louis Paris, bibliothécaire de la ville, en fouillant et retournant l'étalage d'un bouquiniste, avise, blanchi par la poussière, un in-folio tristement abandonné. Son instinct de bibliophile lui fait pressentir un trésor dans ces feuillets délaissés qui attirent son attention. Ce livre, en effet, n'était autre qu'une collection de dessins manuscrits ayant pour titre : « *Desseins de Peinture, Graveure, Orfèvrerie, Masson-* « *nerie, Menuiserie, Tournerie, Férure et autres artz.* « *De la main et invention de G. Baussonnet, de* « *Reims* (1). »

C'était une précieuse trouvaille pour notre ville si pauvre en souvenirs de nos artistes : aussi M. Paris, tout heureux de sa conquête, l'étala-t-il victorieusement sur les rayons de notre bibliothèque.

Ce recueil renferme un nombre considérable de dessins de toute nature. Nous y trouvons des croquis d'armes, chiffres et écussons (2) ; des projets d'ornements de menuiserie, maçonnerie et peinture, dont peut-être quelques maisons de notre ville con-

(1) D'après un renseignement que nous devons à l'obligeance de M. Duchesne, bibliophile érudit et zélé de notre ville, c'est chez M. Cordier, libraire antiquaire de Reims, que M Paris aurait retrouvé ce volume. M. Cordier avait eu la bonne fortune de le découvrir parmi les raretés d'un amateur du département.

(2) Entre autres ceux de Dames Anne de Roucy, première abbesse de Saint-Etienne, et Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre-les Dames.

Digitized by Google

servent encore les traces (1), et des modèles d'orfèvrerie et de broderies religieuses mêlés à des sujets d'un style plus élevé et à des compositions complètes.

Nous avons remarqué surtout une charmante exquisse d'un tableau composé en l'honneur de saint Benoît pour Mme Catherine de Joyeuse, religieuse de Saint-Pierre-les-Dames (2); un très beau modèle de fontaine allégorique entourée de constructions d'une architecture remarquable, et un autre dessin mystique intitulé *Sacrum Palladium Remense*, et représentant, surmontée d'une coupole, la Vierge ayant à ses côtés les quatres statues de l'antiquité, de la prudence, de la piété et de la gloire.

Nous devons mentionner aussi un délicieux modèle de tapisserie destiné à M. de Joyeuse et exécuté avec une remarquable délicatesse. La plupart de ces dessins sont signés soit des initiales G. B., soit du nom de Baussonnet tout entier et revêtus de dates qui pourraient à l'occasion servir de points de repère pour l'étude de cette époque de notre histoire. Presque toutes les grandes pièces ont été gravées par Edme Moreau qui, par ses travaux entièrement consacrés à notre ville, avait conquis son droit de citoyen rémois (3).

(1) Plusieurs de ces projets ont été exécutés dans une maison appartenant alors à M. Dorat, chanoine, et dans le chœur de l'église des Dames religieuses de Saint-Etienne de Reims.

(2) Le tableau a été exécuté d'après ce dessin par Murgallé, peintre de Troyes, en 1622.

(3) Edme Moreau était de Châlons-sur-Marne, mais il a presque toujours travaillé à Reims et pour Reims.

Digitized by Google

Nous trouvons encore dans ce recueil la collection curieuse des dessins, des ornements, arcs de triomphe, allégories et décors de tous genres dont s'était parée la vieille cité lors du sacre du roi Louis XIII, et du retour de la reine Anne d'Autriche de son pélerinage à Notre-Dame de Liesse, en 1620 (1).

On sait que notre compatriote avait été, conjointement avec MM. le chanoine Dorat, De la Salle et Bergier, chargé, par le corps de l'Échevinage, de la conduite et de l'inspection des travaux et des embellissements.

Artiste et bel esprit, Baussonnet était, en effet, l'homme indispensable de ces solennités. Non seulement on lui confiait la direction des décors, mais c'était à lui aussi que revenait le soin de faire parler ces monuments éphémères que le même jour voit s'élever et disparaître.

Écoutons, au surplus, ce que dit de lui son savant collaborateur et contemporain Nicolas Bergier, dont nous parlions tout à l'heure.

« Quant au sieur Baussonnet, outre la gentillesse » de ses inventions et de la parfaicte politesse qui » se voit en ses vers et comme estant fort entendu » en tout ce qui dépend de la sculpture et peinture, » il eut le principal soing d'en faire mettre les des- » sins à due et entière exécution ; ce qui vint fort à » propos, d'autant qu'il n'a pas seulement la spécula- » tive des proportions qu'il faut observer en ces deux » artz ; mais aussi la pratique de ce que la plume

(1) M. Maubeuge, conservateur actuel, a retrouvé récemment, perdues dans divers cartons de la bibliothèque municipale, plusieurs autres pièces de Baussonnet qui, réunies au volume, ne formeront plus qu'un seul corps.

Digitized by Google

« peut rendre en poésie et en pourtraicture » (1).

Voici maintenant quelques uns de ces quatrains, stances ou sonnets composés par notre artiste, et dans lesquels s'épanouissait en rimes plus ou moins heureuses l'enthousiasme officiel de nos bons ayeux.

Sur l'une des faces d'un arc de triomphe consacré à l'ancienne ville de Troie, dont on prétendait que Reims tirait son origine (ce qui, par parenthèse, nous semble un peu hasardé), on lisait du côté droit les vers suivants :

« Reims remet la grand Troye en sa gloire première,
« Puisqu'au temps que les Grecs la privaient de lumière
« Reims naquit plus luisante et pour Troye et pour soy ;
« Si l'on les voit brûler, c'est de diverse flamme,
« Car Reims brûle en son cœur de l'amour de ses roys,
« Et Troye en ses palais pour l'amour d'une femme.

Et sur le côté gauche :

« Reims est un grand amas de singularitez,
« Un modèle parfait des plus braves cités,
« Un lycée, de tous arts un très fécond parterre ;
« Si voit-elle aujourd'hui le comble de son mieux
« Voyant oindre son roy le plus grand de la terre
« Du saint chresme envoyé par l'empereur des cieux. »

Contre une fausse porte élevée sur un petit ilot formé par la rivière, on avait ajusté un grand tableau représentant la Nymphe de la Vesle. Voici comment Baussonnet faisait parler notre Naïade Champenoise :

« Je retarde le cours de mes flots argentés
« Pour admirer mon roy, dont les jeunes beautés
« Couvrent une vertu qui n'a point de seconde.
« Mon Roy, qui tout parfait a ja l'âme, le cœur,

(1) *Le Bouquet royal*, par M N. Bergier ; *Reims*, chez Simon de Foigny, 1637.

Digitized by Google

« La bonté, les attraits, le courage vainqueur
« De son père, qui fut la merveille du monde. »

Un aulne qui avait cru miraculeusement dans les joints de pierres d'un déversoir, voisin du pont-levis de la porte de Vesle, étalait joyeusement ses rameaux verts au soleil. Au milieu de toutes ces merveilles, le pauvre arbre ne pouvait rester muet. Aussi s'empressa-t-il à son tour de faire en ces termes son compliment au prince :

« Assis sur cette pierre dure
« Je vis de la fraîcheur des eaux,
« Et Phœbus nuit à ma verdure
« Quand il prend ses plus chauds flambeaux.
« Mais aujourd'hui j'ay d'aventure
« Un heureux change en ma nature ;
« Car si la trop cruelle ardeur
« De Phœbus me tue et m'offence,
« Je revis voyant la splendeur
« De Louis le soleil de la France. »

Dans une inscription qui s'étalait glorieusement sur un arc de triomphe élevé en l'honneur des trois rois, Salomon, David et Josias, notre compatriote s'était élevé jusqu'au sonnet. Cet épouvantail des poètes de l'époque, qui ne l'abordaient qu'avec une sainte terreur, n'avait nullement effrayé le nôtre. La fortune, qui sourit aux audacieux, n'a pas été, comme on va le voir, trop cruelle pour la muse de notre artiste. Voici son sonnet :

« David eut son printemps d'une force admirable,
« Salomon eut le sien plein de sage action ;
« Josias l'eut si prompt à la dévotion,
« Que sa piété reste à toujours mémorable.

« Grand Louis, joins ton los à leur los perdurable,
« En prenant pour miroir leur grand perfection,

Digitized by Google

« Et te moulant sur eux avec affection,
« Tu seras un roy seul à trois rois comparable.

« Si tu veux pour modèle un roi de ton pays,
« Au lieu de ces trois rois pren ton grand sainct Louis,
« Lui de qui l'âge entier à leur printemps ressemble.

« Car en le prenant seul pour objet de tes yeux,
« Tu seras aussi fort, aussi sage et pieux,
« Que David, Salomon, et Josias ensemble.

Certes, comme pensée et comme facture, ces vers valent autant et beaucoup mieux peut-être que bien des sonnets du temps, très vantés et très à la mode.

Notre célèbre sculpteur Jacques avait exécuté pour cette solennité une belle statue représentant la France. Elle était supportée par un piédestal dont les quatre faces étaient enrichies d'inscriptions. — Les deux suivantes étaient dues à l'imagination de notre poète. Sur l'un des côtés on lisait :

« Déja mes beaux jours esclaircis
« Semblaient devenir obscurcis,
« Retombant dans leur nuit première ;
« Mais le lever de mon soleil,
« Astre d'un aspect nompareil,
« Change cette nuit en lumière.

Et sur l'autre :

« Quand les fiers autans my-brûlez
« Rendraient les rochers ébranlez,
« Leur souffle me m'est qu'un zéphire
« Puisque je vois mon jeune Athlas
« Si bien porter sans être las
« Le pesant ciel de mon empire. »

Tous ces vers, en résumé, ne sont ni beaucoup au dessus, ni beaucoup au dessous de ces rimes de

Digitized by Google

circonstance que l'imagination des poètes mettait au service des cerémonies d'apparat, et qui n'affichaient pas de grandes prétentions à l'immortalité.

Il ne faut donc pas se montrer trop sévère pour la muse de Baussonnet qui parfois, au surplus, et quand elle pouvait se dégager de ses entraves officielles, ne manquait ni de verve ni de sensibilité.

La bibliothèque nationale de Paris possède un ancien et curieux manuscrit dont l'existence, ainsi qu'on va le voir, est précieuse pour nous à plus d'un titre. Ce livre, enrichi de fines et délicates vignettes, comme on les faisait alors, est un roman de chevalerie intitulé *Troïle* et *Griseïda*, et qui a appartenu à notre célèbre abbé De la Salle (1).

Des liens d'affection unissaient Baussonnet et l'illustre fondateur des écoles chrétiennes; et ce dernier reçut plus d'une fois peut-être de ces confidences qu'on ne dépose que dans le sein d'un ami.

Notre compatriote avait eu des peines de cœur (les artistes n'en sont pas exempts), et un jour que la lecture du roman de son ami avait sans doute ravivé en lui des blessures saignantes encore, il lui rendait le livre avec ce sonnet écrit de sa main sur le premier feuillet:

« O qu'amour est cruel et cruelles ses armes,
« Que ses coups sont divers et divers ses effets!
« J'en suis témoin, La Salle, et ces tristes portraits
« Que je te rends baignés du ruisseau de mes larmes.

« Ce mauvais, par l'effet d'un bel œil plein de charmes,
« M'a mis comme Troïle, au rang de ses subjects;

(1) J. B. De la Salle, fondateur des frères des écoles chrétiennes, né à Reims en 1651 et mort en 1719.

Digitized by Google

« Il nous priva tous deux de nos rares objects ;
« L'un en un temps de paix, l'autre en un temps d'alarmes.

« Mais Troïle eut un bien au cours de son malheur ;
« Car la mort lui borna sa vie et sa douleur,
« Après qu'il eut, longtemps, son ardeur assouvie.

« Et moi qui ne recueille au cours de mes travaux
« Que le fruit malheureux de cent tourments nouveaux,
« Plus je cherche la mort, plus je trouve la vie.

Certes, ces vers sont charmants et laissent bien loin derrière eux bon nombre de ces compositions de l'époque qui valurent à leurs auteurs une réputation usurpée. Cependant, nous devons le dire, l'élégance et la facilité de leur tournure est leur moindre mérite à nos yeux.

Il y a dans ces quelques lignes, si pleines de sensibilité, toute une histoire, tout le secret d'une existence brisée ; et nous doutons fort que le roman entier de Troïle et Griseïda vaille cette mélancolique poésie du cœur.

G. Baussonnet mourut vers le milieu du XVII^e^ siècle.

Reims. — Imp. de P. Regnier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06441 9693

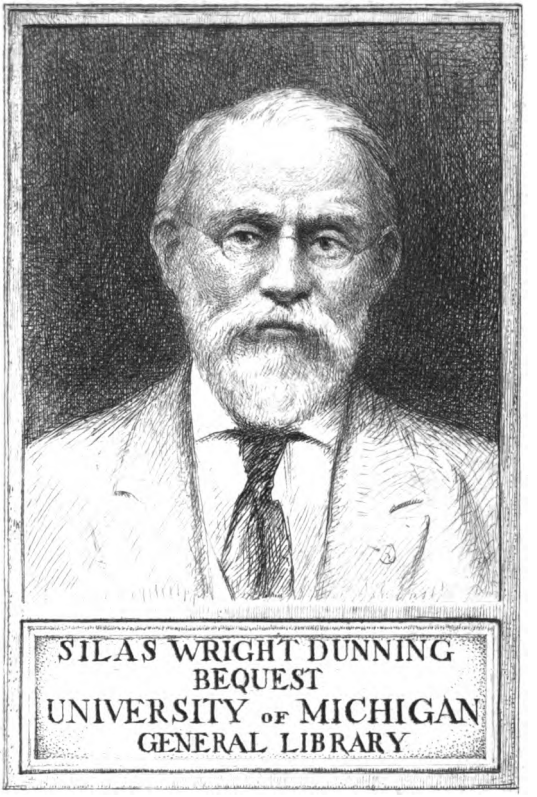

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google